Rapport *sur* l'homophobie 2007

Rapport *sur* l'homophobie 2007

SOS homophobie
c/o CGL
3 rue Keller
BP 255
75524 Paris Cedex 11

Directeur de la publication
Jacques Lizé,
président de SOS homophobie

Directeurs de la rédaction
Marion Le Moine
Julien Lemonnier

Rédaction
Stéphanie Arc
Lucie Béguin
Jean-François Berthou
Ingrid Beyaert
Mark Bibiano
Nicolas Blanc
Nadine Cadiou
Anne-Lyse Cauvin
Florent Chevolleau
Jack Giral
Sylvie Gras
Frédéric Jacquet
Stéphane Jarre
Jean-François Lacoux
Laurent Neauport
Laurent Ortunio
Michel Rey
Céline Robinet
Daniel Rodier
Yohann Roszewitch
Cédric Sarrazin
Fabrice Soulage

Maquette
Marty de Montereau

Impression
Imprimerie CPI France-Quercy
ZA des Grands Camps
46090 Mercuès

Distribution/ Diffusion
KTM éditions
20 rue Saint-Nicolas
75012 Paris

SOMMAIRE

Édito 7
Définitions 9
L'association SOS homophobie 13
Panorama 1997-2006 16
Le Rapport 2007 19

Analyses et témoignages 21
Agressions physiques 23
Commerces et services 35
Famille, entourage proche 41
Internet 51
Justice 59
Lesbophobie 69
Lieux publics 77
Mal de vivre 83
Milieu scolaire 89
Police-Gendarmerie 101
Politique 107
Presse 117
Religions 135
Santé-Médecine 141
Sport 145
Travail 153
Voisinage 161
Divers 165

Annexes 167
Chronologie (mars 2006 – février 2007) 169
Définitions des dictionnaires 185
Récapitulatif des communiqués de presse de SOS homophobie 187
Table des documents 191
Informations pratiques 193
Remerciements 195

Edito

Le 25 janvier 2007, la Cour d'appel de Douai confirmait la condamnation de Christian Vanneste. Une victoire, bien sûr, pour toutes les associations qui s'étaient battues pour que les propos homophobes du député UMP soient sanctionnés par la justice. Mais une victoire en demi-teinte.
Certes, on peut se féliciter de la stricte application de la loi du 30 décembre 2004 pour laquelle l'ensemble de la communauté LGBT s'était tant mobilisée. On peut se réjouir que les tribunaux tracent ainsi une stricte frontière entre l'injure et l'opinion.
Mais qu'un représentant de la République, un élu du peuple, membre d'un éminent parti puisse, en 2006, faire publiquement l'apologie de la haine contre une minorité reste en soi un constat d'échec.
Pour un Christian Vanneste, combien d'anonymes ainsi confortés dans des croyances archaïques ? Cette année encore, comme depuis 13 ans, nous mesurons le chemin qu'il reste à parcourir pour pouvoir enfin rayer le mot « *homophobie* » de notre vocabulaire.
Depuis la création de SOS homophobie en 1994, les avancées ont certes été colossales. Du Pacs à la loi de 2004 sanctionnant les propos homophobes, les gays et les lesbiennes ont conquis une reconnaissance sociale, politique et légale sans précédent. Mais qu'on ne s'y trompe pas les mentalités n'évoluent pas au même rythme que les lois. Et cette année encore, nous constatons que la haine envers les homosexuels reste encore bien vivace en France. En témoigne la recrudescence des agressions physiques. L'été 2006 a ainsi connu une série d'agressions homophobes d'une extrême violence, dont les médias se sont fait l'écho. Citons pour mémoire Dominique Leclère, assassiné à coups de crosse de fusil dans les Landes, Bruno Wiel, plongé dans le coma suite à un passage à tabac d'une barbarie épouvantable, Laurent Baudouin et Nicolas Concourdel, harcelés et chassés de chez eux à coup de cocktail Molotov. Nos statistiques montrent, hélas, qu'il ne s'agit pas de cas isolés. En 2006, les violences physiques envers les gays représentent encore 12% des témoignages reçus par l'association. S'ajoute à cela une très inquiétante multiplication des cas d'agressions sur les lieux de drague.

Au delà de la sauvagerie des actes, c'est le profil des agresseurs qui frappe : des jeunes gens, souvent mineurs, qui agissent en groupe. Le système éducatif français ne deviendrait-il pas une « *machine à fabriquer* » des sexistes, des intolérants, des homophobes ?

Tout le monde s'accorde à dire que l'homosexualité semble globalement mieux admise par l'ensemble des Français-es. Mais ce retour d'une homophobie haineuse et violente interroge. Aujourd'hui, la mise en place d'une politique de prévention à l'école est plus qu'urgente. Maintenant que la loi condamne l'homophobie, le système éducatif doit s'engager à faire de même. Les textes existent, il faut qu'ils soient enfin appliqués.

Souhaitons que le nouveau gouvernement ne considère pas la lutte contre l'homophobie comme un seul projet éthique, mais comme une réelle mesure sanitaire et sociale.

Anne Claret-Tournier
Vice-Présidente

Jacques Lizé
Président

Définitions

L'homophobie, qu'est-ce que c'est ?

Le terme **homophobie**, apparu dans les années 1970 vient de *Homo*, abréviation de Homosexuel, et de *Phobie* (en grec *Phobos*) qui signifie crainte. Il désigne les manifestations de mépris, rejet, et haine envers des personnes, des pratiques ou des représentations homosexuelles ou supposées l'être (cf. Annexe définitions des dictionnaires).

L'homophobe est ainsi toute organisation ou individu rejetant l'homosexualité et les homosexuels, et ne leur reconnaissant pas les mêmes droits qu'aux hétérosexuels. L'homophobie est donc un **rejet de la différence**, au même titre que la xénophobie, le racisme, le sexisme, les discriminations sociales, liées aux croyances religieuses, aux handicaps etc.…

Une discrimination est une attitude, une action ou une loi, qui vise à distinguer un groupe humain d'un autre à son désavantage. La lutte contre les discriminations est avant tout une démarche pour obtenir l'égalité en droit et en considération; il ne s'agit pas d'obtenir des droits spécifiques ou des privilèges.

Le terme **Lesbophobie**, apparu plus récemment, désigne les formes d'homophobie qui visent spécifiquement les lesbiennes. Cette discrimination combine **homophobie et sexisme**.

Les termes de **biphobie**, désignant les discriminations à l'encontre des bisexuel(le)s, et de **transphobie**, à l'encontre des transsexuel(le)s, sont souvent associés à celui d'homophobie.

Note : le terme de **gayphobie** apparu plus récemment, désigne les formes d'homophobie qui visent spécifiquement les hommes homosexuels.

L'homophobie, ça se manifeste comment ?

Dans sa forme la plus violente, l'homophobie s'exprime par des violences physiques et peut dégénérer, de la bousculade, du passage à tabac, jusqu'au viol et même au meurtre.

Dans une forme plus quotidienne, elle se traduit par des réactions, avouées ou non, de rejet, d'exclusion : injures verbales ou écrites, moqueries, humiliations, harcèlements, refus de service, dégradations de biens et discriminations.

Elle se manifeste dans tous les domaines de la vie : famille, amis, entourage, voisinage, travail, collège, lycée, vie quotidienne, commerces, services, administrations, lieux publics….

Depuis 2003 et 2004, la loi française punit plus sévèrement les agressions et les insultes

lorsqu'elles sont motivées par l'homophobie, de manière similaire des comportements racistes ou antisémites (cf. chapitre Justice).

L'homophobie, quelles conséquences ?

L'homophobie peut avoir des conséquences psychologiques, physiques et sociales dramatiques pour les personnes qui en sont victimes.

D'un point de vue **psychologique**, les conséquences vont de la tristesse et du repli sur soi à l'inquiétude, l'angoisse, la dépression, voire à la tentative de suicide. Rappelons que l'homophobie est aussi une cause de suicide. Certaines études[1] ont indiqué que des jeunes homosexuel(le)s ont 4 à 7 fois plus de risque de faire des tentatives de suicide que les adolescents hétérosexuels. Pour d'autres homosexuel(le)s, l'homophobie va au contraire susciter un sursaut de combativité qui les portera à affirmer leur orientation sexuelle et leur mode de vie.

D'un point de vue **physique**, les séquelles d'agressions peuvent être terribles et marquer à vie. Les agressions de Bruno Wiel (retrouvé inconscient et couvert de traces de coups à Vitry-sur-Seine en juillet 2006) et celles ayant eu lieu à Orléans, Ivry-sur-Seine, Béziers, Fort-de-France montrent à quel point l'homophobie peut encore de nos jours s'exprimer par une extrême violence.

Certains homosexuels n'ont pas survécu à leur agression : Dominique Leclère a été tué par son voisin à Parentis-en-Born, en juillet 2006.

D'un point de vue **social**, l'homophobie peut aussi avoir des conséquences importantes et difficiles à gérer pour les personnes qui en sont l'objet, dans différents domaines :

- dans le monde du travail, l'homophobie se manifeste par le refus de promotion, la mise au placard, et parfois même le licenciement ;
- dans la vie quotidienne ce sont l'accès au logement, l'obligation de déménager ou de changer d'établissement scolaire qui semblent les seules solutions pour fuir un quotidien insupportable ;
- plus généralement dans la vie sociale, elle prend la forme du rejet, de l'incompréhension, de la solitude et de l'isolement.

Lutter contre l'homophobie, c'est…

En conclusion, outre un cadre législatif, encore insuffisant certes mais pour lequel nous nous sommes battus car il permet un réel recours pour les victimes (cf. chapitre Justice), notre association reste persuadée que la lutte contre l'homophobie passe par la mise en place d'une ambitieuse politique de prévention. Expliquer, rassurer, éduquer à la différence, sensibiliser à l'acceptation des orientations sexuelles : autant d'objectifs que nous poursuivons dans notre lutte, au travers du travail de l'ensemble de nos commissions. Mallettes et dossiers de sensibilisation sont ainsi préparés et présentés autant que possible, partout ou cela est nécessaire : milieu scolaire (cf. chapitre Milieu scolaire), policier (cf.

1 *Etude 1999-2003, Marc Shelly, médecin en santé publique à l'hôpital parisien Fernand-Widal, et David Moreau, de l'association de prévention Aremedia.*

chapitre Police), professionnel. Enfin, pour que cette discrimination ne soit plus considérée comme minoritaire, voire inexistante, notre lutte passe aussi par la visibilité de la réalité des agressions homophobes aujourd'hui. Ce Rapport, qui existe depuis 11 ans, est pour nous un moyen d'en rendre compte, et de mieux connaître l'homophobie, pour mieux la combattre.

Pour en savoir plus :
Daniel Borrillo - *L'homophobie*, collection *Que sais-je* - Editions PUF, novembre 2001
Louis-Georges Tin - *Dictionnaire de l'homophobie* - Editions PUF, mai 2003

L'association **SOS homophobie**

L'origine

11 avril 1994 : création de SOS homophobie. Une poignée de militants se mobilise autour de la lutte contre l'homophobie. Leur projet : créer en France une permanence téléphonique qui puisse répondre spécifiquement aux problèmes de violence et de discrimination que rencontrent les gays et les lesbiennes, comme cela existe dans d'autres grandes villes à l'étranger (Londres, Berlin, New York). Les agressions homophobes sont nombreuses et aucune structure d'écoute spécialisée n'existe alors. Le 25 octobre 1994, la ligne d'écoute anonyme est ouverte.

Les écoutant-e-s assurent des permanences quotidiennes, le soir, du lundi au vendredi. Conscients que ces témoignages constituent un outil capable d'influer sur des décisions politiques et de faire avancer les droits des homosexuels, les militants publient en 1997 le premier Rapport sur l'homophobie. Analyse des témoignages qu'ils ont reçus, de façon à la fois quantitative (statistiques) et qualitative, ce rapport dresse un état des lieux de l'homophobie en France. Il est envoyé aux médias et responsables politiques, et est réédité chaque année.

Le fonctionnement de SOS homophobie

SOS homophobie est organisée en trois pôles :

Pôle Écoute et soutien

L'assistance aux victimes s'organise en deux niveaux :

Niveau 1 : anonyme

Il s'agit de la ligne d'écoute, des réponses aux courriels, apportant aux victimes écoute et information. La Commission Écoute gère le fonctionnement de la ligne d'écoute, assure la formation initiale et continue des écoutant-e-s, via un groupe de parole régulier et un séminaire annuel.

Niveau 2 : personnalisé

Dans certains cas, les victimes nous demandent d'agir concrètement. L'anonymat doit être rompu et la personne qui nous a contactés nous adresse sa demande par téléphone, courrier électronique ou postal.

En raison de l'augmentation du nombre de demandes de ce type, un service particulier a été

créé : la Commission Soutien.
Dans de nombreux cas, la commission envoie une "lettre de soutien" à la victime et/ou un courrier à l'agresseur qui indique les faits signalés et fait un rappel de la loi.
Dans les cas les plus complexes, nous pouvons faire appel à nos avocats conseil, et aller plus en avant dans le dossier : rencontre avec la victime, accompagnement dans ses démarches. L'association ayant plus de 5 ans d'existence, elle peut également se porter partie civile.

Pôle Prévention

Interventions en milieu scolaire (I.M.S.)

La Commission Interventions en Milieu Scolaire organise des actions de prévention de l'homophobie en collège et lycée à l'aide d'outils créés par l'association.
Convaincue que la lutte contre l'homophobie ne consiste pas seulement en une logique de répression mais également en un vrai travail de prévention et d'éducation et ce, le plus tôt possible, la Commission I.M.S sollicite des proviseurs de toute la France ou répond à leurs demandes, et anime un module dans différents établissements.

Formation pour adultes

La Commission Formation pour Adultes s'est donné l'objectif de sensibiliser les professionnels des domaines de l'éducation, de la santé, du sanitaire et social, de la justice, de la police, de la gendarmerie, et les différents acteurs sociaux (syndicats, associations...) à la prise en compte des phénomènes de discrimination homophobe.

Banlieues

Le Groupe Banlieues est chargé de réaliser une enquête sur l'homophobie en banlieues et de mettre en place des outils préventifs efficaces.

Lesbophobie

La Commission Lesbophobie étudie les aspects spécifiques des discriminations dont les lesbiennes sont les cibles. Elle travaille depuis 2004 à l'étude des 1793 réponses obtenues lors de son enquête sur la lesbophobie : la connaître, en identifier les contextes, les manifestations et les conséquences pour mieux adapter les formes d'action pour la combattre. La commission participe à des actions de communication, d'information et de prévention à Paris, en province et à l'étranger, tissant ainsi des liens avec de nombreuses associations lesbiennes.
Elle veille en outre à ce que la mixité soit assurée au sein de toutes les commissions de l'association.

Dossiers de sensibilisation

L'association réalise régulièrement des dossiers de sensibilisation destinés à des milieux dans lesquels de nombreuses manifestations d'homophobie sont observées : police et gendarmerie, syndicats, milieu scolaire…
Ces dossiers, véritables outils de prévention et de sensibilisation, sont à la disposition d'autres associations, des professionnels ou des médias.

Pôle Actions

Rapport Annuel

La Commission Rapport Annuel assure la publication du Rapport sur l'homophobie, à partir des témoignages reçus et d'un suivi de la ligne éditoriale des titres majeurs de la presse.

Communication

La Commission Communication se charge de la participation de **SOS homophobie** à diverses manifestations : Journée mondiale de lutte contre l'homophobie, Marches des Fiertés, Printemps des Associations, et autres salons associatifs. Elle co-organise également des soirées de promotion et de soutien en faveur de notre association. Elle gère également les outils de communication en interne et en externe.

Organisation

L'association s'appuie sur une assemblée générale annuelle, un conseil d'administration qui se

Marche des fiertés de Paris, **juin 2006**

réunit régulièrement et prend toutes les décisions importantes qui engagent l'association, et un bureau qui traite les affaires courantes : courrier, communication interne et externe, relations inter-associatives, planning …
Pour sa mission de communication externe, l'association a deux porte-parole, également membres du Conseil d'Administration. Consciente d'un nécessaire développement en régions, l'association développe également un réseau de correspondants régionaux, actuellement présents dans sept régions en plus de l'Île-de-France. Nous intervenons ainsi depuis : Aix - Marseille, Nice, Lyon, Caen, Agen, Strasbourg et Lille. Ces correspondants, véritables relais de l'association, effectuent des missions de communication, relations avec les associations et les institutionnels locaux. Enfin, depuis 2005, l'ensemble des adhérents de l'association se réunit une fois par an lors d'Assises nationales afin de partager projets, pistes de travail et de réflexion.

Association de référence

Force est de constater que la rigueur de nos méthodologies et l'ampleur de notre approche, couvrant l'exhaustivité des aspects de cette discrimination, ont su faire de nous l'association de référence de la lutte contre l'homophobie en France. À ce titre, de nombreuses organisations gouvernementales ou territoriales font appel à notre expertise en la matière.

Pour ne citer que quelques exemples, **SOS homophobie** :

- est représentée au Conseil National de la Jeunesse,
- fait partie du Comité National de Campagne de « *Tous Différents, Tous Égaux* », campagne du Conseil de l'Europe relayée par le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative,
- est la seule association a avoir reçu un agrément rectoral pour ses Interventions en Milieu Scolaire (Académie de Versailles – Paris et Créteil en cours),
- est consultée, à la demande du Ministère de la Santé, comme expert par l'Union Nationale de Prévention du Suicide, pour la création d'une mission d'observation sur le suicide des homosexuels,
- est membre de l'Espace 93 pour l'égalité des droits mis en place par le Conseil Général de la Seine-Saint-Denis,
- collabore étroitement avec le service juridique de la Halde[1] en matière de saisine ou sur des études spécifiques.
- est représentée par son président au Conseil pour l'égalité du Conseil régional d'Ile-de-France.

1 *Halde : Haute Autorité de Lutte contre les discriminations et pour l'égalité. www.halde.fr*

Panorama 1997-2006[1]

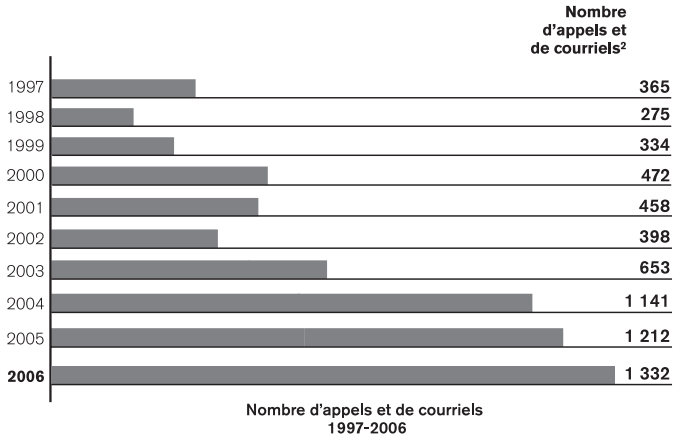

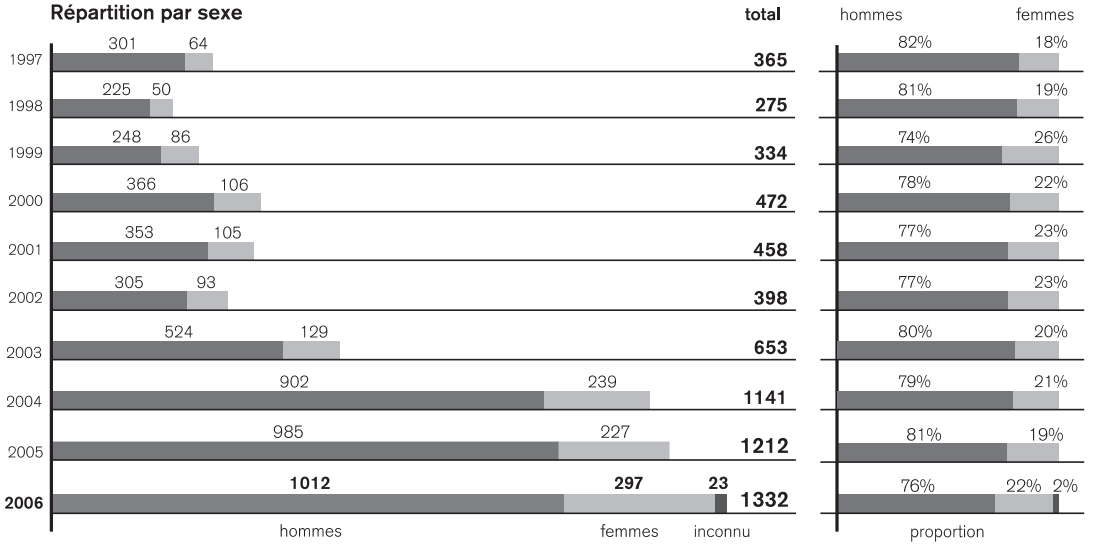

1 *Le Rapport 1997 analysait les chiffres portant sur les années 1996 et 1997*
2 *De 1997 à 2002 ne sont comptabilisés que les appels et depuis 2003 sont ajoutés les mails reçus sur le site Internet de l'association.*

Age

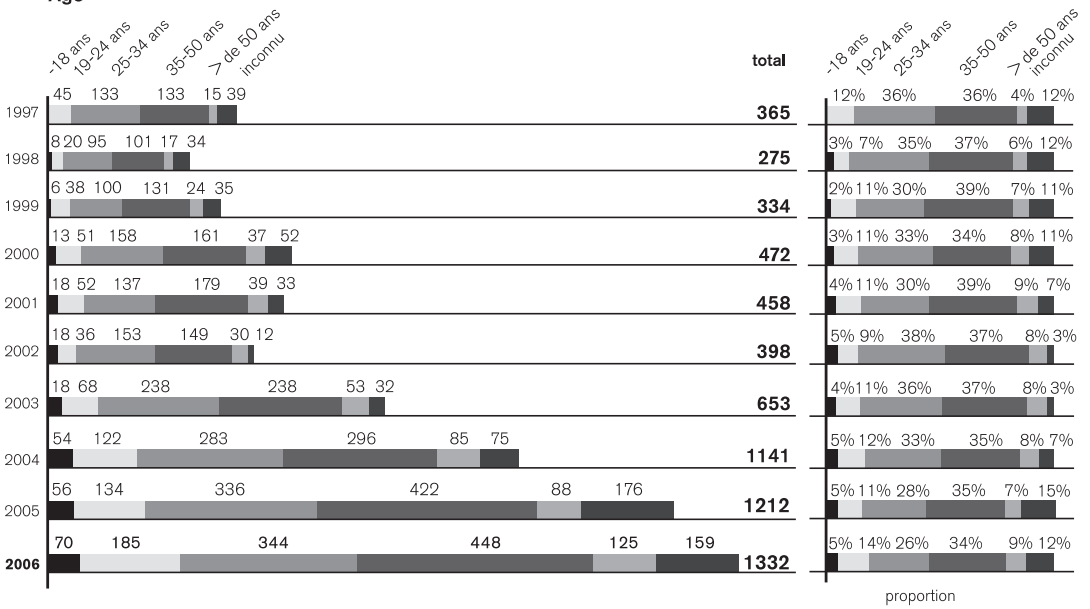

Origine géographique

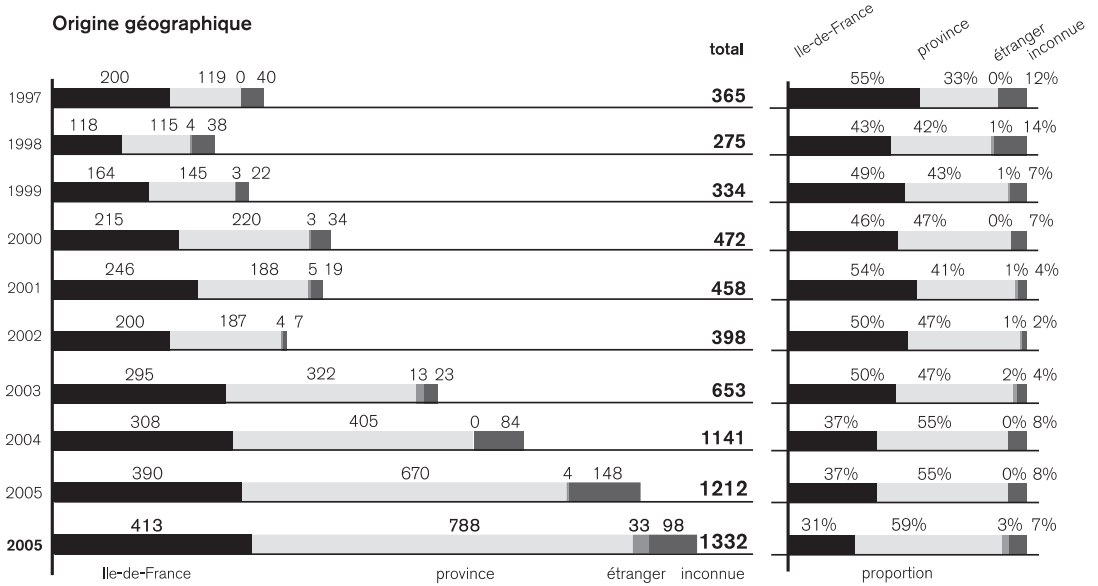

Le rapport **2007**

Comme les années précédentes, ce onzième *Rapport annuel* sur l'homophobie a été construit à partir de quatre sources :

- Les témoignages reçus au cours de l'année 2006 sur notre ligne d'écoute et sur notre site Internet,
- Le travail des différents groupes et commissions de l'association,
- Le suivi de l'actualité sur la période mars 2006 – février 2007,
- L'analyse de la presse sur cette même période.

La combinaison de ces sources nous a permis d'alimenter 17 rubriques, certaines regroupant des thématiques transversales : agressions physiques et lesbophobie; d'autres étudient les différents contextes dans lesquels l'homophobie se manifeste : commerces et services, famille et entourage, Internet, justice, lieux publics, mal de vivre, milieu scolaire, vie politique, police, presse, religions, santé, sport, monde du travail et voisinage.

Ces analyses sont classées par ordre alphabétique et sont suivies d'une chronologie de l'actualité française liée à l'homophobie sur la période mars 2006 – février 2007.

Les témoignages reçus en 2004

En 2006, nous avons reçu 1332 témoignages : cela représente une augmentation de 10% par rapport à 2005.
L'homophobie dans le monde du travail reste le premier motif d'interpellation de l'association avec 16% du total des témoignages, bien que ce contexte ait fortement diminué par rapport aux années précédentes (21% l'année dernière). L'homophobie dans les lieux publics et le voisinage viennent ensuite avec chacun 12% des témoignages, proportion en augmentation significative par rapport aux années précédentes (respectivement 7% et 9% en 2005).
La famille reste un domaine sensible, avec 11% des témoignages, pourcentage également en hausse. La tendance concernant Internet se confirme avec de plus en plus de témoignages dans ce domaine : 9% du total cette année. Les commerces et services restent également un contexte important de manifestation de l'homophobie avec 7% des témoignages.
Même si leur proportion a reculé à 6% cette année (8% en 2005), la persistance des témoignages d'un mal de vivre inquiète l'association. Les autres contextes, même s'ils représentent une part moindre des témoignages restent préoccupants.
Comme les années précédentes, nous attirons l'attention sur le niveau élevé des agressions physiques, qui représentent cette année encore 12% des appels.

Le profil des appelant-e-s est en phase avec les années précédentes : majoritairement masculin (76%), en régions (59%) plutôt qu'en Ile-de-France, les 35-50 ans étant les plus représentés (35% des appels).

Remarques :
Les prénoms utilisés dans ce rapport sont fictifs et servent à rendre la lecture plus facile.
Les citations des sites dans le chapitre Internet

sont retranscrites telles qu'elles nous ont été communiquées.
Nous avons procédé à une analyse des données chiffrées systématique (statistiques), même lorsque le nombre de témoignages est limité.
Dans la mesure où certains appelant-e-s nous contactent à plusieurs reprises pour une même situation, nous avons établi les statistiques sur la base du nombre de cas uniques et non sur la base du nombre de témoignages.
Le rapport est rédigé par les bénévoles de l'association, venu-e-s d'horizons très divers, ce qui explique les différences de style dans l'écriture des chapitres mais en fait aussi la richesse.

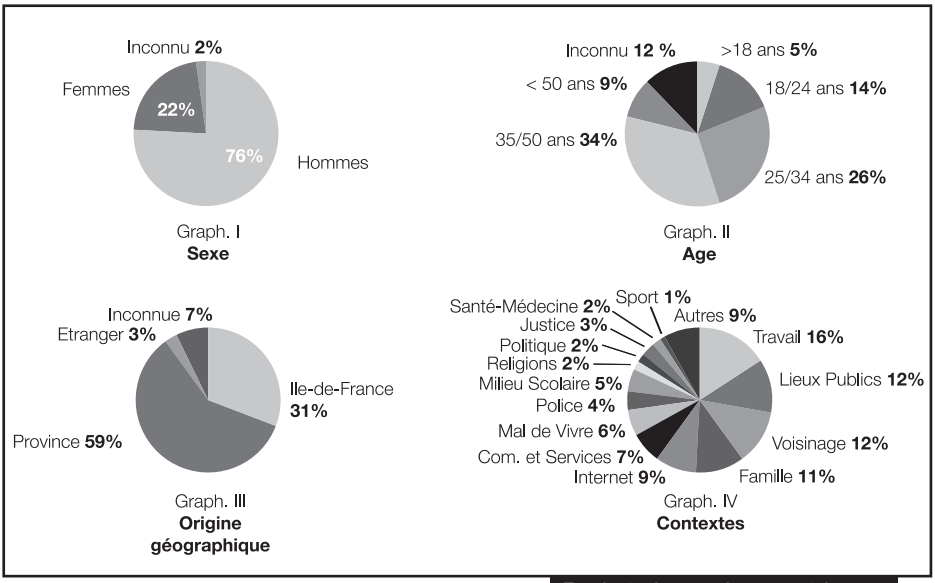

Typologie des appels et courriels 2006

Analyses et témoignages

Agressions physiques – Données chiffrées

• 164 appels ou courriels représentant 153 témoignages d'agressions physiques homophobes, par rapport à 131 en 2005, soit une augmentation de 17%.

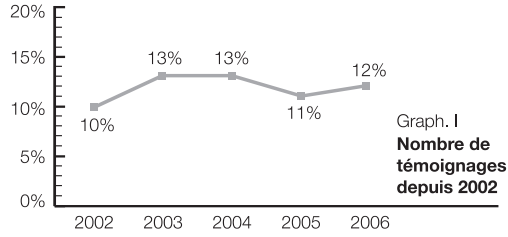

Graph. I
Nombre de témoignages depuis 2002

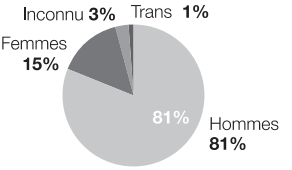

Graph. II
Sexe

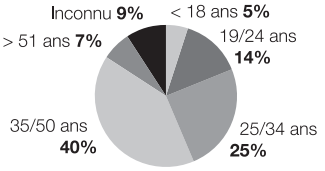

Graph. III
Age

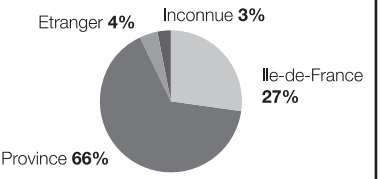

Graph. IV
Origine géographique

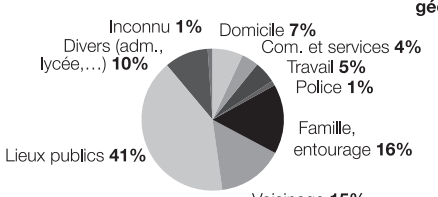

Graph. V
Contexte

Analyse

• Répartition par sexe : majorité d'hommes (81%) et baisse de la proportion des témoignages de lesbiennes (15% par rapport à 18% en 2005).
• Age : forte hausse des appels des 35/50 ans (40% par rapport à 2005 : 27%) et baisse des appels des 25/34 ans (25% contre 30% en 2005) et des 19/24 ans (14% contre 21%).
• Répartition géographique : majorité des agressions signalées en province (66%), stable par rapport à 2005, légère hausse du nombre de témoignages d'agressions en Ile-de-France (27%) par rapport à 2005 (24%). Cf. carte page 25.

• Part des différents contextes :
• Forte hausse des agressions par la famille et l'entourage : 16% contre 8% en 2005,
• Augmentation également des agressions à domicile : 7% contre 4% en 2005,
• Légère hausse des agressions physiques par le voisinage : 15% contre 12% en 2005,
• Diminution des agressions dans les commerces et services : 4% contre 10% en 2005.

Chapitre **1**

Agressions physiques

Une agression tous les 3 jours

153 agressions physiques représentant 164 appels ou courriels nous ont été signalées en 2006, soit 12% de l'ensemble. Cela représente une augmentation de 22 cas par rapport à 2005 où nous recensions 131 agressions. Ce chiffre est à mettre en parallèle avec l'augmentation des atteintes aux personnes dans les chiffres globaux de la délinquance en France. Il traduit une inquiétante propension à passer de l'insulte aux coups, bien que la loi réprime plus fermement l'agression lorsqu'elle a pour motivation l'homophobie, entre autres.
Deux départements, la Haute-Garonne et les Bouches-du-Rhône, sont, comme l'année dernière, classés parmi ceux qui comptent le plus d'agressions physiques homophobes (cf. carte page 27).
La visibilité homosexuelle continue de provoquer des réactions violentes. Aucun contexte n'est épargné, qu'il s'agisse des lieux publics, de la famille, du domicile, du voisinage, du milieu professionnel, des commerces.

Nulle part à l'abri

Les lieux publics toujours les plus dangereux

L'homophobie dans les lieux publics reste de loin la plus importante puisqu'elle est mentionnée dans 41% des agressions physiques signalées. Rues, centres commerciaux, bars, métro, parcs, jardins, lieux de drague, partout la violence peut frapper.

- *Paul témoigne de l'agression dont il a été victime dans une rue de Nantes : insulté, frappé à coups de pieds et de poings. La police a arrêté les agresseurs qui sont passés deux fois devant le juge, car l'agression a été requalifiée en raison du caractère homophobe aggravant. L'agresseur qui l'avait frappé a écopé de six mois de prison ferme et de 600 euros d'amende. Il était déjà connu des services de police et a été plusieurs fois condamné.*
- *Sylvie et Christiane rentrent de la gay pride. Dans le métro, un jeune de banlieue les traite de «* grosses gouines *» avant de les passer à tabac pendant 15 minutes, jusqu'à ce qu'un passager tire le signal d'alarme.*
- *Gérald se trouvait dans un bar gay parisien lorsqu'il est abordé par un jeune homme. Ce dernier drogue sa boisson et l'emmène à moitié conscient dans un hôtel du 19e arrondissement où il le roue de coups et le viole, avant de lui voler son portefeuille et son portable. Après avoir porté plainte, il s'avère que le viol n'est pas retenu comme qualification pénale car il n'y a pas de preuve. L'agresseur est seulement condamné à six mois de prison avec sursis.*

Risques à domicile

Une rencontre sur un lieu de drague ou par Internet peut se terminer au domicile de la victime, où la violence peut se déchaîner. Les agressions physiques à domicile sont en augmentation : 11 agressions signalées cette année contre cinq en 2005.

- *Frédéric raconte avoir rencontré deux jeunes dans un lieu de drague de Rouen qui lui ont proposé un plan à trois. Sans méfiance, il ramène les deux personnes chez lui. Il va alors vivre ce qu'il décrit comme un enfer : séquestré pendant six heures chez lui, il est insulté «* PD, sale juif… *», frappé, et son appartement est vidé de tous ses objets de valeur.*
- *Thierry raconte avoir fait monter chez lui un garçon rencontré suite à une annonce qu'il a passée dans un journal. Celui-ci, après un rapport sexuel, a tenté de l'étrangler. Thierry s'est défendu et a réussi à prendre la fuite de chez lui et à prévenir la police.*

A la lecture de tous ces témoignages, il apparaît nécessaire de rappeler quelques règles de sécurité élémentaires, notamment sur les lieux de drague ou lors de rencontres sur Internet : ne pas emporter de somme d'argent importante ni sa carte bancaire avec soi. Se fier à son instinct et ne pas s'isoler avec des individus qui inspirent une quelconque méfiance. Réagir face à une agression : crier au secours, appeler à l'aide.
Il est impératif de ne jamais recevoir chez soi, ou d'aller chez la personne sans l'avoir rencontrée auparavant et d'avoir obtenu au minimum son numéro de téléphone, dont on aura vérifié la validité et qu'on aura pris soin de communiquer à un ami. Aucune victime ne pensait être agressée. Ne croyez pas que cela n'arrive qu'aux autres. Cela peut vous arriver : soyez prudent !

Quand la vie en famille et avec l'entourage devient un enfer

Nous constatons cette année une forte hausse des témoignages de ce contexte : 16% contre 9% l'année dernière. Ce qui devrait normalement être un environnement d'amour ou d'amitié entre les homosexuel-le-s et leur famille ou leurs ami-e-s peut devenir un calvaire lorsqu'un coming-out, volontaire ou non, intervient et dégénère en agression physique. Les appels d'adolescents sont particulièrement durs et émouvants.

- *Jérôme nous contacte pour nous relater le calvaire de son petit ami, 16 ans, que son père insulte, frappe et menace régulièrement depuis qu'il a appris la relation homosexuelle de son fils.*
- *Thibaut nous écrit être à bout de forces car son frère homophobe le menace, l'insulte et le tabasse. Il ne sait plus quoi faire. La police qui est venue estime ne rien pouvoir faire car elle «* n'est pas assistante sociale *».*
- *Kevin nous écrit car il est désespéré : depuis que les parents de Mathias, son petit ami de 18 ans, ont découvert leur relation, ils lui interdisent de sortir, l'insultent, le menacent et le frappent. Le père a fait promettre à son fils «* qu'il reviendrait dans le droit chemin *». Kevin ne sait plus quoi faire.*

Ces cas sont particulièrement difficiles car ces jeunes vivent encore chez leurs parents et ne disposent pas des ressources financières qui leur permettraient de fuir leur famille homophobe afin de se mettre à l'abri et de vivre sereinement leur vie. Leur quotidien est un enfer constitué d'insultes, de brimades et de coups.

L'intolérance des religions vis-à-vis de l'homosexualité, et l'importance qu'elles ont dans certaines familles, sont également à l'origine d'agressions physiques.

- *Naji a 18 ans, il est d'origine marocaine et vit en banlieue parisienne avec sa mère et ses deux frères, tous trois très attachés aux traditions religieuses. Sa famille lui fait vivre un calvaire depuis qu'elle a appris son homosexualité : confiscation de ses papiers, obli-*

gation de faire la prière. A de nombreuses reprises, il est même emmené de force dans un terrain vague au bord d'un trou que ses frères lui ont fait creuser. Ils le menacent : « si tu restes PD on te met dedans et on ferme le trou *».*

Quand le voisinage est dangereux

Si les mentalités ont évolué et que la cohabitation se passe souvent bien entre les homosexuelle-s déclaré-e-s et leur voisinage, certain-e-s préfèrent encore cacher leur homosexualité afin de ne pas risquer de subir l'homophobie. Lorsque le voisinage du lieu d'habitation est homophobe, la vie peut virer au cauchemar quotidien. Les victimes, à bout de nerfs, sont parfois contraintes de déménager, lorsqu'elles le peuvent. Sinon, elles doivent continuer à vivre dans la peur permanente.

- *Emilie et Marion vivent dans leur maison dans un hameau de Savoie. Alors qu'Emilie se rend au conteneur à déchets pour déposer ses ordures, elle est verbalement puis physiquement agressée par une voisine qui, sous prétexte qu'elle ne trie pas correctement ses déchets, l'insulte et lui jette à la figure son propre sac poubelle. Le mari de cette voisine arrive alors et injurie Marion, s'en prenant à son mode de vie homosexuel et à ses fréquentations.*
- *Axel vit un enfer dans son immeuble. Harcèlement par des voisins homophobes, insultes quotidiennes, menaces, agressions physiques… Au bout d'un an il se décide à déposer plainte, il est bien reçu par la police et obtient que quatre agresseurs soient convoqués au commissariat.*

Une homophobie violente dans les commerces et services

Les commerces et services ne sont pas exempts d'homophobie. Cependant, les témoignages tendent à prouver que les victimes sont de moins en moins enclines à se laisser faire et déposent souvent plainte.

- *Régis témoigne avoir voulu passer des vacances en Corse avec son ami et ses neveux. Après avoir été mal reçus par les responsables de l'hôtel, ceux-ci les ont tabassés lui et son ami lors d'un véritable guet-apens, les menaçant même de leur enlever leurs enfants. Le médecin et les gendarmes, craignant visiblement la famille de l'hôtel en cause, ont refusé respectivement de leur prescrire une interruption temporaire de travail et d'enregistrer leur plainte. Ce n'est qu'après être rentrés chez eux en quittant la Corse dans l'urgence qu'un médecin du continent leur prescrira à chacun dix jours d'ITT et que leur plainte sera enregistrée par la police.*

Le cauchemar du milieu professionnel homophobe

Compte tenu du temps passé sur le lieu de travail et de la peur du chômage, la présence d'homophobes dans le milieu professionnel peut transformer le temps de travail en cauchemar. Les victimes sont alors terrifiées à l'idée de se rendre au travail quotidiennement. La qualité de leur travail s'en ressent parfois. Quelquefois, elles tentent de trouver un autre emploi pour fuir l'homophobie ou ne font rien en espérant que les choses se calmeront. D'autres réagissent et tentent de trouver du soutien auprès de leurs collègues et de leur hiérarchie, ce qui n'est pas toujours évident. Certaines victimes n'hésitent pas à porter plainte.

- *Alors que Sophie arrivait à son travail, une collègue l'a accueillie en l'injuriant :* « t'es qu'une sale gouine frustrée, mal baisée, ce qu'il te faudrait c'est une grosse bite dans la chatte *». Sur ce, un collègue a donné une gifle à Sophie. Ce sont d'autres collègues qui sont intervenus pour arrêter les agresseurs. Sophie a porté plainte mais elle est convoquée par sa hiérarchie pour une sanction ou un licenciement.*
- *Franck raconte s'être fait traiter de* « sale PD, fiotte, pédale *» lors d'un pot de départ d'un*

collègue gendarme, celui-ci en arrivant même à le frapper. Ce sont d'autres collègues qui s'interposent et stoppent l'agresseur.

- *A la sortie d'une réunion avec les élus d'une collectivité territoriale, Frédéric, représentant d'une association pour la protection de l'environnement, est frappé et tombe par terre, inconscient. L'agresseur, un élu, s'acharne sur lui et l'insulte : «* lève-toi PD *». Frédéric porte plainte et recueille les témoignages écrits de sept témoins de la scène.*

Enfin, plusieurs lycéens ou étudiants ont témoigné en 2006 avoir été agressés par d'autres élèves au sein des établissements scolaires ou universitaires. Souvent ils ont peur de dénoncer ces agressions. Lorsqu'ils le font, ils ne sont malheureusement pas forcément soutenus par les enseignants ou les responsables d'établissement. Cela montre la nécessité d'une véritable politique de sensibilisation et de prévention de l'homophobie (voir chapitre Milieu scolaire)

- *Mikaël a 17 ans et est inscrit dans un lycée de Toulouse. Depuis la rentrée, il subit quotidiennement des insultes homophobes. Jusqu'à ce qu'un jour un élève lui donne un coup de poing dans la figure en affirmant que «* les PD n'ont pas le droit de vivre *». Il ne sait pas quoi faire, ne veut pas porter plainte mais est choqué tant par l'agression que par les insultes.*

Pour les agresseurs, une homosexualité impossible à supporter

Par l'analyse des témoignages d'agressions physiques, il apparaît que c'est bien le simple fait d'être homosexuel qui met en rage les agresseurs et déclenche la violence physique. Pour les agresseurs, l'homosexualité est absolument insupportable.

Les agressions ont donc lieu lorsque l'agresseur identifie la ou les futures victimes comme homosexuel-le-s. Tout signe de « visibilité » peut fournir le prétexte à un passage à tabac : couple se tenant la main ou s'embrassant, look identifié comme homosexuel, lieux de rencontres, bars étiquetés homosexuels, voisins connaissant la vie privée, vol au domicile d'une personne homosexuelle.

- *Maurice rentre chez lui et croise deux jeunes de banlieue qui lui demandent une cigarette. Considérant son look, l'un des jeunes s'énerve et le frappe en l'injuriant : «* sale pédale *».*
- *Lucie et Elisabeth attendent le tram à une station à Strasbourg. Alors qu'elles ont un geste de tendresse l'une envers l'autre, quatre individus les traitent de «* sales gouines *» et les tabassent sans autre mobile que leur homosexualité.*
- *Alors que Julien, qui vit avec Bastien, sort dans le couloir de leur immeuble pour demander poliment à des jeunes de faire un peu moins de bruit, ceux-ci l'insultent : «* PD, enculé *» et le bousculent. Son ami vient à son secours et ils se réfugient chez eux. La police, appelée sur les lieux, affirme qu'elle ne peut rien faire !*
- *Andy se promène dans un parc de Besançon, lieu de drague homosexuelle. Quatre jeunes le tabassent, le rouent de coups en le traitant de «* sale PD, tapette *» puis lui volent sa montre et ses clefs. Il réussit à s'enfuir et à rejoindre le commissariat où il porte plainte, avant d'être emmené aux urgences de l'hôpital.*
- *Olivier se promène avec son copain à Lyon. Soudain, un individu les menace d'un couteau pour prendre leurs portefeuilles. Olivier s'exécute. L'agresseur prend l'argent puis affirme «* j'ai envie de tuer un PD *», et assène deux coups de couteau au ventre et à l'épaule d'Olivier. Transporté d'urgence à l'hôpital, Olivier s'en sort de justesse car il a eu une artère coupée et une hémorragie interne. L'agresseur a été arrêté mais alors qu'Olivier est auditionné à l'hôpital pour déposer plainte et qu'il insiste sur le carac-*

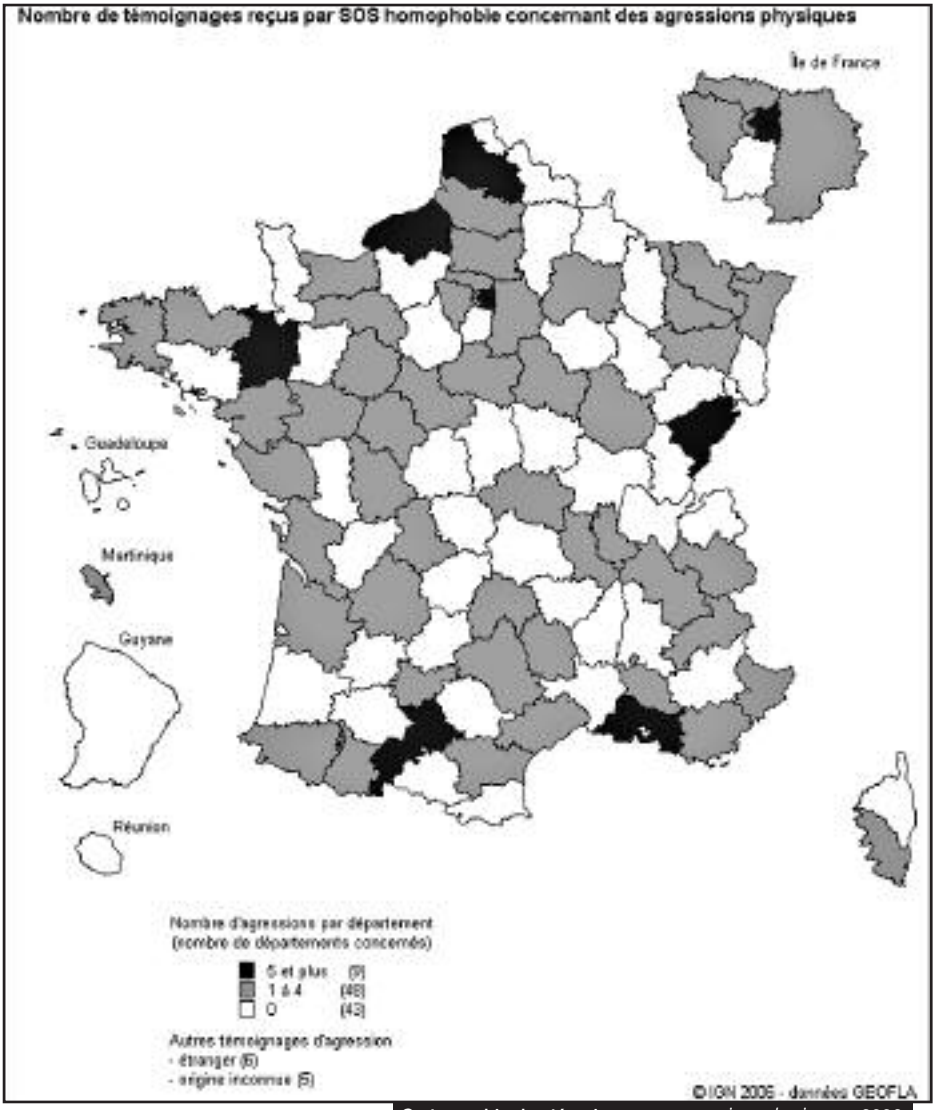

Cartographie des témoignages « *agressions physiques* » **2006**

Une cellule de crise contre les agressions physiques.

Une agression violente tous les trois jours contre les homosexuel-le-s. Tel est le constat fait en 2006 par SOS homophobie. Sans compter tous ceux qui ne contactent pas l'association : soit parce que la honte les en empêche, soit parce qu'ils ont trouvé des soutiens locaux, famille, ami-e-s, associations, professionnels, soit parce qu'ils ne connaissent pas SOS homophobie. Face à ces chiffres et à une série inquiétante d'agressions physiques allant jusqu'au meurtre, plusieurs associations (notamment Act Up-Paris, Warning, Aides, les Centres Gais et Lesbiens, SOS homophobie, le SNEG, Flag ! et de nombreuses autres associations) créent une cellule de crise au printemps 2006.

La vocation de la cellule de crise est, grâce à l'union des compétences qui la composent, de mettre en place des ressources pour les victimes et de demander aux pouvoirs publics des outils de traitement et de prévention de ces agressions, mais aussi de présenter un front uni, centré sur l'action, aux LGBT[1], aux pouvoirs publics et aux homophobes. La cellule se veut très pragmatique et s'est donné pour objectifs la recherche et la mise en place de solutions concrètes.

Un travail inter associatif est en cours afin d'éditer deux documents : un « Passeport pour la drague », permettant de donner des conseils de prévention des agressions à l'ensemble des LGBT, et un « guide victime[2]» rédigé en collaboration avec la Halde, le SNEG et Flag!. Ces documents seront distribués largement dans les établissements, les associations et les lieux de drague grâce aux associations partenaires. Ils feront aussi l'objet d'un site Internet reprenant ces informations et d'une formation pour les accompagnants de victimes.

Enfin, les associations réalisant des actions de prévention se réunissent régulièrement depuis l'automne 2006 pour mutualiser leurs pratiques et faire pression sur les pouvoirs publics pour que leurs actions soient mieux prises en compte.

tère homophobe de l'agression, le policier lui demande s'il ne dit pas ça « pour que l'agresseur prenne davantage *», et sous-entend que ça pourrait être lui l'agresseur !*

Des conséquences qui peuvent être dramatiques...

Les conséquences des agressions physiques sont diverses et varient selon les victimes, la violence des agressions, les contextes,…

Pour certaines victimes, l'agression physique semble n'être qu'un « *incident de parcours* » parmi d'autres. Elles nous appellent simplement pour témoigner et « *pour que les statistiques soient le reflet de la réalité* ». Ces victimes semblent suffisamment fortes psychologiquement pour affronter et surmonter ce qui leur est arrivé.

- *Eric témoigne s'être fait insulter, frapper à coups de pieds et de poings par une bande de jeunes sur un lieu de drague dans le département du Doubs. Après trois jours d'hospitalisation, Eric a porté plainte. Il nous appelle pour que son histoire soit comptabilisée dans le prochain rapport annuel.*

Pour d'autres victimes, SOS homophobie est une source d'aide et d'informations afin de parer aux multiples obstacles qui émaillent le parcours des victimes. Elles souhaitent connaître les procédures à suivre, les coordonnées d'a-

1 Lesbiennes, Gay, Bi et Transsexuel-le-s.
2 Titre non définitif.

vocats gay-friendly aptes à les défendre, etc… Peu de victimes savent par exemple qu'il vaut mieux détenir un certificat médical constatant les blessures, voire prescrivant une interruption temporaire de travail (ITT) afin que leur plainte soit mieux prise en compte et que leurs agresseurs soient condamnés.

« Des agressions de plus en plus barbares »

GÉRARD SIAD, président du Syndicat national des entreprises gaies (Sneg), qui regroupe 500 commerçants (bars, saunas...) dont 200 à Paris

« Faire attention à Internet où l'anonymat démultiplie le danger »

Le Parisien, **10 août 2006**

- *Marc nous appelle car il a été agressé sur un lieu de drague à Lyon, il ne sait pas quoi faire, il a peur de la réaction des policiers s'il porte plainte. L'écoutant lui suggère d'abord d'obtenir un certificat médical constatant les blessures (nombreux hématomes et nez probablement cassé), puis de déposer plainte en mentionnant le caractère homophobe de l'agression.*
- *Jeanine nous appelle, elle est la mère d'un jeune gay qui a été violemment insulté «* sale tapette, t'aimes bien sucer des bites *», agressé et volé par deux individus à la sortie du bus à Metz. Prévenue par le chauffeur de bus, la police a réussi à arrêter les deux agresseurs. Le jeune homme, après avoir été soigné, est encore sous le choc et sa mère nous téléphone pour avoir des conseils sur la marche à suivre après cette agression car les deux individus passent en comparution immédiate le lendemain.*

Pour d'autres victimes enfin, l'agression physique est un véritable traumatisme qui bouleverse profondément leur vie.

- *Thierry, victime d'une agression avec son ami lors d'une promenade dans une rue d'une grande ville raconte : «* Cette agression m'a bouleversé, même si physiquement nous n'avons rien eu. Je me prends à avoir peur dans la rue ou dans les magasins. Je me sens devenir agoraphobe. Il va me falloir un bon moment avant de pouvoir me promener librement dans la rue sans penser qu'à n'importe quel moment, une telle agression est possible *».*
- *Thomas nous téléphone en pleurs. En rentrant de son travail il a été agressé par un groupe de jeunes. Il s'est fait traiter de «* sale PD *» et a reçu une gifle, puis a réussi à prendre la fuite et à se réfugier chez lui. Mais depuis cette agression il ne parvient plus à dormir, culpabilise d'avoir fui et de ne pas avoir répondu.*

Outre les séquelles physiques, les cauchemars, les angoisses, l'agoraphobie, la dépression deviennent le lot quotidien de certaines victimes face à un acte qu'elles ne parviennent pas à surmonter et à oublier. Contacter SOS homophobie est alors souvent une première démarche pour faire face à une situation qu'elles ne parviennent plus à gérer.

Cette année encore, force est de constater que les agressions physiques persistent. Si l'on peut se féliciter que la société, sans doute grâce aux nombreux débats sur l'égalité des droits entre homosexuel-le-s et hétérosexuel-le-s et grâce à une plus grande visibilité médiatique des homosexuel-le-s, soit globalement plus ouverte, certains homophobes supportent très mal cette plus grande visibilité. Des jeunes, notamment, sont imprégnés d'une violente haine des homosexuel-le-s qui trouve sans doute ses racines dans les références de la société centrées sur l'hétérosexualité et quelquefois dans les croyances religieuses. Cette homophobie ne pourra être efficacement combattue que par une politique volontariste de prévention dès le plus jeune âge, au même titre que le racisme ou l'antisémitisme. Une revendication portée depuis de nombreuses années par SOS homophobie. Grâce à sa commission Interventions en Milieu Scolaire (I.M.S.), l'association a initié depuis plusieurs années cette politique (Cf. chapitre Milieu scolaire). Des procès ont en effet montré que les agresseurs sont en général de jeunes gens persuadés de n'avoir rien fait de mal en frappant des homosexuel-le-s, et surpris de se retrouver devant un tribunal pour ces faits.

Communiqué du 14 avril 2006

Deux agressions d'homosexuels : quelques conseils de prudence

La semaine passée, deux agressions physiques violentes d'homosexuels ont été signalées à SOS homophobie et ont été relayées par plusieurs médias. Si le motif de ces agressions n'est pas encore connu, SOS homophobie souhaite néanmoins rappeler quelques conseils de prudence.

Suite à une première agression, un homosexuel âgé de 60 ans a été retrouvé mort chez lui, vraisemblablement étranglé. La police a constaté que des objets de valeur avaient été dérobés. Au cours d'une autre agression, un homosexuel de 41 ans a été violemment passé à tabac à son domicile (traumatisme crânien, oreille coupée, etc.), où il a agonisé pendant une semaine avant d'être découvert. Ses jours ne sont plus en danger.

Les premiers éléments de l'enquête ne montrent pas de signe d'effraction et suggèrent donc que les deux victimes auraient laissé rentrer volontairement leur(s) agresseur(s).

En l'état actuel de l'avancée des enquêtes, il n'est pas possible de savoir si ces agressions sont liées à leur orientation sexuelle. Cependant, les témoignages d'agressions physiques que nous recevons depuis plusieurs années indiquent que certains agresseurs préfèrent s'attaquer à des personnes homosexuelles car ils pensent qu'elles n'oseront pas porter plainte. Les homosexuel-le-s restent donc encore trop souvent des cibles de choix.

Nous rappelons donc quelques conseils de prudence élémentaires aux homosexuels qui souhaitent recevoir de nouveaux partenaires chez eux :
- Au premier rendez-vous, préférez un lieu public (un bar par exemple).
- Ne donnez pas le numéro de téléphone de votre domicile, échangez vos numéros de

portable et appelle votre correspondant pour vérifier ses coordonnées.
- Informez un proche de votre rendez-vous et donnez-lui les informations dont vous disposez.
- Laissez entendre à votre partenaire qu'une autre personne est au courant de ce rendez-vous.
- Si vous ne vous sentez pas à l'aise ou rassuré, n'hésitez pas, abrégez le rendez-vous.
- Si vous accueillez quelqu'un chez vous et qu'il porte un sac, méfiez-vous de son contenu. Il peut en effet contenir des cordes, du scotch, des armes...

SOS homophobie espère que les enquêtes sur ces agressions seront closes rapidement, et incite très fortement les homosexuel-le-s victimes d'agressions ou de discriminations à ne plus hésiter à nous contacter et à porter plainte.

Communiqué inter-associatif du 24 avril 2006

Recrudescence importante des agressions physiques homophobes : il est urgent d'agir !

Alors que le nombre d'agressions physiques homophobes explose en ce début 2006, SOS homophobie, le SNEG, Act Up-Paris et le Groupe Action Gay et Lesbien-Loiret (GAGL) montent une cellule de crise pour informer et lutter contre ces violences.

Nos associations ont constaté un nombre important d'agressions physiques homophobes ces derniers jours :
- 16 avril, Orléans : deux jeunes de 18 et 22 ans ont été pris à partie alors qu'ils se tenaient par la main devant un arrêt de bus un dimanche après-midi. Ils ont été insultés et frappés, et ont dû subir des interruptions temporaires de travail. Le procès de leurs assaillants est en cours.
- Nanterre : la victime a été frappée sur son lieu de travail par des personnes qui s'étaient fait passer pour homosexuelles.
- 13 avril, Strasbourg : un jeune homme a failli être frappé par plusieurs personnes, et a réussi à se réfugier dans sa voiture juste à temps, ce qui n'a pas empêché ses agresseurs de s'acharner dessus. Il a ensuite été poursuivi pendant plusieurs kilomètres.
- 8 avril, Perpignan : un homme s'est fait frapper à coups de bâton sur une plage, sans qu'aucun témoin n'intervienne. La victime porte désormais une minerve.
- 8 avril, Marseille : une jeune lesbienne a été frappée dans la rue (coups de pieds au pubis et coups de poings), et s'est retrouvée sur le visage sur le trottoir avec plusieurs dents cassées. Elle a porté plainte.
- Début avril, Paris : un homosexuel a été retrouvé mort étranglé chez lui. Un autre a été retrouvé agonisant à son domicile. Le motif de ces deux agressions différentes n'est pas encore établi.

Nos associations sont très inquiètes d'un tel nombre de violences physiques en quelques jours à peine. Ceci ne fait que confirmer une tendance observée par SOS homo-

phobie depuis plusieurs années, à savoir une augmentation du nombre de témoignages d'agressions physiques (multiplication par 6 entre 2000 et 2004).

Ces agressions montrent, s'il en était encore besoin, que l'homophobie est bien une réalité, même sous ses aspects les plus violents, et qu'elle n'est pas encore éradiquée.

Les exemples récents de procès montrent d'autre part que les homophobes se sentent dans leur droit lorsqu'ils insultent ou frappent des homosexuels simplement parce qu'ils existent. Loin de témoigner un repentir, la plupart semble convaincu que l'homosexualité est "inférieure à l'hétérosexualité", comme l'avait déclaré le député Christian Vanneste dans la presse, et se sent investi d'une mission pour nettoyer la France des homosexuels. Les propos prononcés par ces assaillants ("Les pédés méritent une bombe, ce ne sont pas des hommes !" par exemple) indiquent clairement qu'il est plus que jamais urgent de sensibiliser les jeunes à la lutte contre l'homophobie : les témoignages reçus par SOS homophobie en 2005 indiquent que ces agressions sont souvent le fait de mineurs ou de jeunes majeurs. Or aucune action de sensibilisation réelle à la lutte contre l'homophobie n'est encore prévue dans les programmes de l'Éducation Nationale.

Nos associations, qui luttent au quotidien contre l'homophobie, ont donc décidé de mettre en place une cellule de crise afin de réagir au plus vite suite aux agressions homophobes, et restent très vigilantes sur les nouveaux cas de violences qui nous sont signalées

Commerces et services – Données chiffrées

• 108 témoignages en 2006, correspondant à 92 cas, soit 7% du total

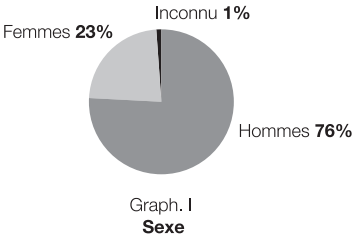

Graph. I
Sexe

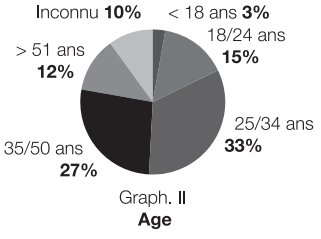

Graph. II
Age

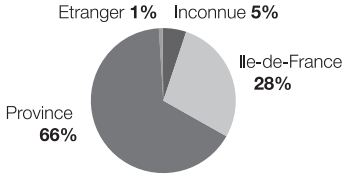

Graph. III
Origine géographique

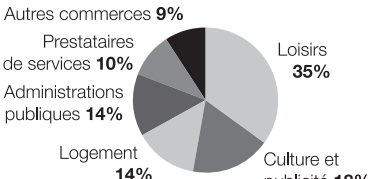

Graph. IV
Contextes

Analyse

- Le nombre de témoignages d'homophobie dans les commerces et services est stable par rapport à l'année dernière (108 témoignages en 2006 contre 104 en 2005), ainsi que la part de ce contexte dans le total des témoignages (7% en 2006 contre 8% en 2005).
- Les hommes représentent toujours une large majorité des témoignages (trois quarts des cas), même si la part des femmes est en légère augmentation cette année (23% des cas contre 19% en 2005).
- La tranche d'âge des 25-50 ans reste majoritaire, avec 60% des cas, mais les moins de 25 ans et les plus de 50 ans témoignent davantage cette année, avec respectivement 18% et 12% des cas, contre 12% et 5% l'an dernier.
- Les témoignages de province augmentent sensiblement en 2006 et deviennent majoritaires (66% des cas contre 44% en 2005).
- Les lieux de loisirs et de détente représentent le principal contexte d'homophobie dans les commerces et services (35% des cas), suivis de la culture et la publicité (18%), du logement (14%) et des administrations publiques (14%).

Chapitre **2**

Commerces et services

Nous n'avons pas la même valeur

En 2006, le nombre de témoignages d'homophobie dans les commerces et services reste significatif (108 témoignages soit 7% du total). Est-ce le signe que les victimes connaissent de mieux en mieux leurs droits et n'hésitent plus à réagir ?
Les témoignages proviennent toujours principalement de gays de 25 à 50 ans, mais leur origine géographique constitue le principal changement par rapport aux années précédentes : les témoignages proviennent désormais en majorité de province, comme c'est d'ailleurs le cas pour l'ensemble des témoignages depuis 2003. De la discrimination à l'agression physique en passant par l'insulte ou le harcèlement, les homosexuel-le-s peuvent être victimes de toutes formes d'homophobie dans les commerces et services. Cette homophobie se manifeste principalement dans les lieux de loisirs et de détente, dont plus du tiers sont pourtant des établissements se prétendant gay-friendly. Elle est également importante dans le logement, l'administration publique, la culture et la publicité.

Un large éventail de manifestations homophobes

Cette année encore, de nombreux cas de discriminations basées sur l'orientation sexuelle, dans le cadre d'opérations commerciales, nous sont signalés, et ce, dans tous types de commerces et services. Il peut s'agir, spécifiquement dans ce contexte, de refus de vente ou de service, mais malheureusement aussi des classiques discriminations et brimades, insultes et même agressions physiques.

Le témoignage de Sylvain, jeune gay du Lot-et-Garonne auquel le patron d'un bar refuse de servir un verre car « *(il) ser(t) tout le monde sauf les PD* », ou celui de Stéphane et Bastien, couple de trentenaires parisiens, dont la banque ne prend même pas la peine d'étudier leur demande de prêt malgré une situation financière confortable, sont des cas typiques de refus de vente ou de service en raison de l'orientation sexuelle. Certains organismes commerciaux pratiquent ouvertement des discriminations à l'encontre des homosexuel-le-s, comme Meetic, célèbre site de rencontres sur Internet, qui, encore en 2006, fait payer plus cher une femme cherchant une femme qu'une femme cherchant un homme. Et que penser de cette serveuse de snack qui indique le mot « *PD* » sur son bon de commande pour reconnaître ses clients ?
Ces professionnels, qui n'hésitent pas à traiter différemment les gays et les lesbiennes du reste de la population, semblent ignorer qu'ils encourent jusqu'à 3 ans d'emprisonnement et 45.000 euros d'amende (Article 225-2 du Code Pénal).

- *Maxime, 32 ans, pacsé depuis 4 ans, souhaite se faire tatouer le prénom de son compagnon. Il se rend chez un tatoueur de Bayonne, mais quand ce dernier apprend que le prénom à tatouer est celui de son partenaire, il refuse «* au nom de (ses) principes *». Cela ne lui pose pourtant pas de problème de tatouer à un homme le prénom de son épouse, de ses enfants ou même de son animal domestique.*
- *Fabio et Luca, jeune couple italien en visite à Paris, ont réservé, via une agence de voyages, une chambre d'hôtel avec un grand lit. A leur arrivée, on leur indique que la chambre n'est pas encore disponible et ils en acceptent une à lits séparés pour la première nuit. Le lendemain, ils souhaitent intégrer la chambre initialement prévue, mais la réceptionniste refuse et leur dit que «* deux hommes ne peuvent pas (les) obliger à changer de chambre pour un grand lit *». «* Si vous voulez, *ajoute-t-elle*, je vous donne une chambre très petite avec un grand lit, et si vous ne voulez pas, vous quittez l'hôtel *».*
- *Nicole reçoit à son domicile un appel d'un magasin de bricolage qui doit prochainement s'ouvrir près de chez elle. La jeune femme au bout du fil lui annonce qu'elle a gagné un cadeau de bienvenue qu'elle peut venir retirer en couple dès qu'elle le souhaite. Nicole interroge la jeune femme sur ce qu'elle entend par couple. Cette dernière lui répond qu'il s'agit «* bien sûr d'un homme et d'une femme, d'un couple normal quoi *». Nicole lui signale qu'elle est en couple avec une femme, l'opératrice change brutalement de ton, lui dit qu'«* il faut changer *» et raccroche sèchement.*

Des homosexuel-le-s nous signalent aussi très fréquemment être victimes d'insultes homophobes et de propos diffamatoires de la part de leurs commerçants. Les expressions « *sale PD* », « *tarlouze* », « *sale gouine* » peuvent aussi bien être lancées par le patron d'un restaurant des Vosges que par un entrepreneur de l'Aude ou un vendeur dans une parfumerie de la Haute-Loire.

Dans un bar alsacien, Hervé croise régulièrement un client qui lui tient des propos homophobes : « *Sale PD qui pue* », « *PD répugnant de saleté* », « *Il faudrait les enfermer* », sans que les gérants ne réagissent. A une question sur la programmation du film « Le secret de Brokeback Mountain », histoire d'amour homosexuel, la caissière d'un cinéma de la région lyonnaise n'hésite pas à répondre à Laurent que « *dans notre cinéma, on n'aime pas les PD* ». A Paris, le vigile d'un supermarché lance à Patrick, homosexuel de 60 ans : « *Des gens de votre espèce, on n'en veut pas, allez ailleurs* ».

Les discriminations et les insultes homophobes que subissent les gays et les lesbiennes peuvent parfois mener à des actes encore plus graves tels que le harcèlement, la menace ou même l'agression physique.

- *Jérôme, habitant du Pas-de-Calais, se rend avec son compagnon dans un magasin de cuisines aménagées et passe commande. Quelques semaines plus tard, il se rétracte sur les conseils d'une association de consommateurs. Depuis ce jour, le directeur du magasin le harcèle au téléphone et lui tient des propos menaçants et résolument homophobes. «* Je vais venir vous voir pour qu'on s'explique d'homme à homme, car vous êtes malgré tout un homme *» lui dit-il.*
- *Régis, 36 ans, décide de passer ses vacances d'été en Corse, accompagné de son compagnon, Frédéric, et de ses neveux. Identifié comme couple homosexuel, Régis et Frédéric sont tout de suite très mal accueillis par les tenanciers de leur hôtel. Quelques jours plus tard, ces derniers leur tendent un guet-apens et les passent à tabac, les menaçant même de leur prendre les enfants. Les deux hommes se rendront chez un médecin, qui leur délivrera une ITT de 10 jours, et porteront plainte pour coups et blessures (dent et nez cassés).*

Et le milieu homo ? Phénomène inquiétant, plusieurs témoignages relatent des pratiques discriminatoires, des insultes homo-

phobes ou des agressions physiques au sein même du milieu homo, particulièrement à Paris. Les homosexuel-les pourraient ainsi être victimes d'homophobie dans certains établissements se voulant pourtant ouverts.
Des gays se plaignent d'avoir été refusés dans des bars ou discothèques homosexuels sous prétexte qu'ils ne correspondent pas eux-mêmes à une certaine norme, « *trop viril* » dans le cas de Christophe, 31 ans, « *pas assez blanc* » dans le cas de Karim, âgé de 26 ans.
Des insultes homophobes, tenues par des employés d'établissements censés être gay-friendly, sont aussi à déplorer. Dans la capitale ou en province, des appelants ont été traités de « *vieille tante* » ou de « *salope* » par des patrons ou serveurs de bars.

- *Nicolas, âgé de 28 ans, relate l'agression physique dont il a été victime dans un sauna gay sans que les responsables de l'établissement n'interviennent et n'expulsent l'agresseur. Nicolas en est ressorti avec des bleus et une dent cassée et se fait depuis harceler et menacer par son agresseur.*

Les homos, pas logé-es à la même enseigne !

Comme chaque année, le logement constitue un secteur important dans lequel toutes les formes d'homophobie se manifestent. A commencer par les cas de discriminations basées sur l'orientation sexuelle. Le propriétaire d'un immeuble parisien refuse, par exemple, de louer un appartement à Pierre et Antoine, médecins tous les deux, malgré un dossier qu'il juge « *excellent* », car il souhaite que l'immeuble reste « *homogène dans sa composition* », c'est-à-dire occupé uniquement par des hétérosexuel-le-s, et que « *le climat reste à la discrétion* ».

Plus inquiétant encore, les propriétaires n'hésitent pas à donner les raisons de leurs refus – « *Je ne loue pas à deux hommes* », « *Je ne loue pas à un couple homo* » – se croyant « dans (leur) bon droit ». Il est intéressant de noter que, contrairement à d'autres domaines, cette homophobie est très directe et avance à visage totalement découvert. Certains propriétaires penseraient en effet être dans leur droit. D'autres seraient convaincus qu'ils n'auront pas de mal, dans la crise du logement actuelle, à trouver une lacune dans le dossier des demandeurs leur permettant de justifier leur refus, ou que ces derniers n'oseront pas se plaindre.

- *Florence, jeune Parisienne de 27 ans, cherche un appartement à louer et contacte un particulier suite à une annonce. Le propriétaire la questionne naturellement sur ses revenus et son logement actuel, puis lui demande si elle vit en couple. Répondant par l'affirmative, il lui tient les propos suivants : «* Est-ce que vous êtes deux hommes ou deux femmes ? Enfin, je ne dirai pas le mot vulgaire, homo quoi *». Il ajoute : «* Je ne souhaite pas avoir d'homosexuel-les dans mon appartement parce que cela ne fait pas bien pour les voisins et je ne veux pas de problèmes *».*

Les actes homophobes dans le logement peuvent aller plus loin encore, souvent lorsque le propriétaire découvre a posteriori l'homosexualité de son ou sa locataire. C'est alors un enfer quotidien et la pression est grande pour lui faire quitter son logement.

- *Véronique, habitante du Vaucluse, vit depuis peu avec une femme. Son propriétaire, l'ayant appris, lui dit qu'elle est «* la honte de la ville *» et la menace : «* Si tu ne redeviens pas normale, tu devras partir de mon appartement *».*
- *Nathalie nous décrit le calvaire qu'elle subit depuis plusieurs mois dans le camping où elle vit. Le propriétaire l'insulte régulièrement – «* Sale gouine *», «* Putain *» – et la menace : «* Je vais te tuer *». Selon lui, «* être homosexuelle, c'est être malade et il faut les interner *». Il envoie ainsi régulièrement des jeunes agresser Nathalie et son amie.*

Ces témoignages d'actes homophobes de toute nature nous amènent naturellement à nous demander quelles solutions permettraient de les empêcher. Etant donnée la facilité qu'ont les propriétaires coupables de discrimination à reconnaître les raisons de leur acte, une première solution pourrait être une meilleure prise de conscience des lois déjà existantes. La seconde serait de faire évoluer les mentalités puisqu'on se rend compte que les actes homophobes sont souvent liés à des préjugés sur l'homosexualité. Ces solutions paraissent simples mais leur mise en place prendra du temps.

Le mauvais exemple de l'administration publique

Une meilleure connaissance des lois existantes, en particulier en matière de discrimination, par l'ensemble des professionnels, paraît difficile quand on voit qu'elles ne sont pas toujours appliquées au sein même de l'administration publique, qui devrait pourtant montrer l'exemple. Il s'agit, dans ce contexte, essentiellement de cas de discriminations liées à des prestations sociales pour des couples homosexuels. Ainsi, souvent à cause d'employés homophobes, des organismes publics peuvent refuser de verser le RMI ou les allocations chômage, ou de délivrer un visa pour un Pacs, sous le seul prétexte que les demandeur-euses sont des homosexuel-le-s.

- *Béatrice, 44 ans, a été envoyée, par le ministère des Affaires étrangères français, en mission en Afrique. Elle ne comprend pas pourquoi celui-ci refuse à sa compagne, avec qui elle est pacsée, la délivrance d'un passeport de service, qui permet de faciliter les démarches administratives, alors que les conjoint-e-s de ses collègues hétérosexuel-le-s y ont droit.*
- *Marie, étudiante en Dordogne, s'étonne qu'elle et son amie ne puissent pas bénéficier, comme un couple hétérosexuel, du statut « conjoint / concubins non mariés » de la Caisse d'Allocations Familiales, qui leur permettrait de toucher une aide au logement plus importante qu'en présentant deux demandes séparément. La CAF lui précise que «* dans le cas d'un couple homosexuel, la notion de couple n'est pas retenue *».*

L'homophobie véhiculée dans la culture et la publicité

La seconde solution, qui consisterait à faire évoluer les mentalités et disparaître les préjugés sur les homosexuel-le-s, ne semble pas plus aisée à mettre en place, quand on connaît la manière qu'ont justement certaines marques de communiquer avec leurs clients. La publicité, mais aussi certaines œuvres culturelles, véhiculent parfois des clichés de mauvais goût sur les gays et les lesbiennes, qui confortent les préjugés plus qu'elles ne font avancer les choses.

Les individus peuvent y être confrontés dès le plus jeune âge, que ce soit à travers les blagues sexistes d'une marque de bonbons, la réplique, entendue dans un dessin animé destiné aux enfants de trois ans, « *Arrêtez de reculer bande de PD* », ou les insultes homophobes tenues dans les canaux de discussion d'un jeu en ligne, fréquenté essentiellement par un public adolescent, sans aucune réaction des responsables du site (Cf. chapitre Internet).

L'homophobie est, par ailleurs, souvent véhiculée sous couvert de l'humour dans la publicité et la culture. Jean-Pierre est choqué par la pièce de théâtre « Stationnement alterné », à laquelle il a assisté à Paris, qui emploie un vocabulaire homophobe et qui joue sur toutes les caricatures habituelles des homos – voix efféminées, déhanchements, battements de cils, chemises à fleurs – tout cela sous les yeux de spectateurs hilares. Les publicités jouent aussi sur ces clichés. Dans certains cas, elles montrent même du dégoût pour l'homosexualité, pour les gays dans le spot d'un opérateur de téléphonie mobile, pour les lesbiennes dans

celui d'un magazine de sport diffusé durant la coupe du monde de football (Cf. chapitre Sport). Une marque automobile la considère même comme un danger, mettant en scène dans sa publicité un homme regardant les fesses de son plombier avec pour slogan « *Le danger ne viendra pas de la route* » (Cf. illustration).

La hausse des témoignages relatifs aux commerces et services, constatée l'an dernier, s'est confirmée cette année. Les gays et les lesbiennes n'hésitent plus à signaler les actes homophobes dont ils-elles sont victimes, de l'insulte la plus courante à l'agression physique la plus grave.

Malgré les lois existantes en matière de discrimination en raison de l'orientation sexuelle, ces pratiques sont encore trop fréquentes de la part des commerçants et prestataires de services. Pour ces professionnels, les homosexuel-le-s n'ont décidément pas, par rapport aux hétérosexuel-le-s, la même valeur.

Publicité Volkswagen « *le danger de viendra pas de la route* »

Famille, entourage proche – Données chiffrées

• 138 cas sur le thème de la famille, en augmentation de 25% par rapport à l'an dernier, représentant 11% du total des témoignages (10% l'an dernier).

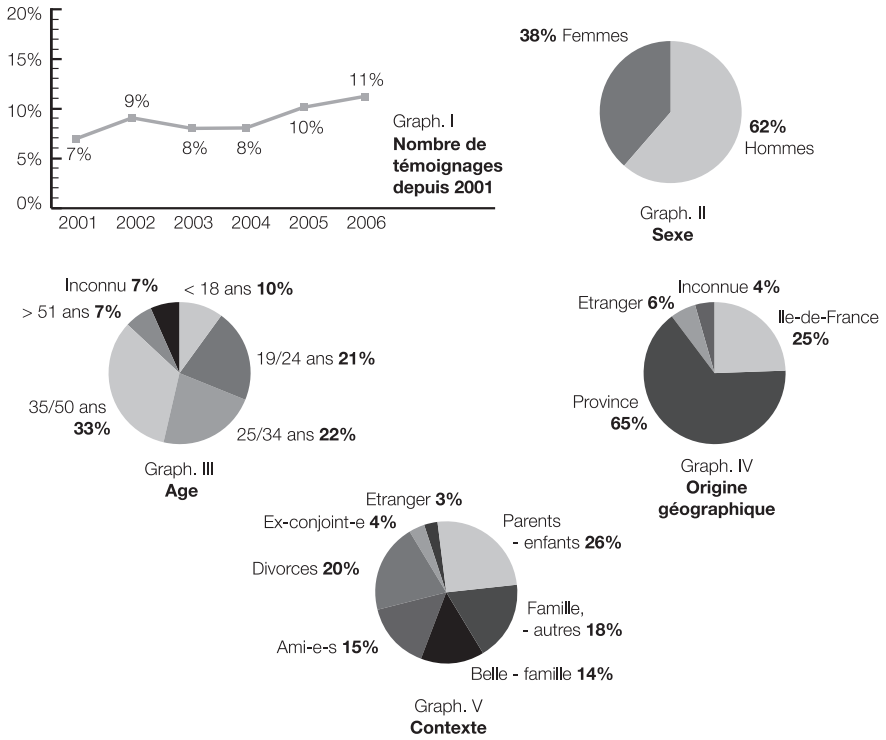

Analyse

• Sexe : majoritairement des hommes, 62%, en ligne avec l'année dernière.

• Age : 35/50 ans, catégorie la plus représentée avec 33% du total, également en ligne avec l'année dernière.

• Répartition géographique : 65% des témoignages sont en provenance des régions, proportion en forte augmentation (52% l'année dernière).

Chapitre **3**

Famille, entourage proche

Quand l'amour se transforme en haine

Les personnes victimes d'homophobie dans leur entourage familial et amical sont encore trop nombreuses. Cette année encore, ces témoignages représentent une part importante de l'ensemble des cas d'homophobie signalés à l'association : 11% contre 10% en 2005. Deux tiers de ces témoignages interviennent dans la famille avec une prépondérance des conflits entre parents et enfants. A noter aussi qu'un quart des témoignages relatent des séparations de couple conflictuelles avec l'angoisse de ne pas avoir la garde des enfants à cause de son homosexualité. Que ce soit au sein de sa famille ou de son entourage, la douleur provoquée par ces agressions est à la hauteur de leur grande violence.

Parents-enfants, l'abus de pouvoir

Un quart des témoignages reçus concerne des rapports conflictuels parents-enfants. C'est la situation la plus courante et la plus traumatisante pour de jeunes homosexuel-les.

Nous constatons que la révélation de sa propre homosexualité, le coming-out, auprès de ses parents n'est pas sans conséquence. De nombreux témoignages prouvent que cette révélation peut provoquer des réactions violentes de la part de certains parents, dans les paroles comme dans les actes.

Les propos des parents peuvent être d'une grande virulence. Olivier, un étudiant de 19 ans, s'est entendu dire par sa mère que « *les PD ne méritent pas de vivre* », après la révélation de son homosexualité. « *Plutôt te voir morte qu'homo* », décrète la mère de Sophie. Grégory, un adolescent de 17 ans, témoigne d'un harcèlement quotidien de la part de ses parents : « *Tu es un dégénéré* », « *Tu as attrapé une maladie* »…

- *La mère de Vanessa, 19 ans, la traite chaque jour de «* sale gouine *». «* Elle désigne d'ailleurs toutes les femmes homosexuelles par le nom de "gouines" *», nous explique Vanessa. «* Elle ne veut même pas entendre parler de ma copine et nous traite de "putes" et de "salopes". Je voudrais juste savoir si ma mère a le droit de me traiter de gouine ? Que puis-je faire pour qu'elle arrête ? Que faire pour réussir à supporter ses insultes ? »

Les représailles, après un coming-out, peuvent aussi être très concrètes : privation de téléphone, d'Internet, réduction de l'argent de poche, confiscation de la carte bancaire, arrêt du financement des études… Les parents de Grégory, 17 ans, vont jusqu'à l'obliger à faire des prises de sang régulièrement pour vérifier son statut sérologique !

La crise avec les parents peut conduire à la mise à la porte de l'enfant devenu « *déviant* ». Jordy,

17 ans, en banlieue parisienne, s'est retrouvé viré de chez lui, tout comme Julia, 17 ans aussi, à Marseille. Mineurs et sans ressources, ils ont dû revenir ensuite à la maison et faire profil bas pour ne pas se retrouver une nouvelle fois à la rue.
La fureur des parents peut parfois aller jusqu'aux coups, comme en témoigne Eric, 23 ans, dans le Vaucluse. Il a été frappé par son père, après que celui-ci a trouvé des « preuves » de son homosexualité en fouillant sa chambre. Rien que la menace de représailles peut provoquer une terrible angoisse. Loïc, un jeune mineur, vit dans la terreur depuis que son père lui a dit qu'il le « *tuerait* » s'il apprenait qu'il était « *PD* ».
En résumé, les jeunes homosexuel-le-s témoignent d'un véritable abus de pouvoir de leurs parents, sûrs de leur bon droit et de la dépendance dans laquelle ils tiennent leur fils ou leur fille. Conséquence : une grande détresse psychologique doublée d'un sentiment d'impuissance. Une solution judiciaire leur apparaît difficilement envisageable : comment se résoudre à porter plainte contre sa propre famille ?

- *Sébastien, étudiant, nous écrit : «* J'ai l'impression que lorsqu'on avoue à ses parents son homosexualité, on ne peut pas se plaindre. On doit se laisser faire, se laisser dire des choses blessantes sans ronchonner. Je vis cela en ce moment avec ma mère. Je ne peux plus sortir, passer un moment avec mon copain sans me retrouver confronté à ses remarques. Je me sens seul face à tout ça. Je le raconte à mes amis, mais je ne peux rien faire. Comment arriver à la persuader que je ne suis pas un démon ? Je ne peux pas lui parler car quand je le fais, je me retrouve face à un mur. Aidez-moi s'il vous plait, la situation est insupportable. Mon copain m'a proposé de venir vivre chez lui, cependant je ne suis pas indépendant et ma mère ne veut pas que je m'en aille. Aidez-moi. »

Face à la violence et à l'incompréhension de leurs parents, les jeunes homosexuel-les qui nous contactent pensent souvent à mettre fin à leurs jours. C'est alors leur entourage amical qui nous contacte, inquiet de la tournure de la situation familiale.

- *Un ami de Sylvain, 17 ans, appelle notre ligne, très inquiet. Depuis que les parents de Sylvain ont découvert l'homosexualité de leur fils, deux mois plus tôt, Sylvain vit un «* calvaire *» : insultes, brimades, harcèlement… Du coup, ses amis craignent pour sa vie. Il pourrait faire «* un geste désespéré *».*

Parfois, ce sont les parents eux-mêmes qui évoquent le suicide, cette fois dans le but de faire du chantage pour que leur enfant change d'orientation sexuelle. La mère de Jimmy, 18 ans, menace de mettre fin à ses jours. Un chantage affectif auquel s'ajoute un harcèlement de tous les instants pour le faire revenir « dans le droit chemin ». Jimmy est totalement déboussolé mais refuse toute aide extérieure. Il est paralysé par la peur de voir sa mère mettre ses menaces à exécution. Une fois encore, le parent abuse de son ascendant, utilise le lien affectif comme une arme pour faire « *changer* » son enfant. Une démarche égoïste où le bien-être de l'enfant est oublié, son identité niée.

La famille proche, le rejet par " les siens "

Frères, sœurs, tantes, oncles, neveux, nièces, grands-parents… Les membres les plus proches de la famille peuvent devenir les pires ennemis. Le plus grand nombre de témoignages évoque des insultes. Des mots vécus douloureusement par les appelant-e-s car prononcés par « *les siens* ». Et là, il ne s'agit pas seulement de jeunes homosexuel-les qui sont victimes de leur entourage familial. Ainsi, Jacques, 41 ans, est choqué après avoir été insulté par son neveu de 14 ans. Martine, 42 ans, est traitée de « *sale gouinasse* » par son frère qui lui interdit l'accès à la maison de leur mère. Un garçon d'une

vingtaine d'années nous confie avoir été insulté par sa sœur : « *Gros PD. Va te faire emmancher par ton PD de mec !* ».
Les insultes peuvent s'accompagner de menaces, comme pour Thierry, la quarantaine. Dans un contexte d'héritage conflictuel, son frère l'a interpellé : « *Sale PD, je vais te crever…* ».
Les paroles s'accompagnent parfois de violences physiques. Les victimes se sentent alors particulièrement démunies. Poursuivre en justice sa propre famille est tabou. Difficile de le faire et de l'assumer ensuite. Comme Hugo, un jeune étudiant mineur. Sa sœur l'a frappé au visage avec un ventilateur. Elle menace de mort Hugo et son petit ami. Elle leur interdit de voir ses enfants. Le jeune homme ne sait pas quoi faire.

- *Raphaël, 25 ans, confie son homosexualité à sa grand-mère. Le compagnon de celle-ci se montre très agressif : «* T'es un PD. Je vais te sortir les tripes ! *», avant de le frapper. Résultat : un cocard, des blessures au cou, des éraflures à l'épaule. Raphaël a voulu porter plainte. Les gendarmes ne se sont pas montrés très coopératifs : «* On ne porte pas plainte contre sa famille *».*
- *Julie, 30 ans, habite Paris. Elle crève en vélo, au pied de l'immeuble de sa sœur. Son beau-frère, sur son balcon, l'aperçoit et descend sur le trottoir. Visiblement éméché, il lui déverse un torrent d'injures : «* T'es qu'une putain de sale lesbienne de merde *», «* T'as besoin d'une bonne pine dans le cul *», «* Pauvre merde *», etc… Ensuite il la frappe, lui prend la tête par les cheveux pour la cogner contre un banc. Heureusement, des passants et des commerçants s'interposent : «* Vous allez la tuer *». L'appelante a fait constater les coups aux urgences de l'hôpital, puis elle a porté plainte contre son beau-frère.*

Mais l'homophobie frappe aussi les parents. Des mères de famille nous contactent car elles sont victimes de propos injurieux du fait de l'homosexualité de leur fils. « *Ton fils est un sale PD qui lèche le cul des PD* » : c'est dans ces termes que la mère de Luc a appris l'homosexualité de son fils par la bouche de sa propre sœur. Une autre mère nous appelle. Elle est blessée par les propos qu'a tenus sa belle-sœur devant elle : « *Ton fils est un sale PD* ». Cette dernière veut même éloigner les amis de l'appelante à cause de l'homosexualité de son fils.

A noter, plusieurs témoignages dans lesquels les victimes évoquent les origines, la religion ou la culture de leur famille pour expliquer l'homophobie dont elles souffrent. Ces jeunes homosexuel-le-s nous appellent en état de grande détresse. Ils disent craindre pour leur vie.

- *Selma, une jeune femme d'origine turque, nous appelle en compagnie de son amie. Pour sa famille musulmane, son homosexualité est un déshonneur. Elles nous racontent avoir été «* kidnappées *» par la mère et les frères de Selma. Emmenées dans un bois, elles ont été battues. Heureusement, des passants ont fait cesser le passage à tabac. «* Grâce à eux, je suis encore là aujourd'hui *», nous confie l'amie de Selma. Depuis, malgré un dépôt de plainte et une procédure judiciaire, elles reçoivent jour et nuit des menaces de mort.*
- *Hassan, 18 ans, en Seine-Saint-Denis, nous écrit : «* Je suis homosexuel et je vis dans une famille homophobe. Mon frère m'a cassé le nez et menacé de me tuer. Ma mère est dépassée et trop faible pour me soutenir. J'ai deux autres frères plus grands. Ils sont menaçants, mais un peu moins. Je vous avoue que lorsque je rentre chez moi j'ai peur. Quand je dors, j'ai peur. J'ai constamment peur au point d'avoir envie de me suicider. J'évolue dans un milieu musulman orthodoxe et j'ai une vie rythmée par le Coran. Je crains de mourir assassiné par mes frères. (…) Bref, je pense souvent à la mort et quand je regarde les jeunes d'aujourd'hui, je trouve que je suis maudit. Je ne trouve pas les mots tellement c'est dur d'être homo, arabe, musulman, et Français à la fois… »

Les représailles de la belle-famille

Les parents ne supportant pas l'homosexualité de leur enfant rejettent souvent la faute sur le partenaire de celui-ci. Ils lui reprochent d'avoir « *perverti* » leur fils ou leur fille. Selon eux, tout irait mieux s'il, ou elle, arrêtait de « *fréquenter des homosexuel-le-s* ». Les appelant-e-s témoignent de harcèlement au quotidien de la part de la belle-famille pour tenter de mettre fin à cette relation « contre-nature » : insultes au téléphone, tentatives d'intimidation, diffamation publique, menaces de mort, coups…

- *Cibelle est une étudiante d'une vingtaine d'années. La mère de sa petite amie la traite de «* camionneuse *». Elle ne serait qu'un «* garçon manqué *». Ce qui prouverait bien, d'ailleurs, que sa fille est en réalité attirée par les hommes…*

En cas de différence d'âge, même minime entre les deux partenaires, les choses peuvent se compliquer encore plus. Les accusations de pédophilie fusent de la part de la belle-famille, même si l'âge de la majorité sexuelle est atteint depuis longtemps.

- *Pierre a 46 ans. Il est sorti avec un garçon de 21 ans. Expérience traumatisante car la famille de son ami l'a forcé à porter plainte contre Pierre pour harcèlement sexuel. La procédure n'a pas abouti, mais les convocations à la police l'ont fortement éprouvé. Un an après, il reçoit encore des appels anonymes et craint de se retrouver en prison. Son avocat lui assure pourtant qu'il n'a absolument rien à craindre.*

Les relations avec la belle-famille peuvent aussi s'envenimer à la suite du décès de l'un-e des partenaires. Le deuil peut s'accompagner d'insultes, harcèlement et discriminations en tout genre. La question de la succession s'avère parfois une source de conflits.

- Chantal vient de perdre son amie d'un cancer. Elles étaient ensemble depuis 3 ans. La famille de son amie lui a interdit de venir à l'enterrement, « *J'aurais gâché la cérémonie rien que par ma présence* ». Elle ne sait même pas où son amie est enterrée. Depuis, sa belle-famille la harcèle au téléphone en l'accusant d'avoir « *tué* » son amie.
- *Romain est âgé de 34 ans et vit à Paris. Tout se passait bien avec sa belle-famille jusqu'à la mort de son ami d'un cancer. Une semaine après le décès, ses beaux-parents le chassent de l'appartement qui appartenait à son ami. Aujourd'hui, il veut récupérer son argent et ses affaires restés dans l'appartement.*

Divorce, garde d'enfants : l'homosexualité considérée comme une faute

La séparation d'un couple, la procédure de divorce, la question de la garde des enfants sont des moments douloureux. L'homosexualité de l'un-e des partenaires peut alors être considérée par l'autre comme une faute ou une faiblesse à exploiter. C'est particulièrement vrai lorsqu'il faut trancher la question de la garde des enfants du couple. De nombreux témoignages reflètent la grande détresse des mères et pères de famille confrontés à cette situation.

- *Caroline nous confie ses inquiétudes : «* Je vis toujours sous le même toit que mon futur ex-mari. Il est d'accord sur le principe de notre séparation, mais pas sur les conséquences et notamment celles concernant nos petites filles (5 et 3 ans). Je comprends tout à fait qu'il en veuille la garde, mais il met mon homosexualité dans la balance en disant avoir peur pour mes filles. Il pense que, si elles me voient avoir des gestes tendres envers une femme, elles seront déstabilisées. Il me dit qu'elles sont innocentes et en pleine construction. Il parle de normalité, de modèle… J'avoue que ce qu'il me dit me fait mal car j'ai l'impression d'être un "monstre de foire" qu'on peut regarder mais surtout pas

Les révolutions de l'homoparentalité

Les historiens diront sans doute un jour que l'homoparentalité est née en Europe occidentale et en Amérique du Nord à la fin du XXe siècle. *« J'ai comparé les systèmes de parenté existant dans 198 sociétés de tous les continents et je n'ai trouvé nulle part de familles homoparentales,* souligne l'anthropologue Maurice Godelier lors d'un débat scientifique et politique organisé, samedi 3 février, par l'Association des parents gays et lesbiens (APGL). *L'homoparentalité est une nouveauté historique liée à deux transformations fondamentales de la culture occidentale : le fait que, depuis le XIXe siècle, l'enfant est chargé de valeurs nouvelles qui ont profondément modifié le désir d'enfant des hommes et des femmes, et le fait que dans le domaine scientifique, l'homosexualité n'est plus considérée comme une pathologie par la médecine et comme une perversion par la psychologie. »*

L'homoparentalité est une idée neuve, mais les sciences sociales s'en sont vite emparées : la France, qui ne comptait pas une seule recherche sur ce thème en 1997, affiche aujourd'hui une bibliographie riche de plus de 300 études de droit, de sociologie, de psychologie ou d'anthropologie. Signe des temps : le terme d'« homoparentalité », forgé en 1997 par l'APGL, est entré dans Le Robert en 2001. *« Certains politiques s'appuient sur le manque de recul et l'absence de travaux pour refuser ces nouvelles familles,* souligne Martine Gross, présidente d'honneur de l'APGL. *Avec plus de 1 000 publications dans le monde, cet argument ne tient plus. »*

Le devenir des enfants élevés dans les familles homoparentales, qui constitue souvent l'une des interrogations centrales du débat, n'est plus vraiment une inconnue. Lors de ce débat organisé à l'Ecole des hautes études en sciences sociales, Olivier Vécho, maître de conférences en psychologie à l'université Paris-X, a analysé les 44 recherches réalisées dans le monde sur ce sujet. Une moitié a été faite en Europe, l'autre moitié aux Etats-Unis ou au Canada. *« Les conclusions de ces travaux sont loin d'être alarmistes,* a souligné Olivier Vécho, qui a soutenu en 2005 une thèse sur le développement socio-affectif de ces enfants. *Ils ne vont ni mieux ni moins bien que les autres. »*

Analyse

Anne Chemin

La plupart du temps, ces études ont été conduites auprès d'enfants, mais certaines concernent également des adolescents, voire des adultes. Elles montrent que ces enfants ne deviennent pas plus souvent homosexuels que les autres, que leur identité sexuée est aussi solide que celle des autres et que leurs comportements sexués – ont-ils des amis filles ou garçons ? Choisissent-ils des jeux associés au féminin ou au masculin ? – sont semblables à ceux des autres. Olivier Vécho relève une seule différence : quatre de ces travaux concluent que les enfants élevés dans des familles homoparentales ont une certaine inquiétude face au regard d'autrui.

En Europe comme en Amérique du Nord, l'homoparentalité a été préparée par d'autres révolutions familiales. La première concerne évidemment la dissociation entre la sexualité et la procréation : grâce à la légalisation de la contraception et de l'avortement, les couples peuvent désormais vivre leur sexualité sans craindre la procréation. Mais depuis la naissance du premier bébé-éprouvette, en 1982, les fabuleux progrès de la médecine reproductive ont ouvert la voie à un autre bouleversement : avec la procréation médicalement assistée (PMA), la médecine peut aujourd'hui « fabriquer » des bébés en l'absence de sexualité, voire transformer en parents des hommes ou des femmes qui n'ont aucun lien génétique avec leurs enfants.

C'est le cas, par exemple, des pères dont les enfants sont venus au monde grâce à une insémination artificielle avec donneur ou des mères qui ont bénéficié de dons d'ovocytes pour une fécondation in vitro. Dans ces familles, les cartes traditionnelles de la filiation sont partiellement rebattues : d'un point de vue biologique, ces enfants sont – en partie – dans la situation des enfants adoptés puisqu'ils n'ont pas hérité du patrimoine génétique de leurs deux parents, mais, d'un point de vue juridique, affectif et social, ils sont semblables aux autres enfants puisqu'ils ont été mis au monde par un couple qui les a désirés et attendus. Avec la PMA, filiation biologique, affective, sociale et juridique ne coïncident donc plus.

Triangle traditionnel brisé

La seconde révolution concerne les modèles familiaux. Depuis les années 1970, le mariage n'est plus le passage obligé de la constitution d'une famille, et les familles recomposées – 1,6 million d'enfants en 1999 – ont donné naissance à de nouvelles constellations parentales : la société française apprend peu à peu à vivre avec des beaux-pères, des belles-mères, des « demi » ou des « quasi » frères et sœurs. Pour les sociologues, c'est l'entrée dans l'ère de la « pluriparentalité ». *« On observe donc une dissociation entre la sexualité et la procréation, entre l'alliance et la filiation, entre la parenté biologique et la parenté sociale »,* résume Martha Mailfert, doctorante en sociologie à l'Institut d'études politiques de Paris.

Les couples homosexuels ont poussé l'ensemble de ces logiques jusqu'au bout. En ayant recours à des inséminations artificielles avec donneur réalisées en Belgique ou aux Pays-Bas, en sollicitant l'aide – illégale en France – des mères porteuses à l'étranger, en fondant des « coparentalités » entre un couple d'hommes et un couple de femmes, les homosexuels inventent, jour après jour, des formes de parentalité qui posent toute la question du statut du « coparent » : quelle place accorder à un adulte qui n'a aucun lien génétique avec un enfant, mais qui l'a élevé au côté du parent biologique et juridique ?

Si l'homoparentalité suscite tant d'interrogations, c'est bien sûr parce qu'elle brise le triangle traditionnel père-mère-enfant qui constitue le modèle familial de nos sociétés occidentales. Mais c'est aussi, même si le sujet est plus rarement abordé, parce qu'elle prolonge les débats suscités par la PMA et la « pluriparentalité » en nous invitant à réfléchir à de nouvelles conceptions de la filiation. *« Pouvons-nous imaginer un système au sein duquel les parents ne coïncideraient plus avec les géniteurs ?,* se demande Martha Mailfert. *Peut-on envisager l'existence de plus de deux parents ? Comment reconnaître des liens juridiques et sociaux entre un enfant et des parents qui ne sont pas liés par le sang ? Si l'alliance est dissociée, la filiation peut-elle le devenir ? »* Dans un monde où les règles traditionnelles de la filiation ont été profondément bouleversées, quelle place accorder au biologique, au social, à l'affectif et au juridique ? ■

Le Monde, **10 février 2007**

approcher. Suis-je une mauvaise mère parce que j'aime les femmes ? ».

Au moment du divorce, la grande peur est de se voir reprocher son orientation sexuelle par la justice. L'homosexualité ne peut pas être assimilée à une faute par le tribunal, mais la crainte qu'elle le soit demeure. Et les témoignages reçus prouvent que les préjugés n'ont pas totalement disparu dans les tribunaux.

- *Claude, 47 ans, est en instance de divorce depuis quatre ans. Il a voulu se séparer pour vivre une relation homosexuelle. Les relations avec sa femme se sont envenimées. Elle a réclamé un divorce pour faute, en raison d'un adultère. Le jugement du tribunal a donné tort à Claude, mais curieusement c'est l'homosexualité qui est mise en avant plutôt que l'adultère. Selon l'avocate de Claude, son homosexualité a été considérée comme une circonstance aggravante, ce qui est totalement illégal.*
- *Maria nous écrit :* « J'ai 25 ans et j'ai rencontré une femme de 40 ans mariée avec trois enfants. Ma chérie souhaite divorcer de son mari et vivre avec moi, mais ce qu'elle veut par-dessus tout, c'est ne pas perdre ses enfants. Son mari connaît notre relation, il lui fait du chantage au suicide, à la garde des enfants. Son avocate lui a dit qu'elle perdrait très certainement la garde de sa fille de 4 ans puisque la société actuelle n'admet pas que deux lesbiennes élèvent une petite fille. Peut-être aurait-elle la garde de ses garçons de 10 et 12 ans... Pouvez-vous nous aider ? Si je ne fais rien, j'ai peur de la perdre. »
- *Annie témoigne :* « Lors d'une plaidoirie dans un jugement de divorce, des propos homophobes violents ont été tenus par l'avocat de la partie adverse. Résultat : la juge a enlevé une enfant de 16 mois à sa mère pour la confier à un père reconnu irresponsable et violent. Il apparaîtrait qu'il est impossible de porter plainte contre un avocat pour des propos tenus lors d'une plaidoirie... Que peut-on faire ? »

Parfois, la révélation de l'homosexualité, même des années après la séparation ou le divorce, remet en question la garde des enfants. « L'ex » peut tenter de faire annuler les conditions de la garde à plein temps ou alternée. Ainsi, depuis que l'ex-mari de Martine a appris, six ans après leur divorce, qu'elle vit avec une femme, il tente de récupérer les enfants. Il a contacté un psychologue pour les faire examiner et produire un rapport pour son avocat. L'ex-mari affirme que leur fils de 10 ans « *va devenir homosexuel* » s'il est élevé par deux femmes. Fabien est dans la même situation. Il a la garde de ses deux enfants, mais depuis que son ex-femme a appris qu'il vivait avec un homme, elle l'insulte à chacune de leurs rencontres et souhaite l'attaquer en justice pour que lui soit retirée la garde.

Tous ces parents s'inquiètent aussi des propos que peuvent tenir leur ex-conjoint-e à leurs enfants à propos de leur homosexualité. Ainsi, les enfants de Pierre refusent de le voir, depuis que leur mère l'a « *traîné dans la boue* ». La situation devient rapidement culpabilisante pour ces parents et le regard souvent négatif de l'entourage sur les familles homoparentales n'aide pas.

- *Françoise nous écrit de Suisse :* « Comme cadeau de Noël, je me suis vue retirer la garde de mes enfants, âgés de 6 et 4 ans, au profit de mon époux sous prétexte qu'ils seraient perturbés s'ils vivaient avec mon amie, ses enfants et moi. (…) J'ai très mal encaissé le coup, surtout que je n'aurai comme droit de visite que 29 heures tous les quinze jours et la moitié des vacances scolaires. Où est l'intérêt de l'enfant ? Mes enfants me manquent. Aidez-moi ! Ils ont autant besoin de moi, que moi j'ai besoin d'eux. »

A noter, le témoignage d'une femme transsexuelle, Claudia. Son changement d'identité sexuelle a provoqué une sanction immédiate : la perte de la garde de ses deux enfants.

Ils ont été placés dans un foyer où Claudia, devenue femme, ne peut les voir qu'1h30 par semaine. Cette décision a été prise après le rapport d'une assistante sociale arguant que « *les enfants ne seraient pas en mesure de se déterminer sexuellement* ». Selon Claudia, ce constat aurait été fait à la suite d'un simple dessin d'enfant. Pour retirer la garde, le juge a fait valoir des motifs liés à l'éducation, mais Claudia est persuadée qu'il s'agit de transphobie pure et simple.

Amis, entourage : l'hostilité au quotidien

La révélation de son homosexualité peut provoquer des réactions de rejet même de la part de personnes considérées comme des amis. Comme au sein de la famille, cette violence soudaine de la part d'êtres aimés est particulièrement douloureuse à vivre. De nombreux témoignages dépeignent un harcèlement quotidien de l'entourage à la suite d'un coming-out, voulu ou non. Le plus souvent, il s'agit d'insultes. Ce harcèlement passe souvent par les moyens modernes de communication : téléphone portable, SMS, Internet. Ces agressions ne sont pas négligeables car elles prennent les victimes au dépourvu dans leur quotidien.

Un véritable travail de sape de la réputation de celui ou celle dont l'homosexualité a été révélée s'ajoute parfois aux insultes. Le réseau Internet est alors utilisé pour nuire, avec le sentiment d'agir en toute impunité.

- *Dans le Nord de la France, Luc, un jeune homme d'une vingtaine d'années vit dans l'angoisse depuis qu'une personne a diffusé son profil recueilli sur des sites gays à une cinquantaine de personnes :* « Des renseignements sur mon physique, sur ma personnalité et des photos ont ainsi été divulgués aux yeux de tout le monde alors que j'essaye de rester discret sur mon homosexualité. »

Les témoignages reçus prouvent que l'homophobie de l'entourage peut prendre une multitude de formes et intervenir dans des cadres très différents. La copine d'une jeune lycéenne lui assène : « *Je ne te fais plus confiance. Les gays, ça ne pense qu'au cul. Je ne supporte pas que tu me mates…* ». Jérôme, lui, est confronté à l'homophobie du père d'une amie. Lors d'un déjeuner familial, le père met en garde sa fille : « *Faut pas sortir avec un détraqué ! T'es sûr qu'il est pas pédophile ?* ». Louis, la cinquantaine, se dispute avec une connaissance rencontrée dans un magasin, après que celui-ci lui a lancé : « *Le problème de l'homosexualité est dû à une agression psychologique pendant l'enfance* ». Louis s'est senti insulté et ne reverra plus cette personne.

Dans l'entourage, les insultes et agressions en tous genres interviennent souvent après un différend : une colocation qui tourne mal, un chèque impayé, le licenciement d'une femme de ménage, un hébergement conflictuel, une rupture amoureuse… Le conflit provoque un déchaînement de violences homophobes de la part de personnes que l'on pensait jusque–là bienveillantes.

Et parfois la violence verbale se transforme en violence physique. Ainsi, un journal de Lozère se fait l'écho d'un procès où deux hommes comparaissent pour avoir roué de coups, pendant deux heures, un jeune homme. Ils étaient pourtant amis, mais ils n'ont pas supporté la révélation de son homosexualité. Les agresseurs ont été condamnés à des peines de prison.

Enfin, comme les années précédentes, nous avons reçu plusieurs témoignages de l'étranger. Ces récits, souvent poignants, racontent l'isolement et la persécution vécus par ces homosexuel-le-s dans leur pays. Une chercheuse d'origine camerounaise nous relate plusieurs cas d'homophobie dans son pays : une jeune lesbienne obligée de vivre cloîtrée chez un ami

pour fuir la fureur de sa famille, bien décidée à « *laver l'infamie* » ; un jeune homme contraint de quitter son village et son travail pour échapper à une mort certaine promise par les villageois. « *De plus, il est extrêmement difficile d'avoir recours aux autorités. Elles sont le plus souvent elles-mêmes homophobes !* »

Deux jeunes Algériens nous font aussi part de leur isolement et de leur profonde détresse, coincés dans une famille où l'homosexualité est taboue. Ils ne voient comme seule échappatoire que le départ vers l'étranger… ou le suicide.

- *Christophe, un jeune Camerounais de 30 ans, vit un calvaire depuis dix ans. Sa mère ayant découvert une lettre d'amour d'un homme sous son matelas lui a intimé l'ordre de* « quitter cette secte *». D'abord victime de brimades, il a été envoyé chez un oncle dans le sud du pays pour y être rééduqué. Le jeune homme est battu la nuit et forcé le jour à travailler aux champs. Il téléphone à ses parents et leur raconte les sévices subis, ils lui répondent de ne plus jamais les appeler tant qu'il ne changerait pas. On l'accuse de vouloir* « ensorceler *» son neveu pour qu'il soit comme lui :* « Je ne vous dis pas la bastonnade que j'ai reçue ce jour-là. Jamais, on ne m'avait fouetté ainsi… » *Christophe finit par s'enfuir et survit en mendiant. Aujourd'hui, il a trouvé un petit travail. Son mal-être est immense :* « Je reste encore avec un grand vide en moi car je suis tout seul. Vous ne pouvez pas savoir combien c'est difficile de vivre ici. Rien qu'un simple soupçon suffit à vous créer les pires ennuis. »

Tous ces témoignages montrent qu'être ouvertement homosexuel-le au sein de sa famille et de son cercle amical demeure difficile. Il est particulièrement traumatisant d'être rejeté par ses proches pour ce que l'on est. La conséquence se révèle être un grand isolement et un mal-être pouvant conduire au suicide.

A la lecture de ces dizaines de récits vécus, on est frappé par la violence des proches. On assiste à un déchaînement que rien, parfois, ne pouvait laisser présager. Il ressort aussi des témoignages un fort sentiment d'impuissance. Les jeunes homosexuel-le-s dépendent matériellement et affectivement de leur parents. Comment peuvent-ils s'en passer ? De la même manière, comment se résoudre à poursuivre sa famille en justice ou à couper les ponts avec ses amis ? Et tout simplement, comment vivre au milieu des siens quand l'amour s'est transformé en haine ?

Internet – Données chiffrées

• 149 témoignages correspondant à 114 cas (contre 85 cas l'an dernier, soit 34% de plus cette année).

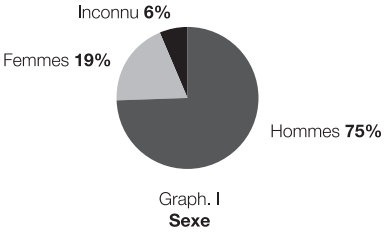

Graph. I
Sexe

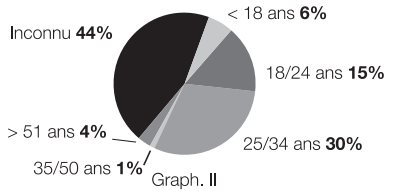

Graph. II
Age

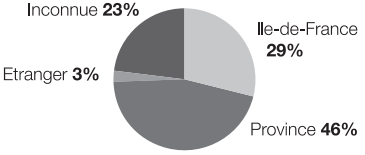

Graph. III
Origine géographique

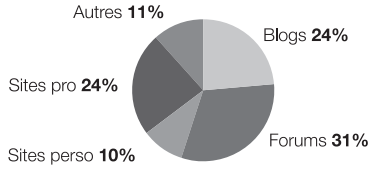

Graph. IV
Types de sites

Définitions

• **blogs :** sites gérés le plus souvent par une seule personne et pouvant s'assimiler à un journal personnel. Les visiteur-se-s peuvent réagir à chacun des billets publiés par le responsable du blog.

• **forums :** lieux de discussion où tout un chacun peut émettre ses idées et opinions et réagir à celles des autres.

• **sites perso :** dans ce Rapport annuel, cette catégorie regroupe les autres types de sites gérés par une seule personne dont ce n'est pas le métier. Il n'est pas possible pour les internautes de répondre au contenu de ces sites comme sur un forum.

• **sites pros :** autres sites professionnels dont le contenu est écrit par des professionnels et qui sont à but lucratif. Exemple : site institutionnel

• **autres :** tchats, courriels..

Chapitre **4**

Internet

Un début de prise de conscience ?

À l'heure où un nombre croissant de Français-es ont accès à Internet, de plus en plus d'internautes s'expriment sur des sujets divers et variés. Les témoignages à propos les blogs et forums représentent 55% des cas concernant Internet. Cette facilité d'expression favorise-t-elle l'homophobie, alors qu'Internet fait désormais partie du quotidien des Français (plus de 30 millions de Français se sont connectés à Internet au moins une fois au mois de janvier 2007) ? Les témoignages dénonçant cette homophobie représentent 9% du nombre total de témoignages, contre 8% en 2005.

Les propos homophobes

Internet est souvent vu comme un espace de liberté. Pour répondre à un article d'un blog ou émettre son avis sur un forum, il suffit généralement de quelques clics. De plus certaines personnes pensent qu'elles sont anonymes sur Internet ou que leurs propos seront lus par un faible nombre de personnes (famille, amis, personnes partageant leurs opinions ou leurs centres d'intérêt).

Cependant, tout n'est pas permis sur Internet. Les propos qui y sont tenus peuvent être consultés par n'importe qui, et sont donc par essence publics. Ainsi, la justice est déjà intervenue à plusieurs reprises pour faire fermer certains sites racistes. Les propos homophobes sont également condamnables juridiquement, mais cela est encore peu connu par le grand public. La loi assimile d'ailleurs les sites Internet à la presse, au même titre que des propos tenus dans un journal ou à la télévision. A ce titre, on pourrait donc s'attendre à ce que l'expression de l'homophobie sur Internet soit, comme dans les grands médias traditionnels, relativement limitée.

Nous avons cependant reçu un nombre encore croissant (+34% par rapport à l'an dernier) de témoignages concernant des propos tenus sur des blogs ou des forums qui vont des insultes homophobes du type « *tarlouze* » ou « *sale PD* » jusqu'à l'appel au meurtre. Les propos rapportés dans ce chapitre sont restitués tels quels, fautes de français comprises.

« *Tout homo reste pour moi un être vil et abominable, tant qu'il ne se corrigee pas. C'est une tare.* »

En parlant du Sida : « *Bien fais pour les pd, zavais pas ka foutre leur zizi n'importe ou...* »

« *Tu as une grande chance dans ta vie... NE PAS AVOIR ETE DANS NOTRE CLASSE? GROS PD DE MERDE !!!!!!!!!!!* »

« *Les PD une belle claque dans la gueule... Et pour ça, merci !* »

« *Y'aura un max de battyboys & lesbians à brûler dans ta carrière nationale* »

L'homophobie où on ne s'attendait pas à la trouver...

Si on peut s'attendre à trouver des discours homophobes sur des sites web qui abordent le thème de l'homosexualité (religion, politique, etc.), que penser des propos tenus sur un site de jardinage, de motos, de bourse, de matériel informatique, de jeux vidéo, d'écologie, de droit, sur les DJ ou le football ?

On peut ainsi lire au détour des pages :
Sur le site moto-net.com, qui parle de motos : « *Suspension arrière trop sèche (…).Un point noir qui affectera les motards les plus douillets – qui a dit lopettes ?* »
Sur un forum traitant du droit (fr.misc.droit) : « *Les homosexuels doivent être empalés pour les tuer par leur vice* ».
Que penser d'un sondage sur le thème « *Pour ou contre l'homosexualité* » sur le site Hardware.fr, consacré au matériel informatique ?
Pourquoi trouver sur un forum de DJ djmouss.com : « *Même si je les méprise je pense comme toi (...) c'est à dire que si un jour y'a la paix dans le monde alors OK je tolerait les pédés, j en aurait plus rien a battre mais pour l'instant je peux pas....* » ?
N'y avait-il pas mieux comme conclusion pour un article sur la nouvelle console de jeux de Nintendo sur le site Nintendojo.fr : « *BOOOOUUUUUUH NINTENDO GROS CACA HAHAHAHAHA !!!!!! TROP UNE CONSOLE POUR LES GAYS HEHEHEHEHEHEHE !!!!!!!!!* » ?

Le fait qu'on ne s'attende pas du tout à trouver de l'homophobie sur ce genre de sites, parfois destinés aux plus jeunes, ajoute au caractère insidieux de ces propos.

L'homophobie religieuse ou liée à l'actualité politique toujours aussi présente

Si le thème du mariage des couples de même sexe n'est plus au centre de l'actualité comme en 2004 ou 2005, les débats sur le sujet continuent sur Internet. S'il est normal que ces débats aient lieu, y lire des insultes l'est beaucoup moins. Que penser de la proposition d'appeler le mariage de couples de même sexe le « *tapettage, tantouzame, ou l'entubiage* » ? Que penser des participant-es à ce débat qui indiquent, en réponse à un-e homosexuel-le :
« *Je préfère un enfant trisomique à un déchet, hé la folle ! Il faut purifier l'humanité. Quand je pense que de telles personnes respirent...* » ?
Autant dire que nous sommes bien loin du thème initial de ce forum.

En ce qui concerne les religions, le forum Feujworld, qui se décrit comme le portail de la communauté juive francophone, aborde différents sujets. On y trouve notamment des perles telles que « *Pourquoi ne pas légaliser la zoophilie, la pédophilie, la polygamie ? Droits amoraux. PD ou pédofile, même racine, même sentence* » ou que « *l'homosexualité peut se guérir par des traitements nazis* » (étonnant pour un site juif !).

Certains catholiques ne sont pas en reste... En parlant de la sursuicidalité des jeunes homosexuel-les : « *Les véritables chrétiens, ceux qui ont été persécutés et qui continuent de l'être, n'ont jamais recouru au suicide pour se soustraire à leurs souffrance. La raison en est qu'ils suivent une ligne de vie autrement plus noble que celle de ces pauvres homos* ».
« *Je ne suis pas obligé de goûter à la chair humaine pour « apprécier » le cannibalisme. Dieu élimine ceux qui se dressent contre la normalité des choses qu'il a mis en place* ».

Certains musulmans ont un comportement analogue : ainsi un article rappelle, citant un imam étranger, que la sodomie « *est passible de la lapidation* ». Les manifestations contre la publication de caricatures de Mahomet a donné lieu à la diffusion de vidéos sur Internet, avec des insultes homophobes.

En cette année 2006 préélectorale, le thème de l'homosexualité a été à nouveau abordé à de nombreuses reprises par les politiques (voir chapitre Politique). Cela n'a pas échappé aux internautes.
Un commentaire, retiré depuis, sur le blog de Ségolène Royal indiquait ainsi : « *L'homosexualité est bien une tare* ».
Les Jeunes UMP de Bordeaux ont fait paraître, dans leur gazette et sur leur site web, un article associant homosexualité et pédophilie : « *Les couples homosexuels ne peuvent prétendre à la parentalité au même titre que les couples hétérosexuels, puisqu'ils ne constituent pas un aussi bon cadre d'épanouissement pour l'enfant que sont les couples hétérosexuels. Le rôle de la loi n'est pas de légaliser le social, car dans ce cas pourquoi ne pas légaliser la pédophilie, ça a toujours existé après tout ! Pourquoi pas ?* ».
Le site du Front National indique également que « *la loi n'a pas à légiférer au profit de lobbies organisés (- de 30000 personnes dont un quart à Paris), prétendant imposer leurs comportements déviants en modèle social normatif* ».

Quels que soient les sites concernés, les préjugés concernant les homosexuel-le-s ont la vie dure.

L'assimilation homosexualité/pédophilie existe toujours : NovoPress n'hésite pas à titrer un de ses articles consacré à la journée dédiée aux homosexuel-les à Disneyland Paris « *Gay Mickey : protégez vos enfants* ». Un internaute réagit à un article du *Monde* sur Outreau : « *Etre homosexuel ne signifie pas pédophile mais constitue quand même un facteur de risque* ».
Nous retrouvons également des mythes concernant les homosexuel-les de Bamako : « *De source bien informée, on apprend qu'ils ont des correspondants en Europe, en Amérique qui financent leurs activités sur place mais en catimini.* »
L'homosexualité serait due aux « *forces du mal* », à des « *charmes maléfiques qui rendent homosexuels* ».
Les propos lesbophobes concernent cette année seulement 5 témoignages. Ce faible nombre s'explique peut-être par le fait que les personnes qui ont témoigné de propos homophobes sur Internet sont majoritairement des hommes, souvent peu sensibilisés à la lesbophobie.

Un des principaux faits marquants cette année est la volonté de détruire les homosexuels par des traitements « nazis » : « *les gays il faut les foutre en chambre à gaz et leur envoyer du zircon* », « *Durant ce régime atroce les homos ont au moins servi à quelque chose. Et les animaux de laboratoire, qui y pense ?* », ou encore : « *Sale tarlouze : au four avec les juifs et les nègres (signé ADOLF, www.kluxklux@klan.fr)* »

Enfin, les incitations aux agressions physiques sont toujours présentes. Le site « *BDSSAPD – Brigade d'intervention spécial !* », retiré quelques jours après nous avoir été signalé, publie des photomontages de personnes au visage tuméfié, en les présentant comme des homosexuels torturés, notamment à l'aide d'un « *gode électrique* », et mentionne des courses-poursuites d'homosexuels dans le Var ainsi que des enregistrements audio de conversations avec des homosexuels rencontrés dans des lieux publics (cf. copie d'écran en illustration).

Copie d'écran du *skyblog de BDSSAPD*

Les internautes et SOS homophobie veillent

Il est de la responsabilité des éditeurs des sites web de respecter la loi, y compris pour des propos tenus par d'autres sur des forums ou en commentaires dans des blogs.
Cependant, il n'est pas facile pour un webmaster, qu'il soit professionnel ou non, de surveiller le contenu du nombre très important de réactions. Certains éditeurs professionnels sont ainsi tentés de ne disposer que d'un nombre réduit de « *modérateurs* », y compris pour des milliers de réactions quotidiennes, tout en profitant pleinement des revenus publicitaires dus aux visites. Sur la plupart des blogs ou forums, les visiteurs ont la possibilité de signaler les propos délictueux au webmaster ou aux autres visiteurs. A ce titre, les webmasters font participer les internautes à la modération, qui intervient donc une fois les propos homophobes publiés.

Des internautes attentifs

En dehors du fait que nous recevons chaque année un nombre de témoignages plus important concernant l'homophobie sur Internet (+34% par rapport à 2005, elle-même en augmentation de 33% par rapport à 2004), certains internautes n'hésitent pas à nous solliciter à de nombreuses reprises.
Un internaute nous a fait parvenir une trentaine de témoignages concernant le site web Feujworld. Il s'est également ému des propos homophobes à l'intérieur de ce forum. Il a ainsi reçu des réponses homophobes d'autres participant-e-s : « *Pauvre petite victime... mon pauvre chouchou!!! tout le monde te crie parce que t'aime sucer la nouille à ton copain... oh le povreeeeee!!!* », ou encore « *les fofolles sont de retours...Mais vous allez nous les casser notre cher forum !* »
Deux lesbiennes insultées sur leur livre d'or « *On va tous vous mettre contre un mur et vous*

tirer dessus au 38 » s'en sont émues auprès de leur fournisseur d'accès, pour s'entendre dire par un de ses employés *« saloperies de gouines »*.
Les webmasters, non professionnels dans les cas qui nous sont rapportés, semblent ignorer que les propos homophobes sont interdits, et qu'il est de leur responsabilité pénale de les retirer. Cependant, peu semblent obtempérer lorsqu'ils sont contactés uniquement par des internautes. Ces dernier-e-s nous transmettent alors les propos en questions.
Nous constatons également une baisse de la tolérance vis-à-vis de l'homophobie chez certains internautes, y compris pour des insultes encore trop courantes comme « *PD* ».

Actions de SOS homophobie

Depuis début 2006, une équipe de SOS homophobie est chargée de traiter les témoignages d'homophobie sur Internet. Si l'association estime qu'ils sont contraires à la loi du 30 décembre 2004, elle prévient alors les webmasters concernés pour les informer du caractère illicite de propos tenus sur leur site. Nous avons ainsi constaté :

- d'une part, que les webmasters, y compris professionnels, ignorent l'existence de cette loi et se cantonnent généralement au retrait des seuls propos racistes ou antisémites.
- d'autre part, que la plupart retirent les dits propos du simple fait de cette information.

De plus, certains ont mentionné notre démarche aux visiteurs.
Suite à ces interventions, une trentaine de webmasters ont retiré les propos homophobes qui nous avaient été signalés.
SOS homophobie a également assigné en justice un site web vendant des tee-shirts portant des inscriptions homophobes (cf. chapitre Sport).

La facilité de prise de parole sur Internet favorise la diffusion de propos homophobes. Les webmestres, qu'ils soient professionnels ou non, sont parfois très laxistes quant aux propos tenus sur leurs sites.
Si la loi du 30 décembre 2004 semble encore trop peu connue, les témoignages qui nous parviennent indiquent que les internautes supportent de moins en moins cette homophobie. SOS homophobie agit désormais pour faire retirer ces propos homophobes d'une grande violence.

Exemple de lettre type adressée aux webmasters

Bonjour,

Nous nous permettons d'attirer votre attention sur cette page de votre blog :
http://www..... dont certains propos sont tout à fait sans ambiguïté sur leur caractère homophobe et sur l'appel à la haine et à la violence qui est contenu.

En voici quelques exemples, parmi tant d'autres :
«*Et puis je trouve le discours de Himmler très convaincant et il ma économiser beaucoup de temps et d'énergie pour vous prouver pourquoi le comportement homosexuel est néfaste pour toute société. on peut etre tolérent envers des idées, des concepts philosophiques mais pas envers un comportement pervere comme l'homosexualité* »

«*c'est bien dit. On doit meme instaurer une brigade anti-homo qui patrouille en ville. On ne va pas faire le boulo de la police tout de meme?*
- Mais sérieusement, je croix que les jeunes accusés méritent bien leur punition alors que je suis homophobes, car la violence doit constituer le dernier recours et ce n'est pas à eux de faire la lois.
- ça peux te paraitre choquant mais c'est bien fait pour leur gueule ces deux homosexuels. »

SOS homophobie est une association loi 1901 de lutte contre les discriminations et les agressions à caractère homophobe.
Nous avons été contactés par des internautes choqués par des propos homophobes du type de ceux que nous vous signalons ici.
Les insultes, la diffamation et l'incitation à la discrimination ou à la haine en raison de l'orientation sexuelle sont condamnées par l'art. 29 de la loi du 29 juillet 1881, dite "Loi sur la presse", et explicitement par l'article 225-1 du code pénal.

Nous vous invitons donc à faire le nécessaire dans les meilleurs délais pour modérer le comportement des personnes réagissant sur votre blog, et supprimer les propos incriminés.

Cordialement

SOS homophobie

Justice – Données chiffrées

• 33 cas concernant la justice ont été portés à notre connaissance en 2006 (3 % du total des cas) soit presque le double qu'en 2005 (17 cas).

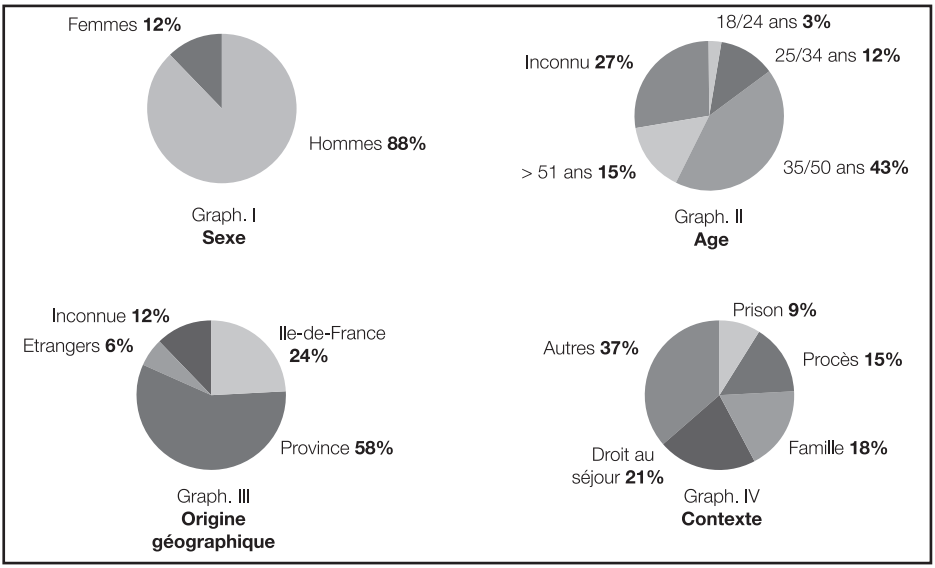

Analyse

La quasi-totalité des témoignages provient d'hommes (88 %).

58 % des cas sont issus de personnes habitant en province.

Les contextes des témoignages sont variés et assez équilibrés entre eux : procès, affaires concernant la famille (divorce, homoparentalité, mariage) et couples binationaux ou demandes de régularisation.

Chapitre **5**

Justice

Peut mieux faire !

La période mars 2006 - février 2007 a été une année riche en actualité avec divers procès et jugements concernant l'homophobie en général et les agressions homophobes en particulier, ou encore des demandes d'adoption par le conjoint de même sexe que le parent biologique. De plus, de nombreuses affaires ont concerné les couples pacsés binationaux avec des problèmes de reconduite aux frontières. En parallèle, l'association a reçu le double de témoignages par rapport à 2005.

Une justice au comportement globalement positif lors des procès

La circonstance aggravante d'homophobie semble avoir été bien retenue et acceptée par la justice lors des procès pour agressions, lorsqu'il est avéré qu'elles étaient motivées par la haine des homosexuel-le-s. Dans certains cas, cette circonstance peut même être retenue par le procureur alors qu'elle n'était pas envisagée par la victime etson avocat. Ainsi en 2006, partout en France, plusieurs procès ont condamné les agresseurs homophobes parfois à de la prison ferme. On peut donc se réjouir de cette application stricte du code pénal lorsque les affaires parviennent au stade du tribunal.

Enfin, la justice a condamné les actes d'atteintes à la vie privée et de diffamation envers des homosexuel-le-s même si les procès sont relativement rares. Citons par exemple la députée-maire de Puteaux et son père qui ont été condamnés pour diffamation par le tribunal correctionnel de Nanterre, pour avoir porté préjudice à un blogueur homosexuel critiquant la politique municipale. Ils avaient publié, sur le site Internet de la ville, un courrier adressé au préfet des Hauts-de-Seine laissant entendre que ce blogueur avait des penchants pédophiles.

Il convient cependant d'être conscient que des agresseurs échappent toujours à la justice en particulier dans les affaires liées au travail. En dépit d'un nombre élevé d'infractions et de témoignages sur ce thème (cf. chapitre Travail), nous constatons un très faible nombre d'affaires jugées qui conduisent à la condamnation d'employeurs ou de collègues homophobes. On peut cependant citer le cas d'un Conseil des Prud'hommes qui a condamné à 15 000 € de dommages et intérêts un employeur ayant harcelé une lesbienne.

Dans la majorité des cas dont nous avons connaissance, la législation est bien appliquée et les victimes d'homophobie peuvent dans l'ensemble considérer qu'elles sont traitées sur un pied d'égalité par la justice. Cependant, la situation peut être appréhendée de manière variable selon les

PROCÈS APPLICATION DE LA LOI DU 30 DÉCEMBRE 2004

Le député UMP Christian Vanneste condamné en appel pour homophobie

LILLE
CORRESPONDANT

La cour d'appel de Douai (Nord) a confirmé, jeudi 25 janvier, la condamnation du député UMP du Nord Christian Vanneste pour ses propos homophobes. SOS-Homophobie, Act Up Paris et le Syndicat national des entreprises gaies (SNEG) avaient fait citer le député etprofesseur de philosophie le 22 avril 2005.

Dans un entretien à *La Voix du Nord*, le 26 janvier 2005, M. Vanneste avait notamment déclaré : *« L'homosexualité est moralement inférieure à l'hétérosexualité. »* Le 24 janvier 2006, le tribunal correctionnel de Lille le déclarait coupable d'injures, le condamnant à une amende de 3 000 euros, au paiement de 3 000 euros à chacune des associations plaignantes et à publier un extrait du jugement dans *La Voix du Nord*, *L'Express* et *Le Monde*. Le 12 décembre 2006, l'avocate générale de la cour d'appel de Douai avait requis la confirmation de cette peine. La cour a attribué, jeudi, 500 euros supplémentaires aux trois associations.

Cette condamnation constitue la première application de la loi du 30 décembre 2004, instituant la Haute Autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité (Halde), réprimant les discours liés à l'orientation sexuelle – comme ceux jugés antisémites et xénophobes. M. Vanneste estimait, dans sa défense, que cette loi était contraire à l'article 10 de la Convention européenne des droits de l'homme.

La cour a rejeté l'argument, rappelant les limites de la liberté d'expression : *« Souligner l'infériorité morale de l'homosexualité rentre dans le champ d'application de l'article 33 de la loi du 30 décembre 2004. »*

Les propos *« tendancieux »* du député sont *« contraires à la dignité des personnes »* et *« sont de nature à inciter à la haine, à la violence ou à la discrimination »*. M. Vanneste, *« stigmatisant le mouvement homosexuel comme pouvant être exclu ou vécu dans la clandestinité, a manifesté de manière outrageante son intolérance »*. Le député a annoncé qu'il allait se pourvoir en cassation.

Jean-Luc Romero, président d'Aujourd'hui Autrement, mouvement associé à l'UMP, a demandé l'exclusion de M. Vanneste du parti présidé par Nicolas Sarkozy et qu'un autre candidat soit investi pour les législatives dans la 10e circonscription du Nord. ■

GEOFFROY DEFFRENNES

Le Monde • **27 janvier 2007**

personnels de la justice auxquels on a affaire. Des progrès sont encore à réaliser auprès de certains, comme cette présidente d'un tribunal correctionnel qui, après avoir annoncé le verdict à un homme, a terminé par les propos suivants : « *puisque vous aimez les hommes, vous allez voir ce que cela fait de passer un an en milieu carcéral fermé exclusivement masculin* ».

Une administration pénitentiaire pas très gay-friendly

Nous avons reçu un nouveau type de témoignages en 2006 : il concerne les prisons et les difficultés que peut créer l'administration pénitentiaire aux couples homosexuels dont l'un des membres est en prison. Les droits de visite ont été refusés dans plusieurs cas : l'administration pénitentiaire considère que les visites au parloir et les dépôts de colis sont réservés à la seule « *famille* », et ne reconnaît pas les couples homosexuels.
De même, les transferts pour rapprochement de conjoint peuvent être refusés également aux seuls couples homosexuels. Ces situations engendrent une grande détresse devant ce traitement discriminant, d'autant que la situation est difficile à l'intérieur de la prison.

- *Le compagnon d'Henri, Michel, est en prison à 60 km de chez lui. Ils se sont connus en prison, ils partageaient la même cellule. A cette période, leur relation ne semblait pas poser trop de problèmes. Depuis qu'Henri est sorti, la situation s'est compliquée. Normalement, les visites sont réservées à la famille et aux personnes ayant séjourné dans la prison. Pourtant, on lui refuse les parloirs. Il n'a pas vu l'homme qu'il aime depuis six mois. Il lui est également impossible de laisser des colis pour Michel comme pourrait le faire sa famille. L'administration pénitentiaire ne donne aucun motif de refus à Henri.*

Un sentiment d'injustice face aux inégalités de traitement concernant l'homoparentalité et le mariage

Trop de difficultés persistent pour les parents homosexuels voulant se faire reconnaître par la justice. Ils font face à des difficultés pour conserver la garde de leurs enfants lorsque leur homosexualité est connue. Cette dernière peut être utilisée par l'ex-conjoint-e pour justifier le refus de la garde de l'enfant. La justice a encore de nombreux progrès à faire pour éviter des traitements discriminants selon la sexualité des parents. Cela se traduit par la peur chez certain-e-s homosexuel-le-s de divorcer pour vivre leur relation homosexuelle. Ils craignent alors de perdre leurs enfants puisqu'ils constatent que la justice accorde trop souvent la garde au parent hétérosexuel, soit par frilosité soit parce que le parent hétérosexuel accuse l'autre d'être un « *mauvais* » parent (cf. chapitre Famille).
Un autre motif de discrimination de la part de la justice concerne le congé de paternité. Ce dernier avait été refusé à Elodie après que sa compagne, Karine, a accouché. Elles avaient alors entamé un recours contre la CPAM de Nantes (cf. RA 2006 p.102). Le 20 mars 2006, le tribunal des affaires de la Sécurité sociale a rejeté le recours d'Elodie. Il estime que seul le père peut bénéficier du congé de paternité. En juin, Elodie et Karine ont saisi la Halde.

La justice est également très frileuse lorsqu'elle doit se prononcer sur des affaires d'homoparentalité ou d'adoption par des homosexuels. Souvent, après parfois quelques flottements, elle confirme en dernier recours qu'homosexuel-le-s et hétérosexuel-le-s n'ont pas les mêmes droits. En mars 2006, le tribunal de grande instance de Clermont-Ferrand a autorisé Marie-Hélène à adopter l'enfant de sa compagne. L'arrêt est courageux. Il reconnaît « *qu'il n'est pas*

démontré qu'un enfant élevé par deux personnes du même sexe, situation de fait au caractère non exceptionnel, serait exposé à des perturbations psychiques et autres troubles de la personnalité ». Le jugement dispose que « *l'adoption simple peut être considérée comme favorisant une construction plus harmonieuse de la personnalité de l'enfant et une assimilation plus aisée de la différence* ». Le parquet a aussitôt fait appel de cette décision. En juin 2006, la cour d'appel de Riom a infirmé le jugement de mars du tribunal de grande instance. Elle a estimé que l'adoption n'était pas dans l'intérêt de l'enfant puisqu'elle priverait la mère biologique de son autorité parentale.
Pourtant, le 24 octobre 2006, le tribunal de grande instance de Belfort a prononcé l'adoption simple d'un garçon de 5 ans au profit de la compagne de la mère légale. Fait exceptionnel, le représentant du ministère public avait donné un avis favorable. Le parquet a donc soutenu la demande des deux femmes et il n'a pas fait appel de la décision de la cour. Une autre décision du 14 février 2007 à Amiens est allée dans le même sens. La cour d'appel a accordé l'adoption simple d'un enfant de 2 ans par la compagne de la mère.

En novembre 2006, la défenseure des enfants, consciente de ces problèmes, a proposé dans son rapport annuel un statut de « *tiers* », qui consiste à créer un mandat éducatif ponctuel donné à un tiers par simple convention. Même mises en œuvre, ces dispositions auraient une portée limitée et ne résoudraient pas tous les problèmes des couples homosexuels.
Plusieurs juridictions ayant validé les démarches d'adoption par la compagne de la mère biologique et devant les décisions contradictoires, la Cour de cassation a interdit, le 20 février 2007 à la compagne d'une mère naturelle d'un enfant de pouvoir l'adopter. L'argument avancé est que cette adoption serait contraire à « *l'intérêt supérieur* » de l'enfant, car la mère naturelle renonce alors légalement, dans un premier temps, à sa propre autorité parentale (elle est ensuite obligée d'entreprendre une autre action en justice pour demander le partage de l'autorité parentale). La Cour de cassation souligne que le seul moyen pour que cette pratique soit régulière et aboutisse à une autorité parentale partagée serait que les deux femmes soient mariées ! Pour la Cour de cassation, seule est possible, d'après un arrêt du 24 février 2006, la délégation partielle d'autorité parentale de la mère naturelle à la compagne uniquement dans le cadre d'une « *union stable et continue* », si « *la mesure est conforme à l'intérêt supérieur de l'enfant* ». Il revient donc désormais aux politiques de prendre les dispositions permettant de sécuriser la situation de ces enfants.

Couples binationaux et demandes de régularisation de gays étrangers : l'arbitraire domine

Les couples pacsés binationaux ou des homosexuel-le-s étranger-e-s demandant le droit d'asile en France ont connu encore de nombreuses difficultés en 2006, même si la pression d'associations LGBT a permis de revenir sur quelques décisions de 2005.
Plusieurs homosexuels étrangers pacsés depuis plus d'un an avec des Français avaient été expulsés en 2005 (cf. RA 2006 p. 103) : par exemple Robson, un Brésilien, et Taoufik, un Algérien. La circulaire du 30 octobre 2004 du ministère de l'Intérieur, qui prévoit qu'un étranger pacsé avec un Français obtienne un titre de séjour dès lors qu'il peut justifier d'un an de vie commune, n'avait alors pas été respectée par plusieurs préfectures. Début mars 2006, le directeur de cabinet du ministre de l'Intérieur demandait au ministère des Affaires étrangères de délivrer un visa à ces deux hommes, et reconnaissait un « *loupé administratif* ». Ils ont pu revenir en France en avril 2006.

Cependant, pour Robson, la préfecture a compliqué l'obtention de ses papiers en menant une enquête de vie commune plusieurs mois encore après son retour.
Malgré ces deux affaires et le retour en France de Robson et Taoufik, certaines préfectures ne respectent toujours pas la circulaire précitée. Ainsi, plusieurs étrangers, pacsés depuis plus d'un an avec des Français, ont été arrêtés et menacés d'expulsion avant que la justice, en dernier recours et parfois après de multiples appels, annulent les arrêtés de reconduite aux frontières de plusieurs préfectures.

Seuls la forte mobilisation d'associations aidant ces homosexuels à monter un dossier solide et les jugements de tribunaux administratifs annulant ces arrêtés de reconduite aux frontières empêchent leur expulsion, alors que ces personnes entrent dans les critères de la circulaire et ne devraient donc pas être inquiétées.

Même des lycéens en danger dans leur pays d'origine peuvent être menacés d'expulsion du territoire français : Karim vit chez son oncle en Gironde et est scolarisé. Il avait fui son pays en 2004 après avoir été violenté et avait trouvé refuge chez celui-ci. Menacé d'expulsion par la préfecture de Gironde, le préfet a demandé qu'il prouve son homosexualité et a nié la dangerosité de son retour en Algérie. Le tribunal administratif a annulé en septembre 2006 l'arrêté de la préfecture de reconduite à la frontière, mais il est resté sans papiers. La cour administrative d'appel de Bordeaux a alors fait appel de l'annulation de l'arrêté de reconduite. Selon le porte-parole de l'Inter-LGBT, cette décision « *a été prise au plus haut niveau. Nous avions informé par lettre le ministre de l'Intérieur du cas de ce jeune garçon […] en lui demandant de ne pas faire appel* ». Une forte mobilisation a alors eu lieu, Josiane Balasko est devenue la marraine républicaine de Karim. Au cours de l'audience à la cour administrative d'appel le 19 décembre 2006, le commissaire du gouvernement a estimé que la situation de Karim « *ne pouvait faire obstacle* » aux mesures d'expulsion engagées par la préfecture de Gironde, car son homosexualité « *ne justifiait pas d'une situation assez particulière* » pour lui permettre de rester sur le territoire français. L'avocat de la préfecture a surenchéri : « *aucune pièce ne prouve les châtiments qu'il a subis et aucune ne permet de vérifier qu'il y a bien eu menaces* ». Malgré les attestations du petit ami français de Karim, il a même remis en cause son homosexualité. Le 22 décembre, la cour administrative d'appel de Bordeaux a confirmé l'arrêté de reconduite à la frontière de Karim, réfutant les risques qu'il encourt en Algérie. Le lendemain, le ministre de l'Intérieur a appelé Josiane Balasko : « *vous pouvez appeler le gamin, il est régularisé* ». Sans cette forte mobilisation, la justice française aurait expulsé un jeune homosexuel vers un pays où sa vie est en danger du seul fait de son homosexualité.

Cette situation n'est malheureusement pas unique : le droit d'asile est sévèrement restreint en France, « *pays des Droits de l'Homme* », et les étrangers doivent faire face à toutes sortes de difficultés pour obtenir des visas lorsqu'ils sont menacés dans leur pays. Anouar, un Pakistanais menacé de mort dans son pays parce qu'il a fondé une association gay et lesbienne et dont le petit ami a été tué, est arrivé en France il y a plusieurs années. Sa demande de régularisation a échoué deux fois devant l'Ofpra[1] malgré la présentation des preuves des menaces dans son pays. Après trois ans de démarches, il a enfin obtenu le statut de réfugié politique en mars 2006.
Dans le cadre de la circulaire Sarkozy de l'été 2006 concernant la régularisation d'étran-

1 *Office de protection des réfugiés et apatrides*

gers, l'ex-président de Maroc Libertés et d'un comité de soutien à 43 homosexuels emprisonnés en 2004 a été menacé d'expulsion par la préfecture de Seine-et-Marne. Il avait fui en France après avoir subi des menaces d'islamistes marocains. Il a vu sa demande d'asile rejetée au printemps. Son dossier n'ayant pas été retenu dans le cadre de la circulaire Sarkozy, il a été invité à quitter le territoire le 11 septembre 2006. Le contexte actuel ne facilite pas les demandes d'asile d'homosexuels étrangers malgré le danger qu'ils encourent dans leur pays d'origine.

La justice a des attitudes parfois bien différentes selon le domaine concerné. Plusieurs procès, notamment pour des agressions physiques homophobes, ont conduit à la condamnation des agresseurs avec des peines aggravées du fait du caractère homophobe. La loi est alors strictement appliquée.
Concernant l'homoparentalité, la justice est beaucoup plus frileuse notamment à cause d'une législation discriminante. Nous regrettons que selon l'endroit où l'affaire est jugée, elle puisse conduire à des conclusions différentes. La quasi-totalité des affaires jugées en 2006 confirment que la justice a une interprétation conservatrice de la loi. Le problème essentiel devient ainsi la loi elle-même. Tant qu'elle ne reconnaîtra pas officiellement les mêmes droits aux couples homosexuels et aux parents homosexuels, des jugements discriminants envers les homosexuel-le-s continueront d'être prononcés.
Enfin, les couples binationaux rencontrent de nombreux problèmes, malgré la circulaire du 30 octobre 2004 du ministère de l'Intérieur : certaines préfectures feignent d'ignorer l'existence de cette circulaire, ce qui conduit ainsi souvent la justice à annuler leurs arrêtés. En revanche, des préfectures appliquent avec un zèle particulier les directives du ministère concernant la reconduite aux frontières, et seule une forte mobilisation a pu empêcher des expulsions d'homosexuels vers des pays où leur homosexualité leur faisait courir des risques vitaux. Est-ce le climat actuel sur l'immigration et la nécessité pour les préfectures de « *faire du chiffre* » qui expliquent ces situations ?
La vigilance doit perdurer pour s'assurer que justice et préfectures appliquent correctement les dispositions réglementaires, et pour améliorer la loi afin d'en finir avec les discriminations envers les homosexuel-le-s. En complément de la répression de l'homophobie, les opérations de sensibilisation et de formation sont capitales pour faire évoluer les mentalités.

Les circulaires protégeant les couples binationaux ne sont donc pas toujours respectées par les préfectures. La justice, lorsqu'elle est saisie pour ce genre d'affaires, donne alors raison aux étrangers contre les préfectures en s'appuyant sur la circulaire du 30 octobre 2004 du ministère de l'Intérieur. Il convient de garder une grande vigilance, d'autant plus que dans certains pays l'homosexualité est punie : trois ans de prison en Algérie et la peine de mort au Pakistan. Il est insupportable et inadmissible que les autorités françaises feignent de l'ignorer (cf. chapitre Mal de vivre).

Le député UMP Christian Vanneste, condamné en première instance pour injure envers les homosexuels, comparaissait le 12 décembre 2006 devant la Cour d'appel de Douai. *Récit des débats.*

Christian Vanneste, sourire satisfait et ironique aux lèvres, énonce les trois axes de sa défense: d'abord, la loi qui le condamne serait anti-constitutionnelle car elle restreindrait la liberté d'expression ; ensuite, ses propos ne seraient pas insultants, mais simplement une réflexion philosophique. Et enfin, on ne peut insulter les homosexuels, puisqu'ils n'existent pas. L'homosexualité n'est selon lui qu'un comportement, que l'on peut corriger.
Ce ton badin déplait à l'avocate générale, Catherine Champrenault, qui lui fait remarquer que cette thématique et les conséquences de l'homophobie requièrent plus de gravité dans les débats.

L'hyperbole kantienne

Pour répondre à la Présidente, qui lui demande d'éclaircir en quoi ses propos étaient d'ordre philosophique, le député, sans se départir de sa cynique hilarité, explique qu'il s'agissait d'une hyperbole kantienne. Il se lance ensuite avec un plaisir non dissimulé dans un cours de philosophie, son premier métier, se plait-il à rappeler. La Présidente l'interrompt en lui faisant remarquer que La Voix du Nord n'est pas vraiment un journal philosophique… L'un des témoins de la défense, un jeune et fringant professeur de philosophie, expliquera même que si les propos du député ont été considérés par certains comme choquants, cette provocation était nécessaire pour entamer un débat philosophique. Plus tard, les parties civiles, et notamment le président de SOS homophobie Jacques Lizé, rappelleront que de tels propos, surtout s'ils sont tenus par un élu de la Nation, ne peuvent que cautionner les actes homophobes : « *les homophobes ne manient pas tous l'hyperbole kantienne avec l'art de Monsieur Vanneste. Ce qu'ils ont entendu, c'est bien que les homosexuels sont inférieurs et dangereux* ». Alia Aoun, avocate d'Act Up-Paris, démontre le caractère insultant des propos : elle cite une phrase de Hermann Goering, dont la teneur fait étrangement écho aux propos de Christian Vanneste. Émoi dans la salle…

Une loi anti-constitutionnelle ?

Lors de sa plaidoirie, Caroline Mécary, avocate de SOS homophobie, justifie la constitutionalité de la loi du 30 décembre 2004, et aussi sa légitimité. Les lois qui garantissent la liberté d'expression sont assorties de limites, celles visant à protéger les populations discriminées. Enfin, elle rappelle que « *les propos de Christian Vanneste sont injurieux, et, répétés à l'extérieur de l'Assemblée nationale, ne peuvent bénéficier de l'immunité des parlementaires* ».
Puis, Jean-Luc Roméro, élu UMP entendu comme témoin des parties civiles, déplore fermement que ce type de propos puisse être tenu par un élu de son parti et place le débat au dessus des clivages politiques: « *On a le droit de contester la loi, mais on doit la respecter* ».
Enfin, Luc Ferrand, directeur juridique de la Halde et également témoin des parties civiles, rappelle que son institution a été créée par la loi même qui fait l'objet du procès. Il précise que l'homosexualité est bien considérée par la Halde comme une cause de discrimination. Il rappelle enfin une décision de la Haute Autorité concernant des propos similaires, qui avaient été qualifiés comme « *injurieux et pouvant donner un sentiment de légitimation des actions violentes envers les homosexuels* ».

Pas insultant ?

Selon les avocats de l'accusé, « *dire à quelqu'un qu'il est inférieur n'est pas de l'ordre de l'insulte* ». La Présidente du tribunal, handi-

capée, prends note. Un des témoins de la défense, pasteur protestant de Laval, déclarera même ensuite qu'il connaît beaucoup d'homosexuels et qu'aucun d'eux n'a été choqué par les propos !

La promotion de l'homosexualité

Christian Vanneste s'élève contre la promotion de l'homosexualité qu'il présente comme un danger contre les valeurs familiales. Catherine Champrenault lui demande si, justement, il a mesuré l'impact de ses propos dans les familles comportant un enfant homosexuel, et s'ils ne risquaient pas d'envenimer des situations déjà souvent dramatiques. Fort heureusement, l'un de ses témoins dans ce procès, un fort âgé savant américain, exposera les bienfaits de sa méthode de guérison de l'homosexualité !

Jérôme Martin, co-président d'Act Up-Paris et partie civile dans le procès, démontre que toutes les revendications portées par les homosexuels ont profité à la société dans son ensemble, et que l'on ne peut donc les qualifier de sectaires. Le SNEG, représenté par son président, Gérard Siad, et un de ses avocats, Jean-Bernard Geoffroy, conteste également: « *Les homosexuels sont une minorité et ils n'ont jamais souhaité que l'homosexualité devienne majoritaire. Qui vous a demandé de la pousser à l'universel? Personne !* »

Chrétien avant tout…

Christian Vanneste, lorsqu'il prend la parole une dernière fois, invoque son éthique chrétienne, qui aurait dicté ses propos. L'avocate générale l'interrompt pour lui rappeler que « *nous sommes ici dans le Tribunal de la République* ». Elle explique que, si dans des temps très reculés, l'éthique du droit français s'est inspirée de celle du catholicisme, c'est aujourd'hui fort différent. De nombreuses avancées du droit se sont faites contre l'avis des catholiques, comme le droit à l'avortement. Elle continue : « *Puisque l'on sait que les homosexuels ne représentent aucun risque pour la survie de l'humanité, en parlant d'infériorité morale, c'est forcément qu'on voulait blesser. Ces propos, même si on les habille de philosophie, sont terribles et ils font mal* ». Elle requiert donc la confirmation du jugement du tribunal de grande instance de Lille.

Epilogue

La cour d'appel de Douai a rendu ses conclusions le 25 janvier 2007. Elle confirme la condamnation et les peines, y ajoutant 1.000 euros pour chacune des parties civiles, au titre du remboursement des frais engagés.
Christian Vanneste s'est pourvu en cassation. Après tout, selon son premier témoin, un député MRG de Haute-Garonne, c'est un homme charmant qui ne mérite pas un tel procès !

COMMUNIQUÉ DU 5 AVRIL 2006

Procès David Gros : justice est rendue, tout reste à faire

Le procès des agresseurs de David Gros, passé à tabac parce que homosexuel en 2004 à Marseille, vient de s'achever. Toutes les personnes impliquées, que ce soit en tant que mineurs ou majeurs au moment des faits, ont été condamnées à des peines de prison ferme. SOS homophobie, partie civile dans ce procès, espère que ce jugement permettra à la victime de se reconstruire mais déplore que les agresseurs n'aient toujours pas pris conscience de leurs actes et réclame qu'une véritable politique de prévention contre l'homophobie à l'école soit enfin mise en place.

En août 2004, David Gros, un jeune homosexuel marseillais, était violemment passé à tabac sur un lieu de drague par un groupe de jeunes qui souhaitait débarrasser le quartier des homosexuels. Une pluie de coups s'est abattue sur le corps et sur le visage du jeune homme. Les agresseurs, armés de barres de fer et d'un casque de moto, avaient décidé ce soir-là de se lancer dans une "chasse aux pédés". Avant de laisser David Gros pour mort, le groupe d'agresseurs a déclaré "sale pédé, on va te refaire la gueule".

Le délibéré du procès a été rendu hier et aujourd'hui. Cinq jeunes mineurs au moment des faits ont été condamnés hier à des peines de deux ans de prison, dont un an ferme pour un des mineurs et neuf mois pour quatre autres. Le dernier mineur a été condamné à un an de prison, dont deux mois fermes. Enfin, le seul majeur, désormais âgé de 21 ans, jugé aujourd'hui, a été condamné à trois ans de prison, dont un an ferme. Les dommages et intérêts à la victime seront précisés lors d'un procès au civil, en attendant des expertises plus approfondies sur l'état physique et psychologique de la victime.

Les associations SOS homophobie et la Ligue des Droits de l'Homme s'étaient portées parties civiles et ont toutes les deux été déclarées recevables. Les mineurs ont été condamnés à leur verser 1 euros de dommages et intérêt, et le majeur 500 euros à chacune ainsi que 700 euros pour le remboursement des frais de justice engagés.

Un an et demi après les faits, la victime, David Gros, porte toujours, physiquement et moralement, les signes de cette agression barbare due à sa seule orientation sexuelle.
Un an et demi après les faits, les agresseurs ne semblent toujours pas avoir pris conscience de la gravité de leur acte.
Pour montrer la réalité d'une agression physique homophobe, David Gros, dont nous saluons ici le courage et la dignité, avait accepté, suite à ce passage à tabac, de publier dans la presse les photos de son visage tuméfié.

SOS homophobie se félicite de ce jugement et espère qu'il permettra à David Gros de tourner la page sur cette agression odieuse et d'envoyer un signal fort à tous les homophobes.
Au regard de la consternante indifférence témoignée par les jeunes agresseurs lors de leur procès, SOS homophobie ne peut que réclamer une fois encore que soit enfin mise en œuvre une vraie politique de sensibilisation contre l'homophobie à l'école mais aussi au niveau des structures de réinsertion des jeunes délinquants condamnés pour homophobie. Maintenant que la loi condamne clairement l'homophobie, il est urgent que le milieu éducatif en fasse enfin de même.

Lesbophobie – Données chiffrées

• 173 cas : chiffre en hausse de 13% par rapport à 2005 (153 cas).

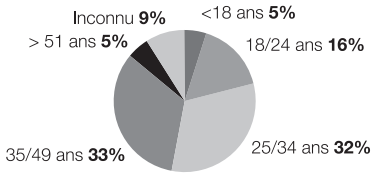

Graph. I
Age

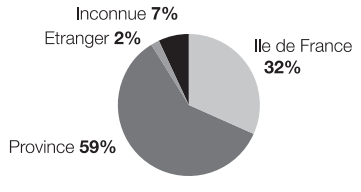

Graph. II
Origine géographique

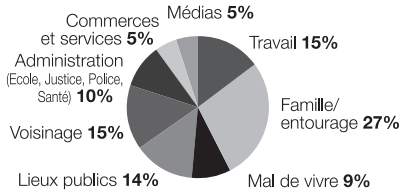

Graph. III
Contexte[1]

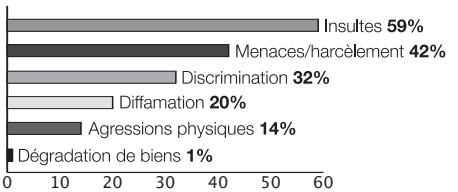

Graph. IV
Manifestations[2]

1 *Sans intégrer 19 demandes renseignements.*
2 *Plusieurs manifestations par témoignage possibles*

Analyse

- les 25-50 ans sont la classe d'âge la plus représentée avec 65% des témoignages, ceux des 35-50 ans sont en forte augmentation, de 1 sur 5 à 1 sur 3. On note toujours la présence très restreinte des plus de 50 ans (moins de 5 %).
- 2/3 des témoignages viennent de province, pour 1/3 d'Ile-de-France, comme en 2005.
- Le contexte prédominant est la famille, l'entourage et les ami-es (1 appel sur 3, soit deux fois plus que celui du travail). En 2005, travail et famille étaient à égalité, avec 1 appel sur 4. La plus forte augmentation par rapport à l'année dernière concerne le mal de vivre (de 3 à 9 %).
- Manifestations : l'insulte, qu'elle soit directe ou détournée (propos insultants à l'égard des homosexuels), présente dans deux cas sur trois, s'avère une manifestation de lesbophobie largement prédominante, suivie par les menaces et le harcèlement, dans presque un cas sur trois. Les agressions physiques sont en légère augmentation par rapport à 2005.

Chapitre **6**

Lesbophobie

Les lesbiennes réagissent

Cette année, avec 173 cas, le nombre de témoignages relatifs à la lesbophobie est toujours en hausse (13% de plus qu'en 2005 et 33% de plus qu'en 2004). C'est l'entourage familial et amical qui a suscité le plus grand nombre d'appels. Or c'est sans doute dans ce contexte qu'il est le plus difficile pour une femme de briser le silence, tant il est délicat d'échapper à ces liens affectifs pour dénoncer l'attitude violente d'une mère ou d'un ami proche. Et ce désir de « *faire quelque chose* » est ce qui ressort bel et bien en 2006.

En témoignent parallèlement des réactions indignées à l'occasion de la diffusion, en juillet, d'un spot émis par le magazine *Sport* pour la Coupe du monde. Cette publicité, diffusée sur plusieurs chaînes de télévision et relayée par des sites Internet, montre deux femmes qui s'embrassent, puis arborent une moue de dégoût. Le slogan ? « *Les femmes vont devoir se passer des hommes* » (cf. chapitre Sport). Certaines femmes, lesbiennes ou non, ont été choquées et elles ont sollicité l'association pour qu'elle réagisse, preuve que désormais la lesbophobie suscite bien plus que résignation et indifférence. Peut-on y voir, sans être trop optimiste, les signes, discrets mais réels, d'une évolution des mentalités et d'une prise de conscience très progressive des méfaits de la lesbophobie ?

La famille : les lesbiennes en première ligne

Pour les lesbiennes, l'environnement familial occupe, cette année encore, une part prédominante des témoignages : il concerne un appel sur trois. Ce sont essentiellement les 25-50 ans qui nous ont contactés (2 cas sur 3), et très majoritairement la province (71 % des témoignages). Les moins de 24 ans (23 %) ne sont pas en reste qui, dépendantes financièrement de leur parents et habitant chez eux, sont vulnérables lorsque ces derniers découvrent l'homosexualité de leur fille.

Les problèmes rencontrés ne sont pas les mêmes selon la tranche d'âge, même s'ils ont tous des conséquences psychologiques et matérielles importantes. Les plus jeunes, peut-être plus fragiles que leurs aînées, se voient plus souvent harcelées et menacées par leurs parents ou par leurs ami-e-s. Ce sont les mères qui réagissent souvent le plus mal. On peut sur ce fait avancer plusieurs hypothèses d'explication : les mères, plus proches de leur fille, sont peut-être les premières mises au courant. Lorsque ce coming-out se passe mal, les lesbiennes préfèrent ensuite le taire à leur père ; le rôle social dévolu à la mère peut aussi accentuer sa responsabilité dans l'éducation des enfants, d'où le fait qu'elle accepte moins bien l'homosexualité de sa fille, synonyme d'échec.

- *Julie a 17 ans, sa copine 15 ans. Elle a conseillé à son amie de faire son coming-out. Si son père l'a plutôt accepté, sa mère, dépressive, lui fait*

du chantage au suicide, et lui a enjoint de « virer de bord », avant de la mettre à la porte. Les deux jeunes filles sont extrêmement inquiètes pour leur avenir.

- *Mathilde a dit à une de ses amies qu'elle aimait les filles. Quelques jours plus tard, elle a découvert des photos d'elle « modifiées » sur un site Internet, assorties de ses coordonnées téléphoniques et de l'adresse de son domicile. Elle n'a pu porter plainte, faute de preuves, et a dû changer de numéro de portable car on la harcelait.*

Les 35-50 ans connaissent notamment des problèmes de garde d'enfants lors de procédures de divorce. La thématique, en 2006, est récurrente (14 % des cas). Dans la plupart des histoires, l'ex-mari éconduit ne prend pas bien la séparation et menace sa compagne de lui retirer la garde. Parfois, il y parvient. Le décès d'une compagne peut également mettre les lesbiennes dans des situations fort difficiles.

- *Elodie, 30 ans et mère de deux enfants de 4 et 5 ans, vient d'apprendre qu'elle perd la garde de ses enfants. Mariée, elle a rencontré une femme il y a un an et demi. Elle a alors quitté le domicile conjugal et, envisageant le divorce, elle et son mari ont planifié une garde partagée. Mais ce dernier a enrôlé les habitants de leur petit village et ils ont rédigé contre elle des témoignages diffamatoires et insultants. Désemparée, elle aimerait retrouver la garde de ses enfants.*
- « Je viens de perdre mon amie, *témoigne Chantal*. Cela faisait presque trois ans que nous étions ensemble. Sa famille a refusé que je vienne à l'enterrement. Je suis lesbienne, ça ne passe pas. La famille ne veut pas me dire où elle est enterrée, me harcèle par téléphone en prétendant que tout est ma faute, que c'est moi qui l'ai tuée (elle avait un cancer). Ils veulent que je rende tout ce qu'elle m'a donné. Sa mère m'a craché au visage. »

Les manifestations de lesbophobie sont souvent cumulées : insultes (présentes dans plus de la moitié des cas), harcèlement et diffamation. Les proches, et surtout la mère, cherchent à blesser par des propos plus que des actes, en usant notamment de chantage affectif : « *si tu ne changes pas, tu n'es plus ma fille/je me suicide* », « *je vais tuer ta sœur* ». On relève une grande violence verbale : « *Va te faire foutre la brouteuse* ! », « *pédophile* », « *grosse gouine* ». Deux appelantes disent avoir été internées en hôpital psychiatrique. Les agressions physiques et passages à tabac sont par ailleurs assez fréquents (17 % des cas), et uniquement le fait des hommes de la famille (père, frère, beau-frère) :

- *Laure nous indique les propos tenus à plusieurs reprises par sa mère : « plutôt te voir morte qu'homo ! »*
- *Isabelle, 30 ans, a été violemment agressée par son beau-frère. La scène se passe un samedi soir. Visiblement éméché, il commence par l'insulter : « T'es qu'une putain de sale lesbienne de merde », « T'as besoin d'une bonne pine dans le cul ». Puis il la frappe, lui prenant la tête par les cheveux pour la cogner contre un banc. Heureusement, des passants et commerçants s'interposent. Isabelle a porté plainte.*

Les conséquences de ces agressions sont importantes : détresse, angoisse voire tentative de suicide (deux cas signalés, chez les plus jeunes). Les situations semblent souvent perdurer pendant de longues années.

Travail : quand les lois ne suffisent pas...

Evolution positive, la proportion des témoignages dans le contexte du travail a cette année diminué, atteignant 15% du total, alors qu'ils arrivaient en tête de liste en 2005 avec 24%. Sans pour autant s'avancer, il est possible d'y voir un impact de l'action de la Halde, même si, de fait, toutes les victimes de discriminations lesbophobes ne la saisissent pas. Les employeurs osent peut-être moins manifester leur homophobie. Il est également possible que les lesbiennes, ayant la loi de leur côté, hésitent moins à se défendre contre les agissements de leurs patrons ou de leurs collègues, et ces derniers osent peut-être plus témoigner en leur faveur.

Malgré tout, la façon dont la lesbophobie se manifeste demeure fidèle à elle-même : les lesbiennes sont toujours très discriminées dans le milieu professionnel, à la fois en tant que femmes et en tant qu'homosexuelles. La discrimination intervient ainsi dans 1 cas sur 3 (refus de prime de Noël, horaires abusifs, refus de vacances,…). Comme pour les gays, les manifestations de la lesbophobie au travail les plus courantes sont l'insulte (dans 1 cas sur 3), la diffamation (de la critique injustifiée du travail effectué jusqu'à des accusations de harcèlement sexuel) et l'outing. Nous ne relevons qu'un seul cas de licenciement, mais dans de nombreux cas, les lesbiennes reçoivent avertissements et semonces, quand elles ne sont pas mises au placard. Les agressions physiques sont peu fréquentes, car les collègues ne souhaitent sans doute pas eux-mêmes perdre leur place.

- *Martine appelle car son amie, qui travaille dans un supermarché, est victime de harcèlement de la part de son directeur. Ce dernier, qui connaît son homosexualité, s'est plaint à sa supérieure qu'il «* n'apprécie pas son orientation sexuelle *», qu'elle a «* peu d'entrain envers la gente masculine *» et «* des cheveux trop courts *». Elle a reçu son quatrième avertissement et se voit adresser de la part de son directeur des reproches injustifiés. Cette situation l'a conduite à un arrêt de travail pour dépression.*
- *En arrivant un matin, Véronique s'est faite insulter par une collègue : «* t'es qu'une sale gouine mal baisée, ce qu'il te faudrait c'est une grosse bite dans la chatte *». Sur ce, un collègue lui a donné une claque. Elle a porté plainte. Au moment de son témoignage, elle venait de recevoir une convocation pour un entretien en vue d'une sanction ou d'un licenciement.*
- *Elodie, 36 ans, travaille dans une clinique marseillaise depuis cinq ans. Elle n'a jamais évoqué son homosexualité au travail. Elle s'est peu à peu sentie mise à l'écart. Des collègues lui ont rapporté qu'on prévenait les nouveaux embauchés et qu'on l'appelait «* la gouine de service *».*
- *Dominique est cadre et sa supérieure, qui l'appelle fréquemment «* la gouine *» ou «* la grosse *», lui a dit «* je ne te présenterai jamais ma fille *», «* c'est dur d'être en face d'une gouine toute la journée *». Son directeur en a été informé, mais ne souhaite pas agir pour ne pas aggraver la situation.*

Bien souvent, l'homophobie au travail est « *latente* », dissimulée sous des blagues grivoises sur l'homosexualité. Mieux informés, les gens néanmoins commencent à réagir. Pour preuve, plusieurs femmes, homosexuelles ou non, nous ont demandé que faire lorsque leurs collègues tiennent des propos homophobes.

Voisinage : des agresseurs persévérants

Pour les lesbiennes, le contexte du voisinage demeure important. Comme en 2005, il représente 15 % des cas. Serait-il plus légitime d'agresser ses voisins lorsqu'il s'agit de voisines lesbiennes ? La tranche des 25-49 ans (85 % des cas), et notamment des 35-49 ans, est surreprésentée. Ce sont essentiellement des femmes qui vivent en couple que les voisins identifient aisément comme telles. Comme en 2005, les lesbiennes qui habitent en province sont trois fois plus nombreuses que les franciliennes à appeler : on peut ainsi constater une prévalence des petites villes ou villages (quand ce ne sont pas certaines cités des grandes villes), où tout semble se savoir plus vite…

- *Marie habite une cité à Montrouge, et à chaque fois qu'elle sort son chien, elle se fait insulter par un groupe de dix à quinze jeunes garçons du quartier. Cela dure depuis plusieurs mois, et lorsqu'elle a voulu s'expliquer avec eux, ils l'ont giflée et lui ont donné un coup dans le genou. Marie est sur le point de craquer lorsqu'elle nous appelle.*
- « J'habite un petit village, » *raconte Clara, dont la copine ne vit pas avec elle. «* Tous les jours, je subis de la part de mes voisins et de mon propriétaire des insultes et des menaces de mort. Ils disent que je suis " *la honte du village* " et " *que je n'ai rien à faire ici* ". *»*

C'est généralement à l'occasion de simples problèmes de voisinage (bruit, poubelles, chiens, murs mitoyens, etc.) que les conflits commencent.

La colère monte et les insultes fusent. Les voisins, qui se croisent au quotidien, partagent une certaine part de leur vie privée et se sentent visiblement en droit de prendre l'homosexualité comme cible.

- *Ségolène habite avec son amie dans un village depuis un an. Elles vivent dans une maison non mitoyenne mais leur voisin, âgé de 75 ans environ, semble les trouver gênantes. Il les a insultées à plusieurs reprises «* Bonjour les gouines *» et a commenté leur installation d'une clôture par «* c'est pour faire vos saloperies *».*

Le harcèlement peut être quotidien et s'accompagner de violences physiques et de menaces. Certaines lesbiennes craignent que l'hostilité ne se poursuive indéfiniment et envisagent de déménager. D'autres ont vraiment peur : « *j'ai de plus en plus de mal à regagner mon domicile* ». Certaines appelantes ne connaissent pas les recours possibles et souhaitent se renseigner. Mais il n'est pas rare que les lesbiennes qui connaissent ces problèmes aient déjà entamé des démarches juridiques.

Lieux publics : des agressions plus fréquentes

Le nombre de témoignages concernant les agressions dans les lieux publics a augmenté (14 % contre 10 % en 2004 et 2005). Pourquoi ? Peut-être, entre autres explications, parce que les femmes qui sont victimes considèrent de moins en moins ces agressions comme une fatalité et réagissent plus fréquemment.

Contrairement à la majorité des appels, les témoignages concernant les lieux publics proviennent surtout de Paris. Et ils proviennent essentiellement des plus jeunes : c'est ainsi le plus gros contexte pour les moins de 18 ans, devant le cercle familial. 76 % des appelantes ont moins de 34 ans, que ce soit celles qui racontent une agression dont elles ont été témoins, ou celles qui en ont été victimes.

Les insultes sont la manifestation prédominante (80 % des cas) et souvent assorties de menaces. Facile et pas très risqué pour qui les profère dans l'anonymat de la rue… Elles précèdent parfois les coups, qui surviennent dans plus d'un cas sur trois. Les agressions physiques, même en présence de témoins (quai de métro, supermarché, rues passantes), sont parfois très violentes, entraînant des arrêts de travail. Les agresseurs sont quasi exclusivement des hommes.

- « Nous rentrions de la gay pride avec ma copine et une amie et nous attendions le métro à Gare du Nord, quand un gars nous a traitées de « *grosses gouines* » plusieurs fois. Il a touché les fesses de ma copine et crié qu'il allait nous baiser. Puis il nous a frappées sans que personne ne bouge sauf une dame et un vieux monsieur qui a pris un coup de poing. L'agresseur était très violent et nous avons pris des coups pendant une quinzaine de minutes. »

Certains se contentent de faire des remarques désagréables… « *J'étais dans le parc des Buttes-Chaumont avec mon amie,* raconte Cécile*, et nous nous tenions par la main. Soudain, un homme est venu pour nous dire qu'il n'était pas très convenable de s'embrasser devant des enfants. J'ai rétorqué que nous étions restées très discrètes et convenables. Mais le ton est monté. Il a ajouté que l'homosexualité était une déviance. Il a fini par m'ordonner de me casser, ce qu'on a fait. Tout cela sous le regard des autres promeneurs du parc.* »

Les victimes sont majoritairement en couple au moment de l'agression. Les autres sont soit connues comme lesbiennes par leur agresseur, soit identifiées comme telles par leur look. Les agresseurs punissent aussi la transgression des normes vestimentaires :

- *Ainsi le témoignage de Muriel :* « Je me rendais à une soirée lorsqu'un homme et une femme, sans raison, m'ont bousculée et insultée. Pensant que j'étais un homme, ils m'ont traitée de « *sale PD* » et d'« *enculé* ». L'homme m'a envoyé un coup de pied au pubis. Je lui ai répété que je n'étais pas un homme, mais il a continué à me frapper.

J'ai les dents de devant cassées et des contusions multiples au visage et à la jambe droite. »

Certaines appelantes semblent considérer les paroles agressives comme monnaie courante dans les lieux publics, dès qu'elles vivent un peu ouvertement, mais, précisent-elles pour beaucoup, sans s'afficher non plus : « *il me serait impossible de noter toutes les remarques plus ou moins agressives et salaces proférées par les hommes que nous croisons dans la rue* ». Mais elles témoignent toujours d'une profonde stupeur devant la violence physique : « *On n'imagine pas que ça peut nous arriver jusqu'au jour où ça se passe…* ». Et elles portent plainte alors presque toujours, ou souhaitent le faire et nous demandent la marche à suivre (dans 1 cas sur 3), ce qui n'est presque jamais le cas pour les agressions dans le cadre familial.

Un plus grand mal de vivre ?

Avec 16 cas en 2006, les lesbiennes qui évoquent leur mal de vivre représentent cette année 9 % des témoignages, contre 3 % en 2005 et 7 % en 2004.

Les 35-49 ans constituent les appelantes les plus fréquentes (la moitié), suivies par les 25-34 ans. Mais les plus de 50 ans se manifestent plus souvent que dans les autres contextes (12,5 %).

Une majorité de femmes manifestent une détresse liée à l'acceptation de leur propre homosexualité (plusieurs d'entre elles, dont trois d'une quarantaine d'années, disent ne pas savoir où elles en sont de leur sexualité ou ont du mal à la vivre), ou au rejet par les autres (famille ou « *belle-famille* », travail, psychiatre, milieu homosexuel). Certaines appelantes appréhendent énormément le regard social : elles ont peur d'être rejetées si elles vivent leur homosexualité, homosexualité qu'elles connaissent parfois depuis longtemps. Elles font leur premier pas dans la découverte de leur désir, et se sentent démunies. Elles évoquent ainsi leurs difficultés à rencontrer d'autres lesbiennes. Elles souffrent d'isolement et de solitude, en dépit du fait qu'elles sont, pour certaines, suivies par des psys. Mais ces derniers ne semblent pas répondre à leurs difficultés en matière de sexualité, quand ils n'en rajoutent pas. Ces femmes semblent, pour certaines, très fragilisées par leur contexte social. Leur besoin d'écoute est important et elles rappellent généralement plusieurs fois. Deux femmes témoignent de difficultés liées à des agressions sexuelles passées, et une lesbienne âgée évoque le deuil de son amie.

- *Catherine, 41 ans, a des difficultés à assumer pleinement son homosexualité. Elle est aujourd'hui en instance de divorce. Lorsqu'elle s'est mariée, elle a confié à son mari qu'elle était attirée par les femmes, mais il lui a répondu qu'elle allait changer. Puis elle a eu une relation platonique avec une femme et a fait son coming-out il y a deux ans. Elle craint que ses enfants ne souffrent de ses choix, et que ses collègues de travail ne découvrent son homosexualité. Elle se sent totalement isolée.*

Les appels et courriels de lesbiennes qu'a reçus SOS homophobie en 2006 témoignent pour un grand nombre d'entre eux d'une violence intense, qu'elle soit physique ou verbale. Mais ils manifestent également un désir de réagir, y compris de la part de celles qui ont été de simples témoins. Et ce quel que soit le contexte : travail, lieux publics ou médias. Ainsi, de nombreuses lesbiennes ont-elles eu recours à la justice, dans la mesure où celle-ci pouvait leur porter assistance.

Dans certains cas néanmoins la loi n'est pas de leur côté. Il arrive encore trop fréquemment qu'une femme mariée demandant le divorce se voit retirer la garde de ses enfants au profit de son ex-mari, sous prétexte de son homosexualité et de façon totalement injustifiée. Ainsi, si certaines lois protègent bien les les-

biennes, des évolutions sont nécessaires aujourd'hui. D'autant que la lesbophobie perdure, encore méconnue et, souvent, sous couvert de sexisme. C'est pourquoi, d'ailleurs, la commission lesbophobie de SOS homophobie a mené une enquête entièrement consacrée à la lesbophobie, dont elle publie les résultats cette année. Elle souhaitait ainsi révéler les difficultés et discriminations qui touchent spécifiquement les femmes homosexuelles. Sans parler, bien entendu, de l'accès au mariage, à l'adoption, à la protection juridique des enfants qu'elles élèvent ensemble et à la procréation médicalement assistée.

Souhaitons donc que l'année 2007, avec ses nouvelles élections présidentielle et législatives, donne un tour favorable à ces requêtes, abolisse les discriminations qui se fondent sur l'orientation sexuelle et fasse enfin écho aux évolutions de notre société.

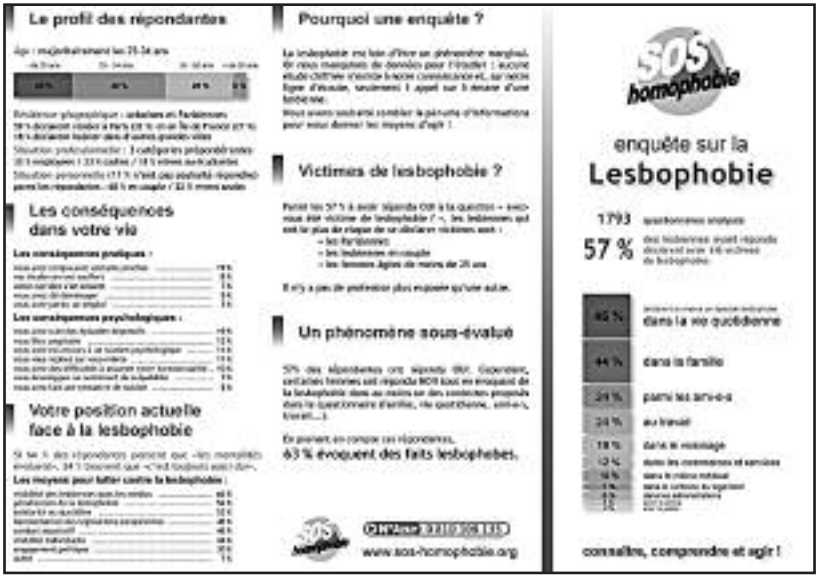

Le profil des répondantes

Âge : majoritairement les 25-34 ans

Orientation physiologique : lesbiennes en majorité

Situation professionnelle : 3 catégories prépondérantes

Situation personnelle : 1/3 n'est pas exclusivité répondu

Pourquoi une enquête ?

La lesbophobie est loin d'être un phénomène marginal. Et nous manquons de données pour l'étudier : aucune étude chiffrée n'existe à notre connaissance et, sur notre ligne d'écoute, seulement 1 appel sur 5 évoque une lesbophobie.

Nous avons souhaité combler le manque d'informations pour vous donner les moyens d'agir !

Victimes de lesbophobie ?

Parmi les 57 % à avoir répondu OUI à la question « avez-vous été victime de lesbophobie ? », les lesbiennes qui ont le plus de risque de se déclarer victimes sont :

- les femmes
- les lesbiennes en couple
- les femmes âgées de moins de 25 ans

Il n'y a pas de profession plus exposée qu'une autre.

Un phénomène sous-évalué

57% des répondantes ont répondu OUI. Cependant, certaines femmes ont répondu NON tout en évoquant de la lesbophobie dans au moins un des contextes proposés dans le questionnaire d'enquête (famille, ami-e-s, travail...).

En prenant en compte ces répondantes, **63 % évoquent des faits lesbophobes.**

SOS homophobie — 01 48 06 42 41 — www.sos-homophobie.org

SOS homophobie

enquête sur la

Lesbophobie

1793 questionnaires analysés

57 % des lesbiennes ayant répondu disent avoir été victimes de lesbophobie

46 % dans la vie quotidienne

44 % dans la famille

24 % parmi les ami-e-s

24 % au travail

18 % dans le voisinage

12 % dans les commerces et services

10 % dans le milieu médical

6 % dans le contexte du logement

6 % dans les administrations

2 % avec la police

2 % avec la justice

conseiller, comprendre et agir !

46 % dans la vie quotidienne

Vous avez été insultée ou agressée :

Pour quelle raison selon vous ?

Les manifestations :

44 % dans la famille

Les acteurs :

Les manifestations :

24 % parmi les ami-e-s

Les manifestations :

24 % au travail

Les acteurs :

Les manifestations :

Perception de l'homosexualité au travail :

18 % dans le voisinage

Les manifestations :

12 % dans les commerces et services

Les lieux :

Les manifestations :

10 % dans le milieu médical

Les acteurs :

Les manifestations :

6 % dans le contexte du logement

Les acteurs :

Les manifestations :

6 % dans les administrations

Les acteurs :

Les manifestations :

2 % avec la police

La manifestation la plus citée :

2 % avec la justice

Plaquette Alerte, **enquête sur la Lesbophobie**

Lieux publics – Données chiffrées

• 146 témoignages qui représentent 12% du total des témoignages reçus en 2006.

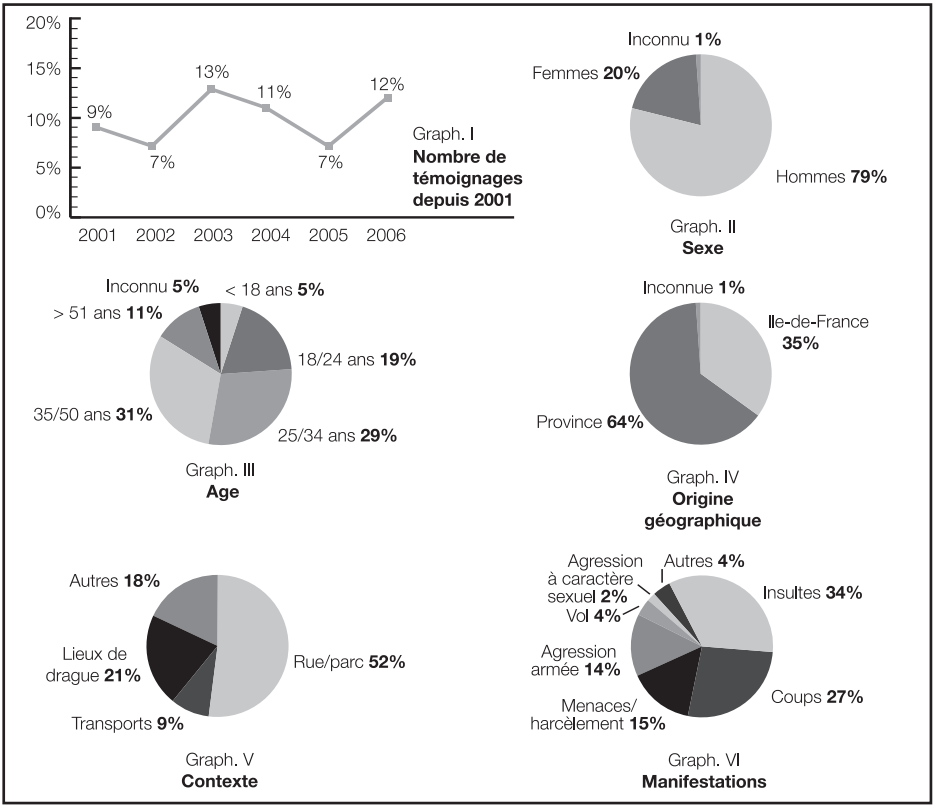

Analyse

- Nombre de témoignages multiplié par deux par rapport à 2005 (72 cas). La part du contexte Lieux publics passe de 7% l'année dernière à 12%.
- Sexe : toujours une majorité d'hommes (80 %) qui témoignent même si la part des femmes a augmenté de 50%.
- Age : la répartition par âge est assez stable par rapport à l'an passé. La moitié des appels concernent des hommes ou des femmes de moins de 35 ans.
- Répartition géographique : augmentation de la proportion d'appels des régions (64 % contre 55 % l'an passé).
- Contexte : les données sont similaires à celles de 2005. Les agressions dans les lieux publics surviennent très majoritairement dans la rue (52%), puis sur les lieux de drague gay (21 %).
- Manifestations : les insultes sont les plus importantes (34 %) mais nous remarquons une augmentation nette des menaces (15 %) et des agressions avec arme (14 %).

Chapitre **7**

Lieux publics

Alerte : doublement des cas signalés

Cent quarante six. C'est le nombre inquiétant de témoignages nous faisant part de manifestations homophobes dans les lieux publics. Il s'agit sans conteste d'une très mauvaise surprise cette année, puisque le nombre de témoignages a doublé par rapport à l'an dernier. Il passe ainsi de 7 à 12% de l'ensemble des témoignages.
Les agressions dans les lieux publics constituent en 2006 le deuxième motif pour lequel l'association est contactée (septième place en 2005).

Dans la rue, des agressions fréquentes et aveugles

La répartition des témoignages par rapport à l'an passé est assez constante. Comme en 2005, les agressions subies ont eu lieu principalement sur la voie publique, dans plus de la moitié des cas. Et cette homophobie est vécue par les victimes comme un état permanent d'insécurité.

- *Flavien se trouve dans le métro de Lille. Soudain, un homme s'approche de lui et se met à l'insulter, le traitant de «* sale PD *». Flavien ne comprend pas bien ce qui lui arrive et surtout le pourquoi de cette insulte. Il descend à la prochaine station sans se retourner. Il réfléchit et réalise qu'il porte à la boutonnière un pin's représentant le drapeau arc-en-ciel...*

Les agressions peuvent donc survenir n'importe où, et même là où, à tort, on se croirait protégé. Ainsi, Sophie n'imaginait pas pouvoir se faire menacer en plein Marais devant un bar lesbien par un homme armé d'un couteau. Sophie lui a tout de même tenu tête, ce qui a eu pour conséquence de le faire partir.

- *Romain et Vincent sortent d'une boîte homo de la région rochelaise. Deux hommes, passant devant l'entrée de la boîte, leur demandent s'ils sont homos. Sans même attendre la réponse, les deux hommes se jettent sur eux : coups de poings et de batte de base-ball pleuvent alors sur eux. Les agresseurs s'enfuient en toute impunité.*

De nombreuses personnes qui nous contactent parlent d'agressions verbales régulières. Les victimes expliquent que changer son itinéraire pour aller au travail, prendre le bus plutôt que le tramway ou délaisser tel restaurant pour un autre n'empêche pas la répétition des agressions.
Ainsi pour certain-e-s l'homophobie présente dans la rue est quotidienne et l'exaspération perceptible. Comme pour Laure et Emma qui nous disent qu'il leur est impossible de noter toutes les remarques plus ou moins agressives et salaces proférées par les hommes qu'elles croisent dans la rue. Simplement parce que Laure et Emma ont décidé de marcher main dans la main en public. Nombre d'appelant-e-s nous parlent de leur stu-

peur d'être reconnu-e-s comme lesbiennes ou gays, malgré leurs efforts pour le cacher.

- *Jacques et Karim marchent dans une rue d'Avignon. Arrivés à la hauteur de deux hommes, l'un d'eux leur crie «* Alors les tapettes, on se promène ? *». Jacques et Karim nous disent leur surprise alors que pour eux, rien ne laisse apparaître «* dans notre comportement ou nos tenues vestimentaires une apparence quelconque de féminité *».*

Ainsi, la crainte d'être agressé dans la rue oblige de nombreux homosexuel-le-s à modifier leur comportement et leur tenue vestimentaire, à se fondre dans la masse pour devenir un garçon ou une fille lambda tant la peur d'être identifié–e est forte. Ils cherchent un endroit discret pour vivre leur amour, freinent leur ardeur de peur d'être taxés d'indécence. Comme Judith et Catherine, qui ont décidé de profiter d'un moment de tranquillité au Parc des Buttes-Chaumont, à Paris, et s'embrassent du bout des lèvres tout en se tenant la main. Elles sont bien vite arrêtées par un père de famille offusqué devant leur comportement.

- *Kevin et Constant, deux adolescents niçois, cherchent un endroit discret pour s'embrasser. L'après-midi est belle et ils trouvent un lieu à l'abri des regards à l'arrière d'un centre commercial, contre un mur masqué par des voitures. Leurs baisers sont rapidement stoppés par les injures proférées par deux autres jeunes les ayant découverts.*

Et s'il ne fallait retenir qu'un seul témoignage, ce serait celui d'Evelyne et Dolores, venues toutes deux dans un centre commercial de la périphérie de Paris pour faire leurs courses. Une altercation éclate entre elles et une autre femme au pied d'un escalator, cette dernière ne voulant pas se pousser du passage. Le ton monte entre les trois femmes. Le mari, silencieux jusqu'alors, dit à sa femme : « *Laisse tomber, ces deux nanas ensemble c'est de la merde* ». La femme comprend alors que, en effet, Evelyne et Dolores sont lesbiennes et en couple. Sa rage se décuple : les insultes homophobes pleuvent puis les coups de pied et de poing. Un vigile intervient pour séparer les quatre personnes. Evelyne et Dolores finiront à l'hôpital le plus proche avec une interruption temporaire de travail de 15 jours pour l'une et de quatre pour l'autre. La femme qui les a agressées sera, heureusement, arrêtée par la police et placée en garde à vue. Un procès devrait suivre.

Le piège des lieux de drague

Dans la rue, l'agresseur imagine que sa victime est homosexuelle. Dans un lieu de drague, le doute n'est plus permis. Agresseur et agressé se trouvent rarement là par hasard. C'est pourquoi les agressions qui nous sont décrites sont en majorité préméditées et plus violentes. Ce sont très souvent des expéditions punitives en groupe qui ne laissent aucune chance à la victime de s'échapper tant le scénario est rodé.

- *Richard a décidé de se rendre un dimanche matin près du Canal de Montluçon, un lieu de drague largement connu dans la région. Il tombe nez-à-nez avec trois adolescents et sent le piège se refermer. Il tente de faire demi-tour mais deux autres jeunes surgissent devant lui. Il est alors jeté à terre et roué de coups. Après cette agression, Richard se sent sale, n'ose pas aller porter plainte pour ne pas avoir à affronter le regard et les questions des gendarmes. Il n'est même pas allé à l'hôpital pour faire soigner ses côtes cassées.*
- *Philippe a donné rendez-vous à un garçon rencontré sur Internet. Lorsqu'il passe le prendre en voiture, ce garçon lui dit qu'il souhaite acheter des cigarettes avant d'aller chez lui. Il lui fait prendre un chemin qui conduit Philippe droit dans une impasse. Surgissent alors cinq hommes qui commencent à donner de violents coups de pied dans la voiture. Philippe arrivera à se sortir du guet-apens in extremis.*

Un lieu de dragueur sur la Côte d'Azur

- *Jonathan s'est fait agresser un soir, sur un lieu de drague à Fort-de-France. Il est descendu de sa voiture pour aller saluer quelqu'un qu'il connaissait. Deux jeunes sont arrivés et ont exigé une cigarette. Il leur a fait remarquer qu'ils ne lui parlaient pas correctement. Ils ont alors commencé à l'insulter et l'un d'eux a sorti un cutter avec lequel il l'a blessé puis tous deux ont pris la fuite. Amené aux urgences par la personne qu'il connaissait, Jonathan est soigné pour trois entailles, aux bras.*

Ces agressions sont aussi plus violentes. La vingtaine d'agressions avec armes qui nous ont été rapportées ont majoritairement lieu dans les lieux de drague. La victime est alors passée à tabac, parfois pour lui voler son argent ou ses biens, plus souvent pour exprimer la haine des homosexuels.

Enfin, l'agresseur n'est parfois pas celui que l'on croit. Comme chaque année, nous avons également reçu quelques appels de gays disant avoir été harcelés sur un lieu de drague par les forces de l'ordre (Cf. chapitre Police) : contrôles d'identité, verbalisations pour stationnement gênant de leurs véhicules sur le bas-côté… Plus étonnant et dramatique, Gilbert nous décrit une intervention policière à Paris, en mai 2006, sur le quai de la Gironde. Une course poursuite est engagée par une voiture de police qui sème la terreur parmi la vingtaine d'hommes présents sur le lieu de drague, qui le vivent comme « *une chasse aux PD* ». Gilbert, qui connaît parfaitement ses droits, s'interpose et demande des explications sur ce qui est en train d'arriver. Il finira menotté et accroché à un banc pendant trois heures.

L'ambivalence des témoins

Plus que dans d'autres types d'agressions homophobes, les injures ou menaces proférées dans l'espace public nous font nous interroger sur l'attitude des personnes qui assistent à la scène. Alors que, dans bien des cas, la victime ne sait pas ou n'a pas les moyens de réagir face à un agresseur violent, voire armé, le témoin ne réagit pas toujours de la manière souhaitée.

Beaucoup de témoignages nous relatent la passivité des spectateurs des violences subies, et parfois même la complaisance de certains.

- *Kamel et Alexandre se trouvent dans une rame du RER. En face d'eux, deux hommes commencent à discuter à haute voix en ayant des propos injurieux envers les homosexuel-le-s. Ils accompagnent leurs mots*

de gestes et de regards en direction de Kamel et Alexandre. Ne sachant pas comment réagir et devant l'absence de réactions des autres passagers, ils descendent à la station suivante et rentrent chez eux en taxi.

- *Cécile et Pénélope sont prises à parti par deux individus armés dans la rue. Elles tentent alors de se réfugier dans un café proche pour appeler du secours. Le cafetier les chasse en les traitant de «* sales gouines *» et les laisse seules face au danger.*

Il faut que l'agression soit extrêmement violente ou que la victime se défende pour que le public réagisse. C'est le cas de Mireille et Gwenaëlle, qui se trouvent dans une rame du métro parisien lorsqu'elles sont insultées par deux hommes qui n'hésitent pas à leur donner des coups de tête. C'est à ce moment que deux passagers tentent de leur venir en aide et tirent le signal d'alarme.

...et celle de la victime

Tout comme on constate une certaine passivité des témoins d'agressions homophobes, les victimes elles-mêmes n'osent parfois pas parler de ce qu'elles vivent. Nous citions plus haut le cas de Philippe, n'arrivant pas à surmonter l'agression dont il avait été victime et n'ayant pas la force d'aller déposer plainte. Ce cas se répète dans d'autres témoignages. La victime peut même aller jusqu'à culpabiliser. Cela serait de sa faute car elle n'aurait pas dû se trouver là, elle aurait dû réagir aux agressions, ne pas fuir… Ces sentiments, Hugues nous dit les avoir ressentis après s'être fait tabasser par deux jeunes croisés au pied de son immeuble du XIXème arrondissement de Paris. Insulté, giflé, Hugues se sent sali et moralement blessé. Malgré les pressions de son entourage et les recommandations de l'écoutant de SOS homophobie, il n'ira pas porter plainte.

Pour beaucoup, porter plainte reste un acte inutile car ils estiment que la police ou la gendarmerie ne pourra pas retrouver leur agresseur. Ils pensent également qu'ils seront mal accueillis au poste de police. Les témoignages qui nous sont relatés évoquent pourtant une nette amélioration des conditions d'accueil des victimes d'homophobie (cf. chapitre Police). Clotilde nous parle de l'excellente écoute d'une policière du commissariat du Boulevard Bourdon à Paris.

Quoi qu'il en soit, porter plainte n'est jamais inutile.

Les agressions qui nous ont été signalées dans la rue, les transports, les restaurants ou tout autre lieu public, loin de se réduire, ont augmenté en 2006 de manière dramatique : elles ont doublé. Ce constat s'inscrit dans l'augmentation générale des atteintes aux personnes relevée en France cette année. Ce chiffre démontre un réel sentiment d'impunité des agresseurs. Malgré l'arsenal juridique répressif mis en place, le quotidien d'une lesbienne ou d'un gay reste toujours une épreuve face à l'aléa de l'agression.
Nous allons nous attacher à comprendre les raisons de cette forte hausse, par une analyse plus détaillée des futurs témoignages. Pour que les chiffres baissent, il faudra une politique efficace de prévention de l'homophobie, notamment en direction des jeunes. Notre association la demande depuis longtemps.

Mal de vivre – Données chiffrées

• 94 appels, représentant 77 cas, soit 6% du total des témoignages.

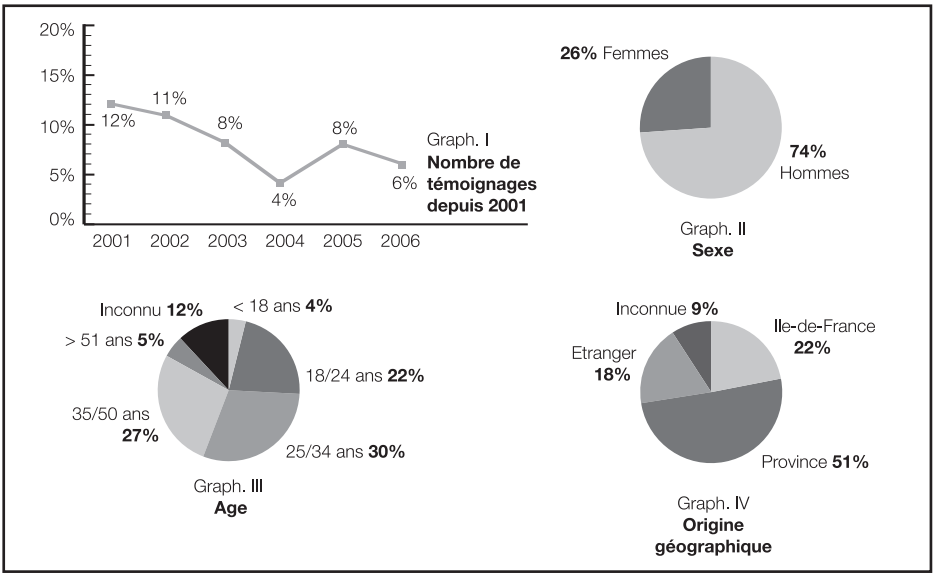

Analyse

- Léger reflux en 2006 des témoignages évoquant peu ou prou un mal de vivre en lien avec son homosexualité. Ils représentent 6 % des témoignages, contre 8 % en 2005. On frôle toutefois la centaine (94) de témoignages.
- Dans près de 3 cas sur 4, ces témoignages viennent d'hommes. Par rapport à 2005, la féminisation de la thématique Mal de vivre est sensible. A 26 %, la proportion de lesbiennes est légèrement supérieure à celle que l'on comptabilise pour l'ensemble des témoignages.
- Un certain rajeunissement des appelants faisant état de leur mal de vivre peut être relevé en 2006. Les 18-24 ans sont, en proportion, deux fois plus nombreux (22 %) qu'en 2005. Plus de la moitié des appelants ont moins de 35 ans.
- Les témoignages traduisant un mal de vivre proviennent pour plus de la moitié de province (en recul). L'Ile-de-France est sous-représentée dans cette catégorie et son échantillon reste stable (22 %). En forte augmentation, liée à la diffusion d'Internet vraisemblablement, l'étranger représente 18 % des témoignages.

Chapitre **8**

Mal de vivre

Un mal de vivre violent et lancinant

Si la ligne d'écoute et le site Internet de SOS homophobie ne sont pas perçus au premier abord comme les lieux où faire part de son mal de vivre, il ressort néanmoins que 6 % des témoignages reçus par l'association en font état. Mais par delà les statistiques, ces contacts racontent une souffrance. Une souffrance plus ou moins identifiée, plus ou moins étouffée, mais qui de façon implicite ou de manière éclatante transparaît ou apparaît derrière bien des témoignages.

De la haine perçue chez les autres à la détestation de soi, de l'homophobie agressive à l'homophobie intériorisée, il y a des blessures qui ne cicatrisent pas. Elles constituent le terreau d'un isolement, assorti d'une grande détresse affective et sociale, qui alimente la peur des autres et, finalement, la peur de vivre tout court. Et quand l'enfermement devient trop grand, la disparition apparaît comme la seule issue. Oui, l'homophobie tue. Et pas seulement par agression physique. Par agression morale aussi. L'extrême violence des témoignages reçus par courriel depuis l'étranger (cf. encadré), l'Afrique du Nord surtout, montre à quel point l'homophobie légalisée et socialement approuvée est dramatique. La lutte permanente que doivent mener certain-e-s homosexuel-le-s persécuté-e-s par leur entourage, réduit-e-s à l'isolement et à la solitude, ne fait pas encore l'objet de statistiques, mais nous en prenons aussi la mesure, à travers les témoignages que nous recevons et dont nous nous faisons l'écho ici.

Je ne suis pas un démon

L'impact de l'homophobie sur ses victimes est considérable. Que les homosexuels et les lesbiennes soient directement visés ou implicitement concernés. Il n'y a guère de différence entre les conséquences psychologiques d'une agression physique motivée par l'homophobie et la haine affichée et répétée à l'égard de l'homosexualité. Souvent, même, la seconde justifie la première. C'est parce que l'homosexualité est dénigrée, que d'aucuns se sentent autorisés à frapper, à mépriser, à haïr et blesser. L'onde de choc des propos homophobes est profonde et durable, comme cela transparaît dans les témoignages reçus par l'association.

« *Qu'est-ce qui motive ces jeunes gens à provoquer ouvertement et à insulter librement autrui ?* » s'interroge, désemparé, un étudiant dans un courriel. Il venait de subir, avec son ami, une agression physique de la part d'un jeune homme accompagné de deux jeunes filles. Ces dernières sont restées passives devant le débordement de haine, les coups et les crachats de l'agresseur. Comme toutes les victimes, notre étudiant, qui essayait de vivre une vie sentimentale en accord

avec son identité sexuelle, en s'imposant dans son comportement amoureux une discrétion que les hétérosexuels n'ont jamais à l'esprit, ajoute que « *cette agression [l'] a bouleversé », que depuis il « se prend à avoir peur dans la rue ou dans les magasins »* et qu' « *il va [lui] falloir un bon moment avant de pouvoir [se] promener librement dans la rue* ».

Les blessures restent vives en effet, notamment quand elles sont infligées par l'entourage proche. Un étudiant martiniquais en bute à l'hostilité de sa mère livre par courriel un témoignage qui en dit assez sur la haine qu'inspire l'homosexualité dans la société, et bien des familles. L'homosexualité vécue comme une faute chez cet étudiant, un entourage qui l'accuse davantage encore… et en fin de compte un cri adressé à SOS homophobie, « *aidez moi !* », non sans avoir demandé auparavant « *comment arriver à persuader ma mère que je ne suis pas un démon ?* ».

Marc, un Marseillais de 45 ans, déclare au téléphone qu'il se sent « *très mal, à bout de souffle* ». Il envisage de se suicider car il ne supporte plus la pression de son entourage très conservateur, de sa famille qui l'a élevé dans la religion, lui-même étant croyant. L'homophobie sur son lieu de travail lui a déjà coûté son emploi en l'an 2000. Et aujourd'hui, il « *ne supporte plus le poids de la société, de l'Eglise et de sa famille* », et se sent « *terriblement isolé* ». Il fait part de sa crainte d'être « *mis en prison* ». Une manière ô combien parlante de dire à quel point l'homophobie sociale et familiale enferme et incite au repli sur soi.

De la haine des autres à la haine de soi

De la haine des autres à la haine de soi, il n'y a qu'un pas qui est vite franchi. « *De toute façon, je suis de trop partout* », nous dit ce fonctionnaire de l'Education nationale de 31 ans. Il nous appelle car il ne va «*pas bien* ». « *Je ne voulais pas déranger des amis pour leur parler de ça* », ajoute cet appelant lillois qui, par tous les moyens, veut taire son homosexualité. Pascal, un Ardéchois de 41 ans, nous contacte car il est « *conscient de préférer les hommes, mais n'arrive pas à (s')accepter* ». Il s'interdit de les séduire s'il en rencontre qui lui plaisent. Pour lui ce n'est « *pas sain* », c'est « *une anomalie* » et il ne veut pas « *être catalogué sous une étiquette d'homosexuel* ». Résultat : un mal de vivre perturbant qu'il cherche à résoudre par une thérapie, il cherche à « *obtenir le numéro de téléphone d'un groupe de paroles pour hommes* ». L'homosexualité n'est plus considérée comme une pathologie par l'Organisation mondiale de la santé depuis plus de quinze ans, mais les clichés ont la vie dure, y compris chez les premiers concernés. « *Ce n'est pas normal, c'est une maladie, c'est sans suite…* », affirme encore cet étudiant italien installé à Paris à propos de son homosexualité. Lui se définit « *hétéro à 100 %* », mais il se « *fait draguer par des garçons* » et « *certains (lui) plaisent* », au point que cela le « *perturbe* », l' « *énerve* » et le « *fait déprimer : ça me dépasse, parfois je chiale* », précise cet appelant de 20 ans. Ce qu'il redoute le plus, c'est d'être rejeté si sa famille et son entourage venaient à apprendre ses désirs homosexuels : « *ils me flingueraient* ». La violence homophobe laisse les victimes interdites et désemparées. « *Mon père, ne sachant pas ma sexualité, m'a annoncé que si jamais un jour il devait apprendre que j'étais PD, il me tuerait, ou encore qu'il se tuerait ou encore qu'il me mettrait dehors* », déclare sur notre site Internet un lycéen mineur.

Des conséquences dramatiques

Perte de repères, repli sur soi, isolement, reviennent fréquemment sur la ligne d'écoute et dans les courriels. Avec tout le cortège de mal être qui va avec, d'estime de soi délabrée et, éventuellement, les conduites à risques qui peuvent en découler.

« *Aux yeux des autres, je donne l'impression d'être équilibré et sûr de moi* », nous écrit, de Genève, cet homme de 31 ans, originaire de la Côte d'Azur. « *La vérité est que chacun de mes actes est dicté par la peur des autres, de leur réaction* ». Il explique : « *J'ai souffert de beaucoup d'agressions verbales durant mon adolescence. Rien autour de moi ne m'a jamais encouragé à m'épanouir. J'ai dû grandir au milieu d'insultes et d'humiliations récurrentes.* » Et le voilà « *à jamais marqué, plein de colère et de larmes, de retenue et d'angoisse. Je suis tombé plusieurs fois malade et j'ai fait une dépression* ». Ce n'est pas l'homosexualité qui rend malade, mais l'homophobie ambiante qui jalonne le parcours des homosexuel-le-s, y compris en des lieux, à l'image de Paris, que d'aucuns considèrent comme a priori plus ouverts. Consciente d'être attirée par les femmes, Aline, une Parisienne de 43 ans, « *refuse de vivre cette attirance* » car elle a « *peur du regard des autres, peur d'être rejetée* » si elle devait vivre une relation durable avec une femme. Mais n'est-il pas difficile de bâtir sa vie quand on a l'impression de ne pas avoir le permis de construire ?

Vie affective et sociale minée et réduite à peu, vie professionnelle fragilisée. Laurent, un Parisien de 34 ans, redoute que son homosexualité ne ruine l'entretien d'embauche qu'il doit passer le lendemain. Un Lyonnais d'une vingtaine d'années en stage dans une entreprise craint d'être « *à nouveau renvoyé* ». Cela fait deux jours qu'il est arrivé et, déjà, il sent « *de la méfiance de la part de ses collègues* » et vit dans l'angoisse d'une réunion qu'il doit avoir le lendemain avec eux.

La peur des autres, l'angoisse de la sanction, qui peut tomber à tout moment comme l'insulte ou l'agression physique, et en fin de compte c'est la peur de vivre qui s'impose. « *Comment retranscrire avec des mots la douleur de ce jeune homme qui, après avoir été abusé à l'âge de 10 ans, a vécu de nombreuses violences au collège ? Comment faire partager sa solitude, son insouciance perdue, les questionnements terribles qui sont les siens ?* », se demande une écoutante de SOS homophobie après l'appel d'un Auvergnat de 25 ans qui lui a fait part de sa détresse. Il n'y a pas d'âge pour être désemparé, à l'image de ce sexagénaire, qui trouve enfin l'occasion de vivre son homosexualité après 35 ans de mariage, mais pétri de honte, inquiet de savoir s'il n'est pas « *devenu pervers et vicieux* ». Toutes ces représentations pernicieuses de l'homosexualité peuvent faire leur chemin jusque dans l'esprit des homosexuel-le-s eux-mêmes, alimentant un mal être durable.

Au point de n'entrevoir d'autre issue que radicale. « *J'en ai marre, je suis sur le point de me suicider* », lâche, laconique, une femme du Cantal d'une trentaine d'années. « *Je souhaite simplement témoigner car, il y a un mois et demi, ma vie a basculé : j'ai fait une tentative de suicide, l'homophobie de mon entourage en est une des raisons principales* », écrit un étudiant parisien de 20 ans. Un autre d'Ille-et-Vilaine : « *J'ai perdu mon ami qui s'est retrouvé dans le coma suite à une agression homophobe à Marseille. Il est décédé le 11 mai, enterré une semaine après… J'ai envie de mourir, j'en peux plus, ce décès était de trop, je suis dégoûté de la vie et je vais partir…* ». Cette extrême violence à l'égard de soi-même, pour échapper à ses tourments autant qu'à ses tourmenteurs, est également très présente dans les témoignages reçus de l'étranger (Cf. encadré). Elle met en lumière le degré de souffrance extrême qu'infligent à leurs victimes l'homophobie ambiante et l'homophobie armée. Elle inquiète aussi les parents, à l'image de cette mère d'un adolescent homosexuel, qui cherche des informations sur le suicide des jeunes gays, dont plusieurs études, en France comme à l'étranger, montrent qu'ils courent, à cet égard, un risque nettement accru.

Mais quelques appels, plus rares, montrent que l'acceptation de soi-même peut finalement

apporter un soulagement. A l'image de Marie, une femme de 35 ans, dans les Yvelines, qui avait témoigné de son mal de vivre sur la ligne d'écoute et qui, depuis, a « *compris que son homophobie était due à une homosexualité mal assumée* », comme le lui a révélé le fait de tomber amoureuse et de vivre pleinement cette relation.

Tous ces témoignages montrent que, des meurtrissures de l'âme au meurtre de soi, l'homophobie, même dans ses manifestations les plus « *ordinaires* », a toujours des conséquences. Le mal de vivre qu'elle génère n'est pas un simple mal être passager. La gamme des souffrances qu'elle provoque est large : solitude, isolement, haine de soi, désocialisation, angoisse et phobies pèsent lourdement sur le quotidien de ses victimes. Il peut conduire au pire et les études sur le sujet montrent que les jeunes homosexuels sont plus enclins aux comportements à risque voire suicidaires[1]. Mais qu'on ne s'y trompe pas : c'est la société qui engendre ce mal de vivre, pas l'homosexualité.

1 *Etudes québécoises, américaines et françaises. En France, étude de Marc Shelly et David Moreau, conduite de 1999 à 2003.*

Des appels au secours venus de l'étranger

Avec le déploiement d'Internet, SOS homophobie reçoit chaque année un peu plus de témoignages de l'étranger. En 2006, ils représentent même 18 % de l'ensemble des témoignages classés dans la rubrique Mal de vivre. Les cas qui nous ont été rapportés montrent, si besoin était, l'universalité de la lutte contre l'homophobie. Ils impliquent aussi que les réfugiés, pourchassés par la législation ou les traditions homophobes de leur pays, soient effectivement considérés par les pays occidentaux attachés à l'universalité des Droits de l'Homme et de la personne. Car ils montrent tous un acharnement sans nom, un déchaînement de violence inqualifiable à l'égard des homosexuel-le-s qui semblent bel et bien être approuvés socialement, ou légalement.

« *J'ai 26 ans, je suis Algérien. Après beaucoup de réflexion et des années de souffrance j'ai décidé de parler pour la première fois de mon homosexualité. […] J'ai décidé de lancer ce SOS car je souffre énormément. Je n'en peux plus de porter ce fardeau qui me pèse trop. C'est trop dur d'être homo dans une société musulmane. […] Je souffre à tel point que je pense beaucoup au suicide, qui est un autre péché avec l'homosexualité dans ma religion et ma société. Je ne me suis pas suicidé car je ne veux pas faire du mal ni de la peine à ma famille, mais je sais que ça ne va pas durer longtemps car un jour je passerai à l'acte* », écrit dans un courriel poignant cet Algérien qui est « *ému de se confier pour la première fois* ». Un autre nous dit sa souffrance en rimes : « *Je suis un criminel, condamné à cinq ans de prison dans mon pays / Je suis un damné, condamné à l'enfer par ma religion / Je suis une honte, condamné à l'infamie par mon groupe social / Je suis une merde, condamné au suicide par moi-même / Je suis Algérien / Fallait bien le dire à quelqu'un* ». Un autre jeune encore, laconique : « *Je souffre ici en Algérie, j'ai besoin d'aide, svp, aidez-moi* ». Un étudiant de 22 ans, « *Algérien, gay et fier de l'être, mais je souffre* », dit avoir été mis à la porte par son père lorsque son homosexualité a été révélée. « *Pour la première fois je pleure… car je me retrouve maintenant à vivre dans un grand isolement, car je n'ai pas d'ami pour discuter et vivre, j'ai le dégoût de ma vie* », ajoute-t-il avant de dire son désir de venir en Europe, « *car là-bas les gens comprennent un gay discret* ». Une situation qui semble répandue : « *Je suis un jeune homme de 20 ans, étudiant universitaire, et je suis gay. Je vis très difficilement ma vie, car je n'arrive pas à être moi-même à cause de mon entourage homophobe. […] Mes parents ne savent pas que je suis gay car, sinon, ou je suis mort, ou bien dans le meilleur des cas je suis dans la rue* ». D'une manière ou d'une autre, l'homosexuel-le est ainsi sanctionné-e.

Milieu scolaire – Données chiffrées

• 76 témoignages correspondant à 57 cas uniques.

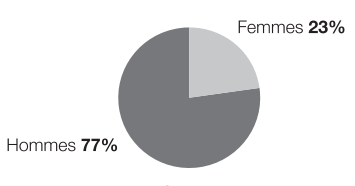

Graph. I
Sexe

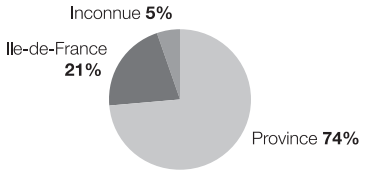

Graph. II
Origine géographique

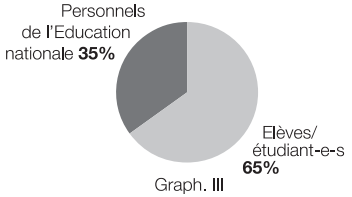

Graph. III
Statut à l'école

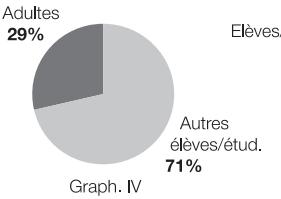

Graph. IV
Profil des agresseurs
AGRESSIONS SUR ÉLÈVES/ÉTUDIANT-E-S

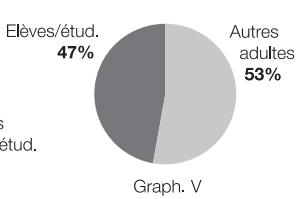

Graph. V
Profil des agresseurs
AGRESSIONS SUR ADULTES

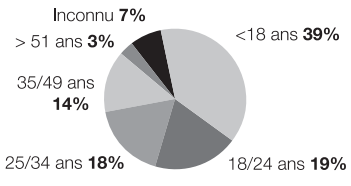

Graph. VI
Age

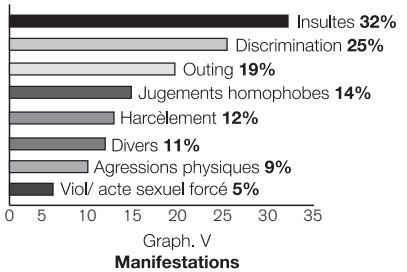

Graph. V
Manifestations

Analyse

L'augmentation des témoignages constatée pour 2005 se poursuit en 2006 (57 cas identifiés [76 témoignages] contre 43).

- Origine géographique : les cas concernant les régions ont légèrement augmenté (74% en 2006 contre 70 % en 2005).
- Sexe : les hommes restent majoritaires (77%), mais les témoignages concernant la lesbophobie ont fortement augmenté : 23% contre 7%.
- Statut à l'école : les victimes sont majoritairement les jeunes « *usagers* » de l'école : élèves, étudiant-e-s (65 %, comme en 2005).
- Elèves et étudiant-e-s victimes : majoritairement, les agressions viennent des pairs (71%) mais les adultes sont aussi agresseurs (29%), ce dernier chiffre est en augmentation (18 % en 2005).
- Adultes victimes : le nombre d'élèves agresseurs (53 %) est légèrement supérieur à celui des adultes agressant leurs collègues (47%).
- Age : une grande partie des témoignages (58%) concerne des victimes de moins de 25 ans.
- Typologie des manifestations : les élèves et étudiant-e-s sont avant tout victimes d'insultes (42% des cas), de discriminations (29%) et d'agressions physiques (13%). Ces chiffres sont très semblables à ceux de 2005.
- Chez les adultes, se sont les ennuis liés à la révélation de l'homosexualité, révélation volontaire ou non, qui dominent (37%). Discriminations (16%), insultes (5%) et propos homophobes (5%) constituent les principales autres manifestations d'homophobie.

Chapitre **9**

Milieu scolaire

Il y a toujours urgence

Cette année, les témoignages concernant le milieu scolaire sont en légère augmentation, avec 57 cas identifiés (5% du total) contre 43 l'an dernier. Ils émanent majoritairement d'élèves ou étudiants (65%) plus que d'adultes, personnels de l'Education nationale.

Comme par le passé, l'insulte reste la forme dominante de l'homophobie en milieu scolaire dont sont victimes les jeunes, collégien-ne-s, lycéen-ne-s, étudiant-e-s. Elle est accompagnée ou non d'autres actes homophobes qui peuvent aller jusqu'à l'agression physique, en passant par les propos vexatoires et la discrimination. Ces deux dernières manifestations sont souvent le fait d'adultes - universitaires, chefs d'établissement - ce qui les rend particulièrement préoccupantes. Certains jeunes réagissent, mais beaucoup font part de leur désarroi.

Quant aux adultes, c'est principalement l'outing et la rumeur qui sont les formes les plus fréquentes de l'homophobie. Les victimes souhaitent souvent réagir mais ne savent pas comment faire.

En cette année 2007 qui a vu le mot d'ordre « priorité à l'éducation » choisi par le comité Idaho (International day against homophobia) pour illustrer la journée internationale contre l'homophobie, beaucoup de travail reste donc à accomplir au sein de l'institution scolaire et les interventions menées par la commission IMS[1] restent une priorité pour l'association.

Elèves et étudiant-e-s victimes

Les faits

La révélation de l'homosexualité en milieu scolaire, qu'elle soit le fait de la personne concernée (coming out) ou de pairs (outing), peut encore avoir de lourdes conséquences. Une confidence faite en confiance, une « *information* » pas forcément vérifiée colportée par les élèves, ou pire, une indiscrétion faite par un adulte bafouant ainsi le droit à la vie privée, ce qui pourrait d'ailleurs entraîner des poursuites, et c'est le début du cauchemar : moqueries, insultes, harcèlement.

- *Ainsi dans le cas de Julie les insultes et les insinuations calomnieuses ont commencé lorsqu'elle s'est confiée et a fait son coming-out auprès de quelques copines.*
- *Sylvain a été vu par une professeure dans un lieu réputé gay. Celle-ci l'a répété devant toute la classe. Depuis Sylvain fait l'objet d'insultes.*
- *Serge, qui suit une formation professionnelle, a parlé de sa vie avec son copain. Depuis, il est victime de harcèlement et de rumeurs absurdes sur la façon dont il obtient ses bonnes notes.*
- *Alex, qui prépare un BTS, a été harcelé par les responsables de l'établissement, puis exclu peu avant la fin de son cursus. Il a également*

1 *Interventions en Milieu Scolaire – voir chapitre Association.*

été expulsé par sa logeuse que le lycée avait semble-t-il informée de son homosexualité.

• *L'insulte et les agressions physiques*

L'insulte reste cette année encore très présente dans les témoignages et prend des formes habituelles, connues de tout un chacun : « *PD, sale PD, tapette, enculé* ». Elle peut être proférée seule ou bien accompagner une agression physique ; cela se passe fréquemment devant témoins. Enfin, même si les cas semblent moins nombreux, on peut affirmer que les filles en sont victimes, tout comme les garçons.

- *Philippe est étudiant, mais il se souvient du lycée où il se faisait régulièrement interpeller : «* eh PD *», et traiter de «* folle *», où il était l'objet «* d'invitations *» graveleuses : «* Viens nous sucer *». Il a même entendu une adulte (apparemment sa grand-mère) dire à des enfants qui l'insultaient de «* laisser le PD tranquille *».*
- *Adrien a vécu un véritable calvaire au collège : insultes, projectiles. La situation est meilleure au lycée, mais il arrive que ses anciens agresseurs se manifestent à nouveau, notamment dans le bus.*
- *Karin vit en couple avec son amie, cela se sait à l'école fréquentée par sa petite fille, qui a été traitée d'homosexuelle.*
- *Sandrine, étudiante dans un établissement privé, a fait l'objet de propos vulgaires de la part d'autres filles : «* tu m'excites *», «* j'ai envie de te lécher *», elles ont voulu la «* peloter *», puis l'ont giflée et ont filmé la scène.*

• *Les jugements homophobes*

Ces derniers viennent en bonne place parmi les manifestations homophobes. Il ne s'agit pas d'insultes mais de jugements dévalorisants portés sur les lesbiennes et les gays en général. Ils sont émis par des élèves mais hélas aussi par des adultes, et comme l'an dernier on note qu'il s'agit souvent d'universitaires. On a le sentiment que ces professeurs profitent du moindre prétexte pour aborder un sujet, parfois en marge du cours, qui leur permettra d'exprimer des sentiments homophobes.

- *Franck a entendu son professeur de droit évoquer l'union d'un couple homosexuel à la mairie de Bègles et se faire, à cette occasion, l'écho des idées les plus traditionnelles qui soient sur le mariage : «* Le mariage c'est un homme et une femme, sa finalité c'est de faire des enfants *».*
- Bruno, qui suit une formation dans une grande école, rapporte le jugement très méprisant sur un western gay, émis à la fin d'un cours par l'un des professeurs : « *J'ai trop de respect pour le western pour m'abaisser à aller voir* Brokeback Mountain ».

• *Le harcèlement*

Il prend la forme d'allusions répétées faites dans le but de déstabiliser la victime. Filles et garçons sont concerné-e-s. Il peut être le fait des adultes mais les pairs ne sont également pas en reste. Dans ce cas, il s'agit généralement d'injures à répétition, à l'école ou sur le lieu d'habitation, qui finissent par pourrir la vie des personnes visées. Ceci peut être extrêmement dramatique. Les insultes et brimades sont quotidiennes, la victime se sent prise au piège. D'un côté, il lui faut continuer à aller à l'école, en changer est extrêmement difficile (éloignement du domicile, problème de carte scolaire quand l'initiative vient de la victime), d'un autre côté la vie y devient insupportable. C'est un cauchemar. L'absentéisme, la baisse des résultats, la dépression faisant craindre le pire en sont les conséquences.

- *Depuis un certain temps déjà, un professeur tient à Frédéric des propos assez menaçants et ambigus. L'enseignant lui demande de changer, lui parle de «* vrai homme *», lui laisse entendre qu'il pourrait le frapper. Même en l'absence de termes très précis, Frédéric a le sentiment qu'il s'agit d'homophobie.*
- *Denis, lui, vit un véritable calvaire. Inscrit dans une grande université du centre de la France, il est véritablement harcelé par un*

groupe d'étudiantes et par leurs copains qui l'insultent à l'université, en présence d'autres jeunes et de professeurs, mais également en dehors, à proximité de son domicile, parce qu'il est homosexuel.

- *Julie a dit qu'elle était lesbienne. Une de ses camarades l'accuse de harcèlement, d'autres l'insultent. La principale semble vouloir évacuer le problème en conseillant un changement d'établissement.*

• Discrimination

Celle-ci prend essentiellement deux formes : comme l'an dernier, on demande aux couples d'élèves, filles ou garçons, d'être discret-e-s, de cacher leur sentiments, ce qui n'est bien entendu pas le cas pour les élèves affichant une relation hétérosexuelle. Mais il y a encore plus grave : il peut arriver qu'un élève, déstabilisé dans sa scolarité à cause de l'homophobie subie, se voit sanctionné par l'institution.

- *Jeanne et Céline, Pierre et Léo se sont vu interdire de s'embrasser ou de se donner la main au lycée.*
- *On a conseillé à Julie, dont le cas a été évoqué précédemment, de changer d'établissement.*
- *Serge, que les insultes ont conduit à l'absentéisme, alors qu'il était un excellent élève, est menacé de renvoi, et risque d'être privé de bourse. Pire, son attitude a été stigmatisée par un professeur qui l'a accusé d'être un malade et un affabulateur.*

• Divers

On trouve enfin les classiques demandes de renseignements pour faire un exposé, un devoir. Mais il arrive parfois que cela serve de point de départ à des confidences sur sa propre homosexualité.

Les réactions des victimes

Comme l'an dernier, elles font part de leur désarroi face aux insultes quotidiennes, ce sont toujours les mêmes termes qui reviennent : « *on ne peut pas imaginer ça* », « *je ne me suis jamais senti aussi seul et perdu de ma vie* », « *j'en ai marre* ». Julie, par exemple, insultée par ses camarades, vit très mal tout cela, déprime beaucoup et redoute de devoir rester dans l'établissement pour une année supplémentaire. D'autres évoquent les pleurs, vivent dans la hantise de l'agression verbale ; c'est le cas de Denis dont la situation dans et en dehors de l'université a déjà été évoquée et qui envisage de ne plus retourner en cours. C'est justement ce qu'a fait Serge dont les résultats se sont dégradés alors qu'il était un bon élève. Enfin, l'une des victimes a eu des pensées suicidaires.

Devant ces situations, certain-e-s souhaitent réagir, prendre l'affaire en main. Appeler la ligne est déjà un début. Environ un quart des personnes nous ayant contactés envisage de déposer plainte et parmi ces dernier-e-s, environ un-e sur trois a effectué la démarche. C'est encore peu, il faut que les victimes sachent que les lois existent et qu'elles ne doivent pas hésiter à se défendre. Faire reculer l'impunité, c'est faire reculer l'homophobie.

Certains jeunes font preuve de détermination. Face à l'attitude du lycée qui lui reprochait son manque de discrétion avec son ami, Jérémy ne s'est pas laissé faire et les choses se sont, semble-t-il, arrangées. Mais de telles réactions militantes et courageuses sont encore rares et ne sont pas à la portée de tou-te-s.

Un certain nombre, dans leur désarroi, attendent beaucoup de SOS homophobie qui s'efforce de les soutenir toutes les fois que cela est possible, par exemple en s'adressant aux autorités responsables : police, hiérarchie de l'Education nationale, etc… L'association propose également des interventions devant les élèves. Mais pour soutenir les personnes, il faut avoir des éléments concrets et par ailleurs, l'association ne peut se substituer aux forces de police, surtout lorsque les agressions ont lieu en dehors de l'école.

Adultes personnels de l'Education nationale victimes

Les faits

• Insultes et propos homophobes

On retrouve également l'insulte dans les témoignages, il est vrai peu nombreux cette année, d'adultes travaillant dans les établissements scolaires. Il s'agit d'un enseignant victime d'une allusion homophobe de la part d'un adulte.

- *« On n'aime pas les PD » a déclaré à Pierre la tutrice d'une élève qui ne supportait pas de voir la jeune fille sanctionnée par l'enseignant. La scène s'est déroulée devant témoins.*

Malheureusement, les adultes travaillant à l'Education nationale ne sont pas eux-mêmes toujours exemplaires.

- *Alain, un parent d'élève, a écrit à la direction d'une école primaire pour dénoncer le langage très vulgaire de l'un des instituteurs. Selon Alain, cet enseignant aurait traité l'un des élèves «* d'espèce de PD *». Le témoin insiste sur le caractère inadmissible de ces propos et des injures homophobes.*

Il y a également le cas classique des propos homophobes entendus en classe.

- *Christian a entendu des élèves de 18 ans environ appeler à la mort des homosexuels.*

On nous signale aussi des cas de « *rumeurs* » circulant sur un enseignant. C'est parfois même l'administration qui mène une « *enquête* ».

- *Jean-Louis a appris que son principal cherchait à savoir auprès de ses collègues s'il était homosexuel.*

La violence homophobe envers les enseignant-e-s se retrouve également sur Internet, dans les blogs d'élèves.

- *Pierre-Yves a découvert des insultes homophobes le concernant sur un blog d'élève. Il était explicitement nommé et traité de «* tarlouze *».*

• L'outing

Internet joue précisément un rôle de plus en plus important s'agissant de l'outing d'enseignants. Plusieurs internautes nous ont ainsi signalé le cas de ce chef d'établissement sanctionné au plus haut niveau pour avoir fait état de son homosexualité sur son blog et lui ont apporté leur soutien. La sanction, très dure au départ, a été ensuite grandement atténuée devant la mobilisation des associations LGBT et syndicales.

En fait, on rencontre principalement deux cas de figure. Tout d'abord des photos prises à l'insu des intéressés, modifiées grâce à un logiciel et tendant à le montrer dans des poses sexualisées.

- *Georges a découvert que certains de ses grands élèves avaient fait un blog diffamatoire et raciste le visant, ainsi que son compagnon. Ce blog comportait des photos prises à son insu et ayant fait l'objet d'un montage visant à leur donner un caractère obscène.*

Mais il y a aussi le cas d'enseignants qui courent le risque de voir leur vie privée dévoilée en mettant en ligne des photos où ils apparaissent parfois dénudés et reconnaissables. Ils s'étonnent que ces photos circulent dans le lycée.

- *C'est ce qui est arrivé à Jacques. Les photos ont été très largement diffusées au sein de l'établissement, ce qui lui vaut de très gros ennuis avec la direction.*

• Divers

Il s'agit d'adultes qui se sentent mal à l'aise dans une institution où règne encore largement, malgré des signes d'évolution, une absence de réaction aux actes et propos homophobe, ce qu'Eric Verdier appelle dans son « *Etat des lieux de l'homophobie* » une « *homophobie passive* ». Cela aboutit chez eux à un profond mal-être et renvoie à d'autres questions : la structuration actuelle de la société autour de l'hétérosexualité, et le fait de s'assumer ou

pas en tant que gay ou lesbienne.

- *René démissionne car il ne supporte pas les* « interdits hypocrites » *qui règnent dans le métier.*
- *Luc a peur d'offrir une écoute à un élève homosexuel alors même qu'ils se sont croisés dans un lieu fréquenté exclusivement par des gays et des lesbiennes. En serait-il de même si le besoin d'écoute et leur similitude concernaient un autre domaine ?*

Les réactions

Le dépôt de plainte est parfois envisagé ou effectif.

- *Jean-Louis envisage de porter plainte contre son chef d'établissement inquisiteur. Tout comme Pierre-Yves et Georges, victimes de blogs diffamatoires.*

En revanche, le dépôt de plainte s'avère beaucoup plus difficile pour ceux qui ont mis eux-mêmes leur photo en ligne. Il faut, à ce propos, appeler ici les utilisateurs d'Internet à la prudence. De nombreux sites ne sont pas aussi imperméables que les hébergeurs veulent bien le faire croire, de lien en lien il est relativement facile d'y accéder. Le droit relatif à Internet est récent et un principe est acquis : c'est un espace public. Mettre sa photo sur un site revient, juridiquement, à la distribuer dans la rue. Cela rend très difficile le dépôt de plainte. Le cas est bien entendu différent lorsqu'il s'agit de photos ou de photomontages diffusés par des tiers à l'insu de la personne concernée.

Lorsque le dépôt de plainte est envisagé, nombreux sont ceux qui demandent conseil à SOS homophobie. Les victimes ont parfois du mal à établir la ligne de partage entre homophobie caractérisée et propos simplement diffamatoires.

- *C'est le cas de Georges, ce professeur visé, avec son compagnon, par un blog diffamatoire accompagné d'un montage photographique.*

Malheureusement, dans les témoignages que nous recevons par courriel, les victimes donnent souvent trop peu de détails pour pouvoir trancher.

Mais à côté de l'attitude volontariste que constitue le dépôt de plainte, on retrouve souvent, face à l'outing et à la rumeur, la peur, l'angoisse de perdre son emploi, particulièrement lorsque la victime enseigne dans un établissement privé. La réaction de la hiérarchie, selon les proportions prises par l'affaire et surtout la « publicité » qui lui est faite, explique grandement cette angoisse.

La commission Interventions en Milieu Scolaire en 2006 : après la sanction de l'homophobie, priorité à l'éducation.

L'analyse de ces témoignages, qui ne sont qu'une petite fenêtre ouverte sur la situation à l'école, montre bien que celle-ci est très préoccupante et que l'éducation au respect de toutes les différences reste une priorité et une urgence, car elle n'est pas traitée comme elle le devrait par l'Education nationale.

C'est pourquoi la commission Interventions en milieu scolaire a poursuivi les efforts entrepris les années précédentes. Au cours de l'année 2005-2006, elle est intervenue devant 28 classes, soit environ 700 élèves. En 2006-2007, au moment où nous mettons sous presse, le bilan est déjà de 50 interventions et 1200 élèves environ. La demande pour nos interventions a été en forte hausse cette année. Pour y répondre, des équipes ont été mises en place en région, à Caen, Nice, Aix-en-Provence, Marseille et Agen. Cette dernière délégation a d'ailleurs pu effectuer trois interventions dans le Sud-Ouest. Là où SOS homophobie ne peut être présente, elle a développé les partenariats avec des associations qui poursuivent les mêmes objectifs et formé leurs équipes d'intervenant-e-s. Mais la tâche à accomplir reste immense.

Perspectives

Lorsqu'en 2004 certains propos homophobes ont été pénalisés, de nombreuses voix se sont élevées disant : « *oui à la lutte contre l'homophobie par l'éducation, mais surtout pas par cette loi liberticide.* » Aujourd'hui la loi existe et il le fallait : tout délit, toute violence doit être sanctionnée, il faut mettre des bornes et offrir aux victimes la possibilité d'une réparation. SOS homophobie ne saurait néanmoins se satisfaire du seul volet répressif et s'engage à fond dans les actions éducatives de sensibilisation. Or, les mêmes qui prônaient l'éducation contre la sanction crient aujourd'hui au « *terrorisme gay dans les écoles* », à l'« *homofolie* ». Les gays et les lesbiennes ont donc toujours tort.

Mais SOS homophobie ne cèdera pas et poursuivra ses actions, dans l'esprit des circulaires de 2001, 2003 et 2006. Car beaucoup reste à faire. Dans le précédent rapport nous écrivions : « *les circulaires existent, mais sont-elles appliquées ?* » La réponse, à de rares et heureuses exceptions près, est toujours « *non* » ; l'institution est toujours largement imprégnée d'homophobie comme le note le rapport du sociologue Eric Verdier, « *Etat des lieux de l'homophobie* » : « *Globalement, les structures accueillant des jeunes sont imprégnées d'une homophobie passive institutionnalisée* ». Espérons qu'il en sera désormais autrement puisqu'une troisième circulaire mentionnant la lutte nécessaire contre l'homophobie est parue au BO n° 45 de novembre 2006. C'est en effet de « *l'homophobie passive institutionnalisée* » que de demander à deux jeunes garçons ou filles qui ne cachent pas leur sentiments, en ayant des gestes de tendresse, d'avoir une « *tenue décente* », alors même que les couples d'élèves hétérosexuels s'affichent à tous les coins du lycée sans que personne ne songe à les rappeler au règlement. Pourtant, pour l'instant, l'organisation des interventions dont il a été question se heurte encore à des difficultés, même si leur nombre augmente.

Tel chef d'établissement refuse parce que « *ce n'est pas dans les thèmes éducatifs retenus cette année* », tel autre dit qu'il « *va lui-même contacter l'association* » et oublie de le faire, un troisième assure « *qu'il n'y a pas d'homophobie dans son établissement.* »

De façon plus générale, on continue à opposer à SOS homophobie et aux associations LGBT, l'argument de « *l'universalisme* » : venir dans les classes pour faire reculer la violence homophobe, ce serait défendre les intérêts particuliers d'une minorité. Comme si la République pouvait tolérer, dans son principe, une certaine forme de violence et d'exclusion. Et les victimes de toutes les formes d'exclusion ne sont-elles d'ailleurs pas toutes minoritaires ? L'homophobie à l'école est une réalité avec toutes les conséquences classiques : mal-être parfois dramatique, baisse des résultats scolaires, isolement. Tous ces phénomènes prennent souvent une forme aiguë à cause de la difficulté et même de l'impossibilité à se confier. Plusieurs études, en Amérique du Nord et en Europe, ont montré que les jeunes homosexuel-le-s présentent un risque de suicide démultiplié par rapport aux hétérosexuel-le-s.

Or l'école est le lieu de l'éducation et ne peut se contenter de la seule sanction. En se rendant dans les classes, les associations peuvent faire prendre conscience que le rejet homophobe est de même nature que le sexisme, le racisme, l'antisémitisme, la xénophobie, et donc intolérable. De plus, elles sont de par leur seule présence un réconfort pour les victimes, en leur montrant qu'elles/ils ne sont plus abandonné-e-s à leur sort, mais que leur souffrance est prise en compte.

Au niveau de la formation des enseignant-e-s (IUFM), des infirmières et des assistantes sociales, la situation est encore moins brillante. Pourtant, là aussi, il y a urgence.

En effet, la lutte contre les discriminations, donc contre l'homophobie, ne peut se réduire à deux

Quelques réactions d'élèves suite aux interventions de SOS homophobie

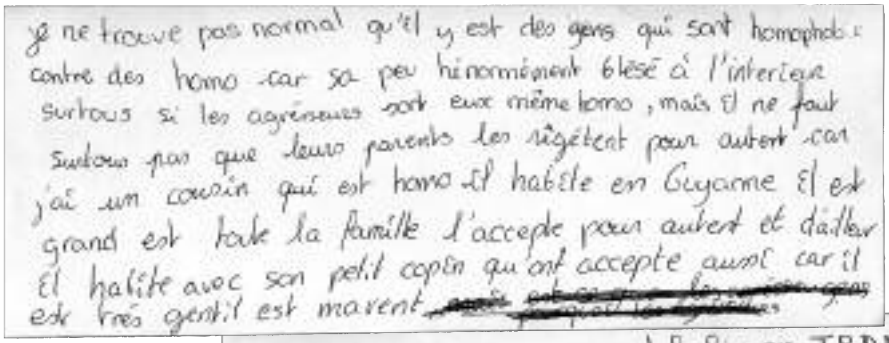

je ne trouve pas normal qu'il y est des gens qui sont homophobe contre des homo car sa peu hi normalement blésé à l'intérieur surtous si les agréseurs sont eux même homo, mais il ne faut surtous pas que leurs parents les rejètent pour autent car j'ai un cousin qui est homo il habite en Guyanne il est grand est toute la famille l'accepte pour autent et d'ailleur il habite avec son petit copin qu'ont accepte aussi car il est très gentil est maren[redacted]

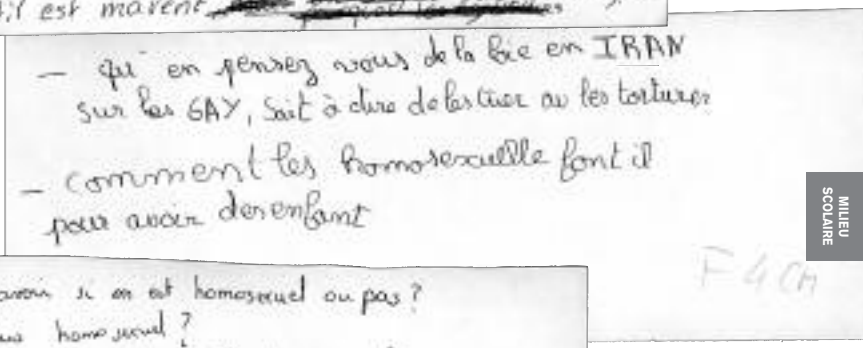

– qu'en pensez vous de la vie en IRAN sur les GAY, Sait à dire de les tuer ou les torturer
– comment les homosexuelle font il pour avoir des enfant

F4CH

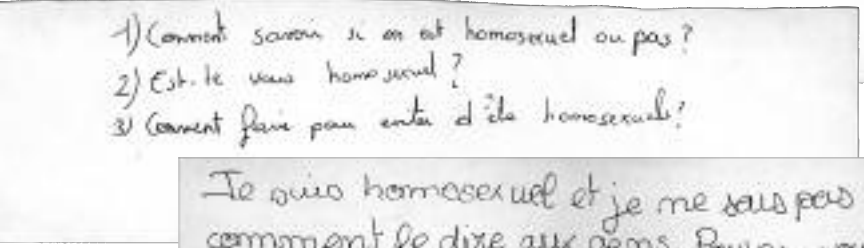

1) Comment savoir si on est homosexuel ou pas ?
2) Est-ce vous homosexuel ?
3) Comment faire pour enfin d'être homosexuel ?

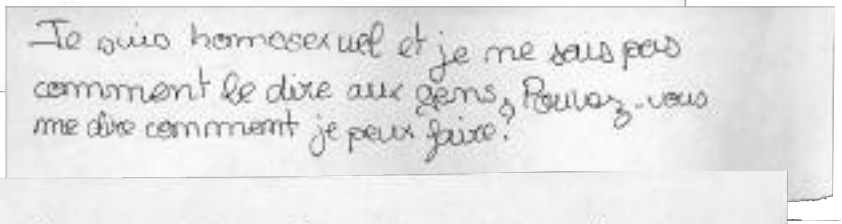

Je suis homosexuel et je ne sais pas comment le dire aux gens, Pouvez-vous me dire comment je peux faire?

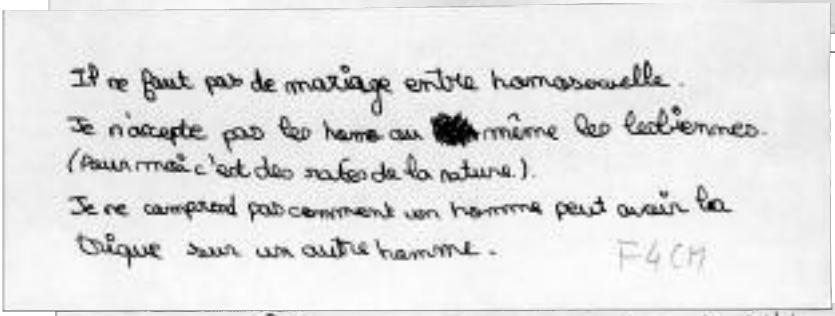

Il ne faut pas de mariage entre homosexuelle.
Je n'accepte pas les homo ou même les lesbiennes.
(Pour moi c'est des ratés de la nature.).
Je ne comprend pas comment un homme peut avoir la bitte sur un autre homme.

F4CH

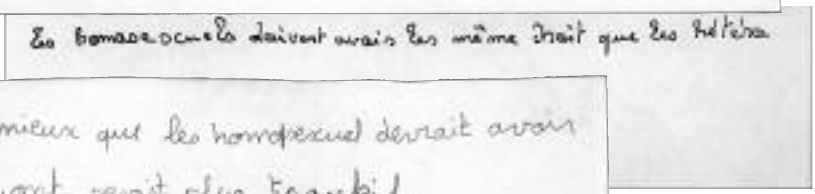

Les homosexuelle doivent avoir les même droit que les hétéro

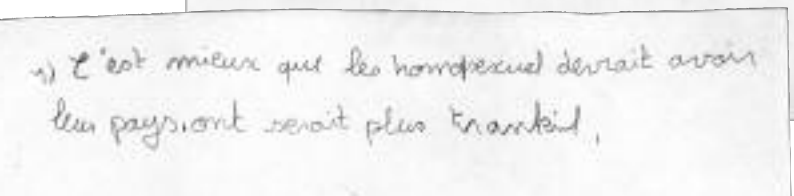

1) C'est mieux que les homosexuel devrait avoir leur pays ont serait plus tranquil,

ou trois heures d'intervention par an. Il faut donc former les enseignant-te-s et tous les acteurs du milieu éducatif. Car ces dernier-e-s, même lorsqu'ils/elles sont conscient-e-s du problème, sont souvent pris-e-s au dépourvu. Et lorsqu'ils/elles sont personnellement concerné-e-s, beaucoup préfèrent se dérober par crainte d'être victime à leur tour. Tel ce jeune professeur gay précédemment évoqué.
Or, à notre connaissance, seul l'IUFM de Créteil a offert un stage sur le sujet. Mais celui-ci se plaçait dans le cadre de la formation continue et ne concernait pas les stagiaires. Pourtant, une telle formation favoriserait probablement la lutte contre l'homophobie en encourageant des initiatives remarquables, comme celle du lycée Benoît de L'Isle-sur-la-Sorgue dans le Vaucluse, qui a mis en place un travail sur l'homophobie, réalisé un sondage très complet auprès des élèves et organisé un lieu d'accueil pour celles et ceux désireu-x-ses de se confier (Cf. encadré). Ce lycée a reçu pour cette opération le label « Tous différents, tous égaux » dans le cadre de la campagne initiée par le Conseil de l'Europe et relayée en France par le ministère de la Jeunesse et des Sports.
Il est donc urgent de permettre aux associations qui respectent l'éthique de l'Education nationale d'intervenir dans les classes, mais aussi de contribuer, parce qu'elles connaissent les problèmes en profondeur, à former les adultes qui ont en charge les jeunes.

« *Un besoin urgent de formation se fait jour, auprès de tous les professionnels en contact avec des jeunes, qu'ils soient du champ éducatif ou sanitaire, et plus particulièrement des psy* », note encore Eric Verdier dans son rapport. Et après avoir formé ces professionnels, les associations LGBT doivent pouvoir les épauler.
Oui, elles doivent pouvoir les former afin qu'ils puissent détecter à temps les souffrances au quotidien, qu'ils sachent écouter et apporter le réconfort et soient à même de prendre les mesures appropriées.
Oui, les associations LGBT doivent pouvoir les épauler chaque fois qu'une difficulté particulière se fait jour et que ces adultes font appel à elles. Il faut tisser un réseau efficace de lutte contre les violences homophobes. L'objectif n'est pas de réserver aux filles et aux garçons concernés-e-s un traitement privilégié, mais de faire en sorte que l'école soit pour elles et eux aussi un lieu d'épanouissement personnel avec tous les autres élèves.

L'institution doit prendre ses responsabilités.

L'initiative exemplaire du lycée Benoît de L'Isle-sur-la-Sorgue.

Le témoignage d'Alain Pécoult, professeur de l'établissement.

En 2005-2006, deux garçons de notre établissement ont vu leur scolarité et leur vie très perturbées par un de ces incidents que l'on voudrait imaginer d'une autre époque : ils ont été chassés par leurs parents après avoir fait leur coming-out.
L'un était en seconde et mineur, l'autre en terminale et majeur. Le premier a été recueilli à l'internat par notre proviseure, avec tous les problèmes que pose l'hébergement le week-end, l'autre a laissé tomber ses études à deux mois du bac et a quitté la région. Aujourd'hui, le premier a trouvé refuge chez un oncle à l'étranger et a repris des études à un niveau inférieur à ses espérances initiales, l'autre a disparu de notre paysage, aux dernières nou-

velles il n'allait pas bien du tout. En fin d'année scolaire, la proviseure, qui n'avait jamais été confrontée à des situations aussi dramatiques pour cause d'homophobie, m'a demandé ce qu'il était possible de faire.
Agir sur les parents est difficile, mais combattre l'homophobie rampante, ou passive, chez les jeunes, et adresser un signal intelligible aux gays et lesbiennes en devenir et en souffrance car isolés au sein de l'établissement, nous a paru possible. C'est ainsi qu'a été lancée à la rentrée 2006 une véritable campagne d'information. Le Conseil de vie lycéenne (CVL) a été instruit de cette campagne et l'a appuyée, les collègues également, enfin, à l'occasion de la journée de formation des délégués de classe, ces derniers ont également été mis au courant et se sont faits les relais de l'action auprès de toutes les classes. Une élève a proposé un sondage, il a été réalisé en décembre (Cf. ci-dessous), d'autres ont préparé une intervention « théâtre-forum » pour le 17 mars 2007, journée portes ouvertes au lycée, d'autres réalisent un court-métrage, et une classe de seconde a entrepris d'écrire une chanson, paroles et musique, et de réaliser un video-clip pour la fin de l'année. Ces initiatives ont été prises par les élèves. Le centre de documentation achète des livres et prépare une exposition sur le thème de l'homosexualité pour la rentrée de mars. La proviseure a trouvé un soutien financier auprès de la ville, du conseil général et de la région.
Nous en sommes là aujourd'hui, il faudra dans les années à venir pérenniser cette information, sous une autre forme sans doute.

Extraits du sondage réalisé auprès des élèves du lycée[2]

630 réponses, 59% de garçons et 41% de filles.

La majorité des lycéens interrogés n'ont pas eu de cours d'éducation sexuelle à l'école, et on ne leur a pas parlé d'homosexualité.
En revanche, chez eux, ils ont en règle générale entendu parler de sexualité et d'homosexualité (74% dans les deux cas).
Il semble que la façon dont on leur en a parlé soit plutôt positive puisque pour 70%, l'homosexualité est une forme de sexualité, et que si leur meilleur ami leur disait être homosexuel, cela ne changerait rien pour 72% d'entre eux.
Mais pour une encore trop forte proportion d'entre eux, ils ont entendu en classe que l'homosexualité est condamnable (15%), et ils pensent que c'est mal ou dangereux (respectivement 9% et 6%), une tare, un péché.

Retenons surtout un élément très positif de ce questionnaire : 42% des garçons et 67% des filles estiment qu'y répondre les a fait réfléchir. Et si 45% des garçons ont répondu que cela leur avait fait perdre du temps, certains ont noté qu'ils avaient déjà réfléchi à ce sujet.

2 *Le questionnaire et les résultats complets sont disponibles sur demande à l'association.*

Communiqué du 12 mai 2006

Lycéen victime d'homophobie : SOS homophobie enquête

Un jeune lycéen, Martin, aurait été insulté puis interdit de cours dans un établissement privé du 2e arrondissement de Paris parce qu'il avait révélé son homosexualité. Avant de s'exprimer sur le sujet, SOS homophobie préfère enquêter.

L'information a été rendue publique il y a quelques jours par plusieurs médias : un lycéen scolarisé dans un établissement parisien, le Cours privé Lafayette, se ferait insulter par ses camarades depuis plusieurs semaines depuis qu'ils ont appris son homosexualité. Plus récemment, après s'être teint les cheveux en rose, ses camarades auraient proféré des insultes telles que "*Sale pédé, va crever du sida*". Depuis, il serait interdit d'accès en cours et on lui reprocherait d'afficher son orientation sexuelle.

En raison d'informations contradictoires recueillies par l'association, SOS homophobie est en train d'enquêter plus profondément pour vérifier ces faits et déterminer la part de l'homophobie dans cette affaire.

SOS homophobie invite les personnes disposant d'informations à ce sujet à prendre contact avec l'association en envoyant un courrier électronique à l'adresse sos@sos-homophobie.org.

D'autre part, bien que l'établissement de Martin ne soit pas sous contrat avec l'Éducation Nationale, et donc qu'il ne soit pas tenu d'appliquer les circulaires imposant des actions de prévention contre l'homophobie, SOS homophobie propose à la direction du Cours Lafayette d'intervenir dans l'établissement afin de sensibiliser les lycéens et les enseignants à la lutte contre l'homophobie, comme nous le faisons déjà dans d'autres établissements sur toute la France.

SOS homophobie suivra avec attention les développements de cette affaire afin d'apporter son soutien à Martin s'il s'avère qu'il est effectivement victime d'homophobie.

Communiqué du 9 décembre 2006

Le Haut Conseil de la population et de la famille préconise des interventions en milieu scolaire contre l'homophobie.

Le Haut Conseil de la population et de la famille (HCPF)* a rendu publiques ses recommandations pour mieux prévenir l'IVG chez les jeunes filles mineures. Dans son rapport, le HCPF préconise une mobilisation des écoles et des généralistes pour un meilleur accès à la contraception et une meilleure information aux jeunes, élargie "*aux violences sexistes et à l'homophobie*".

SOS homophobie effectue depuis plusieurs années des interventions en milieu scolaire (IMS) contre l'homophobie grâce à sa commission IMS. D'autres associations demandent à être agréées par les rectorats afin de pouvoir effectuer de telles interventions. Or force est de constater que de nombreux rectorats et chefs d'établissements, malgré les circulaires existantes visant à lutter contre l'homophobie, refusent les agréments par mauvaise volonté et manque de courage, se retranchant souvent derrière l'argument qu'aucun des élèves ou très peu seraient concernés par ce problème ou sous prétexte que cela pourrait choquer certains parents.

Le HCPF préconise dans son rapport au Président de la République de sensibiliser les jeunes à la lutte contre l'homophobie. C'est en effet le plus tôt possible qu'il faut déconstruire les préjugés homophobes tout comme les préjugés racistes ou antisémites.

SOS homophobie demande donc au Président de la République de donner suite à ce rapport, d'une part en incluant la lutte contre l'homophobie dans les programmes de la formation initiale et continue des personnels de l'éducation nationale au même titre que la lutte contre les autres discriminations notamment racistes ou antisémites, et d'autre part, en faisant en sorte que les autorités académiques et nationales en charge de l'agrément des associations complémentaires de l'enseignement reçoivent des instructions pour évaluer sans a priori et en toute neutralité les demandes des associations susceptibles d'intervenir en milieu scolaire pour travailler sur les représentations homophobes.

* Le Haut Conseil de la population et de la famille (HCPF) composé de 18 membres est un organisme consultatif chargé d'éclairer le Président de la République et le gouvernement sur les problèmes démographiques et sur leurs conséquences à moyen et long termes dans les domaines de la fécondité, du vieillissement et des mouvements migratoires, ainsi que sur les questions relatives à la famille. Il est présidé par le Président de la République. Le directeur de la population et des migrations en est le secrétaire général.

Police et Gendarmerie – Données chiffrées

• Nous avons reçu 46 cas (4% de l'ensemble des témoignages) en 2006 contre 51 en 2005.

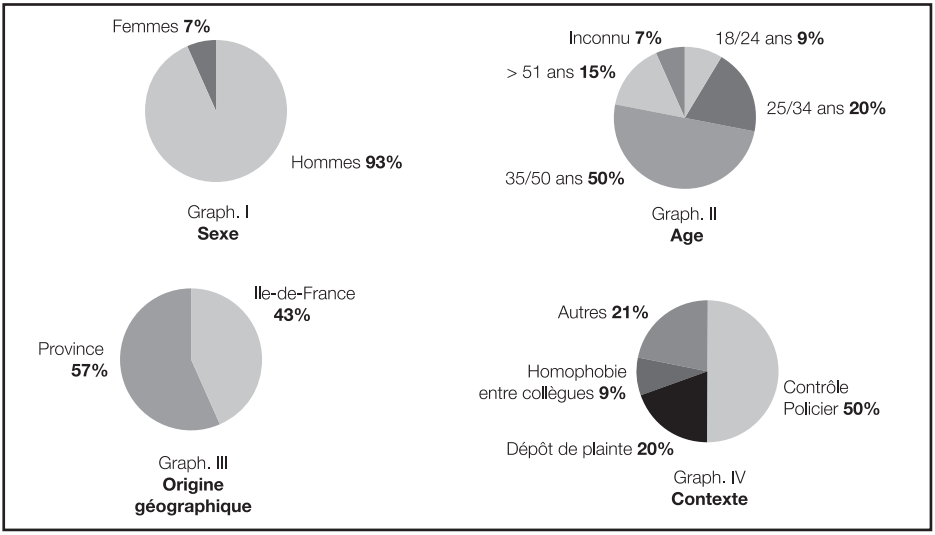

Analyse

Malgré une légère baisse des cas nous ayant été signalés, l'homophobie dans la police et la gendarmerie est toujours présente.

Ces problèmes ne concernent quasiment que les hommes (93 % des cas). Seuls trois témoignages proviennent de femmes. Ainsi, il n'est pas possible de différencier les formes d'homophobie pratiquées sur les gays et sur les lesbiennes. C'est pourquoi dans la suite du texte on utilisera le terme homosexuel, l'analyse spécifique sur l'homophobie pratiquée envers les lesbiennes n'étant pas possible.

Près des trois quarts des cas concernent des personnes entre 25 et 50 ans.

Comme en 2005, les cas en province représentent plus de la moitié des témoignages. L'homophobie parmi les forces de l'ordre est donc bien présente partout en France.

La moitié des cas concerne les contrôles policiers sur la voie publique, en forte augmentation par rapport à 2005 (31 % des cas). Les problèmes liés au dépôt de plainte constituent 20 % des cas. Les cas d'homophobie entre collègues sont en diminution par rapport à 2005 (9 % contre 18 % en 2005).

Chapitre **10**

Police et Gendarmerie

Un sentiment d'impunité ?

L'homophobie de la part de la police ou de la gendarmerie reste une réalité, même si nous constatons une très légère baisse du nombre de cas signalés par rapport à 2005.
Principal motif d'appel, le comportement de certains fonctionnaires de police sur le terrain, qui représente près de la moitié des cas rapportés en 2006 (contre un tiers en 2005) : insultes, comportements violents, fichages, verbalisations abusives… Dans certains cas il s'agit même de véritables « guets-apens » sur les lieux de drague, à l'initiative de quelques policiers en mal d'action.
Les problèmes rencontrés lors de dépôts de plainte constituent le deuxième motif des témoignages. Des victimes estiment également que l'instruction de leur plainte par les forces de l'ordre n'est pas satisfaisante, voire qu'elle peut se retourner contre elles.
Enfin, nous relevons cette année beaucoup moins de cas de policiers ou gendarmes témoignant d'homophobie au sein de leur milieu professionnel.

Des pratiques parfois brutales envers les homosexuel-le-s sur le terrain

Nous avons assisté en 2006 à une recrudescence d'actes violents ou de pratiques contraires à la déontologie des forces de l'ordre, notamment en Ile-de-France.

Il convient de rappeler tout d'abord que l'exhibitionnisme (à l'inverse de la drague dans les lieux publics) est un délit. En 2006, de nombreux cas que les victimes qualifient de « *guets-apens* » sur les lieux de drague gays, de la part de policiers et de gendarmes, nous ont été signalés. Des fonctionnaires, en civil, ont tendu ce qui ressemble à de véritables « *pièges pour les homos* ». On peut citer plusieurs cas aux Buttes-Chaumont ou à Vincennes pour Paris (avec un pic d'affaires au printemps et à l'été 2006), mais aussi en province (plages dans l'Aude, en Vendée…).
Les policiers ou les gendarmes présents sur ou à proximité des lieux de drague gays pratiquent dans ces cas-là un véritable harcèlement des personnes se trouvant sur ces lieux. Des témoignages ont ainsi porté sur la volonté d'intimider les homosexuels (ou toute personne considérée comme homosexuelle) : fouilles au corps, propos moralisateurs, menaces d'avertir la famille et l'employeur, menaces de porter plainte et d'emmener au commissariat pour garde à vue. Une personne nous dit avoir été « *surveillée, traquée, dénichée comme un lapin sur une plage gay, menottée, trimballée sur la plage comme un criminel* ».
Dans ces situations, les forces de l'ordre verbalisent parfois pour des motifs étranges : stationnement sur une route interdite à la circulation alors qu'il n'y a aucun panneau, présence sur une allée trop étroite pour

les marcheurs et donc interdite, exhibitionnisme et racolage d'après les forces de l'ordre. Certains policiers et gendarmes estiment peut-être que les homosexuels n'oseront pas protester contre ces abus : ils ont alors un sentiment de supériorité et de totale impunité.

- *Après son footing, vers 20 h 30, Lucas s'est arrêté pour draguer dans les bosquets du parc des Buttes-Chaumont à Paris. Il y avait quelques hommes seuls. Lucas s'est approché de l'un d'entre eux : ils se sont caressés par dessus les vêtements. Puis Lucas est parti ne souhaitant pas aller plus loin. A cet instant, il se fait arrêter par des policiers en civil. Ceux-ci l'ont emmené au poste et gardé à vue jusqu'à 10 heures le lendemain matin. En sortant, il a reçu une convocation pour le tribunal de grande instance : on lui reproche de s'être masturbé avec une autre personne à la vue du public.*

Parfois, le comportement des policiers est même volontairement humiliant. Lors d'arrestations ou de contrôles sur la voie publique, on nous a ainsi signalé des insultes homophobes comme « *PD* », « *pédale* » et « *enculé* ». Les forces de l'ordre semblent avoir une prédilection pour l'utilisation de termes féminins lorsqu'ils veulent blesser des homosexuels : « *madame* », « *dois-je vous appeler monsieur ou madame ?* ».
Plusieurs personnes ont également témoigné de fichages notamment sur les lieux identifiés comme étant gays avec la volonté d'effrayer les personnes présentes.
Lorsque les personnes osent demander des explications ou protester contre ce qui leur semble illégal, cela peut alors aller jusqu'à des arrestations musclées et des gardes à vue (sans forcément un motif valable).

Des comportements à améliorer au sein des commissariats et des gendarmeries

La deuxième cause des témoignages concerne les problèmes lors des dépôts de plainte et de leur instruction.

L'an dernier, de nombreux cas concernaient le refus de la prise en compte de la circonstance aggravante d'homophobie lors du dépôt de plainte. Il semble que les diverses instructions auprès des forces de l'ordre pour rappeler la loi aient été utiles, puisqu'en 2006 nous n'avons pas reçu de témoignages sur des difficultés pour retenir le motif homophobe lors d'un dépôt de plainte. De même, nous avons reçu des témoignages de victimes très bien reçues et orientées par les forces d'ordre. Plusieurs nous ont contacté sur conseil de la police. Certes, notre analyse se base sur les seuls témoignages que l'association reçoit et non sur l'ensemble des faits analogues, mais cette tendance nous semble être un signe positif.

Toutefois, encore trop de personnes voulant porter plainte se voient proposer une simple main courante de la part des forces de l'ordre. Il arrive également que lorsque les policiers ou les gendarmes enregistrent une plainte, ils refusent de prendre en considération des témoignages pourtant donnés par la victime et importants pour la résolution de l'affaire. Parfois, les policiers ou les gendarmes peuvent carrément refuser d'enregistrer toute plainte ou main courante.

Certains tentent même de culpabiliser les victimes : « *il faudrait vous poser les véritables questions du pourquoi ça vous arrive* ».
Comme les personnes venant porter plainte ne connaissent pas forcément leurs droits et ont subi un choc, elles n'osent pas insister et acceptent souvent ce que leur disent les forces de l'ordre.

Lorsque les plaintes ont été enregistrées, quelques cas témoignent du sentiment de quelques victimes que les forces de l'ordre veulent classer des affaires sans suite alors que des actes graves ont été commis. Les victimes ont alors le sentiment que ce que subit un homosexuel est moins grave pour les forces de l'ordre et donc pour la société. Cela ne les aide pas à se reconstruire. Parfois, les victimes ont même l'impression que la plainte n'a servi à rien : l'agresseur est toujours libre et rien n'a changé.

- *David habite une cité dans l'Isère. Il occupe son appartement depuis 12 ans et n'a jamais eu de problèmes. Après avoir sympathisé avec une voisine, cette dernière est chargée de s'occuper du chat de David. En son absence, elle découvre des magazines gays. Elle a alors averti tout l'immeuble, a fait circuler une pétition pour demander que David parte, a porté plainte contre David car il ne fallait pas qu'un homosexuel habite la résidence. Depuis qu'elle a averti les jeunes du quartier, ces derniers insultent David en permanence, le menacent. Il a trouvé des inscriptions un matin sur sa porte :* « sale PD » *et a été bousculé. David a décidé de porter plainte. L'accueil à la gendarmerie a été déplorable. On lui a reproché d'avoir insulté sa voisine. Sa plainte n'a pas été enregistrée et on lui a fait diverses remarques :* « c'est une provocation d'habiter une cité quand on est PD », « si tu es PD, c'est que t'as rien dans le slip », « tu devrais te faire opérer de la tête, dégage sinon il va t'arriver des problèmes ». *Enfin, il a dû subir diverses blagues sur les savonnettes en prison et des amalgames avec la pédophilie.*

On peut également signaler quelques cas où des homosexuels se sont retrouvés en position d'accusés par la police ou la gendarmerie alors qu'initialement, ils étaient victimes. C'est le cas par exemple de cet homme, victime d'un cambriolage, et qui se retrouve suspecté de pédophilie après que la police a trouvé chez lui des cassettes pornographiques avec des hommes majeurs.

- *Patrick a été victime d'agressions physiques homophobes dans un petit village de la Somme. Il a porté plainte en fournissant un certificat médical et a désigné les trois agresseurs, connus des gendarmes. Des membres de leur famille siègent au conseil municipal. Les agresseurs ont porté plainte contre Patrick en prétendant que son père et lui les avaient agressés. Patrick a été convoqué à la gendarmerie pour répondre des accusations portées à son encontre. Il a dû faire face à des comportements assez agressifs de la part des gendarmes et estime avoir subi un harcèlement. Il regrette d'avoir porté plainte.*

La sensibilisation des forces de l'ordre

La formation des gardiens de la paix depuis février 2006 devait pour la première fois intégrer un module de deux heures de formation spécifique à la lutte contre l'homophobie. Quelques mois plus tard, l'association Flag ! (l'association des policiers gays et lesbiens) constate qu'il n'en est rien. Le président de l'association regrette : « *on nous a menés en bateau. La lutte contre l'homophobie est noyée dans les instructions sur la déontologie alors qu'il y a des cours spécifiques contre le racisme.* »

Le directeur adjoint de la direction de la formation de la police nationale confirme que le module spécifique ne sera pas mis en place. Son argument est que si on insiste trop sur une discrimination, les policiers vont imaginer que c'est la seule possible, et il préfère laisser les écoles de police décider si elles instaurent ou pas ce module dans le cadre de séquences libres. La situation est différente au ministère de la Défense. En février 2006, Flag ! présentait au ministère le module de sensibilisation sur

l'homosexualité et l'homophobie destiné aux écoles de la gendarmerie nationale. Un cours spécifique de deux heures destiné aux écoles de sous-officiers (gendarmes), aux gradés ainsi qu'aux officiers de la gendarmerie nationale, est ainsi mis en place depuis septembre 2006. Il rappelle globalement tous les textes réglementaires relatifs à la lutte contre les discriminations liées à l'orientation sexuelle, évoque la transphobie et le droit de chacun de changer de sexe, s'appuie sur des exemples concrets et fournit les coordonnées de structures spécialisées (la Halde et diverses associations LGBT). Flag ! a constaté que cette formation avait pu se mettre en place rapidement après deux entretiens au ministère de la Défense. Ce dernier a d'ailleurs communiqué par Intranet, à l'ensemble de ses effectifs, sa politique en matière de lutte contre l'homophobie. Flag ! constate la forte différence avec le ministère de l'Intérieur qui, après avoir promis fin 2005 la mise en place de ce même module de formation pour les élèves gardiens de la paix, s'est rétracté un an plus tard et a proposé un simple cours abordant l'ensemble des discriminations.

Enfin, soulignons qu'une association de l'île de la Réunion, après accord de la préfecture et suite à des difficultés rencontrées sur certains lieux de drague de l'île (harcèlement des forces de l'ordre, propos homophobes), interviendra pour apporter des informations concernant l'homosexualité et sensibiliser les gendarmes contre l'homophobie.

Les instructions du ministère de l'Intérieur relatives à l'homophobie.

La journée de lutte contre l'homophobie, le 17 mai 2006, a constitué un autre motif d'agacement pour Flag ! contre le ministre de l'Intérieur. La raison est l'absence de réponse de la hiérarchie policière au sujet du projet de l'association de sensibiliser contre l'homophobie des fonctionnaires de police. Malgré de multiples relances, rien ne sera fait. Pour l'association, c'est le signe que malgré les annonces, le ministère reste indifférent à la problématique réelle de l'homophobie dans ses rangs.

Est-ce l'agacement de Flag ! du printemps qui en aura été la cause ? Le règlement général d'emploi de la police nationale a été modifié en juillet 2006. Il précise que « *le policier doit avoir le respect absolu des personnes quelle que soit […] leur préférence sexuelle* ». Pourtant, cela ne correspond pas à la demande de Flag ! qui avait demandé le terme « *orientation sexuelle ou identité de genre* », le terme de « *préférence* » tendant à faire croire que le fait d'être homosexuel-le est un choix.

Plus récemment, le ministre de l'Intérieur a signé le 5 octobre 2006 une note au directeur général de la police nationale dont l'objet est la lutte contre les discriminations. Cette note rappelle la législation pour lutter contre les formes de discriminations, la création de la Halde, et fait référence au code de déontologie de la police et au règlement général d'emploi de la police nationale, avec notamment la modification introduite en juillet 2006. Enfin, elle rappelle le rôle de l'association Flag ! et son droit d'afficher dans les locaux et services de police des documents de sensibilisation et d'information relatives à la lutte contre les discriminations, dont l'homophobie.

Les efforts de l'association Flag ! portent leurs fruits et permettront une meilleure sensibilisation des policiers. L'association regrette que ces mesures demandées depuis 2001 arrivent tardivement et dans un contexte particulier, à quelques mois d'échéances électorales.

Nous constatons qu'il n'y a pratiquement pas de témoignages relatifs à de l'homophobie entre collègues en 2006, alors que ceux-ci étaient assez nombreux en 2005 : cela reflète probablement cette meilleure sensibilisation.

Prise en charge des agressions homophobes : l'exemple de la police berlinoise

Sensibilisation – Prévention – Action

En 1989, la connaissance de cas d'agressions homophobes non déclarées par les victimes ainsi que la protestation de la communauté homosexuelle contre une descente policière trop « zélée » dans un bar gay, poussent la police berlinoise à créer une cellule spécialisée dans les délits homophobes.

La mission de cette cellule, conduite par le commissaire principal de la police judiciaire du Land de Berlin, Uwe Löher, est multiple :

- prévention, grâce notamment à la collaboration avec des associations gays locales (Maneo notamment), Infomobile[1] dans le milieu homosexuel et lors de grandes manifestations LGBT (encadrement de la Marche des fiertés, stand lors de la fête de quartier annuelle…), campagne d'affichage en partenariat avec deux associations LGBT, actualisation et distribution de flyers…
- aide aux victimes : traitement des plaintes transmises par les autres commissariats ou par les victimes elles-mêmes.
- actions de terrain sur les lieux de drague : distribution de préservatifs, information sur le numéro de la police, flyers avec consignes de sécurité, ou contacts en cas de problème…
- organisation de formations pour policiers (volontaires), visant à les familiariser avec le milieu gay berlinois ainsi qu'à les sensibiliser à la spécificité du traitement des agressions homophobes.

Ainsi cette cellule, plateforme d'actions et d'informations au niveau national, se veut le relais entre la police, les populations et associations LGBT et les pouvoirs publics. Elle participe également à des rencontres internationales (par exemple avec l'équivalent polonais de l'association Flag !).

Depuis septembre 2006, elle s'est également dotée d'une interlocutrice, Ute von Oertzen Becker, commissaire judiciaire, laquelle travaille en collaboration avec des associations lesbiennes et des associations féministes.

1 *Petit véhicule disposant de matériel d'information, « stand ambulant ».*

Cette année encore, nous dénonçons de nombreux comportements inadmissibles sur le terrain, avec de véritables abus de pouvoir envers les homosexuel-le-s, et notons la multiplication des interventions des forces de l'ordre sur les lieux de drague gays. On peut s'interroger sur les raisons de la recrudescence de ces pratiques condamnables : est-ce la volonté de « *faire du chiffre* », ou bien démontrent-elles une réelle homophobie de la part de certains parmi les forces de l'ordre ? Les interventions policières peuvent parfois ressembler à des chasses aux « PD » avec insultes, menaces, arrestations arbitraires des homosexuel-le-s… Les policiers estiment-ils que les homosexuel-le-s n'oseront pas protester contre ces abus, traduisant ainsi un sentiment de supériorité et de totale impunité ?
On nous signale aussi que les forces de l'ordre rechignent parfois à se déplacer sur ces lieux

lorsqu'une victime d'agression demande leur intervention.

Dans les locaux de la police et de la gendarmerie, les choses semblent légèrement s'améliorer par rapport à 2005, même si trop d'actes sont encore inadmissibles. La circonstance homophobe est mieux prise en compte, et certains témoignages soulignent un réel bon accueil des victimes. Plusieurs personnes ont souligné le professionnalisme des forces de l'ordre lorsqu'elles sont allées porter plainte. Malheureusement, des plaintes sont encore refusées ou bien, lorsqu'elles sont enregistrées, les forces de l'ordre peuvent délibérément écarter certains faits apportés par les victimes homosexuelles. Certaines d'entre elles ont le sentiment d'avoir dû faire face à un traitement différent uniquement dû à leur orientation sexuelle.

L'homophobie policière semble donc se manifester différemment : plus à l'extérieur (et notamment sur les lieux de dragues, cf. chapitre Lieux publics), moins dans les locaux (où les forces de l'ordre sont davantage surveillées et contrôlées ?).

Cela démontre bien la nécessité de poursuivre la sensibilisation auprès de toutes les forces de l'ordre avec des actions de formation, initiale et continue, et l'accès aux informations des associations LGBT.

Chapitre **11**

Politique

Incohérence entre les intentions affichées et les actes

Les questions des unions homosexuelles et de l'homoparentalité, qui avaient émergé dans le débat public en 2005, ont été débattues pendant la campagne présidentielle jusqu'à l'automne 2006, pour finalement disparaître jusqu'aux élections. La période mars 2006-février 2007 a donc vu les positions des candidats se préciser sur ces sujets. Elle a également été marquée par des décisions regrettables en matière de lutte contre l'homophobie et de protection des homosexuels étrangers.

Le débat sur le mariage et l'homoparentalité

Tous les sondages d'opinion réalisés dans l'année ont montré qu'une majorité de Français sont favorables au mariage des couples homosexuels. En revanche seule une minorité soutiendrait la possibilité d'adopter des enfants. En cette année de campagne électorale, tous les candidats ont clarifié leurs propositions sur ces thèmes.

L'UMP a d'abord voulu se montrer ouverte au débat. Le 22 juin, Jean-Louis Borloo, le ministre de la Cohésion sociale, s'est déclaré favorable au mariage homosexuel. Et la veille de la Marche des fiertés de Paris, Nicolas Sarkozy confiait une mission de réflexion au philosophe et ancien ministre Luc Ferry, l'invitant à mener de larges consultations. Mais à quoi bon, puisque le candidat n'a pas daigné en attendre les propositions, déclarant le 2 septembre au *Figaro Magazine* à propos du mariage et de l'adoption : « *J'y ai beaucoup réfléchi et j'y suis opposé* », « *Le modèle qui est le nôtre doit rester celui d'une famille hétérosexuelle : les enfants ont besoin d'un père et d'une mère* ». Il propose en revanche[1] un « *contrat d'union civile* » garantissant « *l'égalité des droits successoraux, sociaux et fiscaux* », et qui « *pourrait faire l'objet d'une cérémonie en mairie* ». Même s'il exclut la possibilité d'adopter, ce contrat est immédiatement combattu par « *L'entente parlementaire* » contre le mariage et l'adoption, qui regroupe plus de 300 parlementaires UMP et UDF à l'initiative du député Jean-Marc Nesme. Interpellé le 5 février sur TF1, Nicolas Sarkozy a répété son opposition à l'adoption, ajoutant : « *je n'accepte pas qu'on me dise homophobe parce que je refuse l'adoption par les couples homosexuels* ». Mais qu'est ce qui fonde ce refus, si ce n'est sa conviction qu'un couple homosexuel est inapte à élever un enfant, ou que cette situation pourrait être préjudiciable à l'enfant ?

Le candidat de l'UDF François Bayrou s'est déclaré[2] favorable à l'ouverture de la procédure d'adoption simple pour les couples homosexuels, car contrairement à l'adoption plénière, « *elle n'entraîne pas un lien de filiation* ».

1 *TF1, 2 septembre 2006*
2 *Le Progrès, 28 septembre 2006*

Sur la reconnaissance des couples homosexuels, il refuse le mariage et se dit, comme Nicolas Sarkozy, en faveur d'une « *union civile, et cela ne me gênerait pas qu'elle soit conclue à la mairie* ».

Le Parti socialiste affinait quant à lui depuis juin 2004 sa position sur le mariage homosexuel et l'adoption : son groupe à l'Assemblée nationale a déposé le 22 juin 2006 deux propositions de loi pour les légaliser. Au même moment, Ségolène Royal déclarait à *Têtu* être pour l'ouverture du mariage et de l'adoption aux couples homosexuels, alors qu'elle avait précédemment exprimé de grandes réserves. Elle vantera même le modèle espagnol, où mariage et adoption sont légalisés, lors d'un déplacement à Madrid le 17 septembre. Cet engagement ne fait en tout cas pas l'unanimité au PS : la fédération de Guadeloupe a émis des réserves, expliquant que « *nous sommes dans une société judéo-chrétienne*[3] ».

Les Verts et le Parti communiste ont pour leur part confirmé leur volonté d'ouvrir le mariage et l'adoption aux couples homosexuels. Les positions des principaux candidats à l'élection présidentielle étaient donc claires à l'automne 2006, et le sujet n'a quasiment plus été débattu publiquement jusqu'en mars 2007, alors qu'il avait été annoncé comme un des enjeux de l'élection.

Sur la situation juridique des familles homoparentales existantes, marquée par la fragilité du lien entre les enfants et le co-parent, le Parti socialiste a rappelé le 17 mai sa proposition d'un « *aménagement de l'autorité parentale* » pour « *permettre une prise en compte de la coparentalité* ». On note une évolution positive, bien qu'incomplète, de l'UMP. La députée Valérie Pécresse a ainsi déposé le 22 juin 2006 une proposition de loi pour instituer une « *délégation de responsabilité parentale pour les actes de la vie courante de l'enfant* ». Mais si l'UMP semble prête à sécuriser la relation entre enfants et co-parent dans les familles homoparentales existantes, sa grande crainte est la multiplication de ces familles. Ce parti est opposé à l'adoption par des couples homosexuels. Il n'a jamais proposé d'empêcher les célibataires hétérosexuel-le-s d'adopter, mais, dès lors qu'il s'agit d'homosexuel-le-s, il ne peut envisager qu'un enfant ne soit pas élevé par « *un père ET une mère* ». C'est ce que Valérie Pécresse a rappelé le 19 juin : « *L'UMP est aujourd'hui majoritairement en faveur d'un père, une mère, un enfant* ».

Quid du Pacs ?

Pour ne pas apparaître trop hostiles à la reconnaissance des couples homosexuels, les gouvernements Raffarin puis Villepin s'étaient engagés à améliorer le Pacs. Et des aménagements réclamés par les associations LGBT ont en effet été votés en mai 2006 dans le cadre du projet de loi sur les libéralités et les successions. Mais le droit à la pension de réversion pour le partenaire survivant n'a pas été proposé par la majorité UMP dans le projet de loi de finances pour 2007, alors même que le candidat Sarkozy propose s'il est élu d'instituer une union civile garantissant « *l'égalité des droits successoraux* » : peut-on croire qu'il parviendra à faire voter demain une disposition qu'il ne se risque même pas à soumettre au vote des parlementaires UMP aujourd'hui ? Le 19 octobre, les députés UMP et UDF ont rejeté les amendements du PS visant à aligner intégralement la fiscalité des couples pacsés sur celle des couples mariés. Le gouvernement n'a pas non plus permis, le 27 octobre, de transformer le congé de paternité en « *congé d'accueil d'enfant* », ce qui aurait permis aux couples homosexuels d'en bénéficier. Il s'agit là encore d'une décision incohérente de la majorité UMP, qui met constamment en avant « *l'intérêt supérieur de l'enfant* ».

3 *Déclaration de Jules Otto, premier secrétaire fédéral, à France-Antilles*

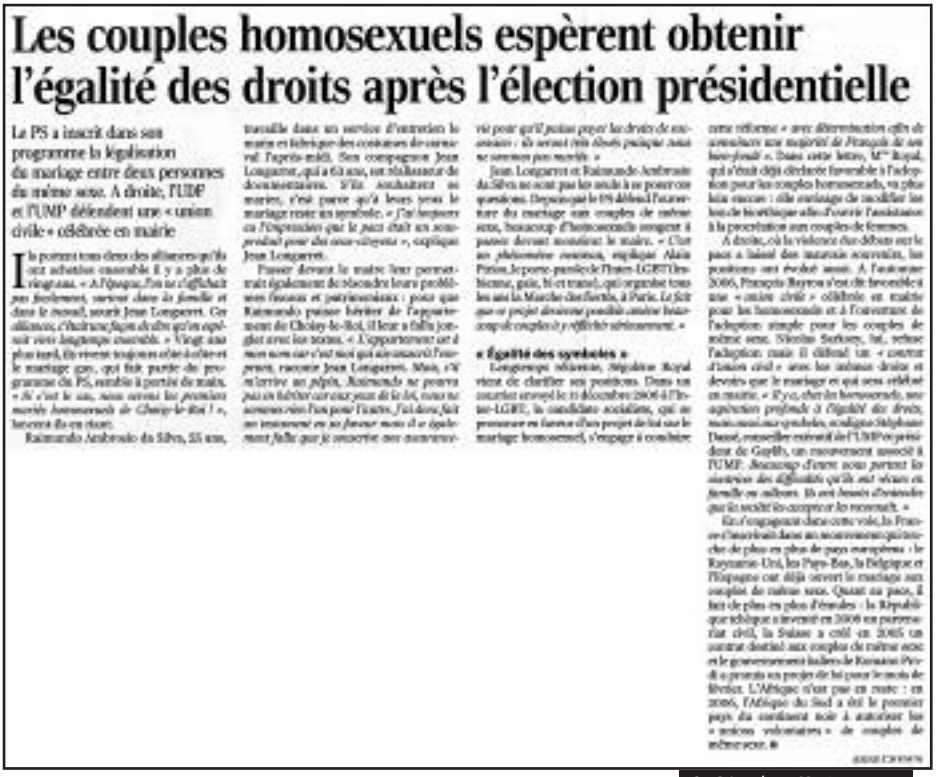

Les couples homosexuels espèrent obtenir l'égalité des droits après l'élection présidentielle

Le PS a inscrit dans son programme la légalisation du mariage entre deux personnes du même sexe. A droite, l'UDF et l'UMP défendent une « union civile » célébrée en mairie

Ils portent tous deux des alliances qu'ils ont achetées ensemble. Il y a plus de vingt ans. « *A l'époque, l'on ne s'affichait pas facilement, surtout dans la famille et dans le travail,* sourit Jean Longuet. *Ces alliances, c'était une façon de dire qu'on appartenait entre hommes ensemble.* » Vingt ans plus tard, ils vivent toujours côte à côte et le mariage gay, qui fait partie du programme du PS, semble à portée de main. « *Si c'est le cas, nous aurons les premiers mariés homosexuels de Chissy-le-Roi !* », lancent-ils en riant.

Raimundo Arobaldo da Silva, 55 ans, travaille dans un service d'entretien le matin et fabrique des costumes de carnaval l'après-midi. Son compagnon Jean Longuet, qui a 63 ans, est réalisateur de documentaires. S'ils souhaitent se marier, c'est parce qu'ils leurs sens le mariage reste un symbole. « *J'ai toujours eu l'impression que le pacs était un sous-produit pour des sous-citoyens* », explique Jean Longuet.

Passer devant le maire leur permettrait également de résoudre leurs problèmes fiscaux et patrimoniaux : pour que Raimundo puisse hériter de l'appartement de Chissy-le-Roi, il leur a fallu jongler avec les textes. « *L'appartement est à mon nom car c'est moi qui ai amassé l'argent,* raconte Jean Longuet. *Mais, s'il m'arrive un pépin, Raimundo ne pourra pas en hériter car ce n'est pas de la loi, sous sa nationalité. Il a donc fallu faire un testament en sa faveur mais il a également fallu que je souscrive une assurance-vie pour qu'il puisse payer les droits de succession : ils seront très élevés puisque nous ne sommes pas mariés.* »

Jean Longuet et Raimundo Arobaraldo da Silva ne sont pas les seuls à se poser ces questions. Depuis que le 9 février l'interdiction du mariage aux couples de même sexe, beaucoup d'homosexuels songent à passer devant monsieur le maire. « *C'est un phénomène nouveau,* explique Alain Piriou, le porte-parole de l'Inter-LGBT (lesbienne, gaie, bi et trans), qui organise tous les ans la Marche des fiertés, à Paris. *Le fait que ce projet devienne possible amène beaucoup de couples à y réfléchir sérieusement.* »

« Egalité des symboles »

Longtemps réticente, Ségolène Royal vient de clarifier ses positions. Dans un courrier envoyé le 19 décembre 2006 à l'Inter-LGBT, la candidate socialiste, qui se prononce en faveur d'un projet de loi sur le mariage homosexuel, s'engage à combler cette réforme « *avec détermination afin de reconnaître une majorité de Français de son bon droit* ». Dans cette lettre, Mme Royal, qui s'était déjà déclarée favorable à l'adoption pour les couples homosexuels, va plus loin encore : elle envisage de modifier les lois de bioéthique afin d'ouvrir l'assistance à la procréation aux couples de femmes.

A droite, où la violence des débats sur le pacs a laissé des mauvais souvenirs, les positions ont évolué aussi. A l'automne 2006, François Bayrou s'est dit favorable à une « *union civile* » célébrée en mairie pour les homosexuels et à l'ouverture de l'adoption simple pour les couples de même sexe. Nicolas Sarkozy, lui, refuse l'adoption mais il défend un « *contrat d'union civil* » avec les mêmes droits et devoirs que le mariage et qui sera célébré en mairie. « *Il y a, chez les homosexuels, une aspiration profonde à l'égalité des droits, mais aussi aux symboles,* souligne Stéphane Durand, conseiller régional de l'UMP et président de Gaylib, un mouvement associé à l'UMP. *Beaucoup d'entre nous portent les stigmates des difficultés qu'ils ont vécues en famille ou ailleurs. Ils ont besoin d'entendre que la société les accepte et les reconnaît.* »

En s'engageant dans cette voie, la France s'inscrirait dans un mouvement qui touche de plus en plus de pays européens : le Royaume-Uni, les Pays-Bas, la Belgique et l'Espagne ont déjà ouvert le mariage aux couples de même sexe. Quant au pacs, il fait de plus en plus d'émules : la République tchèque a inventé en 2006 un partenariat civil, la Suisse a créé en 2005 un contrat destiné aux couples de même sexe et le gouvernement italien de Romano Prodi a présenté un projet de loi pour le mois de février. L'Afrique n'est pas en reste : en 2006, l'Afrique du Sud a été le premier pays du continent noir à autoriser les « *unions volontaires* » de couples de même sexe. ■

ANNE CHEMIN

Le Monde, **3 février 2007**

Lutte contre l'homophobie

En matière de lutte contre l'homophobie, le gouvernement et l'UMP ont envoyé une série de signaux négatifs en 2006.

Le ministère de l'Intérieur s'était engagé à mettre en place, à partir de février 2006, un module de sensibilisation à l'homophobie dans les écoles de police. Mais on apprenait en mai que ce module n'était en fait qu'optionnel, car, selon le directeur adjoint de la formation de la Police, « *si on insiste trop sur telle ou telle discrimination, les policiers vont imaginer que c'est la seule possible* ». Le ministère montre ainsi son mépris pour les problèmes d'homophobie rencontrés dans ses rangs (cf. chapitre Police). La gendarmerie, rattachée au ministère de la Défense, a pour sa part bien mis en place un cours spécifique de sensibilisation en septembre 2006, et a communiqué à l'ensemble de son personnel sa politique en matière de lutte contre l'homophobie. Le ministère de l'Intérieur craindrait-il d'en faire trop pour les homosexuel-le-s ?

A l'occasion de la deuxième journée mondiale contre l'homophobie, un conseiller du premier ministre a annoncé que cette journée allait être inscrite au calendrier officiel du gouvernement, « *sans doute avant l'été 2006* ». Encore une promesse à peu de frais, le gouvernement annonçant début 2007 que cette reconnaissance était en panne pour des raisons « *techniques* ».

Une autre décision nous fait douter de la volonté du gouvernement de lutter contre l'homophobie : l'association Ex Aequo de Reims s'est vu refuser,

pour la quatrième fois et avec des arguments inédits, l'agrément du Rectorat pour intervenir et sensibiliser à l'homophobie dans les établissements scolaires.

L'année 2006 a été marquée par plusieurs expulsions d'étrangers pacsés à des Français, alors qu'ils justifiaient d'une vie commune de plus d'un an (cf. Chapitre Justice). Nous demandons que les lois et circulaires soient respectées. Il est particulièrement choquant que certaines préfectures se servent des homosexuel-le-s pacsé-e-s à des Français-es pour atteindre les quotas de reconduites à la frontière que le ministre de l'Intérieur leur a assignés. Le grand jeu du gouvernement cette année a été d'expulser avant de permettre le retour en France (pour le Marocain Taoufik et le Brésilien Robson), et, dans le cas du jeune algérien Karim, scolarisé à Bordeaux, d'aller jusqu'en appel pour faire prononcer une reconduite à la frontière avant que le ministre de l'Intérieur lui accorde un titre de séjour sous la pression d'une personnalité. Il aura également fallu passer par trois décisions de rejet avant que le militant gay pakistanais Anwar, menacé de mort dans son pays, se voit accorder le droit d'asile.

Enfin, la réaction de l'UMP à la condamnation en appel du député Christian Vanneste (cf. chapitre Justice), le 25 janvier 2007, révèle l'hypocrisie de ce parti en matière de lutte contre l'homophobie, que son président Nicolas Sarkozy avait pourtant qualifiée de « *fléau* ». L'UMP a annoncé que la sanction suprême qu'elle pouvait lui infliger était de ne pas lui accorder son investiture pour les élections législatives de juin. L'UMP a pris soin de réserver la circonscription de M. Vanneste au Centre National des Indépendants et Paysans, un parti associé à l'UMP et auquel le député a adhéré lé 8 juin. Le député Laurent Wauquiez pouvait ainsi annoncer ainsi le 3 février, lors du débat de l'APGL, que M. Vanneste était exclu de l'UMP et donc pas réinvesti comme candidat. Mais en avril 2007, Christian Vanneste fait toujours partie du groupe UMP de l'Assemblée nationale, est soutenu par la fédération départementale de l'UMP, et à la date d'impression du présent rapport nous attendons toujours de connaître le nom du candidat investi par l'UMP face à lui, dans la 10ème circonscription du Nord.

Au Parti socialiste, Ségolène Royal a reconnu dans *Têtu*[4] que « *la loi est une barrière de papier contre le sexisme, le racisme, l'antisémitisme et l'homophobie. L'enjeu, c'est l'effort éducatif et le discours social sur ces questions* ». Elle déclare qu'il est important de parler d'homosexualité « *en classe de quatrième et de troisième* », « *pour que les enfants soient épaulés lorsqu'ils découvrent leur homosexualité ou celle des autres* ». C'est tout le sens des interventions conduites par SOS homophobie et d'autres associations en France (cf. chapitre Milieu scolaire). Mme Royal constate lucidement qu' « *en matière d'homophobie, beaucoup reste à faire* ». Son pacte présidentiel prévoit « *la lutte contre toutes les discriminations* » et le renforcement des moyens de la Halde. Mais nous attendons d'abord un minimum de cohérence au Parti socialiste, qui a investi comme candidat aux législatives à la Martinique Raymond Occolier : celui-ci a déclaré le 1er octobre 2006 qu'il « *préférerait démissionner du poste de maire plutôt que de célébrer un mariage homosexuel* ». L'élu socialiste a également exprimé le fond de sa pensée sur l'homosexualité : « *Dans la Bible, Dieu dit que c'est une abomination* ». Ces déclarations sont en opposition totale avec le pacte présidentiel de la candidate, ainsi qu'avec l'attachement du PS à la laïcité. La responsable socialiste de Martinique, Marlène Lanoix, a tenu des propos analogues. Elle n'a pas été sanctionnée.

4 *Têtu, juillet 2006*

Les positions des candidats à l'élection présidentielle sur le mariage et l'adoption sont donc claires. Le PS, les verts et le PC y sont favorables. L'UMP et l'UDF s'en tiennent à une union civile ne permettant pas l'adoption. Avec le PS, ils proposent cependant des mesures, plus ou moins abouties, pour sécuriser la situation juridique des familles homoparentales existantes. Mais l'UMP a montré en 2006 une grande incohérence entre les intentions affichées et les actes, et a révélé la fragilité de son engagement dans la lutte contre l'homophobie. SOS homophobie attend des élu-e-s des actes concrets et cohérents dans cette lutte, qui passe par une politique de prévention à large échelle, en particulier auprès de la jeunesse. Seule cette politique permettra de faire évoluer les mentalités.

Communiqué du 21 mars 2006

Egalité de devoirs, mais toujours pas d'égalité de droits entre couples homosexuels et couples hétérosexuels.

Le Tribunal des affaires de sécurité sociale de Nantes a débouté lundi deux homosexuelles, mères d'un petit garçon de 21 mois et d'une petite fille de 15 jours, qui réclamaient le droit à un congé de paternité, comme tous les couples hétérosexuels.

Sous prétexte que le congé paternité est réservé à un homme, le Tribunal a donc entériné la discrimination existante contre les couples homosexuels.

Pourquoi, alors que les couples homosexuels sont soumis aux mêmes devoirs que les couples hétérosexuels, n'ont-ils toujours pas les mêmes droits ?

SOS homophobie dénonce cette décision du Tribunal et réclame l'extension du congé de paternité aux partenaires de même sexe. SOS homophobie réclame l'égalité de droit entre couples homosexuels et couples hétérosexuels, égalité qui passe également par le droit au mariage et à l'adoption.

Communiqué inter-associatif du 16 mai 2006

Le député UMP Christian Vanneste persiste et récidive dans l'injure homophobe

Après avoir été condamné en première instance par le Tribunal de Lille pour des propos tenus dans la Voix du Nord et Nord Eclair, Christian Vanneste persiste et récidive dans les injures homophobes.

Dans l'émission de Jean-Marc Morandini sur Europe 1 le 10 mai 2006, Christian Vanneste répète que le comportement homosexuel est inférieur moralement au comportement hétérosexuel, et estime qu'il existe "*un lobby terroriste sur le plan intellectuel*" qui fait "*régner la terreur*". Il va même jusqu'à affirmer, sans craindre le ridicule, que sa condamnation

par le tribunal serait "*un attentat contre la démocratie*" car il estime que ses déclarations relèvent de la simple liberté d'opinions.

SOS homophobie, Act Up-Paris et le SNEG rappellent que M. Vanneste n'a pas été condamné pour ses opinions, mais pour injure publique envers un groupe de personnes en raison de leur orientation sexuelle, ce qui constitue un délit.

Nos trois associations estiment qu'il est tout à fait possible de débattre sur des questions d'actualité (mariage des couples de même sexe ou homoparentalité par exemple) et de prendre position sur ces sujets sans injurier des personnes en raison de leur orientation sexuelle et sans inciter à la haine.

Quant à la liberté d'opinion, M. Vanneste oublie qu'aujourd'hui ce sont les homosexuels qui se font injurier, tabasser, tuer, en raisons des propos homophobes tenus au nom de la soi-disant liberté d'opinion qu'il prétend défendre. L'injure, l'appel à la haine et à la discrimination en raison de l'orientation sexuelle ne sont pas une opinion, ce sont des délits.

Nos associations condamnent une nouvelle fois les propos de Christian Vanneste et appellent le Président de l'UMP à en tirer les conséquences en l'excluant de son parti comme il en avait pris l'engagement le 26 janvier 2005.

Communiqué du 11 décembre 2006

SOS homophobie souhaite la confirmation en appel de la condamnation de Christian Vanneste

SOS homophobie, ACT-UP Paris et le SNEG, constitués en partie civile, ont fait citer le 22 avril 2005 Christian Vanneste, député UMP du Nord, devant le Tribunal correctionnel de Lille pour injures homophobes. Le Tribunal, par un jugement du 24 janvier 2006, a jugé coupable et condamné Christian Vanneste pour injures à raison de l'orientation sexuelle.

Mardi 12 décembre a lieu à la Cour d'appel de Douai l'audience relative à l'appel interjeté par Christian Vanneste contre le jugement qui l'a condamné.

Christian Vanneste a affirmé dans *La Voix du Nord* le 26 janvier 2005 que « *l'homosexualité est inférieure à l'hétérosexualité. Si on la poussait à l'universel, ce serait dangereux pour l'humanité (...)* ». « *(…) S'ils étaient représentants d'un syndicat, je les recevrais volontiers. Mais là ils ne représentent rien, aucun intérêt social. Pour moi leur comportement est un comportement sectaire* ». L'action en justice concerne ces déclarations.

Nicolas Sarkozy a jugé ces propos "*inadmissibles*" et "*intolérables*" mais continue de les admettre et de les tolérer en refusant d'exclure Christian Vanneste de l'UMP, comme il s'était engagé à le faire en cas de récidive. Christian Vanneste a pourtant maintenu et réitéré

ses propos, sur son blog et dans les médias. Il a même tenté de s'autoamnistier en déposant le 6 juillet une proposition de loi à l'Assemblée Nationale, appuyée sur des arguments tirés de la Bible, qui aurait légalisé les propos homophobes en les assimilant à une simple « *opinion* ». L'UMP a, de plus, réservé une circonscription à Christian Vanneste pour les prochaines législatives, cautionnant ainsi son discours.

Si l'intolérable est toléré au sein de l'UMP, nous souhaitons que la justice confirme son premier jugement en condamnant Christian Vanneste pour les propos discriminants et injurieux qu'il a tenus.

Ces discours doivent être combattus parce qu'ils inspirent et légitiment les agressions verbales et physiques à l'encontre des personnes homosexuelles, ils sont également responsables de la dépréciation de soi qui conduisent de nombreuxSES jeunes lesbiennes, gays, bis, transsexuels à des comportements à risques : suicides et sexualités non protégées. Les propos de Christian Vanneste, au même titre que les propos racistes ou antisémites, sont intolérables dans un Etat de droit où chaque citoyen a droit au respect.

Communiqué du 17 janvier 2007

Sans attendre le délibéré de la Cour d'Appel, Christian Vanneste récidive une fois encore

Christian Vanneste s'exprime à nouveau, cette fois dans le magazine gay gratuit du Nord *Nordik*. Non content d'affirmer que « *[ses] propos ont été montés en épingle. Il est vrai qu'un type de comportement qui ne permet pas d'engendrer la vie est un comportement nocif pour l'humanité », il critique vivement le jugement du Tribunal Correctionnel de Lille et parle de « terrorisme intellectuel* ». Questionné sur la Belgique où les homosexuels bénéficient du droit au mariage et à l'adoption, il affirme sans vergogne que: « *L'éducation des enfants passe par un père et une mère sinon c'est imposer aux enfants une situation anthropologiquement anormale ! La Belgique meurt démographiquement comme l'Espagne donc on ne peut pas se fier à eux ! Il y aura bientôt une réaction qui remettra les pendules à l'heure* ».

Le SNEG, SOS homophobie et Act-Up Paris, constitués parties civiles contre Christian Vanneste, député UMP de surcroît, sont accablés par cette nouvelle sortie médiatique, à quelques jours à peine du délibéré de la Cour d'Appel de Douai, qui est attendu le 25 janvier. Ils souhaitent que la Cour remette les pendules à l'heure et rappellent à Monsieur Vanneste que l'injure homophobe est condamnable et ne ressort pas de la liberté d'expression.

Le SNEG
SOS homophobie
ACT UP PARIS

Communiqué du 25 janvier 2007

Sans attendre le délibéré de la Cour d'Appel, Christian Vanneste récidive une fois encore

SOS homophobie, ACT-UP Paris et le SNEG, constitués en partie civile, avaient fait citer le 22 avril 2005 Christian Vanneste, député UMP du Nord, devant le Tribunal correctionnel de Lille pour injures homophobes. Le Tribunal, par un jugement du 24 janvier 2006, a jugé coupable et condamné Christian Vanneste pour injures à raison de l'orientation sexuelle.

Christian Vanneste avait interjeté appel du jugement devant la Cour d'appel de Douai. Aujourd'hui jeudi 25 janvier, la Cour d'appel a rendu son arrêt confirmant la condamnation du député.

Christian Vanneste avait affirmé dans *La Voix du Nord* le 26 janvier 2005 que « *l'homosexualité est inférieure à l'hétérosexualité. Si on la poussait à l'universel, ce serait dangereux pour l'humanité (...)* ». « *(…) S'ils étaient représentants d'un syndicat, je les recevrais volontiers. Mais là ils ne représentent rien, aucun intérêt social. Pour moi leur comportement est un comportement sectaire* ». L'action en justice concerne ces déclarations.

SOS homophobie se félicite de ce jugement visant à sanctionner des propos homophobes qui doivent être combattus parce qu'ils inspirent et légitiment les agressions verbales et physiques à l'encontre des personnes homosexuelles, ils sont également responsables de la dépréciation de soi qui conduisent de nombreuxSES jeunes lesbiennes, gays, bis, transsexuels à des comportements à risques : suicides et sexualités non protégées. Les propos de Christian Vanneste, au même titre que les propos racistes ou antisémites, sont intolérables dans un Etat de droit où chaque citoyen a droit au respect.

Nicolas Sarkozy a jugé les propos de Christian Vanneste "*inadmissibles*" et "*intolérables*" mais continue de les admettre et de les tolérer en refusant d'exclure ce député de l'UMP, comme il s'était engagé à le faire en cas de récidive. Christian Vanneste a pourtant maintenu et réitéré ses propos, sur son blog et dans les médias. Il a même tenté de s'autoamnistier en déposant le 6 juillet 2006 une proposition de loi à l'Assemblée Nationale, appuyée sur des arguments tirés de la Bible, qui aurait légalisé les propos homophobes en les assimilant à une simple « *opinion* ». L'UMP a, de plus, réservé une circonscription à Christian Vanneste pour les prochaines législatives, cautionnant ainsi son discours.

Si l'homophobie semble tolérée en politique, SOS homophobie se félicite qu'elle soit sanctionnée par la Justice de notre pays qui rappelle ainsi que l'insulte et l'appel à la discrimination ne sont pas des opinions.

Communiqué du 22 décembre 2006

Non à l'expulsion de Karim

En 2004, Karim, jeune homosexuel mineur algérien avait fui son pays et sa famille en raison des persécutions qu'il subissait suite à la révélation de son homosexualité. Il avait été recueilli en France par un oncle et une tante de nationalité française et avait débuté une scolarité en BEP dans un lycée de la banlieue bordelaise.

Menacé d'expulsion par un arrêté du Préfet, Karim avait saisi le tribunal administratif de Bordeaux qui avait jugé le 12 octobre 2006 que « *le préfet de la Gironde a commis une erreur manifeste d'appréciation* » en prenant un arrêté de reconduite à la frontière.

SOS homophobie vient d'apprendre que la Cour administrative d'appel de Bordeaux annule la décision du tribunal administratif qui elle-même annulait l'arrêté de reconduite à la frontière frappant Karim. En clair, Karim est de nouveau sous le coup de cet arrêté, et est donc expulsable à tout moment.

Outre les risques pour l'intégrité physique de Karim compte tenu des violences dont sont victimes les homosexuels assumés en Algérie, il faut rappeler que la loi algérienne qualifie l'homosexualité de délit puni de trois ans d'emprisonnement.

SOS homophobie dénonce la décision de la cour d'appel et l'acharnement des représentants de la préfecture de Gironde ainsi que l'inaction, si ce n'est la complicité du ministre de l'Intérieur, alerté sur cette affaire par plusieurs associations et personnalités.

SOS homophobie appelle tous ses adhérents, sympathisants et tous les citoyens qui veulent venir en aide à Karim à signer la pétition : http://www.pourkarim.net

SOS homophobie demande au ministre de l'Intérieur de donner des instructions à ses services afin que Karim ne soit pas expulsé et bénéficie d'un titre de séjour lui permettant de vivre sereinement en France sans être persécuté pour ce qu'il est.

Communiqué du 25 février 2007

Nouveau dérapage homophobe de Jean-Marie Le Pen

Ce mardi 20 février, dans le cadre de la campagne pour les présidentielles, Jean-Marie Le Pen s'est exprimé devant une assemblée de chasseurs : « *Dans le Marais de Paris, on peut chasser le chapon à toute heure du jour et de la nuit, sans qu'il n'y ait ni heure ni jour d'ouverture ou de fermeture de la chasse. Dans le Marais poitevin, en revanche, la chasse au gibier n'est plus autorisée que quelques semaines pendant l'année. C'est un peu curieux, non ?* ».

SOS homophobie condamne fermement ces propos particulièrement insultants vis-à-vis des homosexuels et rappelle que ce genre de déclarations, à l'instar de celles du député Christian Vanneste, ne sont pas sans conséquence car elles constituent un appel à la haine et à la violence. Appel qui incite, hélas, certains esprits faibles à passer à l'acte.

Ainsi, mercredi 21 février, quatre hommes âgés de 20 à 26 ans ont été arrêtés, mis en examen et incarcérés, dans le cadre d'une information judiciaire pour « *enlèvement, séquestration, accompagnés d'actes de torture et de barbarie, tentative d'homicide volontaire* » à caractère homophobes. Ces actes avaient été commis en juillet 2006 en région parisienne, à l'encontre de Bruno Wiel, un homme de 28 ans resté cinq semaines dans le coma après les tortures qu'il avait subies.

La victime avait été abordée par les suspects à la sortie d'un café gay du 1er arrondissement de Paris et mise en confiance par ceux-ci. Ces derniers l'auraient ensuite emmené dans un parc de Vitry-sur-Seine (Val-de-Marne). Voyant que la victime n'avait pas d'argent sur lui, ils l'ont violemment frappé et brûlé. Selon les déclarations des suspects, « *le fait que la victime était homosexuelle* » a « *décuplé les coups et les sévices* ».

En comparant implicitement les homosexuels à du gibier, M. Le Pen ne fait donc qu'inciter à ce que de tels actes se reproduisent.

Par ces déclarations violentes, comme à son habitude, Jean-Marie Le Pen cherche à attirer l'attention des médias afin de propager ses idées basées sur la stigmatisation des différences.

Chapitre **12**

Presse

Comment la presse française rend-elle compte de l'actualité et des débats sur l'homosexualité, l'homophobie, le mariage, l'homoparentalité et l'adoption ? Donne-t-elle à ses lecteurs des clés pour comprendre les enjeux, ou essaye-t-elle d'orienter leurs opinions ? S'en tient-elle à des éléments factuels ? C'est pour répondre à ces questions que nous avons suivi, de mars 2006 à février 2007, les principaux quotidiens et hebdomadaires nationaux : *La Croix*, *Le Figaro*, *L'Humanité*, *Libération*, *Le Monde*, *Le Parisien*, *Courrier International*, *L'Express*, *Marianne*, *Le Nouvel observateur*, *Le Point*, ainsi que *Ouest-France*.

Les quotidiens

La Croix, l'inégalité assumée

La grande crainte de *La Croix* fut, cette année encore, le « *grignotage* » du droit de la famille par les actions en justice des familles homoparentales, ainsi que l'approche de l'élection présidentielle.

Le quotidien rappelle, à travers les voix de Tony Anatrella et de Dominique Quinio, que leur liberté de parole est souvent remise en question par les tempêtes médiatiques que causent les revendications des homosexuel-le-s, et surtout que ces dernières semblent créer une certaine « *terreur intellectuelle* » avec la possibilité de « *menaces judiciaires* » en cas de dérapage, qui ne serait au final que la résultante de la libre expression[1]. *La Croix* insiste sur la présomption d'innocence lorsqu'elle relate que Tony Anatrella est l'objet de deux plaintes pour agression sexuelle sur ses patients masculins lors de séances de thérapie. Le Vatican crie à la diffamation[2].

Marqué par cette crainte, le quotidien a beaucoup traité le sujet des revendications homosexuelles dans leur ensemble. Notamment dans ses pages sur la justice, avec les affaires de délégation de l'autorité parentale ou de congé paternité pour un couple de lesbiennes[3]. Et là, stupeur pour le quotidien, la Cour de Cassation justifie, dans une décision du 24 février 2006, la délégation de l'autorité parentale dans un couple homosexuel comme nécessaire « *dans l'intérêt supérieur de l'enfant* », or l'intérêt supérieur de l'enfant était l'argument favori mais utilisé a contrario pour combattre l'égalité entre parents homosexuels et hétérosexuels[4].
La Croix rappelle cependant que la mission sur la famille conduite par la députée Valérie Pécresse ne s'est pas prononcée sur la question de l'homoparentalité, et se fait fort de rappeler que le « *grignotage* » du droit de la

1 *La Croix,* 9 janvier 2006
2 *La Croix,* 22 novembre 2006
3 *La Croix,* 20 octobre 2006
4 *La Croix,* 14 décembre 2006

famille par la voie judiciaire n'est pas de bon escient[5]. Début 2007, le journal revient de manière plus neutre sur ces questions dans un article présentant les revendications sur l'homoparentalité[6], et lorsque la Cour de Cassation décide d'interdire l'adoption d'enfants élevés dans des couples homosexuels[7]. Le journal reconnaît l'utilisation de « *termes forts* » dans la déclaration de responsables religieux lyonnais s'opposant au mariage et à l'adoption par les homosexuel-le-s.

Pour traiter ces questions, le quotidien fait appel à de nombreux experts, comme des professeurs de droit, des politiques, des philosophes, et même des psychologues, vieux ennemis de la religion catholique mais bienvenus à présent, et bien sûr des membres du clergé, afin de donner une sorte de vision plus académique du sujet. Ces experts ont tous en commun la volonté de maintenir l'inégalité entre hétérosexuels et homosexuels, tout en leur assurant leur respect mais pas leur place dans la société.

L'autre grande crainte du quotidien catholique, c'est l'approche de l'élection présidentielle. En effet, selon *La Croix*, la seule possibilité de différencier les candidats se fera sur des questions d'ordre moral, donc sur les thèmes liés à l'homosexualité (mariage, adoption, homoparentalité). Avec d'un côté les conservateurs, de l'autre les modernes. *La Croix* a cependant publié un grand dossier[8] sur les revendications homosexuelles, un dossier assez complet mais à la neutralité discutable, ainsi qu'un article sur les transsexuel-le-s[9].

Sous couvert d'analyses d'experts extérieurs, *La Croix* ne donne en fait à lire qu'un point de vue, celui des opposants à l'égalité des droits. La réponse apportée par le quotidien à une question de ses lecteurs (cf. encadré) résume bien sa position sur l'homosexualité : même si on condamne le comportement homosexuel, il faut respecter et aider les personnes qui souffrent de ce « douloureux problème ».

Le Figaro, en toute objectivité ?

Comme les années précédentes, *Le Figaro* rend compte de l'actualité liée à l'homosexualité avec une neutralité apparente.

Quelques brèves et articles informent sur les agressions homophobes (soit sept parutions, ce qui semble peu au regard de la recrudescence des cas en 2006). Très factuels, ces articles ne contiennent pas d'analyse de ces agressions, seuls deux vont un peu plus loin. Celui sur l'agression de Bruno Weil[10], « *L'agression d'un jeune homosexuel traumatise le Marais* », laisse entendre qu'il y aurait une augmentation des insultes et des agressions homophobes dans ce quartier parisien. L'autre concerne la seconde journée mondiale de lutte contre l'homophobie[11], et l´associe à la sortie du rapport annuel de SOS homophobie. Persistance des agressions homophobes, prolifération des sites Internet homophobes, nécessité d'une prévention en milieu scolaire, le quotidien rend compte des thèmes majeurs liés à l'homophobie et à la lutte contre ce fléau.

Suite à la décision de Xavier Bertrand, ministre de la Santé, de ne plus exclure les homosexuels du don du sang, *Le Figaro* fait le point sur ce débat. Place est faite à ceux qui défendent la levée de l´interdiction, SOS homophobie en tête[12]. *Le Figaro* laisse cependant le mot de la fin aux opposants à cette levée (notamment l´association Aides), et propose un encadré sur les chiffres de l'Institut de veille sanitaire sur la prévalence des conta-

4 *La Croix,* 14 décembre 2006
5 *La Croix,* 21 mars 2006
6 *La Croix,* 16 février 2007
7 *La Croix,* 21 février 2007
8 *La Croix,* 20 juin 2006
9 *La Croix,* 27 septembre 2006
10 *Le Figaro,* 8 juin 2006
11 *Le Figaro,* 17 mai 2006
12 *Le Figaro,* 27 juillet 2006

La Croix, 14 juin 2006

Question de lecteurs : « *Dois-je accepter d'héberger mon petit-fils homosexuel et son compagnon ?* »

Odile et Pierre, de Lyon

« *Nous avons 12 petits-enfants, âgés de 13 ans à 35 ans. L'un d'entre eux, qui a 23 ans, est homosexuel. Il poursuit ses études de médecine et vit depuis six mois avec un homme de 30 ans. Nous désapprouvons son choix car nous sommes convaincus que l'homosexualité n'est pas la voie normale du bonheur conjugal. Les relations avec ses parents - qui sont très sévères avec lui depuis l'annonce de son homosexualité, il y a six ans -, sont très tendues. De notre côté, nous ne savons pas toujours quelle attitude adopter. Une question précise se pose pour la réunion de famille que nous organisons chaque année le 15 août : venant de l'autre bout de la France, il nous a demandé si nous pouvions les héberger lui et son compagnon, pour la nuit. Doit-on accéder à sa demande ? N'est-ce pas encourager la revendication de la reconnaissance du « couple » homosexuel qui nous semble un danger pour notre société ?* »

Face à ce type de questions, il n'est pas une seule et unique « bonne » réponse. Chaque situation est particulière, et seul un travail de discernement permet d'adopter l'attitude la plus juste et respectueuse possible.

Car si nous avons toujours le droit de désapprouver tel acte ou tel choix d'un autre, si même, parfois, nous avons le devoir de donner notre point de vue, rien ne nous autorise à condamner ou mépriser une personne.

Dans le cas relaté par Odile et Pierre, comment conduire ce discernement ? D'abord en replaçant la demande de leur petit-fils dans son contexte. En l'occurrence, elle intervient dans le cadre d'une réunion festive, qui plus est familiale et traditionnelle.

Dans la mesure où la situation de ce petit-fils est source de souffrance, de difficulté et qu'elle grippe les relations intrafamiliales - n'est-il pas en froid avec ses parents ? -, on peut se demander si l'hébergement du couple ne fera pas l'effet d'une bombe ? Dans ce cas, tout le monde risque d'y perdre : le jeune qui ne se sentirait pas compris, les parents qui pourraient avoir le sentiment d'être trahis, et les grands-parents qui risqueraient de se reprocher leur imprudence. Ceci, Odile et Pierre peuvent très bien l'expliquer à leur petit-fils.

Par ailleurs, la lettre d'Odile et de Pierre ne permet pas de savoir s'ils connaissent déjà le compagnon de leur petit-fils, ni même s'ils ont abordé la question de son orientation sexuelle avec lui et avec ses parents. Là encore, de tels sujets qui touchent à la vie personnelle et au mystère de chacun, méritent d'être parlés dans l'intimité avant d'être exposés au grand jour.

Pierre et Odile pourraient dire à leur petit-fils : « *Nous savons que le rejet que tu ressens de la part de la famille te fait souffrir. Sache que nous t'aimons beaucoup et que nous sommes prêts à te recevoir (ou vous recevoir) afin que nous puissions échanger librement avec toi et peut-être t'aider.* » Ce sera plus facile alors de prendre une décision concernant le 15 août.

Agnès AUSCHITZKA

minations en augmentation chez les homosexuels. Election présidentielle oblige, le débat sur l'homoparentalité et l'ouverture du mariage aux homosexuel-le-s sont largement couverts par *Le Figaro*, qui relaie les décisions de justice (adoption simple et délégation de l'autorité parentale), publie des tribunes et rend compte des positions des candidats. La profusion d'articles (plus d´une vingtaine) montre que le journal entend bien, sinon prendre position, du moins rendre compte des différentes opinions.

Le Figaro offre à deux reprises une page entière à ce débat, lors de la prise de position officielle de Ségolène Royal[13] et lors de la marche des fiertés LGBT[14], dont le thème « *pré-campagne électorale* » était « *Pour l´égalité en 2007* ». Deux articles analysent la situation et donnent la parole aux familles homoparentales et à l´APGL. Un autre, titré « *Droite et gauche sous la pression du lobbying homosexuel* »[15], fait le point sur les positions du PS et de l´UMP. Pour que les opposants à l´homoparentalité soient « dignement » représentés, *Le Figaro* interviewe Jean-Marc Nesme (UMP)[16] qui est à l'initiative de «*L'entente parlementaire pour le droit fondamental de l´enfant* » ; pour lui, « (les personnes homosexuelles) *demandent simplement le respect et elles ont raison. Ce n´est qu'une petite frange radicale qui pose ces revendications* ». La page opinion du même jour offre une tribune à Xavier Lacroix[17], directeur de l´Institut des sciences de la famille de Lyon, qui intitule sa diatribe : « *L´homoparentalité, une triple discrimination pour l´enfant* ». Le quotidien s'est également fait l'écho à deux reprises de la vive opposition du Vatican. Si les journalistes du *Figaro* ne prennent pas ouvertement position, la rédaction ne se prive donc pas de donner la parole aux personnes les plus hostiles au mouvement vers l'égalité des droits.

On peut toutefois saluer la présence de deux articles proposant une vision pour le moins iconoclaste et décalée de ce thème : « *Un mariage à trois à la hollandaise* »[18], sur l'union civile d´un homme et deux femmes aux Pays-Bas, et « *Des cigognes homos élèvent leurs oisillons* »[19], toujours aux Pays-Bas, qui se termine ainsi : « *l'homoparentalité a été très bien acceptée par les membres de la colonie. Tout le monde se porte à merveille* » (propos de la porte-parole du zoo). N'en déplaise aux inconditionnels de l'existence d´un ordre naturel qui proscrirait l'homosexualité et plus encore l'homoparentalité !

L'Humanité, un soutien sans équivoque

Comme en 2005, *L'Humanité* a accordé en 2006 une place importante à la lutte contre les discriminations liées à l'orientation sexuelle. Le journal a dénoncé les comportements et les actes homophobes et permis l'expression des acteurs associatifs ou politiques. Il a abordé régulièrement l'homophobie, la lesbophobie, parfois aussi la transphobie, et a proposé à ses lecteurs de nombreux articles sur les droits des personnes LGBT au sujet du mariage, de l'adoption et de la parentalité.

A l'occasion de la Journée mondiale de lutte contre l'homophobie du 17 mai, *L'Humanité* présente le rapport 2006 de SOS homophobie, relayant le constat fait par l'association quant à la persistance des agressions physiques violentes et le mal de vivre croissant des homosexuel-le-s lié à l'homophobie. Le quotidien s'indigne et dénonce un monde de l'éducation qui, bien que très touché par l'homophobie, tarde à se mobiliser.

Lors des marches des fiertés en France et à l'étranger, *L'Humanité* aborde les problématiques

13 *Le Figaro,* 13 juin 2006
14 *Le Figaro,* 24-25 juin 2006
15 *Le Figaro,* 24-25 juin 2006
16 *Le Figaro,* 24-25 juin 2006
17 *Le Figaro,* 24-25 juin 2006
18 *Le Figaro,* 11-12 mars 2006
19 *Le Figaro,* 22 mai 2006

Le Vatican excédé par les politiques autorisant les mariages homosexuels

RELIGION
L'Église, qui vient de publier une compilation de sa doctrine morale, surveille de près l'action des gouvernements européens sur les questions familiales.

« JAMAIS comme aujourd'hui, l'institution naturelle du mariage et de la famille n'a été victime d'attaques aussi violentes. » En réponse à cette violence qu'il dénonce, le cardinal Alfonso Lopez Trujillo n'hésite pas lui-même à user de propos vigoureux dans la condamnation d'une société victime de « *l'éclipse de Dieu* ». Pour lui indiquer la route à suivre, soixante pages de compilation de la doctrine morale de l'Église viennent ainsi d'être publiées sans préavis, le 6 juin, par son conseil pontifical de la famille dont le Vatican vient de fêter les vingt-cinq ans d'existence.

Si les positions de l'Église sont connues, cette parution veut mobiliser contre les lois qui « *reconnaissent des couples homosexuels (...) formels d'homosexuels qui revendiquent les mêmes droits que ceux réservés au vrai et à la femme* ». Sur la question de l'homoparentalité, il est rappelé que seule la famille fondée sur le mariage est le lieu adéquat à « *une procréation responsable* ».

L'Église catholique russien cette bataille comme une urgence. En Italie, d'abord, où certains ministres du gouvernement de Romano Prodi commencent à se positionner en faveur des unions civiles, de la pilule du lendemain ou de la recherche sur les embryons. Mais aussi en Espagne où le gouvernement de José Luis Rodriguez Zapatero croise régulièrement le fer avec les évêques et le Vatican sur ces questions. Après quelques mesures phares dont la légalisation du mariage homosexuel, l'ambassadeur d'Espagne auprès du Vatican a rassuré Benoît XVI sur les intentions de son gouvernement qui ne comptait pas – d'ici les prochaines élections – aborder le dossier tout aussi brûlant de l'euthanasie.

Mais le Vatican reste prudent. Et le Pape s'offrira une tribune supérieure de poids à Valence (sud-est de l'Espagne), les 8 et 9 juillet, pour la IVe rencontre mondiale des familles. Les organisateurs y attendent plus d'un million de personnes.

L'influence de l'Espagne

Si l'Église catholique tient à rester ferme avec l'Espagne – alors que la Belgique ou la Hollande sont tout aussi, voire plus libérales –, ce n'est pas tant en raison du poids des 44 millions d'Espagnols que de son influence culturelle sur l'Amérique latine. Le 10 mai dernier, la Cour constitutionnelle de Colombie a ainsi dépénalisé un usage limité de l'avortement. Une « *victoire symbolique* » pour les féministes.

Le cardinal Trujillo souhaite donc responsabiliser l'Europe qui, selon lui, connaît un véritable « *hiver démographique* » par « *peur de la vie* ». Le document veut lui redonner « *une pleine confiance dans le Dieu providentiel* » et rappelle au passage, à ses fidèles, l'interdiction de la contraception artificielle exprimé par Paul VI dans l'encyclique *Humanae vitae*. Sur ce point, un groupe d'intellectuels catholiques français vient de lancer un débat en interne. Fruit d'une dizaine d'années de travaux, la sociologue Catherine Grémion et le psychologue Hubert Touzard, du club de réflexion *Confrontations*, ont ainsi publié en février dernier « *L'Église et la contraception : l'urgence d'un changement* » aux Éditions Bayard. Mijo Baccaria, ex-directrice générale de Bayard Presse – une maison d'édition qui est « *au service de l'Église* » – estime que « *le débat peut sembler obscur et écarté car plus de 90 % des couples ne suivent pas l'Église dans ce domaine* ». « *Mais,* ajoute celle qui a participé à la rédaction de l'ouvrage, *il serait temps que l'Église renonce sur certaines de ses positions pour se concentrer sur des enjeux plus importants.* »

Le cardinal archevêque de Lyon, Philippe Barbarin, s'oppose à recevoir les chercheurs. Ils seront sans doute d'accord pour s'opposer à quelques points du projet du Parti socialiste pour 2007, adopté dans la nuit de mardi à mercredi. Il y est écrit que « *le mariage et l'adoption seront ouverts aux couples de même sexe* ».

SOPHIE DE RAUBEL

Alfonso Lopez Trujillo condamne une société victime de « l'éclipse de Dieu ». *Marco Longari/AFP*

Le Figaro, **8 juin 2006**

liées à l'orientation sexuelle. Après un court article le 29 mai sur les violences qui ont émaillé la Gay Pride de Moscou, le journal revient plus longuement sur l'événement en donnant la parole à un acteur de la manifestation, puis en interviewant Nicolaï Alekseev, l'organisateur de la marche. En août, *L'Humanité* s'interroge sur «*l'entente exceptionnelle des représentants des trois religions monothéistes* » pour interdire la Gay Pride de Jérusalem.

Le 24 juin, la Marche des fiertés de Paris fait la une avec un titre sans équivoque : « *Objectif : Egalité* ». Le quotidien aborde largement les thèmes du mariage, de la parentalité, et leur place dans le débat politique français. Il dénonce la persistance de l'homophobie en Europe, malgré la résolution du Parlement Européen condamnant l'homophobie. Le 26 juin, le journal revient sur la manifestation, rappelle l'aspect politique des revendications exprimées, puis présente longuement le livre de Claire Altman, «*Une famille comme les autres*». Il consacre également un long article[20] à l'homoparentalité à l'occasion du débat scientifique et politique organisé par l'APGL, soutenant les revendications exprimées par les différents acteurs associatifs.

Les droits des personnes homosexuelles, en France ou à l'étranger, qu'ils soient bafoués ou reconnus, sont également abordés : chasse aux homosexuels en Côte d'Ivoire[21], sort des gays grecs refoulés de l'armée[22], emprisonnement et

20 *L'Humanité,* 5 février 2007
21 *L'Humanité,* 20 février 2006
22 *L'Humanité,* 30 mars 2006

torture de jeunes homosexuels au Cameroun[23], autorisation des unions homosexuelles en Afrique du Sud, où « *la réalité sur le terrain est très difficile et les lesbiennes payent parfois leur différence de leur vie* »[24], long article sur le cas du jeune Karim, bordelais menacé d'expulsion[25], article qui s'indigne de l'acharnement du préfet et rappelle qu'en Algérie l'homosexualité est un délit.

Dans une démarche plus philosophique, le journal présente longuement[26], dans la rubrique « *Idées* », le dernier ouvrage de Judith Butler « *Défaire le Genre* », une réflexion sur la construction des identités sexuelles et sociales.

Malgré une position résolument constructive de *L'Humanité* sur les thématiques homosexuelles, nous regrettons que les violentes agressions physiques et les crimes qui ont endeuillé l'été 2006 n'aient recueilli qu'un faible écho, à l'exception de la condamnation des deux agresseurs d'un jeune couple à Orléans, le 15 mai, et de l'agression d'un homme à Parentis-en-Born (qui décèdera peu après).

En 2006, la position de *L'Humanité* est sans équivoque : le journal affiche très nettement son soutien aux revendications des personnes homosexuelles et informe sans fard sur les problématiques liées à l'orientation sexuelle.

Libération, un allié sûr

Cette année encore, *Libération* a soutenu le combat des homosexuel-le-s pour l'égalité des droits.

Dès le mois de juin, à l'occasion de la Marche des fiertés, le rédacteur en chef regrette que la France soit « *à la traîne de ses voisins* » sur les questions du mariage et de l'adoption, ce qui entraîne une « *discrimination (…) insupportable* »[27]. Le droit de se marier ou d'élever des enfants, « *loin d'être une revendication communautariste, (est) au contraire une fondamentale exigence d'égalité* ». Cette position ferme et militante est appuyée par une série d'articles sur les difficultés des familles homoparentales, une interview de Roselyne Bachelot sur l'évolution de l'UMP face à ce débat, et des comparaisons avec la Belgique et l'Espagne, qui montrent le retard de la France.

Libération reprend les statistiques de SOS homophobie lors de la journée du 17 mai et enquête sur les difficultés des magistrats face aux délits homophobes. Tout au long de l'année, les agressions physiques à caractère homophobe et leurs suites judiciaires sont évoquées. *Libération* ouvre aussi ses colonnes à des personnalités qui analysent les causes du problème (« *Homophobie, une question d'éducation*[28] » par Philippe Castel).

D'autres aspects de la vie quotidienne des LGBT intéressent le quotidien, comme le rapport à la famille : coming-out des adultes à leurs enfants[29],…

Le quotidien s'est également attaché à suivre l'évolution des candidats à l'élection présidentielle sur les questions du mariage et de l'homoparentalité. La position de Ségolène Royal est jugée « *moins dogmatique* » que le « *rappel sentencieux sur la dualité des sexes de Lionel Jospin* »[30]. L'absence de l'accès à la procréation médicalement assistée dans le projet du PS est cependant déplorée par la présidente d'honneur de l'APGL. Pour *Libération*, les propositions de la droite pour améliorer le Pacs et instaurer une union civile servent surtout à contourner la question du mariage. Le quotidien rend également compte de la conférence sur l'homoparentalité organisée par l'APGL.[31]

23 *L'Humanité,* 20 juin 2006
24 *L'Humanité,* 17 novembre 2006
25 *L'Humanité,* 19 décembre 2006
26 *L'Humanité,* 13 juin 2006
27 *Libération,* 24 juin 2006
28 *Libération,* 5 septembre 2006
29 *Libération,* 16 octobre 2006
30 *Libération,* 20 mai 2006
31 *Libération,* 05 février 2007

La justice cherche encore ses marques

Peines sévères, guide d'aide aux magistrats... Les tribunaux sont de plus en plus sensibilisés.

C'est un dimanche d'avril à Orléans, dans le Loiret. Kevin et David s'embrassent devant l'arrêt de bus. Deux types leur tombent dessus. Agression, insultes. Le 12 mai, le tribunal correctionnel les condamne chacun à six mois de prison ferme. A l'audience, l'un d'eux avoue sa «haine» des homos. Marseille, autre agression, il y a deux ans. Sur un lieu de drague, sept personnes mettent une raclée à David Gros. La violence est inouïe, les auteurs lourdement condamnés. Prison ferme pour tous, dont un an pour l'un des agresseurs. La justice devient-elle plus sévère pour les homophobes?

«C'est difficile d'avoir une vision précise de la question», répond Côme Jacqmin du Syndicat de la magistrature. Il n'existe pas de statistiques officielles. La chancellerie a distribué un guide aidant les magistrats à connaître les dispositions nouvelles. Au procès des agresseurs de David Gros, SOS homophobie remarque le travail «pédagogique» effectué par les magistrats pour faire comprendre à l'un des auteurs le caractère homophobe de son acte. A Orléans, le représentant du Groupe d'action gai et lesbien (GAGL) note avoir été «bien reçu» et écouté par la justice et la police. En revanche, à Montpellier, Hussein Bourgi, président du Collectif contre l'homophobie, trouve que certains juges n'ont pas encore fait leur «évolution». Il cite ce représentant du parquet, qui, à propos d'une agression sur un lieu de drague, a parlé des «risques» qu'avaient pris les victimes. Caroline Mécary, avocate, dit que certains juges ont *«grandi dans l'ambiance»* de l'homosexualité assimilée à un délit, et dépénalisée en 1982.

Témoins. Pour améliorer la défense des victimes, le Réseau d'assistance aux victimes d'agressions et de discriminations (Ravad) a été créé en 2005 par une cinquantaine d'associations pour renforcer l'efficacité de la défense, obtenir une égalité de traitement devant les tribunaux. Le Ravad souligne: *«Nombreuses sont les victimes qui n'osent pas saisir les tribunaux.»* Ici et là, les avocats qui traitent ce type de dossiers signalent leur augmentation. Hussein Bourgi a deux fois plus de dossiers que l'an passé. L'avocat Jean-Bernard Geoffroy, président du Ravad, note cependant qu'il est impossible de savoir s'il y a réellement *«recrudescence»* des actes homophobes. *«On n'a pas suffisamment de recul pour analyser le fait que plus de victimes se signalent*, dit Geoffroy. *Est-ce que le dispositif législatif a libéré les victimes?»*

En matière prud'homale, dire que le licenciement trouve sa cause dans la révélation de l'homosexualité reste difficile à établir.

D'autres soucis prévalent, comme l'établissement de la preuve. Geoffroy raconte l'histoire de ce couple homo en passe de signer le compromis de vente d'un pavillon. Ils renoncent finalement quand le propriétaire leur dit qu'il va raconter *«à tout le voisinage»* qui ils sont. En matière prud'homale, dire que le licenciement trouve sa cause dans la révélation de l'homosexualité est difficile à établir. Enfin, les témoins manquent aussi cruellement. Parfois, ils se révèlent. Hussein Bourgi détaille l'histoire de cet employé d'une grande surface licencié par un patron indélicat. Silencieux pour ne pas blesser leur collègue, des salariés ont témoigné en sa faveur lorsqu'il a reçu sa lettre.

Plaintes sans suite. Mais c'est finalement le quotidien de l'homophobie que tous s'attachent à combattre, comme ces insupportables voisinages, qui commencent par des insultes *«préalables et plus graves»*, comme le dit Hussein Bourgi. Dans le sud de la France, un couple se fait régulièrement insulter par le voisin, petit caïd local. *Plaintes sans suite.* Le voisin récidive, son chien fait ses besoins devant la porte. Les policiers ne sont intervenus que lorsque l'indélicat a allumé le feu sous le paillasson.

DIDIER ARNAUD

Libération, **17 mai 2006**

Le journal s'intéresse également à la situation des homosexuels à l'étranger, par exemple en rendant publique l'histoire « *traumatisante, injuste, hallucinante*[32] » des onze camerounais arrêtés pour homosexualité, mais aussi l'échec des tentatives de Gay Pride à Jérusalem et Moscou, qui a donné lieu à des violences de la part de « *néo-nazis et vieilles bigotes*[33] ».

Enfin, dans ses pages culture et média, *Libération* s'est toujours distingué par la découverte et la promotion d'œuvres évoquant ou ayant comme thème central l'homosexualité. Ce fut le cas cette année encore, dans le domaine de la littérature (essai sur le « *troisième sexe* » de Laure Murat, homosexualité dans la BD…), du cinéma (« *Shortbus* »…) ou de la télévision (article lors de la diffusion du film sur le meurtre de François Chenu[34]). *Libération* est certainement le seul quotidien à consacrer des articles au cinéma X gay et lesbien. Cette année, pourtant, un article relativisant la violence homophobe des textes du chanteur de dance hall Admiral T, les qualifiant de « *quelques mots disgracieux*[35] », a provoqué notre consternation (cf. communiqué). La journaliste s'est rattrapée en interrogeant Tanya Stephens sur l'homophobie de ses collègues[36].

Journal militant et défendant une vision progressiste des mœurs et de la société, *Libération* est un allié sûr des personnes LGBT pour l'égalité des droits et contre l'homophobie.

32 *Libération, 10 juillet 2006*
33 *Libération, 29 mai 2006*
34 *Libération, 15 mars 2006*
35 *Libération, 8 décembre 2006*
36 *Libération, 7 février 2007*

Communiqué du 12 décembre 2006

Lettre ouverte à *Libération* : non, les appels au meurtre des homosexuel-les ne se résument pas à « *quelques mots disgracieux* ».

A l'occasion de son concert au Zénith de Paris, Libération a publié le 8 décembre un article sur le chanteur de dancehall Admiral T, qui vient d'être récompensé par un Césaire de la musique dans la catégorie Révélation.

Le quotidien écrit notamment : « *Si, par le passé, Admiral T a eu quelques mots disgracieux pour les makoumé (homos, en créole), il est aujourd'hui surtout connu pour ses hymnes aux Antilles et son énergie qui concurrence Sean Paul et Beenie Man.* »
Rappelons quelques paroles des chansons Makoumé («pédé») et Batty Boy Dead now d'Admiral T: « *On est venu pour brûler les pédés qui restent près de l'hôtel de ville… Tu peux en être sûr, ils ne s'en sortiront pas sans bobos… Ce que je dis, c'est ce que je pense moi-même, je ne suis pas un menteur…Si tuer les pédés, c'était du sexe, je serais un nympho…* »
« *Ils vont souffrir, souffrir, ils vont prendre du gaz, du gaz… Au lieu de tirer au fusil sur ton frère, tire sur eux… Ils vont cuire comme de l'eau dans un chauffe-eau… Les pédés, c'est des cigarettes, brûlez-les comme des mégots…* ».
Dans la même veine, on trouve la chanson «McDoom Dead» du chanteur Krys, devenue un tube réclamé par ses fans lors de ses concerts, et dont les paroles circulent abondamment sur Internet : « *Brûlez tous les bisexuels, les transsexuels, les homosexuels et les travestis, de cette mission là je m'investis* » ; « *Coup de fusil sur les PD Clic clac boum* » ; « *Les PD sentent, je les tue sur un instru* » ; « *Ils peuvent aller dire que Krys a dit : ils méritent tous de brûler* ».

Quelle serait la réaction de Libération si au lieu de s'attaquer aux « *pédés* » les mêmes chansons s'adressaient aux Noirs, aux Juifs ou aux Arabes : « *On est venu pour brûler les nègres, les youpins et les bougnoules qui restent près de l'hôtel de ville… Tu peux en être sûr, ils ne s'en sortiront pas sans bobos… Ce que je dis, c'est ce que je pense moi-même, je ne suis pas un menteur…Si tuer les nègres, les youpins et les bougnoules, c'était du sexe, je serais un nympho…* »
« *Ils vont souffrir, souffrir, ils vont prendre du gaz, du gaz… Au lieu de tirer au fusil sur ton frère, tire sur eux… Ils vont cuire comme de l'eau dans un chauffe-eau… Les nègres, les youpins et les bougnoules, c'est des cigarettes, brûlez-les comme des mégots…* »
Des « *artistes* » qui chanteraient de telles horreurs seraient-ils récompensés par des prix ? Leurs chansons seraient-elles diffusées sur les ondes et dans les émissions TV ? Auraient-ils le droit de donner des concerts ? Des journalistes écriraient-ils que ces chanteurs ont simplement eu « *quelques propos disgracieux* » vis-à-vis des Noirs, des Juifs ou des Arabes ? L'appel aux meurtre des homosexuel-les serait-il moins grave que l'appel au meurtre des Noirs, des Arabes, des Juifs ou de tout autre citoyen ? Les homosexuel-le-s seraient-ils des sous-citoyens dont la vie aurait moins de prix que d'autres ?

Ni Admiral T, ni Krys, n'ont clairement renié les chansons appelant au meurtre des homo-

sexuel-les qu'ils ont écrites et chantées. Le premier se contentant d'une déclaration de bonnes intentions vis-à-vis des homosexuel-les, le second se réfugiant derrière ses convictions religieuses pour justifier son homophobie.

L'indulgence de l'article de Libération nous choque. SOS homophobie refuse la complaisance à l'égard de ces artistes homophobes et attend d'eux qu'ils renient clairement ces chansons et s'expriment fermement contre l'homophobie.

Le Monde, un traitement de fond

Le Monde nous parait cette année encore ancré sur l'évolution de l'homosexualité et de la vie des homosexuel-le-s dans la société française, européenne et internationale.

Le champ de ses articles est effectivement large, et le quotidien intègre l'homosexualité dans de nombreuses thématiques, dans un cadre français, européen ou mondial : lorsqu'il fait référence à la politique (programmes sur l'homoparentalité, succession, mariage…), à la justice (adoption simple, affaire Vanneste[37], criminalisation de l'homosexualité dans le monde), à la religion (« *des féministes musulmanes revendiquent la libre disposition de leurs corps et entre autres le droit à l'homosexualité*[38]»), ou en mettant l'accent sur des rigidités dogmatiques de l'Eglise catholique en Angleterre[39] ou en Italie autour du Pacs[40], ou sur les questions de santé (don du sang[41], progression des maladies sexuellement transmissibles chez les homosexuels[42]).

Le Monde met également en avant le retard français sur les questions de couple et de parentalité. Ainsi, la Belgique permet l'adoption et rejoint le Danemark, les Pays-Bas, le Royaume Uni, l'Espagne. Le retard français est une incohérence. En effet, selon le bilan démographique de l'INSEE rendu public le 16 janvier 2006, publié dans *Le Monde* sous le titre[43] « *Avec plus de 830 000 naissances, la France a été le pays le plus fécond d'Europe en 2006* », ces bébés viennent au monde dans des familles profondément transformées. L'article met l'accent sur le succès du Pacs. De plus, une analyse du débat scientifique et politique sur l'homoparentalité organisé par l'APGL, titré « *Les révolutions de l'homoparentalité* »[44], nous entraîne dans une réflexion de haute qualité sur les transformations des modèles familiaux (cf. chapitre Famille).

Par ailleurs, le quotidien choisit également la culture pour aborder le genre ou la transsexualité et évoque l'homosexualité dans ses pages télévision, cinéma, concert, sorties de musique, livres et écrivains (Laure Murat[45], *Tribu des hors genre. Une histoire culturelle du troisième sexe*, ou Judith Butler[45]…). Plus largement, le quotidien traite de la culture homosexuelle, lesbienne et transsexuelle, par exemple dans une perspective historique depuis le début du XXème siècle[47], ou dans une perspective plus légère : « *cantiques de stades et culture gay* »[48].

Cependant, nous regrettons un manque d'information concernant les agressions homophobes

37 *Le Monde,* 14 décembre 2006, 25 et 27 janvier 2007
38 *Le Monde,* 8 novembre 2006
39 *Le Monde,* 27 janvier 2007
40 *Le Monde,* 10 mars 2007
41 *Le Monde,* 15 juin 2006
42 *Le Monde,* 21 juin 2006
43 *Le Monde,* 18 janvier 2007
44 *Le Monde,* 10 février 2007
45 *Le Monde,* 3 novembre 2006
46 *Le Monde,* 2 juin 2006
47 *Le Monde,* 24 octobre
48 *Le Monde,* 30 juin 2006

de l'été 2006. Si le rappel de l'affaire Doucé en août 1990[49] nous paraît important d'un point de vue historique, nous regrettons que le sujet concernant « *Un homosexuel retrouvé dans le coma à Vitry* »[50] soit traité par une brève de bas de page. En revanche, dans l'article sur le non lieu prononcé dans l'affaire Sébastien Nouchet[51], *Le Monde* a permis à SOS homophobie de rappeler qu'en 2005 131 cas d'agressions physiques ont été signalés.

Enfin, nous avons été choqués par la publication, dans *Le Monde des livres*, d'une publicité concernant « *Recueil d'un psy* », de Farid Ben : « *La pratique homosexuelle est à classer dans le tableau des perversions car c'est, ne l'oublions pas, une perversion sexuelle tout comme le voyeurisme, l'exhibitionnisme, etc., partant de là, nous savons que les perversions se situent entre névroses et psychoses…* ». *Le Monde* aurait du se montrer vigilant, surtout un 1er décembre, journée mondiale de lutte contre le sida…

Le Monde, fidèle à sa ligne éditoriale, nous parait exemplaire dans ses analyses de fond concernant les thèmes autour de l'homosexualité, n'hésitant pas à stigmatiser le retard français dans certains domaines. Dans ce contexte, nous regrettons le manque d'informations sur les agressions cet été et le dérapage du *Monde des Livres.*

***Le Parisien*, trop factuel**

Toujours fidèle à son style, des faits et des témoignages de proximité, *Le Parisien*, et principalement ses éditions franciliennes, tient le cap de sa ligne éditoriale dans les grands principes du journalisme : un journaliste recueille des informations, les vérifie, les trie et les rend accessibles au public.
A regretter évidemment un traitement trop souvent « faits divers » qui donne un regard plus « petit rapporteur » que grand reportage.

La thématique de l'homosexualité est souvent abordée avec les personnes interviewées, mais de façon parfois encore trop réductrice. Sur des débats comme le mariage, l'homoparentalité, les positions des religions, et dans ses interviews d'hommes et de femmes politiques de tous bords ou de personnalités, on pouvait espérer que les journalistes amènent les interviewé-e-s à développer davantage leurs réponses. Le quotidien peut donner parfois l'impression d'évacuer une question devenue obligatoire.

Les débats liés à l'élection présidentielle ont amené des articles de fond. A l'occasion de la Marche des fiertés, sur le positionnement des présidentiables[52] – mais pourquoi s'abstenir de présenter les positions de Mme Voynet, M. Besancenot ou Mme Buffet ? Un autre article, intitulé : « *Et si on donnait une vraie place aux beaux-parents ?* »[53], aborde l'homoparentalité.
Quelques articles montrent une bonne connaissance du tissu associatif et des problématiques liées à l'homosexualité, comme cette enquête sur le Centre d'Archives Homosexuelles[54], ou l'homoparentalité avec l'interview de Christophe Girard sous le titre « *Père et homo* »[55].
L'homosexualité est par ailleurs abordée régulièrement dans les pages culturelles ou société, lorsque le quotidien soutient différentes manifestations comme la pièce « *Place des mythos* », les projections-débats de Ni Putes Ni Soumises sur l'homosexualité en banlieue, ou la création de lieux d'accueil et d'écoute. Plus inattendu, un article sur les supporters gays au Mondial de foot.

2006 montre une mobilisation du quotidien contre la violence homophobe avec de nombreux

49 *Le Monde,* 11 août 2006
50 *Le Monde,* 8 août 2006
51 *Le Monde,* 26 et 28 septembre 2006
52 *Le Parisien,* 24 juin 2006
53 *Le Parisien,* 20 novembre 2006
54 *Le Parisien,* 06 avril 2006
55 *Le Parisien,* 09 mai 2006

articles et une vraie place donnée aux associations concernées, comme dans l'affaire de l'agression de Bruno Wiel, suivie dans toutes les éditions. *Le Parisien* publie en août de nombreux papiers sur l'augmentation de la fréquence et de la gravité des agressions homophobes, et se fait l'écho des consignes de vigilance et des appels à témoins des associations et de la police[56].

Fidèle aux faits divers, *Le Parisien* suit, au moins dans les grandes lignes, les affaires d'homophobie et des procès d'homosexuels, comme ceux des mariés de Bègles ou de Jacques-Henri Soumère, à Marrakech, qu'il semble implicitement soutenir.
Nous déplorons que la condamnation en appel de Christian Vanneste n'ait pas été traitée. A regretter aussi quelques lacunes, comme dans l'interview de Christian Spitz[57] (ex « Doc » de Fun Radio), à l'occasion des premières assises sur le respect entre garçons et filles : la question du respect dû aux jeunes qui ont découvert une autre sexualité n'est pas abordée.

Le Parisien ne voit donc plus l'homosexualité de façon caricaturale (surtout depuis qu'il est de bon ton de lutter contre « *toutes les discriminations* ») et montre la violence de l'homophobie. On aimerait que ces prises de position se révèlent plus souvent en dehors des seuls faits divers ou de l'actualité chaude, et retrouver une plus grande pertinence, surtout dans les interviews.

Ouest France, en progrès

Nous notons cette année des progrès dans le traitement de l'homophobie, mais toujours une frilosité sur la question de l'égalité des droits. Le nombre d'articles sur ces thèmes a en tout cas augmenté en 2006.

Nous avons remarqué dans les pages locales (Normandie) que les journalistes hésitent moins à venir à la rencontre des associations, et s'intéressent davantage au thème de l'homophobie.
Dans les pages nationales, l'actualité en France et dans le monde sur l'égalité des droits est plus régulièrement relatée, sous forme de brèves : « *L'Irlande va légaliser les unions d'homosexuels* », le 20 mai 2006, « *Mariage gay : la droite espagnole aussi* », le 10 avril 2006.
Lorsqu'il s'agit d'articles de fond, le journal rend compte des différentes opinions en présence sans apporter de réelle analyse, mais n'oublie jamais de rappeler l'opposition de l'Eglise catholique à l'homosexualité, et conclut la plupart du temps sur la voix d'un opposant à l'égalité des droits.
La rubrique « Point de vue » permet au journal de sortir de sa « neutralité », mais pour donner la parole aux opposants à l'égalité des droits, tel M. Jean Chelini, dont l'article au titre surprenant « *L'homofamillle peut-elle exister ?* » agite le spectre d'une menace pour la société. A quand l'ouverture de cette rubrique aux défenseurs de l'égalité des droits ?
Une exception remarquable à l'occasion de la journée mondiale de lutte contre l'homophobie, grâce au journaliste Josué Jean-Bart, qui a rédigé le 17 mai 2006 un excellent article : « *L'usine, c'était réservé aux vrais mecs* ». Comme quoi le courage et l'intégrité d'un journaliste peuvent faire évoluer les choses!

Les hebdomadaires

Courrier International, bravo!

Nous avons suivi cette année pour la première fois cet hebdomadaire qui sélectionne des articles parus dans la presse du monde entier. *Courrier International* présente très régulièrement des articles de fond et des reportages sur l'avancement de l'égalité des droits dans le monde. La parole est donnée aux gays et aux lesbiennes sous forme de témoignages et d'interviews.

56 *Le Parisien,* 10 août 2006
57 *Le Parisien,* 23 mars 2006

Le journal sélectionne des articles faisant état des persécutions homophobes, comme dans « *La chasse aux lesbiennes est ouverte* » (*Mail&Guardian*, Afrique du Sud, mars 2006). Les articles choisis sont de qualité : bien au-dessus de la polémique, ces articles intègrent des points de vue sociologiques, juridiques, anthropologiques qui problématisent intelligemment la situation des gays et des lesbiennes dans le monde.
Nous n'avons qu'à souhaiter que cette ligne éditoriale fasse école!

L'Express, vite expédié

Le remplacement de Denis Jeanbar par Christophe Barbier à la tête du journal a-t-il amélioré l'approche de l'hebdomadaire sur les thématiques homosexuelles ? On peut se poser la question au vu de la rareté des articles de fond.

Le magazine traite très peu de l'homosexualité comme d'un sujet à part entière, à l'exception d'un long article de fond sur les dérives de l'extrême droite polonaise, dont un des membres s'énerve[58] : « *L'Union européenne est imprégnée d'idées de gauche. Elle privilégie les homosexuels au lieu de soutenir les familles* ». Mais l'hebdomadaire parle de l'homosexualité en abordant d'autres thématiques : la franc-maçonnerie[59] par exemple, en citant la fraternelle homosexuelle GLNF, dont la vocation est la lutte contre l'homophobie ; la réforme de la justice avec la discussion entre l'avocat Francis Szpiner et le procureur Eric de Montgolfier[60], qui finit par évoquer le mariage de Bègles, ou encore les valeurs de la jeune génération, notamment sur l'homosexualité, dans une analyse de la crise du CPE[61].
L'élection présidentielle est également une clef d'entrée sur ces débats, comme en témoigne la chronique de Marie Huret et Jacqueline Remy sur « *L'entrée fracassante de l'homoparentalité sur la scène politique* »[62]. En témoigne également l'analyse de l'intégration de Marine Le Pen dans la campagne de son père malgré ses positions « *tolérantes sur l'homosexualité et l'avortement* »[63] au sein d'un FN résolument traditionaliste.
Nous regrettons l'absence d'analyses de fond sur les thématiques du mariage et de l'adoption, pourtant en pleine lumière dans le débat politique en juin et à l'automne.

L'Express traite majoritairement de ces thématiques par des brèves, couvrant il est vrai de larges champs : position de l'Eglise lorsqu'une journaliste nous rassure sur la composition du groupe d'études de l'Assemblée sur les relations avec le Saint-Siège, composé également de catholiques non pratiquants[64], homoparentalité via par exemple le suivi des arrêts de justice rendus sur le sujet[65] ou le retard de la France par rapport à l'Europe, la lutte contre l'homophobie (protestations de l'Inter-LGBT sur la diffusion de cartes postales « Pédales » pour promouvoir le vélo[66]…). L'étranger est évoqué à plusieurs reprises, mais de manière trop brève - à part le long article sur la Pologne précédemment cité - : interdiction de la Gay Pride en Roumanie[67], dénonciation des actions homophobes de certains gouvernements (section 377 qui criminalise l'homosexualité en Inde[68], dérapage d'Alessandra Mussolini « *mieux vaut être fasciste que pédé* »…), et mise en avant des politiques d'ouverture : Pacs à l'italienne[69], exemption de service militaire et suppression de la mention « *Atteint de désordre mental* » sur les certificats délivrés aux transsexuels thaïlandais[70], long article sur les « *Trente Glorieuses* »[71] de l'Espagne, si avancée sur les droits des homosexuel-le-s…

58 *L'Express*, 16 novembre 2006
59 *L'Express*, 05 octobre 2006
60 *L'Express*, 23 novembre 2006
61 *LExpress*, 30 mars 2006
62 *L'Express*, 22 juin 2006
63 *L'Express*, 14 septembre 2006
64 *L'Express*, 12 octobre 2006
65 *L'Express*, 02 mars 2006 et 22 juin 2006
66 *L'Express*, 18 mai 2006
67 *L'Express*, 15 juin 2006
68 *L'Express*, 14 décembre 2006
69 *L'Express*, 23 mars 2006
70 *L'Express*, 15 février 2007
71 *L'Express*, 13 avril 2006
72 *L'Express*, 13 juillet 2006

«Il n'y a pas de gène gay»

Dans son ouvrage Comment devient-on homo ou hétéro ? *(Lattès), le pédopsychiatre Stéphane Clerget réfute la théorie du tout-génétique. Entretien*

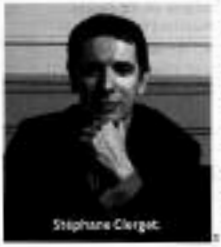
Stéphane Clerget.

Vous avez compilé quinze ans d'études scientifiques : l'origine de l'homosexualité serait-elle dans les chromosomes ?

► Il n'y a pas de gène gay. Mais l'idée que le comportement érotique serait biologiquement programmé a le vent en poupe. Aux Etats-Unis, *Time* a titré « Né gay » après l'étude publiée par le chercheur Dean Hamer en 1993 : elle prouverait l'existence d'un lien entre l'homosexualité masculine et le chromosome X. Avec une telle découverte, les associations gays pourraient exiger une reconnaissance au même titre que les minorités ethniques. Mais, en l'état actuel de la recherche, on ne peut donner d'explication génétique à l'orientation sexuelle.

Tout viendrait-il donc de l'éducation ?

► On ne naît pas homo, on le devient. Les parents d'homos croient avoir commis une erreur : « Qu'est-ce qu'on a mal fait ? » L'équation souvent invoquée – père absent, mère trop présente – me paraît fallacieuse. La sexualité, l'identité se modèlent sous l'influence des parents, mais l'enfant n'est pas une pâte à modeler ! Son choix à lui reste fondamental. C'est le fruit d'un long apprentissage, la synthèse de facteurs émotionnels, éducatifs ou culturels.

Etes-vous favorable à l'homoparentalité ?

► Un enfant peut très bien être élevé par deux pères ou deux mères : la compétence éducative n'a rien à voir avec l'orientation sexuelle. Mais pourquoi n'aurait-il pas le droit d'être adopté par un troisième parent du sexe opposé ? Dans l'intérêt de l'enfant, demandons-nous ce qu'il pourrait avoir en plus et non en moins. ●

Propos recueillis par Marie Huret

L'Express, **20 octobre 2006**

Les pages culture font de nombreuses références à des ouvrages, films, BD, livres et documentaires concernant l'homosexualité, l'homoparentalité et la transsexualité, même lorsqu'elles ne sont pas le thème central : féminisme et galanterie[73], portrait d'actrice, auteur homosexuel. Le magazine les utilise pour aller un peu plus loin sur ces thématiques, même si les articles restent relativement courts : origines de l'homosexualité dans l'interview du pédopsychiatre Stéphane Clerget pour son ouvrage « *Comment devient-on homo ou hétéro ?* » (cf. ci-dessus)

Ainsi, quand *L'Express* aborde l'homosexualité, c'est de façon trop synthétique ou trop anecdotique, alors que ce thème est devenu en 2006 un sujet majeur de l'actualité et des évolutions de la société française. Nous déplorons également qu'aucune mention des agressions physiques en France n'ait été faite. Espérons que la nouvelle direction saura redonner un souffle plus engagé et novateur à ce magazine à l'histoire mouvementée et souvent contestataire.

Marianne, désormais bienveillant ?

Cette année, l'hebdomadaire semble s'être racheté une conduite.

Sa position résolument anti-homophobe apparaît dans des articles tels que celui sur les gays catholiques, *Marianne* regrettant « *l'ultra conservatisme du Vatican* » et appelant à « *un débat franco-français au sein de notre Eglise* »[74]. On peut toutefois se demander si cela ne relève pas plutôt de l'anticléricalisme du journal.

L'hebdomadaire recommande également chaudement l'ouvrage *Gay Vinci Code*, dans lequel les hétéros sont définitivement « *out* »[75]. Revenant sur la Marche des fiertés 2006 à Paris et le consensus homophile qui semblait alors réunir la gauche, *Marianne* qualifie de « *bonne chose de faite* » la déclaration de Ségolène Royale se prononçant en faveur de l'égalité des homosexuel-les devant le mariage et l'adoption[76]. L'hebdomadaire va jusqu'à rappeler que dans le cas d'un amendement de l'article 144 du code civil afin de rendre accessible le

73 *L'Express*, 07 décembre 2006
74 *Marianne*, 23 mai 2006
75 *Marianne*, 23 mai 2006
76 *Marianne*, 8 juillet 2006

mariage aux personnes de même sexe, il ne faudrait pas seulement remplacer la notion de mari et femme par époux : « *les rédacteurs socialistes ont oublié d'envisager le terme au féminin* » car « *dans certains cas il devrait être question des deux épouses* » ! Lesbophile donc *Marianne* ? Cependant, bien que le journal insiste sur le fait que les revendications gays concernant le mariage sont « *légitimes* », il pointe du doigt l'un des « *paradoxes du mouvement homosexuel que d'obliger la gauche à revaloriser l'institution du mariage* », regrettant que la gauche semble plus sensible aux revendications de la « *communauté* » gay, considérée comme un lobby électoral, qu'à l'obscurantisme religieux que révèlent les mariages forcés[77].

L'hebdomadaire n'hésite pas non plus à accuser Christian Vanneste d'homophobie, et s'interroge sur la constitutionnalité de l'utilisation de l'argument religieux pour proposer une loi autorisant les propos homophobes, rappelant au député UMP que la France est un pays laïc[78]. Pour mémoire, rappelons que *Marianne* avait présenté la loi qui a permis la condamnation de C. Vanneste comme relevant de « *La nouvelle Inquisition* » (Cf. Rapport 2004 p.78), et écrivait le 6 novembre 2004 que « *la police du langage est absurde (…) et nous nous permettons d'indiquer au législateur l'endroit où il peut se la mettre* » (Cf Rapport 2005 p.134). Cette année, *Marianne* donne même la parole à Flannan Obé, alors président de SOS homophobie, pour présenter le 10ème rapport annuel de l'association, et le journal qualifie l'homophobie de « *bêtise* »[79].

Un autre changement radical pour un journal qui nous accusait le 28 juin 2004 « *d'inventer des homophobes par procréation médiatique* » et de pratiquer un « *terrorisme intellectuel* »…

Un bémol cependant : les articles consacrés à l'homosexualité sont rares et il n'y a pas de brèves pour rapporter certains faits d'actualité à chaud, comme les nombreuses agressions physiques homophobes. Enfin, nous dénonçons la publication de certains courriers des lecteurs opérant l'amalgame entre homosexualité - qualifiée de perversité - et pédophilie.

Ainsi, *Marianne* a tenté en 2006 de rompre avec la provoc' et les clichés qu'il véhiculait encore il y a encore un an. Il lui reste maintenant à s'inscrire dans la fréquence et dans la durée.

Le Nouvel observateur, « La bataille pour l'égalité »

En cette année de campagne électorale, *Le Nouvel obs*, une fois de plus, s'engage.

Le 22 juin, le magazine fait sa une sur « *La bataille pour l'égalité* » avec un cahier spécial de 15 pages. Laurent Joffrin rappelle que « *l'Obs accompagne la longue marche des homosexue*ls ». Sur le mariage et l'homoparentalité, la demande de « *l'application au domaine de l'intime du principe de l'égalité des droits* » est ici proclamée.

Sur le plan politique français, *Le Nouvel Observateur* souligne, à trois reprises, l'évolution du PS. Dans son cahier spécial de juin, mais aussi le 7 mars, l'Obs rapporte les propos de Lionel Jospin en faveur du mariage et de l'homoparentalité. Sur cette problématique, Ségolène Royal nuance ses positions antérieures en demandant que l'on avance avec tact et doigté[80]: « *La Loi doit créer une union* ».

On peut également y lire que 80 000 enfants naissent sans connaître leur père, qu'un tiers des mariages finit en divorce et que les couples homosexuels n'élèvent ni mieux ni moins bien les enfants que les couples hétérosexuels. Un sondage[81] annonce que 60% des Français sont contre l'adoption et 51 % contre le mariage, deux tiers des espagnols y étant favorables.

77 *Marianne,* 8 juillet 2006
78 *Marianne,* 19 août 2006
79 *Marianne,* 18 mai 2006
80 *Le nouvel Observateur,* 12 avril 2006
81 *Sondage TNS SOFRES*, juin 2006

BELGIQUE

Heureux comme un « lesbigay »

En cinq ans, les Belges ont fait une véritable révolution « arc-en-ciel », sous le regard compréhensif de l'opinion

De notre envoyée spéciale

Drag queens tout en couleurs et rainbow flags prêts à partir à l'assaut de la vieille ville, les marcheurs de la Mini Pride donnent déjà des airs de fête à la mairie de Bruxelles. Ce mercredi 17 mai, Journée internationale contre l'Homophobie, les « lesbigays » (lesbiennes, bi et gays) inaugurent la traditionnelle Semaine Arc-en-ciel en célébrant leur victoire à la krick. « *Tout a changé en seulement cinq ans*, se réjouit Bruno De Lille, l'échevin écolo de l'égalité des chances. *En 2001, nous avons obtenu la loi contre les discriminations ; en 2003, le mariage ; et aujourd'hui, l'ouverture de l'adoption aux couples de même sexe !* » Voilà un mois plus tôt par le Sénat, cette proposition révolutionnaire n'a obtenu qu'un succès sur le fil : 34 voix pour, 33 contre, 2 abstentions. Mais elle confirme l'avant-gardisme de la Belgique en Europe pour les grandes questions éthiques et sociales (euthanasie, droit de vote pour les étrangers…). Zoé Genot, 32 ans, députée fédérale écolo, n'en est toujours pas revenue. La jeune femme, qui avait présenté en 2003 le premier projet de loi sur l'adoption, mesure l'importance du tournant : « *Regardez les sondages. Avant la loi sur le mariage gay, les abstentionnistes étaient de 50% d'opinions favorables chez nous. Un an après, nous sommes à plus de 70% !* »

La partie n'était pourtant pas gagnée d'avance. Car le combat des homosexuels en Wallonie est encore très récent. Ce n'est qu'en 1999 que la Fédération des Associations gays et lesbiennes a vu le jour, soit vingt-deux ans plus tard que chez les voisins flamands. Fortement influencés par les pays progressistes du Nord, ces derniers n'ont cessé depuis de pousser le royaume vers plus d'ouverture. « *Tout s'est débloqué en 1999 à la faveur d'un changement politique radical*, relate David Paternotte, chercheur en sciences politiques. *Après cinquante ans d'exception du pouvoir, les démocrates-chrétiens ont cédé la place à une majorité élue, elle aussi, arc-en-ciel, composant les socialistes, les libéraux et les verts.* » Bien décidé à marquer sa différence, le gouvernement de Guy Verhofstadt ouvre d'abord le mariage aux homosexuels, mais sans la filiation, qui hérissait encore les libéraux francophones. Entre juin 2003, date d'entrée en vigueur de la loi, et décembre 2005, 4 844 unions sont ainsi célébrées. Pendant ce temps, les partis continuent de se déchirer sur la question de l'adoption et consultent des experts.

« *Il y avait beaucoup de confusion*, observe Cathy Herbrand, sociologue de la famille, qui a assisté aux commissions. *Les discussions tournaient rapidement à un pour-ou-contre l'homoparentalité en tant que telle, alors que les familles sont déjà là !* » Publiée en mai, une étude de l'université de Gand estime ainsi qu'un homosexuel sur dix élève un enfant, dans 80% des cas né d'une relation hétérosexuelle précédente, dans 16% d'une insémination artificielle et 4% d'une adoption. Selon Karine Lalieux, la députée qui a mené le combat pour l'égalité des droits au sein du groupe PS, il était nécessaire de « *cesser les hypocrisies et de s'adapter aux réalités. Surtout dans un pays où depuis vingt ans des centres d'insémination artificielle ont ouvert leurs portes aux femmes lesbiennes ! La loi va aussi contribuer à donner un cadre juridique à des familles déjà existantes, et protéger les enfants des couples de même sexe, en permettant l'adoption, par le conjoint, de l'enfant de son partenaire.* »

Paradoxalement, ces lois qui touchent au plus sensible, la famille, l'enfance, la sexualité, n'ont provoqué que peu de débats dans la société civile et les médias belges. Une situation inimaginable en France, où l'on palabre déjà depuis des années sur le fameux « ordre symbolique ». Représentante de l'association Homoparentalités.be, Isabelle Maistriaux ironise : « *Votre problème, en France, c'est que vous avez trop de psychanalyse !* »

MARIE LEMONNIER

Retrouvez aussi le reportage « Au pays des homo fiers », p. 22.

Ailleurs en Europe

Les droits des homosexuels en Europe ont considérablement avancé depuis cinq ans. Deux pays, en plus de la Belgique, ont accordé mariage et adoption aux couples gays : les Pays-Bas et l'Espagne. Ils pourraient être bientôt rejoints par la Suède. Ailleurs, le modèle dominant reste le contrat d'union civile sous toutes ses formes, comme au Danemark, en Suède, en Finlande, en Norvège, au Luxembourg ou encore au Portugal… Au Royaume-Uni, le *civil partnership* a donné aux couples gays les mêmes droits que les mariés hétéros. C'est aussi le cas en Allemagne, à l'exception des dispositions fiscales. Les lois sur l'adoption diffèrent d'un pays à l'autre : Suède et Grande-Bretagne l'autorisent sans restriction. En revanche, le Danemark et l'Allemagne n'offrent aux gays que la possibilité d'adopter l'enfant de leur conjoint. A noter que depuis le 2 juin les Danoises célibataires ou lesbiennes peuvent par ailleurs recourir à l'insémination artificielle. Le Portugal, à l'inverse, vient de réserver, de manière explicite, la fécondation assistée aux hétéros. A la traîne, l'Italie envisage de créer un contrat d'union civile, mais exclut l'adoption. Restent les réfractaires. La Lettonie, par exemple, qui vient de proscrire le mariage gay dans sa Constitution (une première dans l'Union !). En Estonie, un projet de loi en cours prévoit, lui aussi, d'interdire explicitement les mariages ou partenariats entre personnes de même sexe. Enfin, la Pologne a reçu en octobre 2005 un avertissement de l'Union européenne pour son opposition constante et répétée aux droits des homosexuels. ■

Corinne Bouchoux

Le Nouvel observateur, **22-28 juin 2006**

Comme l'an passé, l'Obs s'arrête le 16 novembre sur un nouveau scandale qui entache l'Eglise catholique. Les pratiques douteuses de Mgr Anatrella sont mises en avant : ce psychanalyste, membre du Conseil pontifical pour la famille, est accusé, sur une double page, d'avoir tenté d'évacuer les pulsions homosexuelles de deux jeunes garçons par une thérapie corporelle. Le journaliste note le silence de l'Eglise.

Le Nouvel observateur rend compte de l'actualité européenne. Il consacre un article[82] à l'Italienne Vladi Luxuria, la première députée transgenre élue dans un parlement européen, et présente son combat pour la fin de l'ostracisme et l'ignorance envers les transgenres. La petite fille de Mussolini se préfère « *plutôt fasciste que pédé* ». En Belgique c'est la « *révolution arc-en-ciel* ». Un article présente l'avant-gardisme de ce pays sur les grandes questions éthiques et sociales : loi anti-discrimination, mariage et aujourd'hui adoption, le royaume avance grâce au débat démocratique.
Toujours le 22 juin, une double page sur l'Espagne, présentée comme « *modèle à la pointe du combat pour les libertés individuelles* », avec l'ouverture du mariage aux homosexuels. L'article explique que l'homoparentalité est vite devenue une réalité sociale, suffisamment bien comprise pour que la question de l'adoption ne suscite plus de débat. L'extraordinaire mouvement de libération des mœurs espagnoles a commencé en Catalogne. Enfin, l'article affirme que le gouvernement de Zapatero s'apprête à faire passer la loi la plus avancée du monde concernant l'amélioration du statut social et juridique des transsexuels. ¡La revolución continúa!

A lire les colonnes du *Nouvel observateur*, on prend conscience du retard accumulé en France. Les choses s'améliorent : « *Nous vivons une période charnière avec des avancées indéniables [….] mais il ne faut pas baisser la garde car il reste une homophobie latente* », rappelle dans une interview Flannan Obé, alors Président de SOS homophobie. L'égalité des droits et la lutte contre l'homophobie, tels sont nos buts, *Le Nouvel observateur* nous accompagne dans cette « *bataille pour l'égalité* ». Mais nous regrettons l'absence totale de traitement des actes et condamnations pour homophobie qui ont émaillé 2006.

Le Point, toujours moins

Le Point maintient cette année sa constance à esquiver tout traitement approfondi de l'actualité et des débats autour de l'homosexualité, sauf dans un article pertinent sur l'homoparentalité.

L'homosexualité ne fait que rarement l'objet d'un traitement direct, elle est souvent citée dans des articles traitant d'autres sujets, comme la religion évangéliste[83], pour rappeler que le mariage homosexuel est rejeté par plus de 70% des personnes appartenant à cette Eglise.
Lorsque les thèmes de l'homosexualité, de l'homophobie et du mariage sont évoqués, ils le sont toujours de façon laconique, factuelle et abrupte. C'est de façon récurrente que ces thèmes sont traités avec un vocabulaire négatif ou problématique. Lorsque l'hebdomadaire informe que l'UMP charge Luc Ferry d'une réflexion sur le mariage homosexuel, c'est pour démontrer que ce processus n'a que peu de chances d'aboutir, que le sujet est trop « *sensible* » vu les conceptions « *hermétiques* » des députés de l'UMP, et rappelle la conception de la famille de ce parti sans présenter les arguments des associations homosexuelles.
Concernant l'amélioration du Pacs en matière de successions, l'article[84] note que la discussion n'a porté que sur des termes techniques afin d'éviter « *des sujets* » qui fâchent, comme le mariage et l'adoption.

82 *Le nouvel Observateur,* 18 mai 2006
83 *Le Point,* 13 avril 2006
84 *Le Point,* 22 juin 2006

Aucun article ou dossier ne mentionne la lutte contre l'homophobie. L'affaire Vanneste est traitée par un micro article qui fait la part belle aux propos homophobes du député, mais qui en aucun cas ne les condamne, ni n'ouvre une réflexion sur l'homophobie. La marche des fiertés n'est abordée que sous l'angle politicien avec pour titre « *Les politiques se mobilisent* »[85]. L'article laconique porte plus sur la présence des futurs candidats à l'élection présidentielle au défilé qu'aux revendications des associations homosexuelles.

Cependant, *Le Point* publie un long article sur l'homoparentalité[86] avec, comme angle d'accroche, la genèse et le travail fourni par l'Association des Parents et futurs parents Gays et Lesbiens. Tout est dans le titre : « *Le subtil lobbying des parents homos* ». Sans polémique aucune, ce lobbying est abordé de façon favorable et presque admirative. L'article fait part des évolutions de la société et de la jurisprudence concernant ce dossier. Le fait que loi n'évolue pas est déploré, et les familles homoparentales sont décrites de façon positive et optimiste.
Ce brillant opus en faveur de l'homoparentalité fait écho à un précèdent article[87] qui, de façon plus polémique, qualifie dans son titre de « *bénédiction de la Cour de Cassation* » la décision d'autoriser la délégation de l'autorité parentale dans le couple homosexuel. Le fait que l'évolution de la question de l'homoparentalité passe par la voie judiciaire et non législative y est tout de même souligné.

Si *Le Point* présente de manière favorable la famille homoparentale, il demeure très en retrait sur les autres thématiques homosexuelles. Le non traitement des questions du mariage, des agressions physiques et de la condamnation de M. Vanneste reflète à nos yeux une volonté d'évacuer ces questions du débat public.

82 *Le nouvel Observateur,* 18 mai 2006
83 *Le Point,* 13 avril 2006
84 *Le Point,* 22 juin 2006
85 *Le Point,* 22 juin 2006
86 *Le Point,* 11 mai 2006
87 *Le Point,* 2 mars 2006

Communiqué du 6 mars 2006
Afrique Education : homophobe et fier de l'être

Dans un éditorial intitulé « Cameroun : il ne faut pas tolérer l'homosexualité », le dernier numéro d'Afrique Education fait preuve d'une homophobie effrayante pour un magazine qui se prétend « le magazine de l'élite ».

L'éditorialiste félicite d'abord deux journaux Camerounais qui ont publié une liste de personnes présumées homosexuelles pour les livrer à la vindicte populaire. Le pseudo-journaliste estime que l'homosexualité est condamnable et en veut pour preuve le fait que cette pratique « se fait en cachette » et que lorsqu'on est « surpris en flagrant délit d'homosexualité, on fait tout pour nier. Pourquoi avoir donc peur de s'afficher comme tel si on sait en son for intérieur qu'on est dans le bon chemin » se demande l'éditorialiste. Lorsque l'on sait que l'homosexualité est passible de cinq ans de prison ferme et d'une amende (au Cameroun deux hommes viennent d'ailleurs d'être condamnés à un an de prison ferme pour homosexualité) on se demande effectivement pourquoi les gays doivent se cacher…

L'éditorialiste d'Afrique Education précise ensuite « ne pas comprendre comment on peut rejeter l'excision ou la polygamie et approuver l'homosexualité ? Certains pays occi-

dentaux donnent même la possibilité, aujourd'hui, aux homosexuels de pouvoir adopter un enfant et de l'élever dans cet environnement malsain. N'est-ce pas un scandale ? La vie en Occident commence à être tellement répugnante qu'il appartient à nos fragiles Etats de préserver autant que faire se peut nos jeunes populations. Les Occidentaux sont et doivent demeurer les Occidentaux. Les Africains, de leur côté, sont et doivent rester des Africains. Au sens propre comme au sens figuré ». Afrique Education semble avoir bien besoin d'éducation pour apprendre dans quels abysses meurtriers le monde a été plongé au cours des siècles lorsqu'une civilisation s'est prétendue supérieure à une autre. Sans doute faut-il également rappeler que c'est la nature qui produit des homosexuels et que ces derniers sont pour la plupart issus de familles hétérosexuelles et n'ont donc pas été élevés dans le milieu soit disant malsain d'un couple homosexuel. Toutes les études menées à ce jour prouvent d'ailleurs que les enfants élevés par des parents homosexuels se portent aussi bien sinon mieux (certains psychologues les trouvant plus ouverts et tolérants que la moyenne) que des enfants élevés par des parents hétérosexuels.

L'éditorialiste d'Afrique Education estime ensuite que les peines encourues par toute personne qui a des rapports sexuels avec une personne de son sexe (de six mois à cinq ans de prison et une amende de 20.000 à 200.000 F CFA) devraient être alourdies. Afrique Education se félicite enfin que le président du
Zimbabwe, Robert Mugabe (dont on connaît les délires paranoïaques et hystériques contre les gays) envoie les homosexuels « droit en prison lorsqu'il en attrape ». L'éditorialiste s'inquiète du fait que les Camerounais « sont aujourd'hui perçus comme les personnes les plus corrompues du monde, étiquette suffisamment insultante pour qu'on y ajoute celle de pays de pédés ». Afrique Education termine son éditorial en invitant les magistrats à « sévèrement condamner tous les cas d'homosexualité ».

SOS homophobie condamne cet appel à la haine et à la discrimination lancée par Afrique Education et demande la libération immédiate de toutes personnes emprisonnées sous le seul prétexte de leur orientation sexuelle.
SOS homophobie demande ensuite la saisie de ce numéro d'Afrique Education imprimé et diffusé en France ainsi que le retrait du site Internet d'Afrique Education et demande au ministère de l'Intérieur de veiller à ce que les articles qui y sont publiés soient conformes aux lois de la République.

SOS homophobie se réserve la possibilité de porter plainte contre Afrique Education afin de faire condamner par la Justice cet appel à la haine.

Chapitre **13**

Religions

Toutes unies contre l'égalité des droits

Peu à peu, la lutte des homosexuel-le-s pour l'égalité des droits porte ses fruits, en tout cas en Europe. Mais la plupart des institutions religieuses s'opposent à cette évolution et se crispent dans leur attitude homophobe. Les 31 témoignages que nous avons reçus illustrent la persistance de cette tendance chez certains croyants.

L'homophobie des fidèles et des croyants

Dans la vie quotidienne, les préceptes religieux sont utilisés pour culpabiliser les homosexuel-le-s, surtout lorsque ceux-celles-ci sont croyant-e-s ou issu-e-s d'un milieu dans lequel la tradition joue un grand rôle. Ainsi Abdel, un appelant algérien, estime que « *c'est trop dur d'être homo dans une société musulmane* », et il « *pense beaucoup au suicide, qui est un autre péché avec l'homosexualité dans ma religion et ma société* ».

Quels que soient le contexte et l'appartenance confessionnelle, la violence verbale, voire physique, est légitimée par le « *dégoût* » que le comportement homosexuel est censé inspirer à Dieu. Il s'agit surtout de se retrancher derrière la religion par peur de l'inconnu, de la différence d'orientation sexuelle. Malheureusement cette incompréhension peut donner lieu à des violences au sein même de la famille, comme le montre le témoignage de Céline : « *Je suis avec ma copine depuis un an et demi. Elle est franco-algérienne et chez les musulmans l'homosexualité ne passe pas du tout. La mère de ma copine [la menace de] mettre fin à ses jours (…) elle dit d'elle que c'est une pédophile et une zoophile car elle met l'homosexualité au même rang* ».

Certains illuminés qui se pensent investis d'une mission vont même jusqu'à agresser des homosexuels dans les lieux publics, comme l'indique le témoignage d'Hervé : « *Dans le bus 62 à Paris, je me suis retrouvé face à des extrémistes religieux chrétiens dont une femme qui m'a tenu une leçon prosélyte. C'est alors qu'elle s'est rendue compte que je lisais un magazine gay, Têtu, (…) elle a commencé à me traiter de* « réincarnation démoniaque *», elle m'a accusé de vouloir pervertir la jeunesse, d'être l'engeance du Diable (…) tout cela en me montrant sa Bible* ».

Comme l'an dernier, le tiers des témoignages reçus concerne les propos homophobes tenus sur Internet. De trop nombreux forums tolèrent encore ce genre de dérives favorisées par l'anonymat mais aussi par l'absence de réaction des modérateurs. Les trois principales religions se retrouvent à égalité dans le recours à l'insulte et à l'amalgame.
On peut citer le site musulman « *Mejliss* » et le site juif « *Feujworld* » (particulièrement cité par les appelants cette année – Cf. chapitre Internet).

Certains groupes de discussion généralistes (« *Wanadoo* », « *misc droit* ») permettent aussi aux homophobes catholiques de s'exprimer de manière insultante et diffamatoire, notamment lors de débats sur le mariage homosexuel.

Les médias plus traditionnels servent également de support aux religions pour véhiculer leur haine. Ainsi certains appelants ont été scandalisés en entendant le grand rabbin de France, Joseph Sitruk, décrire sur France 2 (dans l'émission de Thierry Ardisson) l'homosexualité comme un « *échec du point de vue de l'égoïsme* » ; l'homosexuel est « *pauvre d'esprit* » « *replié sur (lui)* ». C'est une prise de position qui n'étonne guère, mais qui n'a provoqué aucune réaction de la part des invités, de l'animateur ou du public. Comme si on trouvait normal que des hommes de religion parlent ainsi et encouragent l'intolérance de leurs fidèles sur des médias publics. On n'ose pourtant imaginer les réactions s'il avait prononcé des remarques racistes…
Un autre témoignage évoque les propos d'un prêtre sur RMC : l'homosexualité est « *un péché, une honte pour la société* », et la Bible affirmerait que « *les homosexuels ne pourraient aller au Paradis* ».
Enfin, plusieurs appelants nous ont fait part de l'existence de tracts, distribués en marge des marches des fiertés ou directement dans les boîtes aux lettres. Ces tracts émanent des Témoins de Jéhovah ou de groupuscules catholiques qui ne représentent pas grand monde, ce qui n'empêche pas une grande virulence des propos.

Le combat homophobe des institutions religieuses

Ces comportements homophobes sont profondément ancrés chez certains croyants par des siècles de conditionnement moralisateur judéo-chrétien. Or le discours officiel des institutions religieuses vis-à-vis de l'homosexualité n'évolue pas vers une plus grande acceptation. Cependant, la perte d'influence en Europe de l'Eglise catholique, en particulier, est nette, même en Italie où un projet de partenariat civil est en discussion. Le Vatican a pourtant multiplié cette année les attaques contre les projets d'ouverture du mariage et de l'adoption aux homosexuel-le-s, en dramatisant la situation le plus possible. Le 12 mai 2006, Benoît XVI a dit : « *la nécessité d'éviter la confusion avec d'autres types d'unions fondées sur un amour faible revêt aujourd'hui une urgence spéciale* ». Le pape a réitéré son opposition dès le 20 mai devant l'ambassadeur d'Espagne, puis c'est un document du Conseil Pontifical pour la famille qui a dénoncé les « *unions insolites* » qui sont le signe d'une « *éclipse de Dieu* ». On a vraiment l'impression que la fin du monde est proche parce que deux hommes ou deux femmes veulent officialiser leur union. Mais la dramatisation tourne presque au délire paranoïaque lorsque le cardinal Lopez Trujillo, président de ce même Conseil, craint que « *la défense de la famille ne devienne un délit* » pour lequel « *l'Eglise risque un jour d'être traînée devant une cour internationale de justice* ». On a surtout l'impression que les responsables catholiques ne savent plus quoi faire pour empêcher l'instauration de l'égalité entre homosexuel-le-s et hétérosexuel-le-s.

En France, où plusieurs partis politiques proposent l'ouverture du mariage et de l'adoption aux couples homosexuel-le-s, cette mobilisation est relayée par les évêques. Ainsi, peu avant la Marche des Fiertés, l'archevêque de Paris, Mgr Vingt-Trois, s'est félicité de la création d'une « *entente parlementaire* » contre le mariage gay (Cf. chapitre Politique) : « *Entrer dans un certain type d'exercice de la sexualité, hors de l'union stable d'un homme et d'une femme, conditionne un certain type d'exercice de vie sociale, qui peut être marqué par des formes de pathologie, de désespoir, de violence* ». De son côté, l'évêque d'Angers, après une décision judiciaire accor-

dant une délégation de l'autorité parentale à un couple de lesbiennes, estime « *qu'il est dangereux que la société organise un déni en laissant croire que des enfants pourraient avoir des personnes de même sexe pour parents naturels* ». Enfin, lors de leur assemblée plénière, les évêques de France ont rappelé leur attachement au mariage uniquement hétérosexuel.

Malgré une influence chancelante sur l'ensemble de la société française, l'Eglise catholique en inspire certains, qui, comme le député UMP Christian Vanneste, tiennent des propos homophobes. Il ne se prive pas de citer l'archevêque de Paris et de clamer qu'il reçoit des lettres de soutien du Vatican.

L'homophobie de l'Eglise est relayée également par la presse catholique, en particulier *Famille chrétienne*. L'hebdomadaire y consacre un dossier : « *du mariage homosexuel à l'homoparentalité* » sur 6 numéros. La question semble gravement préoccuper l'hebdomadaire, et le ton est donné dès l'éditorial : la perspective de l'égalité des droits révulse manifestement la journaliste qui n'y voit que « *perméabilité aux slogans, asservissement à la mode et faiblesse du raisonnement* » sous l'influence d' « *une minorité agissante de barbares à demi-savants* ». Autrement dit, nos concitoyens sont des idiots superficiels qui se laissent mener par un lobby de dépravés. Et, bien sûr, il en va « *de la vie et la mort de la société* ». Le reste du dossier est à l'avenant : on est partagé entre la nausée et l'incrédulité. L'homosexualité est décrite comme une « *souffrance* », une « *fragilité* », mais les homosexuels ont droit au « *respect* ». Cette compassion hypocrite ne va pas jusqu'à donner la parole à des détracteurs, mais plutôt à Tony Anatrella, « *prêtre-psychanaliste* », à la pédiatre et élue UMP Edwige Antier, au député UMP Jean-Marc Nesme, initiateur de l'Entente parlementaire contre les familles homoparentales, ou à Thibaut Collin, un philosophe qui appelle à supprimer le mariage civil s'il est étendu aux gays…

Le summum du ridicule est atteint lorsque *Famille chrétienne* se demande comment évoquer l'homosexualité avec les enfants : il faut donc préciser que « *l'homosexualité n'est pas voulue par Dieu* » et qu'elle « *repose sur un manque d'estime de soi, une peur de la différence* ». Bref, de quoi créer de bons petits homophobes. Encore pire, si un proche était homosexuel, il y a un risque de « *captation idéologique* » ; « *s'il est militant il peut convaincre l'adolescent ressentant une attirance homosexuelle qu'il est comme lui. Et l'entraîner dans le milieu gay* ». On imagine l'impact de tels articles sur des jeunes qui découvrent leur homosexualité, comment pourraient-ils imaginer un instant qu'ils peuvent vivre leur sexualité de façon sereine ? Où est le message de respect dont se prévaut l'Eglise catholique ?

Constatant son impuissance à se faire entendre, l'Eglise catholique cherche aussi des alliés chez les représentants des autres religions. C'est ainsi qu'est parue le 6 février 2007 une déclaration interreligieuse unissant les responsables musulmans, juifs, orthodoxes et catholiques de la région lyonnaise dans leur refus du mariage homosexuel : « *ce n'est pas un cadeau à faire aux générations futures* ». Cette déclaration a provoqué de vives protestations de la part d'associations gaies et lesbiennes chrétiennes et juives.

Face au refus persistant des autorités religieuses de prendre en compte l'évolution des mentalités, et face à la violence de leurs discours, certains homosexuel-le-s adoptent parfois un ton virulent. Ainsi un appelant s'interroge, en évoquant l'islam : « *comment accepter que cette religion qui massacre nos frères un peu partout sur la planète et appelle au meurtre puisse proliférer comme ça chez nous ?* ». Ce genre de propos fait craindre que le ressentiment causé par la discrimination violente de l'islam vis-à-vis

des homosexuels ne se transforme en xénophobie. C'est déjà le cas aux Pays-Bas où les partis d'extrême droite s'appuient sur l'attitude homophobe et machiste de certains musulmans pour les attaquer. L'homophobie n'est bien sûr pas l'exclusive de l'islam ; un appelant s'inquiète de la « *montée des intégrismes* » et renvoie dos à dos musulmans et chrétiens. Quant aux croyants LGBT, ils tentent de se ménager un espace en marge d'institutions peu accueillantes. L'évêque de Luçon a certes entamé un début de « *repentance* » en déclarant que « *des hommes et des femmes ont souffert de cette emprise (de l'Eglise) sur leur vie personnelle et sociale. Je pense aux personnes (…) qui vivent une orientation sexuelle qu'ils n'ont pas choisie* ». Mais c'est plutôt vers les communautés protestantes (à l'exception de l'Eglise évangélique) que certains gays et lesbiennes croyants se tournent. L'Eglise Réformée de France, qui n'a d'ailleurs pas signé la déclaration de Lyon, semble plus sensible au dialogue avec les homosexuel-le-s. Ainsi, lors du synode régional des Eglises réformées du Sud-Ouest, la question de l'homoparentalité a été évoquée et a donné lieu, dans la synthèse finale, à un paragraphe bienveillant : « *Il nous semble important de dire aujourd'hui qu'il n'y a pas un seul modèle de famille qui serait normatif mais qu'il y a plusieurs manières de* « faire famille *», notamment par l'adoption, la PMA*[1]*, la cellule monoparentale, la famille recomposée ou l'homo-parentalité. Chacune de ces formes familiales, qu'il ne nous appartient pas de juger, est à accompagner et à soutenir* ».

1 *Procréation Médicalement Assistée*

Il faut saluer l'action courageuse des associations de gays et lesbiennes croyant-e-s qui, dans un environnement hostile, refusent de laisser les institutions religieuses les obliger à choisir entre leur foi et leur orientation sexuelle …d'autant plus que tout espoir d'évolution positive de la part des chefs religieux semble vain. Il est pourtant de leur responsabilité de mesurer leurs discours, auxquels se réfèrent certains acteurs politiques pour refuser l'égalité des droits. Et ces propos, qui n'ont de cesse de dévaloriser les personnes homosexuelles, permettent aux homophobes de justifier leurs agressions verbales et physiques.

Communiqué du 21 novembre 2006

Iran : l'obscurantisme religieux homophobe assassine toujours !

Un homosexuel iranien a été pendu en public mardi 14 novembre dans la ville de Kermânchâh, dans l'ouest du pays, pour des accusations de sodomie. Shahab Darvishi a été pendu dans la soirée sur la "place de la Liberté" à Kermânchâh sous les yeux de centaines de gens. Darvishi était accusé d'avoir organisé un « *réseau de corruption* », d'attaque organisée et de "lavat", ce qui signifie relations homosexuelles entre deux hommes ou sodomie, a annoncé l'agence de presse officielle IRNA. Tous les prétextes fallacieux sont utilisés pour assassiner des homosexuels dans un pays où le code pénal islamique rend passible de la peine de mort l'homosexualité entre adultes consentants. Face aux multiples déclarations homophobes des dignitaires religieux iraniens, force est de constater qu'une nouvelle fois la religion est prétexte à la haine, à la violence et au meurtre. Nous dénonçons ce nouveau crime du pouvoir islamiste iranien et en appelons au gouvernement français et aux institutions européennes afin de condamner fermement et de faire cesser ces assassinats et afin de promouvoir les droits humains, notamment pour le respect des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles et transsexuelles. Nous rappelons l'action initiée par le Comité de l'International Day Against Homophobia (Idaho) qui vient de lancer une pétition internationale «Pour une dépénalisation universelle de l'homosexualité». Son but : aboutir à une résolution des Nations Unies, qui serait débattue au sein du Conseil des droits de l'homme. Nous appelons tous les militants et nos sympathisants, et au-delà, tous les défenseurs des droits humains, à signer cette pétition sur le site : http://www.blueceltis-world.co.uk/idaho/index.html.

Santé Médecine – Données chiffrées

• 30 appels représentant 28 cas, soit 2 % du total des témoignages.

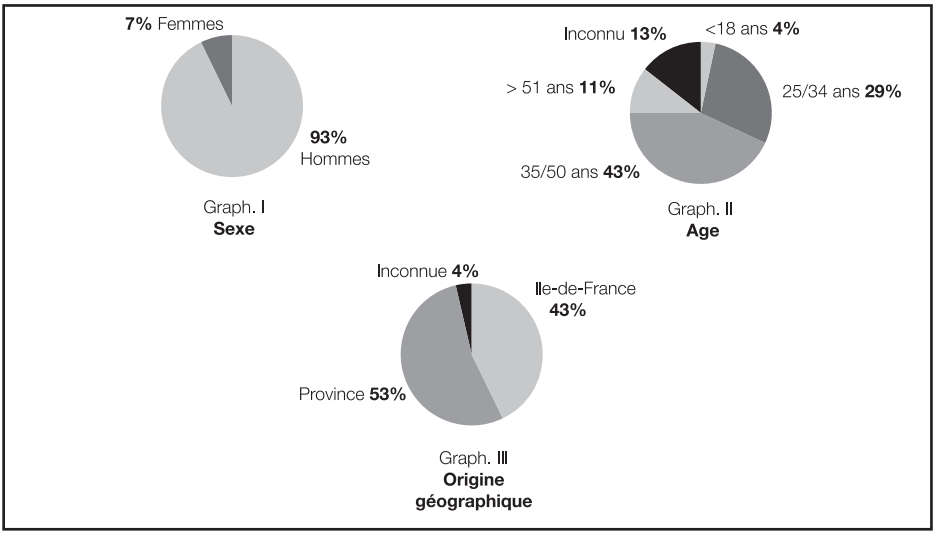

Analyse

- Une trentaine d'appels représentant 28 cas, soit 2 % des témoignages recueillis par l'association.
- Les hommes sont très majoritairement à l'origine de ces témoignages. Plus souvent que les femmes, ils se voient notamment opposer une fin de non recevoir lors des collectes de sang (douze de témoignages). Une enquête de la commission lesbophobie (Cf. chapitre Lesbophobie) de l'association montre toutefois que les lesbiennes peuvent aussi être mal accueillies par les milieux médicaux, certain-e-s gynécologues notamment.
- En comparaison avec l'ensemble des témoignages, la région parisienne est surreprésentée dans cet échantillon (43 %).
- Les trois-quarts des appelants ont moins de 35 ans, et sont donc plus jeunes que l'ensemble des personnes qui nous ont contactés.

Chapitre **14**

Santé Médecine

Quand l'homophobie ajoute du mal au mal

Les témoignages faisant état de maltraitance homophobe de la part des milieux médicaux et sociaux sont peu nombreux (28 cas). En ce sens, c'est somme toute rassurant, car les milieux médicaux et sociaux prennent en charge des personnes déjà fragilisées. Mais, parce qu'ils affectent des personnes qui sont donc déjà en situation de vulnérabilité, les faits n'en sont que plus odieux. L'hôpital, comme tout cadre professionnel, n'est pas non plus exempt de représailles homophobes à l'égard de ceux qui y travaillent. Enfin, plus d'un tiers des témoignages concerne le don du sang, refusé aux homosexuels sur des critères et des considérations désuètes, malgré la campagne d'information et de contestation initiée par SOS homophobie et la prise de position du ministre de la Santé.

L'homophobie, côté patient

« *Dans le moment de douleur et d'inquiétude que nous vivons, je trouve triste et lamentable l'homophobie ambiante de l'hôpital où mon ami est soigné après un accident qui le laisse presque tétraplégique* », déplore ce cadre d'une trentaine d'années qui témoigne des relations hostiles qu'il a avec le personnel du service de soins intensifs de cet établissement des Alpes-Maritimes. Il est tenu à l'écart et ne peut obtenir aucune information sur la santé de son partenaire, ce qui accroît encore son désarroi.
Aucune délicatesse non plus pour ce Parisien de 31 ans qui, sur les conseils d'un dispensaire antivénérien, se rend aux urgences de l'hôpital de la Pitié-Salpêtrière parce qu'il a un doute sur un rapport bucco-génital non protégé qui a eu lieu quelques heures auparavant. « *Vous avez couché avec un homme ou une femme ?* » interroge le médecin, une femme, qui le reçoit. « *Avec un homme* », lâche le patient. « *C'est toujours aux mêmes que ça arrive* », marmonne le médecin, avant d'ajouter : « *vous vous rendez compte du prix que ça coûte un traitement ?* ». N'en croyant pas ses oreilles, le patient qui se pensait à l'hôpital et pas au tribunal préfère tourner les talons, ne se sentant pas accueilli dignement, et trouve dans un centre de la Croix-Rouge du XIXe arrondissement un médecin au comportement plus professionnel… et la prise en charge adaptée. L'homophobie du personnel médical peut ainsi mettre en danger la santé, sinon la vie d'autrui. Elle oblige les patient-e-s homosexuel-le-s à s'interroger sur l'opportunité d'informer les personnels de santé de leur orientation sexuelle. Elle peut ainsi également pousser des homosexuel-le-s à ne pas aller consulter quand ils en ressentent le besoin.

Depuis qu'il a dit à son médecin traitant qu'il était pacsé avec un homme, Alexandre, un cadre trentenaire du Maine-et-Loire, déplore d'être tout à coup classé parmi les « *groupes à risque* »,

alors que ses problèmes de santé se sont déclarés dans sa petite enfance ! « *Je ne suis plus traité normalement, mais uniquement comme un séropositif potentiel, alors que je suis monogame et que mes derniers tests montrent que je suis négatif* », constate-t-il. Il s'énerve : « *J'en ai ras le bol d'être traité comme un lépreux par des médecins qui manquent totalement de tact* ». Le fait de révéler son homosexualité semble impliquer un changement de comportement de certains médecins qui, loin de prendre en compte cette orientation comme une simple information, ne voient plus leur patient qu'à travers ce prisme. Avec les dérapages verbaux que cela peut comporter et le risque d'une prise en charge inadéquate.

L'erreur médicale n'est jamais très loin dans ces cas-là, comme nous l'indique un quadragénaire. Sans jamais en avoir discuté avec lui, un urologue a considéré que, du fait que son patient devait être homosexuel, il n'était pas utile de lui parler de don à une banque de sperme avant une intervention chirurgicale sur les testicules. « *Un manquement grave à son devoir d'information* », affirme ce patient qui a décidé d'engager une procédure à l'encontre du médecin spécialiste.

Des appelants se heurtent à des professionnels aux conceptions douteuses. Des pensionnaires qui, comme cet homme de 29 ans hébergé dans un foyer catholique de Lourdes, se voient parfois privés de leur vie privée, dépossédés de leur intimité. La direction, qui selon l'appelant ne serait pas « *hostile aux homosexuel-le-s, mais à l'homosexualité* », exerce censure et contrôle sur les résidents.

Jean-Louis, un quinquagénaire de Seine-Maritime, raconte qu'il s'est fâché avec son dentiste parce que celui-ci lui a laissé entendre que l'homosexualité était due à des problèmes psychologiques. Une autre appelante se plaint d'avoir été poussée par sa psy, « *réputée* », à avoir une relation sexuelle avec un homme, alors même que son homosexualité n'était pas l'objet de sa thérapie. « *Je n'avais pas besoin de coucher avec un homme pour savoir que j'étais lesbienne !* », fait remarquer cette jeune femme, mais dixit sa thérapeute : son « *analyse ne pourrait pas aller jusqu'à son terme* » si elle ne le faisait pas. « *Exige-t-on des hétéros d'avoir au moins une relation avec une personne de même sexe pour savoir s'ils sont bien hétérosexuels ?!* »

L'homophobie, côté personnels de santé

Les dérapages homophobes ne visent pas seulement les patients. Le personnel médical aussi. Ainsi, cet infirmier parisien dit essuyer sur son lieu de travail, un centre médico-social, des remarques homophobes de la part de ses collègues : l'une dit que « *ces gens-là, les PD, ne devraient pas être embauchés* », un autre déclare qu'il « *préfère ne pas [lui] montrer son dos de peur qu' [il] le prenne par derrière* ». Apparemment, ses plaintes auprès de la direction n'ont pas été suivies d'effet.

Un aide-soignant, qui vient consulter aux urgences de l'hôpital de Paris où il travaille, est accueilli par des insultes homophobes de la part du collègue qui l'examine. Or il dit être « *hétérosexuel* » mais sensible à ces questions parce que son frère et des amis sont homosexuels.

Un aide-soignant de nuit, employé dans un hôpital, indique qu'il a été suspendu de ses fonctions après que des accusations infondées « *d'attouchements sexuels sur quatre résidents* » lui ont été signifiées. Pendant les semaines qui ont précédé cette mise à l'écart, il a trouvé dans les poches de sa tenue de travail des mots d'insultes : « *sodomite patronal* », « *alors gros PD tu t'enfiles la direction… à quand les papis ?* », « *sale PD, pas de sodomite à L… ! Au bûcher !* ».

Ce n'est pas tant le nombre de témoignages, ici, qui compte, que l'impact des propos que des personnels de santé peuvent tenir. Le suivi médical des personnes concernées en est ainsi parfois affecté. Il n'est pas toujours aisé de trouver un médecin qui conserve sa neutralité professionnelle lorsque son patient est homosexuel-le. Taire son orientation sexuelle à son médecin peut conduire à une prise en charge inadaptée, la lui révéler peut parfois le conduire sur de mauvaises pistes, surtout si il ou elle ne s'est pas affranchi-e des clichés sur les homosexuel-le-s. Quoi qu'il en soit, parce qu'ils ont accès au plus intime des personnes qui les consultent ou qu'ils prennent en charge, les personnels médicaux et sociaux se doivent aussi d'être exemplaires. Encore faut-il qu'ils aient été sensibilisés à un moment ou un autre de leur formation à cette problématique, ce qui n'est pas forcément le cas.

Don du sang : l'homosexualité n'est plus un motif d'exclusion, mais…

Un bon tiers des cas d'homophobie répertoriés dans le domaine de la santé concerne le refus d'accepter les donneurs de sang homosexuels. Pourtant, à l'été 2006, le ministre de la Santé a fini par se ranger aux arguments de SOS homophobie. Seules les pratiques à risque, qu'elles soient le fait d'hétérosexuels, de bisexuels ou d'homosexuels peuvent constituer un motif d'exclusion, pas la seule orientation sexuelle.

Les témoignages reçus en 2006 par l'association traduisent l'indignation des homosexuels qui se sont proposés de donner leur sang, dans un geste de solidarité, et se sont vu opposer une fin de non recevoir par les organismes de collecte. Parfois même sans ménagement, comme l'écrit Gaël : à peine avait-il répondu « *oui* » à la question « *Avez-vous eu des relations homosexuelles ?* », que le médecin lui a lâché : « *Ce n'est pas possible, Monsieur, au revoir* ». Gaël ajoute : « *Pas moyen de discuter ni d'expliquer les raisons du pourquoi et du comment… le médecin s'est levé et est parti, alors même que, pour moi, l'entretien n'était pas fini* ». Il dit avoir encaissé le coup difficilement, « *alors que peu de temps auparavant [il] se réjouissait de pouvoir donner [son] sang pour la première fois* ». Confronté à la même objection de la part de l'Etablissement français du sang (EFS), bien que muni d'un résultat sérologique négatif, un lycéen de 18 ans se dit « *choqué* » et « *consterné* », cherchant en haut lieu à obtenir une explication. Mais les mêmes arguments que ceux développés par l'infirmière lui ont été servis, en octobre 2006, trois mois après l'annonce ministérielle promettant de rectifier la position des organismes de collecte de sang.

D'autres hommes victimes de cette discrimination font part de leur colère, renvoyés qu'ils se sentent à un état de « *pestiféré* », pour reprendre le terme d'un quinquagénaire normand. D'autres soulignent l'absurdité du questionnaire à remplir avant de donner son sang. « *Après 20 ans de don de sang sans souci (même en hôpital), je me retrouve jeté des listes* », nous écrit un cadre de la Seine-Saint-Denis. Xavier, qui a donné son sang pendant 12 ans dans les Hautes-Alpes, sans jamais avoir caché son homosexualité, se voit tout à coup refuser un don en juin 2006. « *La situation est d'autant plus injuste qu'une de mes amies hétérosexuelles, au comportement à risque, a, elle, été acceptée* », précise cet appelant. Stéphane, dont le groupe sanguin est extrêmement rare, a fait un don sans problème en 2005, sans avoir caché son homosexualité, recevant même un courrier précisant que son sang était sain, et se heurte à un refus

VOLS DE MÉTAUX : + 144% EN 2006 P/05

metro

Un ménage sur dix concerné

Surendettement : le cri d'alarme

Témoignage Laurent, 38 ans, homosexuel

"Je veux donner mon sang"

Les portables du futur

Le don du sang très contrôlé

***Metro**, 13 février 2007*

l'année suivante, sans que quoi que ce soit n'ait changé dans sa situation.

Devant tant d'absurdités et tant d'opprobre, les homosexuels se sont mobilisés. SOS homophobie, suivie par une quarantaine d'associations LGBT, a lancé une pétition en ligne qui a été signée par quelque 2 000 personnes (170 exclusivement comme donneurs, 1 100 comme receveurs[1] exclusivement et 730 à la fois comme donneurs et receveurs). SOS homophobie a participé à trois réunions avec la Direction générale de la Santé et l'EFS au cours de l'été 2006. Le ministre de la Santé a finalement décidé de faire évoluer la position officielle du gouvernement et de faire tomber une discrimination qui, effectivement, renvoyait les homosexuels au placard.

« *La contre-indication permanente actuelle visant 'les hommes ayant des rapports sexuels avec d'autres hommes' ne me semblait pas satisfaisante, car elle stigmatisait de facto une population et non des pratiques. Elle va donc disparaître* », déclarait Xavier Bertrand dans *Le Monde* (10 juillet 2006). Le ministre de la Santé ajoutait même : « *J'entends que l'on ne parle plus à l'avenir de 'populations à risque', mais bien de 'pratiques sexuelles à risque'* ».

Or, plusieurs mois après la levée de cette discrimination, SOS homophobie reçoit toujours des témoignages d'homosexuels dont le don de sang est refusé par l'EFS. Une nouvelle fois, SOS homophobie demande donc au ministre de faire appliquer sa décision de bon sens par ses services, et notamment l'EFS.

1 *Receveur : personne déclarant ne pas craindre d'être transfusée si le don du sang est ouvert aux homosexuels.*

Chapitre **15**

Sport

Quand l'homophobie colle aux baskets...

Chaque année, SOS homophobie reçoit très peu de témoignages concernant l'homophobie dans le milieu sportif. Et pourtant l'homosexualité y est particulièrement taboue. Les gays sont largement perçus comme des « femmelettes », incapables de performances et délicats face à la douleur. Quant aux lesbiennes, elles mettraient en péril la domination masculine et n'auraient pas leur place dans la catégorie féminine.

Les qualités attribuées aux sportifs sont largement interprétées de manière sexiste et homophobe. Le dépassement de soi, la performance, la force et l'abnégation dans la douleur sont considérés comme des valeurs masculines. Le rapprochement entre sport et combat n'est jamais très loin ; on le constate d'ailleurs sur les terrains dans l'attitude de certains sportifs pour lesquels l'adversaire devient un ennemi. D'autres notions comme le style, la stratégie de jeu, la réflexion, la gestion de soi, apparaissent rarement ou alors au second plan. Enfin les activités plus artistiques sont souvent considérées comme féminines.

Le sport est particulièrement catégorisé. Or, doit-on le clamer haut et fort : le genre et l'orientation sexuelle n'ont pas leur place dans la détermination des valeurs sportives !

Les témoignages

Nous avons reçu en 2006 seulement cinq courriels faisant part d'homophobie dans le sport.

Les deux premiers émanent de femmes qui font part de leur consternation concernant un spot publicitaire diffusé lors de la Coupe du Monde de football. La représentation des femmes, et en particulier des lesbiennes, y est dégradante ; SOS homophobie a co-signé un communiqué de presse à ce sujet (voir ci-après).

Les trois autres témoignages proviennent d'hommes.

L'un nous interpelle à propos de la vente en ligne, sur un site Internet de supporters de l'Olympique de Marseille, de tee-shirts et polos comprenant en gros caractères sur le devant « PDSG » et dans le dos « Anal+/rectum ». SOS homophobie s'est associée au club de football du Paris-Saint-Germain (PSG), avec le soutien du Paris Foot Gay, pour faire citer en justice l'éditeur de ce site Internet (voir les communiqués).

Un joueur dans une équipe de foot témoigne des propos homophobes régulièrement tenus sur le forum Internet de son club. Certains de ses co-équipiers ne se fatiguent pas des blagues sur les gays ramassant la savonnette sous la douche. Celles-ci sont aussi souvent accompagnées de racisme. Il dit sa difficulté à y mettre un terme et l'indifférence du modérateur. C'est lui et quelques amis qui se font bannir du forum.

Enfin, le dernier nous transmet copie d'un texte posté sur le forum d'un journal parisien par un supporter marseillais, qui assimile les joueurs du PSG à des « *travelots et tarlouzes du bois de Boulogne* ». Notre témoin se demande où est le sport là-dedans.

Ces témoignages ont trois particularités. Tout d'abord, ils concernent uniquement le football. Ensuite, les personnes ne témoignent pas d'homophobie individuelle, subie, mais se révoltent contre la présence de l'homophobie dans le sport, et constatent qu'elle est souvent accompagnée de sexisme et de racisme. Enfin, tous souhaitent des actions concrètes pour y mettre fin.

Un milieu particulièrement sensible : le football

Tout un chacun a pu constater l'omniprésence des propos homophobes dans le sport, entre joueurs, envers les arbitres, ou de la part des supporters, et cela à tous niveaux, que ce soit à l'école, en loisir, ou en compétition. Les cours d'école, les terrains et les gymnases résonnent de « *sale PD* », « *on n'est pas des tapettes* », « *espèce d'enculé* », « *on est des vrais mecs nous !* ». Il nous a même été rapporté le cas d'une professeure d'éducation physique et sportive qui a traité deux de ses élèves de « *PD* » parce qu'ils discutaient au lieu de faire les exercices proposés !

Le football est particulièrement touché en sa qualité de sport le plus populaire, fort répandu et médiatique. Il est le théâtre de violences multiples et toujours d'actualité : le racisme, l'antisémitisme, le hooliganisme.
Les chiffres fournis par la deuxième enquête publiée par la Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme (LICRA) autour des problèmes dans le milieu du sport sont particulièrement parlants. Il en ressort que le football serait le sport le plus exposé avec 90% des actes racistes. Pour l'ensemble des sports, la nature de ces dérives concerne le racisme à 75%, l'antisémitisme à 13%, le sexisme à 10% et l'homophobie à 2%. Carine Bloch, vice-présidente de la Licra, souligne néanmoins que « *l'homophobie est reconnue dans le milieu sportif mais on n'a pas fouillé particulièrement : c'est à la fois tabou et difficile à repérer.* »
Si le foot arrive en tête des violences, il convient aussi de relativiser. C'est un sport qui draine beaucoup de supporters et certains profitent de l'anonymat que cela peut leur apporter pour déverser leur violence. Par ailleurs, sa popularité lui confère une forte puissance émotive et tout autre sport qui aurait un impact social aussi important serait certainement touché par des débordements.

Cela dit tout n'est pas complètement noir dans le domaine sportif et les choses évoluent tout doucement. Ainsi dans le monde du rugby, considéré comme particulièrement « *viril* ». Le président du Stade Français, Max Guazzini, a ainsi déclaré dans *Le Monde* du 7 mars 2006 : « *Qu'il y ait un public gay, cela ne dérange personne. Le rugby est devenu un peu tendance, mais pourquoi pas ?* ». Le calendrier des rugbymen y serait-il pour quelque chose ?

La non visibilité des gays et des lesbiennes dans le sport

Quelle est donc la place des lesbiennes et des gays dans le milieu sportif ? C'est peut être, avant tout, le monde du silence. Certains n'hésitent pas à parler d'un monde de honte, de déni et de fausse vie hétérosexuelle.
En effet, nous constatons que rares sont les sportifs de haut niveau qui font leur coming-out, surtout parmi les hommes. Les enjeux pour leur carrière ne sont pas négligeables. Rappelons le cas de la tenniswoman américaine Billie Jean, pionnière en matière de coming-out, qui, après avoir fait connaître son

orientation sexuelle en 1981, a perdu tous ses contrats. Pour Amélie Mauresmo, si certaines réflexions blessantes ont fusé ici ou là, ses sponsors ne l'ont pas lâchée, et elle est maintenant systématiquement dans la tête de liste des sportifs préférés des Français. Les risques apparaissent d'autant plus grands que le sport a un impact médiatique fort et beaucoup d'enjeux financiers. Ainsi le monde du triathlon fait-il couler beaucoup moins d'encre, mais on ne peut que saluer la décision de la championne de France 2006 Carole Péon de ne pas cacher son homosexualité.
Notons que certains sportifs font part de leur homosexualité après avoir mis un terme à leur carrière. Ainsi en 2006, trois sportifs américains ont osé « *sortir du placard* », faire part de leur expérience et témoigner de la violence homophobe dans les compétitions : David Kopay et Esera Tualo, anciens joueurs dans la National Football Ligue (NFL) et Billy Bean dans le domaine du base-ball.

En raison de cette homophobie ambiante, certains sportifs gays et lesbiennes préfèrent se retrouver dans des manifestations gay-friendly. Cela n'est pas récent puisque la Fédération sportive gay et lesbienne vient de fêter ses vingt ans d'existence.
L'année 2006 a été particulièrement riche en événements. Le Tournoi International de Paris a regroupé pour sa troisième édition 1200 sportifs français et étrangers ; pas moins de quinze sports étaient représentés. À Montpellier, les FrancoGames ont permis à 450 athlètes de s'affronter sous le soleil. La remise des prix s'est faite en présence de la maire et de l'adjoint aux sports de la ville. Ce dernier a assuré les associations de son soutien pour la candidature de Montpellier aux EuroGames. Sur le continent américain, des dizaines de milliers de sportifs se sont retrouvés aux Gay Games et aux Outgames.

Des actions concrètes pour lutter contre l'homophobie

On constate que les actions de lutte contre l'homophobie dans le milieu sportif s'intéressent de près aux dérives dans le football. Jean-François Lamour, le ministre des Sports, a dès 2004 clairement dénoncé les violences homophobes dans les stades, suite à des débordements lors de matchs du PSG. Le PSG s'est d'ailleurs engagé à lutter contre l'homophobie de façon active, au même titre que la lutte contre le racisme. Il soutient pour cela, aux côtés d'Agnès B, de Balisto et de SOS homophobie, le club du Paris Foot Gay. Ce dernier a mis en place en novembre 2006 une ambitieuse action appelée « *Carton Rouge à l'homophobie* ». Ce projet souhaite sensibiliser l'ensemble des acteurs du foot à l'homophobie. L'objectif est d'obtenir un engagement ferme des institutions officielles françaises pour qu'elles reconnaissent les manifestations homophobes dans les stades et qu'elles les condamnent sans relâche. Elles suivraient en cela l'exemple de l'UEFA.
Le monde du foot gagnerait à ce que des améliorations concrètes apparaissent dans les stades.

Soutenue par le PFG, notre association a porté plainte avec le PSG contre l'éditeur et l'hébergeur d'un site Internet sur lequel étaient vendus des sweat-shirts et tee-shirts imprimés d'insultes homophobes : PDSG et ANAL+ rectum (Cf. illustration). Le tribunal de grande instance de Paris a condamné l'éditeur à retirer ces vêtements du site et de la vente, et à dédommager les deux plaignants. Nous espérons que cela contribue à faire prendre conscience que l'homophobie n'est pas une plaisanterie mais un sujet grave dont les victimes peuvent être marquées à vie.

Un rendez-vous important a eu lieu fin 2006 à Lyon : le premier colloque international « *Sport, Identités, Homosexualité, Homophobie* ». Le communiqué de presse indique que

« *Des participants d'horizons différents – enseignants, étudiants, responsables du mouvement sportif LGBT, et d'autres – venus de plusieurs pays dont la France, l'Espagne, l'Italie, les Pays-Bas, la Russie, les États-Unis, le Royaume-Uni et le Canada, se sont retrouvés pour ce colloque de deux jours qui a traité de sujets comme la définition médicale de la féminité dans le sport, les identités sportives masculines, l'impact de la vingtaine d'années des Gay Games sur le développement du sport LGBT, et les questions de parité sexuelle en France. C'était le premier colloque de cette nature en Europe, consacré exclusivement au sport et à la communauté LGBT* ».
Il serait souhaitable que les résultats de ces rencontres permettent de sensibiliser les politiques et acteurs du milieu sportif en vue de faire reculer les discriminations, et d'améliorer l'épanouissement sportif de l'ensemble des pratiquants et encadrants.

L'homophobie est particulièrement ancrée et admise dans le sport. Le monde sportif professionnel a un impact très fort dans notre société, il devrait donc montrer l'exemple en luttant contre les diverses discriminations. À part le PSG qui s'engage sur le terrain, rien n'est fait. Il n'y a notamment aucune action d'envergure de la part des pouvoirs publics pour sensibiliser l'ensemble des acteurs sportifs à l'homophobie. Il manque une réelle volonté de prévention et d'éducation, en particulier envers les jeunes à l'école et dans les clubs, et envers les professeurs d'éducation physique et sportive, les responsables de clubs et de centres sociaux. Le ministère de la Jeunesse et des Sports ne pourrait-il pas lancer une grande campagne contre les violences et discriminations dans le sport ? Le sport n'est-il pas avant tout un moyen d'échange et d'enrichissement ?

Les vêtements dont SOS homophobie et le PSG ont obtenu l'interdiction de vente.

Communiqué collectif du 12 juillet 2006

“ Les femmes vont devoir se passer des hommes ”

À l'occasion du Mondial, l'hebdo gratuit SPORT a diffusé à la télévision et sur son site web un spot de publicité pour la coupe du monde de football. Ce spot montre deux femmes désoeuvrées et muettes sur un canapé. Soudainement et de façon incongrue, elles se retournent l'une vers l'autre et s'embrassent. Affichant une gêne et même une moue de dégoût, elles se ravisent et reprennent leur place respective.
Ce spot prétend signifier qu'une femme sans homme n'existe pas : elle n'est pas autonome, n'a rien à faire, ni à dire. Ces images présentent les femmes hétérosexuelles comme des êtres dépendants et passifs.
Cette vision sexiste des femmes se complète par une représentation hétérosexiste de la sexualité : les hommes sont insubstituables aux femmes. À cela se rajoute une lesbophobie manifeste : entre deux femmes une relation sexuelle est inenvisageable, le lesbianisme est impossible puisqu'il est traité comme une sexualité par défaut.

Nous contestons cette vision normative et réductrice du lesbianisme.
Nous demandons aux commanditaires Sports Médias et Stratégie de ne pas confondre sports et manifestations de sexisme rétrograde. À l'avenir, nous conseillons à ce média de prendre en compte les évolutions de société et d'éviter des stéréotypes complaisants aujourd'hui contestés.

Spot du baiser visible à l'adresse ci-après :
http://www.freesport.fr/coupedumonde/clip.html

Communiqué du 29 janvier 2007

Homophobie dans le sport : SOS homophobie et le PSG portent plainte

Alertée par des messages d'internautes sur son site internet www.sos-homophobie.org , SOS homophobie a constaté que des tee-shirts et des sweat-shirts présentés comme des produits "Anti-P.S.G. pittoresque(s)", qui présentent la même mention et le même logo : "PDSG" sur le recto, "ANAL +" et "RECTUM" sur le verso, étaient vendus sur un site internet www.supporters-de-marseille.com.

SOS homophobie et le Paris Saint-Germain, avec le soutien du Paris Foot Gay, ont donc décidé d'assigner en référé l'éditeur et l'hébergeur de ce site afin de faire interdire la vente de ces vêtements portant des mentions injurieuses tant à l'égard des personnes homosexuelles que du P.S.G. L'audience aura lieu au TGI de Paris le mercredi 31 janvier à 14h.

Visiblement, le dépôt de plainte a eu un effet immédiat puisque l'éditeur a retiré de la vente sur le site les vêtements en cause et affiche désormais des logos anti-homophobe et anti-raciste.

Serait-il venu à l'idée du responsable du site de vendre des vêtements portant des mentions injurieuses à l'égard des noirs, des juifs ou de toute autre communauté ? SOS homophobie ne peut que constater et déplorer une fois de plus que l'injure homophobe soit considérée comme banale, acceptable et amusante.

L'homophobie dans le sport, qu'elle soit à l'intérieur des clubs professionnels ou amateurs, ou chez les supporters, existe malheureusement toujours. Les rapports annuels 2005 de la Licra et de SOS homophobie en ont montré des exemples. Heureusement, certains réagissent, à l'exemple du PSG qui s'est engagé, avec la LICRA et le Paris Foot Gay, dans une politique de prévention et de lutte contre les discriminations et notamment contre l'homophobie, ou à l'image de Vikash Dhorasoo qui parraine le Paris Foot Gay.

Le Paris Foot Gay, club réunissant des joueurs hétérosexuels et homosexuels, lutte également contre l'homophobie. Depuis trois ans, le club travaille en partenariat avec le PSG, la LICRA et SOS homophobie, et organise régulièrement des manifestations visant à sensibiliser les instances du football, les supporters et les acteurs de ce sport.

SOS homophobie demeure vigilante face aux différentes formes d'homophobie qui s'expriment dans le milieu sportif et demande aux victimes de témoigner au 0.810.108.135 (prix appel local) ou 01.48.06.42.41 ou sur le site internet www.sos-homophobie.org.

Communiqué du 6 février 2007

Plainte de SOS homophobie et du PSG : interdiction de la vente de vêtements injurieux

Lundi 5 février, le tribunal de grande instance de Paris a rendu son jugement dans l'affaire opposant SOS homophobie et le Paris Saint Germain à l'éditeur et l'hébergeur du site www.supporters-de-marseille.com, qui offrait à la vente des tee-shirts et sweat-shirts portant les logos : "PDSG" au recto, "ANAL +" et "RECTUM" au verso. L'action de SOS homophobie et du PSG, soutenue par le Paris Foot Gay, visait donc à faire interdire la vente de ces vêtements.

La défense avait tenté d'argumenter sur le fait qu'elle ne voyait pas en quoi l'expression "PD" pouvait être une insulte envers quiconque, puisque ce terme ne serait qu'un synonyme d'homosexuel ! Le sigle "PDSG" n'aurait donc aucun caractère injurieux. Ainsi, suivant le raisonnement de la défense, négro ou youpin ne seraient pas des insultes mais de simples synonymes de noir ou juif !

Le tribunal a fait interdiction à l'éditeur du site internet de présenter à la vente des vêtements portant le signe "PDSG" accompagné ou non de la mention "Anal+ rectum". Le tribunal a en outre ordonné le retrait de la présentation de ces vêtements sur le site dans un délai de 24 heures suivant la présentation de l'ordonnance, exécutoire sur minute, sous astreinte de 1.000

euros par jour de retard. Enfin, l'éditeur a été condamné à payer à SOS homophobie et au P.S.G., la somme provisionnelle de 5.000 euros en réparation de leur préjudice moral ainsi qu'une somme de 1.800 euros en remboursement des frais d'avocat.

SOS homophobie se félicite de cette décision qui représente un signal fort vis-à-vis de tous ceux qui propagent les insultes homophobes comme si elles étaient moins graves que les insultes racistes ou antisémites par exemple.

Le Paris Foot Gay rappelle que ce genre d'insultes banalisées dans le monde du football entretient un climat dans lequel, par exemple, un jeune footballeur qui découvre son homosexualité ne peut décemment s'épanouir. Il n'est pas question ici d'imposer son style de vie aux autres, il est seulement question d'être soi-même.

C'est pourquoi le Paris Foot Gay demande une nouvelle fois aux instances du football français, à l'instar du Paris Saint-Germain, d'inscrire au plus vite l'homophobie dans la charte contre les discriminations, et d'agir enfin pour enrayer tous les comportements discriminatoires et insultants dans les stades.

Travail – Données chiffrées

• 193 cas, 16% du total des témoignages, une proportion en forte baisse par rapport aux années précédentes (226 cas, soit 21% l'année dernière).

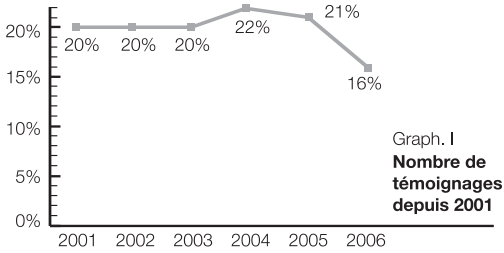

Graph. I
Nombre de témoignages depuis 2001

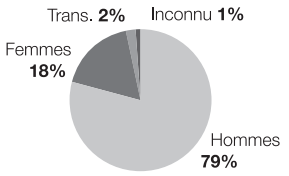

Graph. II
Sexe

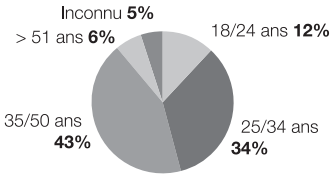

Graph. III
Age

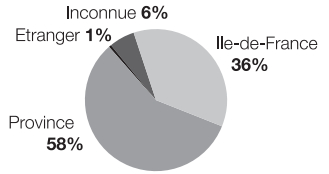

Graph. IV
Origine géographique

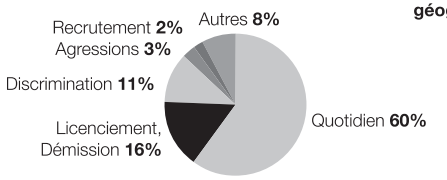

Graph. V
Manifestations

Analyse

• Sexe : profil très masculin (79%), dans les mêmes proportions que l'année dernière.

• Origine géographique : témoignages émanant des régions majoritaires (58%) dans les mêmes proportions que l'année dernière.

• 25 - 50 ans, classe d'âge la plus représentée (population active) avec 77% des témoignages, en phase avec l'année dernière (80%). Part grandissante des plus jeunes, les 18 - 24 ans représentent cette année 12% des témoignages (8% en 2005).

Chapitre **16**

Travail

L'enfer au travail

Bien que le nombre de témoignages faisant référence à l'homophobie au travail ait diminué, ce contexte reste le premier motif d'interpellation de l'association : en 2006, 193 personnes nous ont contactés à ce sujet, soit 16% du total. Tous ces témoignages rendent compte du côté diffus de cette forme d'homophobie, qui s'immisce partout : tous secteurs d'activités, toutes tailles d'entreprise, privé et public, sous de multiples formes, souvent déguisées : insultes, brimades, discriminations, renvois ou démissions forcées et même agressions. Elle concerne tout le monde : hommes et femmes, toutes les catégories d'âge (même si celle de la population active, les 24-50 ans, est la plus nombreuse), à Paris et en régions. Elle peut venir de l'ensemble des acteurs de l'entreprise : collègues, supérieurs, ressources humaines et même parfois clients ou sous-traitants. Et surtout, elle est souvent présente tout au long des 35 heures de la semaine… Rappelons que la loi (article L 122-45 du code du travail) interdit toute discrimination liée à l'orientation sexuelle dans tous les aspects de la vie professionnelle (embauche, rémunération, évolution de carrière, fin du contrat de travail…), ainsi que le harcèlement moral (article L 122-49).

Insultes, moqueries, brimades : l'incontournable… enfer au quotidien

C'est dans le quotidien que l'homophobie dans le milieu professionnel semble s'exprimer le plus : presque deux appels sur trois concernent cet aspect. Les appelant-e-s décrivent un enfer, qui se reproduit de jour en jour dès qu'ils/elles arrivent sur leur lieu de travail : insultes, moqueries, gestuelles obscènes, gestes ou mimes efféminés pour les gays, brimades, plaisanteries salaces, regards moqueurs…

Le secteur du travail ne déroge pas à la règle générale de l'homophobie : l'insulte est très largement citée par l'ensemble des appelant-e-s. Comme dans d'autres domaines, elle peut être très directe et particulièrement violente, « *sale petit PD* », « *va te faire enculer* », « *pédale* », « *gueule de tapette* », « *tarlouze* », très souvent sexuelle et prononcée sous couvert « *d'humour* ». L'allusion à la pédophilie n'est parfois pas très loin : « *je ne te présenterai jamais ma fille* ». Mais elle peut être plus sournoise, l'agresseur énonçant des propos génériques sur les homosexuels, a priori donc non dirigés vers la victime : « *j'aime pas les PD* », « *les homosexuels ont répandu le sida dans le monde* », « *en Tunisie nous les homos, on les égorge* », « *voix de PD* »… Ces insultes indirectes ne le sont que pour les agresseurs, les victimes les prenant personnellement, vivant mal le climat

d'homophobie latente qui en résulte. Il est d'autant plus difficile pour eux de réagir lorsque leurs collègues ne sont pas au courant de leur homosexualité. Un des appelants nous demande si « *on a le droit de revendiquer son homophobie sur le lieu de travail* » ?

Elle est très souvent proférée en présence de la victime dans une logique de groupe, les uns entraînant les autres devant une victime d'autant plus incapable de répondre que ses interlocuteurs sont nombreux. Au contraire, il peut y avoir insultes lors de face-à-face sans témoin, donc sans preuve.

En plus de ces insultes et moqueries, les victimes nous contactent également pour nous relater des menaces, des mises à l'écart, des outings auprès du reste de l'entreprise, des clients, et des diffamations (8%).

- *Stéphane a surpris un de ses collègues en train de parler de lui : «* sale PD, mais qu'ils crèvent lui et son mec *».*
- *La responsable d'Emmanuelle se plaint : «* être en face d'une gouine toute la journée, c'est dur *».*
- *Marc subit des moqueries quotidiennes de la part de ses collègues : «* il suce des bites dans les sex-shops *».*
- *Le directeur de Marcel a envoyé un SMS à certains de ses collègues : «* aujourd'hui journée de la sodomie, envoyez un SMS à cet enculé, galette des rois : prenez-la fève vous serez la reine *».*
- Un des clients de Julien, jeune avocat, lui a déclaré que « *les pédophiles, c'est comme les PD, ça ne se reproduit pas mais il y en a de plus en plus* ».
- *Ouvrier dans une usine en Normandie, Jean-Pierre n'en peut plus d'entendre ce genre de discours de la part de ses collègues : «* Il faut les exterminer, il faut rouvrir les chambres à gaz pour les y mettre *».*
- *Géraldine ne supporte plus les commentaires homophobes de son patron : «* moi, les mecs qui aiment la raie, je peux pas les supporter *».*
- *Luc, militaire de 50 ans, est convoqué par la directrice du personnel suite à la réception d'une lettre d'une recrue sous ses ordres, l'accusant de harcèlement sexuel : «* ce PD, je le tuerai *».*

Seules, ou combinées, ces manifestations sont réellement insupportables pour certain-e-s appelant-e-s, d'autant plus lorsqu'elles sont répétées quotidiennement. Les conséquences de cet « *enfer* » sont très souvent des victimes choquées, déprimées, apeurées, angoissées, anxieuses : arrêts de travail à répétition, épisodes dépressifs, anxiété massive, stress surdimensionné. Certain-e-s se disent « *au bout* », prêt-e-s à craquer… et ce n'est parfois que le début.

Plus rares mais inquiétantes, les agressions physiques

Six personnes sont concernées cette année. L'agression intervient en général après qu'un lourd climat d'homophobie s'est installé de la part des patrons et/ou des collègues, elle vient clore un long processus : insultes à répétition, harcèlement, menaces, etc... Malgré toute la violence dont ont pu faire preuve leurs agresseurs, certaines victimes hésitent à entamer des poursuites de peur de perdre leur emploi et de se retrouver à la rue. Heureusement, la majorité d'entre elles est prête à agir (voir ci-dessous Réagir?) et à entamer des procédures judiciaires lourdes, parfois sans l'aide de personne au sein de leur entreprise. Il est inacceptable que dans ces situations, les directions, les départements des ressources humaines, qui ont la responsabilité de la sécurité sur le lieu de travail, ne soutiennent pas ces victimes.

- *Jean-Luc a été violemment agressé par un de ses collègues le mois précédent. Son agresseur n'a cessé de le frapper que lorsqu'un autre collègue est entré dans la pièce. Cette agression a valu neuf jours d'interruption temporaire*

de travail à Jean-Luc, qui est fermement décidé à porter plainte, malgré les conseils contraires de la gendarmerie et l'absence totale de soutien de son entreprise. La déléguée du personnel et le responsable des ressources humaines tiennent même Jean-Luc pour responsable de ce qui lui est arrivé !

Discriminations : inégalités de traitement…

Autre facette de la vie quotidienne, très concrète celle-ci aussi : les discriminations. Il s'agit d'inégalités de traitement de ces salariés par rapport au reste des employés, en raison de leur homosexualité. La palette de ces discriminations est large et concerne tous les aspects de la vie d'entreprise. Les employeurs prennent soin de justifier leurs actes par des raisons valables et parfaitement légales, rendant ainsi toute plainte très difficile.

Enfin, nous avons reçu plusieurs témoignages se plaignant de la différence de traitement entre les statuts du Pacs et du mariage, et l'impossibilité pour les couples homosexuels de bénéficier des mêmes droits que les couples mariés. Les personnes témoignant sont révoltées contre ces inégalités.

- *Éric est médecin généraliste. Il est assisté de son conjoint. Le statut de conjoint collaborateur s'applique aux conjoints de professions libérales : il offre la possibilité de percevoir une retraite ou du moins de partager celle du libéral en exercice. Or le conjoint d'Eric n'a pas droit au statut de conjoint collaborateur car ce statut, d'après le législateur, ne s'applique pas aux pacsés ni aux personnes vivant en concubinage. Eric est révolté contre cette discrimination dans la loi.*
- *Charles est caméraman au sein d'une société de production. Il est très souvent déprogrammé, de préférence à la dernière minute…*
- *Arnaud reçoit ses salaires plus tardivement que les autres salariés, son planning et ses jours de repos sont très souvent modifiés.*
- *Daniel n'a pas réussi depuis plus d'un an à obtenir des congés communs avec son ami. Sa direction, au courant de sa situation personnelle, modifie systématiquement ses dates.*

Il peut également s'agir, de façon plus pernicieuse, d'une mise en doute systématique de la qualité de leur travail : au travers de plaintes, de reproches, de mauvaises notations, ou d'avertissements, parfois malgré des évaluations objectives positives. Cette entreprise de diffamation peut aboutir à des avertissements, des sanctions et à des refus de promotion, ces soi-disant mauvais résultats empêchant les victimes de progresser dans l'entreprise.

- *Monique nous raconte que son patron est «* constamment sur [son] dos et lui reproche tout et rien alors que ses collègues ne sont pas inquiétés. *» Elle est en arrêt de travail pour dépression suite à ce harcèlement.*
- *Benjamin travaille dans un service commercial, mais sa hiérarchie ne demande des rapports très détaillés sur ses activités qu'à lui et à aucun de ses collègues.*

Rupture du contrat de travail : l'homosexualité, faute grave ?

Le nombre de témoignages exposant un licenciement ou une démission forcée est très inquiétant : 15% des personnes qui nous ont contactés. C'est le deuxième motif pour lequel nous sommes interpellés. Certains licenciements ont eu lieu ou sont en cours, d'autres sont des démissions volontaires quelque peu forcées, et enfin certains appels concernent des menaces réelles et sérieuses.

Les employeurs établissent de véritables stratégies de court ou moyen terme pour se débarrasser d'un-e employé-e homosexuel-le, et ces licenciements sont souvent l'aboutissement d'un processus, cumulant les diverses mani-

festations que nous avons vues : injures, menaces, diffamations et discriminations… C'est souvent lorsque l'homosexualité de la victime est confirmée ou découverte, annoncée ou outée que le processus s'enclenche ou s'accélère.

Le cas le plus fréquent est le « *licenciement pour faute* » : l'employeur utilise certains arguments légaux, génériques, qui cachent en réalité une homophobie violente : insuffisance professionnelle, inadéquation au style de management… Mais il n'hésite pas à inventer des fautes, des erreurs ou des vols imaginaires, de prétendus oublis, utilisant parfois même la complicité d'autres employés. Et cela peut aller jusqu'à la diffamation, toujours très orientée autour de la sexualité : certaines victimes se retrouvent donc accusées d'attouchements, de harcèlement sexuel ou de proposition indécente envers les employés, patrons ou clients !

Un autre cas de figure aboutit plus facilement à la démission, forcée ou non : c'est lorsque le climat dans l'entreprise est tellement violent, quotidiennement homophobe qu'il en devient insupportable pour les victimes. Avertissements, reproches, insultes, harcèlement, discriminations répétées, chantage et mutations inadaptées ou menaces régulières peuvent ainsi amener certain-e-s employé-e-s à ne plus pouvoir venir travailler. Les arrêts de travail succèdent aux arrêts de travail, le licenciement ou la démission forcée suit malheureusement assez logiquement. D'autres choisissent de démissionner avant que la situation ne devienne trop difficile à vivre, une sorte de « *délivrance… mais qui coûte cher* ».

- *Marc, aide-soignant dans une maison de retraite du sud de la France, a été licencié pour faute : défaut de surveillance d'une personne âgée… un jour où il n'était pas présent dans l'établissement. Un de ses amis nous contacte pour connaître les démarches à entreprendre.*
- *Emilie travaillait dans une clinique du sud de la France. Après un harcèlement quotidien : blagues et réflexions douteuses, critiques et reproches infondés sur la qualité de son travail, menaces de la directrice «* je vous conseille de trouver ailleurs *», elle a fini par se faire arrêter trois mois pour dépression. Elle a reçu deux avertissements et craint qu'un troisième ne la conduise à la porte.*
- *Jérôme vient de recevoir une lettre d'avertissement rapportant un comportement inapproprié : il aurait dit à son patron qu'il avait un beau cul et il se serait frotté contre lui. Très angoissé, il constate qu'on le harcèle pour le pousser au licenciement et refuse de se mettre en arrêt maladie : ce serait donner raison à son patron. Il cherche à savoir ce qu'il peut faire.*
- *Le patron de la boulangerie où travaille Antoine, jeune parisien d'une trentaine d'années, lui a demandé de démissionner car «* ici, on n'aime pas les PD *». Antoine refusant de s'exécuter, son patron l'a menacé de dire «* que tous les soirs, il manque 200 euros dans la caisse *». Antoine nous demande ce qu'il peut faire et nous lui conseillons de déposer une main courante.*

Ces appelants nous contactent surtout pour des conseils sur les démarches à entreprendre, de façon prioritaire en dehors de l'entreprise car les directions des ressources humaines sont parties prenantes dans ces licenciements : « *votre DRH ne va pas vous dire que vous êtes viré parce que vous êtes un gros PD !* ». Selon les faits et les circonstances, nous les réorientons vers les syndicats, la Halde, les avocats, les prud'hommes ou l'inspection du travail.

Recrutement : on vous écrira.

Il paraît assez logique que le recrutement soit une étape moins sensible pour l'homophobie que pour d'autres discriminations, sexistes, racistes ou liées à l'âge : on peut difficilement cacher son sexe, sa couleur de peau ou son âge sur son

Christophe Falcoz, spécialiste en management, analyse la résistance de l'entreprise aux évolutions:

«Le dernier refuge de la virilité»

Christophe Falcoz, docteur en sciences de gestion, est directeur de RCF Management, un cabinet de formation en techniques de management.

Pourquoi l'entreprise est-elle virile ?

Les premières recherches en psychologie sociale ont expliqué comment, au cours de la révolution industrielle, le couple qui jusqu'alors travaillait ensemble aux champs va progressivement se différencier. L'homme part à l'usine, la femme reste à la maison. Le modèle patriarcal était né, représenté par un homme fort, musclé, dur au mal et qui ne pleure plus. Cette image est très proche de celle du militaire, qui va également inspirer la gestion d'entreprise à cette époque. Les grandes manufactures vont prendre modèle sur l'armée et notamment sur sa discipline. Le mot «cadre», comme celui de «carrière», vient d'ailleurs de la défense et de la diplomatie. C'est le développement du modèle viril, à côté duquel la femme et l'enfant ne sont que des sous-produits. On privilégie l'homme blanc, marié, avec enfants, et généralement chrétien. Le management contemporain est le fruit de cette histoire. Il nécessite «des hommes, des vrais», seuls en mesure d'assurer des fonctions d'encadrement, seuls à même de mener la «guerre économique».

Ce modèle connaît aujourd'hui des remous...

L'institution familiale a déjà connu des évolutions. Les débats sur le Pacs ou l'homoparentalité ont poussé à revoir le schéma classique de la famille. L'entreprise, lieu non démocratique par excellence, est en revanche le dernier refuge de la virilité. Les homosexuels y subissent les mêmes problèmes que les femmes. Ils connaissent le même «plafond de verre». Si vous êtes homo, si vous êtes une femme, on considère alors que vous ne pouvez pas diriger d'autres hommes. Mais les femmes exercent aujourd'hui une pression très forte. Leur meilleure réussite scolaire et leur arrivée à des postes à responsabilité provoquent des mouvements de résistance de la virilité. Le monde du travail vit un moment particulièrement important. Tout pousse au changement et en même temps, tout résiste. Et quand ça résiste, ça peut faire extrêmement mal. Le problème, c'est de savoir combien de temps va durer cette période.

Les préjugés peuvent aussi être à l'avantage des homosexuels.

Il y a effectivement des clichés qui, a priori, pourraient être favorables aux homosexuels. On va considérer, par exemple, qu'un homo a le sens du relationnel, qu'il met une bonne ambiance, qu'il est sympa et un peu extraverti. On va également se dire qu'il n'a pas de famille, donc qu'il est très disponible, qu'il peut travailler plus ou partir à l'international. Mais les homosexuels sont comme les hétéros: peut-être n'ont-ils pas envie de faire des heures supplémentaires ou de vivre à l'étranger... Tout stéréotype, dans un sens ou un autre, est dangereux. Et l'orientation sexuelle, quoi qu'il en soit, n'a rien à faire avec les qualités ou les attentes professionnelles. ■

Recueilli par L. Pe.

Libération, **27 juillet 2006**

CV ou en se présentant à un entretien. La sexualité est elle supposée être du domaine privé et ne pas faire l'objet de questions.

Nous avons reçu cette année quatre témoignages sur ce sujet. Ces témoignages restent toutefois intéressants et symptomatiques des progrès restant à faire… Outre les refus d'embauche nets : « *je suis contre les homos, je veux pas d'homos* », « *allez-vous faire enculer* », ou sous de faux prétextes (pas de poste disponible), il nous semble important de faire remarquer que c'est encore autour de l'amalgame avec la pédophilie que se cristallise cette forme d'homophobie. Ainsi Martine, en cours de demande d'agrément pour un poste d'assistante maternelle, se demande si le fait que l'appartement dans lequel elle va exercer son activité est celui qu'elle partage avec sa compagne, peut être un frein.

Transsexuel-le-s et séropositifs : les poncifs demeurent

L'association a reçu cette année peu de témoignages de personnes se déclarant séropositives (cinq) et de personnes transsexuel-le-s (quatre). Mais ces chiffres, certes d'ampleur limitée, montrent là aussi le travail restant à accomplir. Ils souffrent encore de la méconnaissance et des préjugés, et de poncifs qui n'ont pas évolué !

Les séropositifs sont ainsi stigmatisés et isolés, souvent par des changements de poste. Patrick s'est ainsi entendu dire par son patron qu'il était « *un danger pour son équipe* » et qu'il voulait « *le dégager* ».

Les transsexuel-le-s souffrent également de moqueries quotidiennes qui peuvent dégénérer, comme en témoigne cette transsexuelle de 38 ans qui s'est fait agresser, nez cassé, plaie ouverte, ce qui l'a conduite à démissionner. Certains employeurs ne montrent aucun intérêt ou compréhension, considérant que c'est un « *choix* » que ces personnes font, et qu'elles devront donc en assumer les conséquences, comme un emploi « *moins en contact avec le public* ».

Réagir ?

En règle générale, les victimes qui nous contactent sont décidées à agir : plus de 60% ont déjà agi ou souhaitent le faire. Contacter l'association est dans ce domaine du travail très souvent

une démarche d'information sur la manière d'agir ou d'aller plus loin. Après des actions initiales au sein de l'entreprise - entretiens avec la hiérarchie ou les ressources humaines selon la taille de l'entreprise -, ou en dehors : Halde, Inspection du travail, prud'hommes, médecine du travail, associations locales, avocats, huissiers ; les appelant-e-s souhaitent être conseillé-e-s ou orient-é-e-s pour les suites à donner, ou être soutenu-e-s de façon plus active, avec un courrier de soutien envoyé par l'association. Nous accompagnons également les victimes dans leur saisine de la Halde.

Cependant, certain-e-s se sentent incapables d'intenter quoi que ce soit : peur de perdre leur emploi, peur que la situation s'aggrave, culpabilité, peur de s'outer quand ils/elles sont caché-e-s… Certains patrons et responsables de ressources humaines les « aident » en ce sens, les maintenant dans leur culpabilité. Ils leurs conseillent de ne pas envenimer la situation, de prendre sur eux et d'aller de l'avant.

Que répondent les entreprises à la Halde ?

La Halde a organisé l'envoi aux 146 grandes entreprises françaises d'un courrier destiné à sensibiliser et mobiliser les plus grands acteurs économiques, leur faire connaître ses recommandations et mieux connaître leurs pratiques dans ce domaine.
Les réponses reçues font état de 104 textes d'engagements formalisés par 66 entreprises, 9 entreprises ont des engagements éthiques de responsabilité sociale, 28 entreprises ont signé la charte de la diversité, 19 un accord sur le handicap, 17 un accord sur l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes.

Dans beaucoup d'entreprises, il ne s'agit encore que d'actions d'application de la loi, souvent spécifiques et morcelées, sans que l'on puisse parler encore d'une politique cohérente de la stratégie de groupe. On note des domaines totalement en friche, des thèmes très rarement évoqués :

- l'identité et l'orientation sexuelle
- l'apparence physique
- la conviction et la pratique religieuse
- l'état de santé (maladies chroniques)

Bien que ce soit un des domaines privilégiés de sa manifestation, l'homophobie dans le monde du travail reste difficile à cerner et à éradiquer, de par la pluralité de ses secteurs, acteurs, formes et manifestations, et de par son aspect insidieux, presque sournois. La forte volonté d'agir que nous sentons dans la majorité des témoignages, et le besoin d'informations sur la législation en vigueur, ainsi que le côté insupportable de la lecture de certains témoignages, témoignent du rôle crucial que jouent les associations face à ces victimes.

Les acteurs sociaux, lorsqu'ils ne sont pas homophobes, nous paraissent également désemparés : la lutte contre l'homophobie n'est pas une priorité dans le monde du travail.
Cependant, c'est peut être en train de changer : certains s'y intéressent enfin de plus près, SOS homophobie a par exemple rencontré la majorité des syndicats cette année. Nul doute que les enquêtes en cours sur ce sujet (notamment celle de la Halde), permettront de toujours plus et mieux sensibiliser à cette forme d'homophobie.

Voisinage – Données chiffrées

• 150 témoignages, représentant 12% des témoignages.

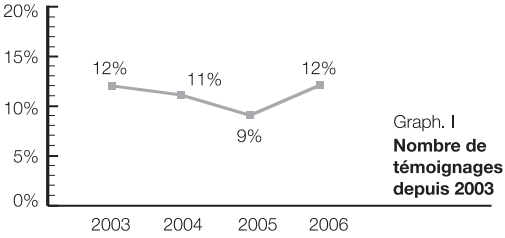

Graph. I
Nombre de témoignages depuis 2003

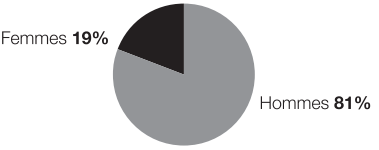

Graph. II
Sexe

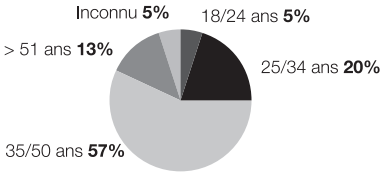

Graph. III
Age

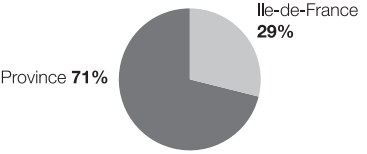

Graph. IV
Origine géographique

Analyse

• Forte augmentation de la part des témoignages ayant pour thème le voisinage qui atteint 12% par rapport à 9% en 2005 et revient au niveau de 2003.
• Sexe : surreprésentation des hommes avec 81% des cas (76% l'an dernier).
• Répartition géographique : les deux tiers des faits ont lieu en région, comme l'an passé.
• Age : concentration encore plus forte (57% par rapport à 53%) des cas sur la tranche d'âge 35-49 ans.

Chapitre **17**

Voisinage

Quand le quotidien devient invivable

Cette année, 150 personnes confrontées à des problèmes d'homophobie avec leur voisinage nous ont contactés par téléphone ou par courriel, un chiffre en très forte augmentation par rapport à l'année dernière (104 cas). L'intégration des lesbiennes et des gays dans leur environnement ne va donc toujours pas de soi.

Leurs témoignages constituent une chronique de l'homophobie ordinaire, d'une homophobie larvée ou clairement affichée, mais qui dans tous les cas « pourrit » la vie de celles et ceux qui y sont confrontés. Peut-être que le relatif anonymat qui prévaut dans les grandes villes protège mieux la vie privée des gens, toujours est-il que les cas qui nous ont été signalés proviennent surtout des petites bourgades ou des villages. Les lesbiennes sont relativement moins nombreuses à signaler des difficultés avec leur voisinage, ce qui ne signifie pas qu'elles sont à l'abri des violences homophobes lorsqu'elles sont repérées, comme le montrent leurs témoignages.

Dans les relations de voisinage, les occasions ne manquent pas d'utiliser l'homosexualité avérée ou supposée pour envenimer un conflit banal. Et les moqueries, les insultes, peuvent rapidement évoluer en actes malveillants ou franchement agressifs. Quelques cas de violences physiques nous ont ainsi été rapportés.

Deux catégories d'agresseurs : invisible ou connu.

Tract anonyme « *outant* » un voisin, lettre d'insultes non signée, affiches placardées dans le hall de l'immeuble, voiture taguée, porte d'entrée défoncée, dépôt d'excréments dans la boîte à lettres ou sur le paillasson : quand il s'agit d'humilier et de détruire, l'imagination ne manque pas. Seul le courage dans ces cas-là, fait souvent défaut. En effet dans de nombreux cas, les agresseurs homophobes agissent sournoisement. Au départ, le motif homophobe n'est parfois même pas exprimé.

Les conséquences de ces comportements vils et lâches sont multiples. Les victimes ne se sentent plus libres à leur propre domicile. Certaines ont le sentiment d'être continuellement épiées, comme placées sous surveillance permanente par un voisinage qui ne se prive pas de commérages pour répandre le mépris et la haine un peu plus loin.

- *Jean nous appelle, il est atterré face aux graffitis homophobes visibles dans l'ascenseur et qui désignent son voisin.*
- *Chloé et Paule font construire une maison dans un charmant petit village de campagne. Elles ne se sentent pas les bienvenues. L'accueil fut direct, enfin presque, car un voisin, pour bien montrer son mépris, a inscrit de manière très visible sur leur permis de construire : «* bienvenue à gouine land *».*

Un autre couple de femmes nous fait part de son agacement. Un de leurs voisins, elles n'ont pas réussi à l'identifier, s'est arrangé pour qu'elles reçoivent des catalogues de vidéo X hétéro. Une manière de leur montrer que leur particularité n'est pas acceptable, comme s'il fallait les ramener dans le droit chemin !

Quand l'agresseur est invisible, il est difficile d'agir. Mais rien n'empêche de déposer une main courante ou de porter plainte.

Au contraire, certains agresseurs agissent à visage découvert, comme s'ils se sentaient légitimes, libres d'empoisonner la vie quotidienne de leurs voisins ou voisines homosexuel-le-s.

- *Le jeune Jérôme témoigne d'insultes répétées de la part de son voisin de palier. Alors qu'il rentrait chez lui accompagné de sa mère, il a été noyé sous un flot d'insultes homophobes prouvant l'étroitesse d'esprit de son voisin. Sa mère, tentant de réagir et faire face, s'est vue incluse dans le flot d'injures.*
- *Farid ne peut plus entrer et sortir de chez lui sans subir un déferlement de paroles outrancières, injurieuses et calomnieuses de la part son voisin, qui lui hurle sa haine en pleine rue. Toute la panoplie de la logorrhée verbale homophobe y passe. En fait, toute la famille participe à ce lynchage verbal, la mère mais aussi la fille. Aux injures homophobes s'ajoutent des injures racistes.*

L'enfer au quotidien

Mais le refus, physique et violent, des homosexuels ne s'exprime pas nécessairement d'emblée, de manière brute et abrupte. Il survient aussi parfois au fil du temps. Un détail, un petit accrochage, une remarque et voilà que des relations, neutres jusque-là, dégénèrent. Une homophobie foncière trouve alors là l'occasion de se révéler. « *Tout allait bien jusque là, maintenant c'est l'enfer* » entend-on souvent sur la ligne d'écoute.

- *Victor, la trentaine, vit dans le 5ème arrondissement de Paris. Cela fait sept ans qu'il vit un enfer. Jusqu'en août 2000 tout allait bien dans cette petite copropriété calme et tranquille. Tout a commencé par l'arrivée d'un nouveau locataire. Victor est travailleur indépendant et est donc souvent chez lui. Son voisin, Xavier, apprend par hasard son homosexualité. Petit à petit s'installe un climat malsain virant à la terreur. La vie de Victor devient un enfer : graffitis obscènes sur sa porte, injures homophobes incessantes, coups de sonnettes et coups de fils anonymes en pleine nuit… Victor est angoissé, il ne dort plus. Xavier vole son courrier, tente de le dénigrer auprès des autres voisins en parlant de ses pratiques déviantes. Il tente de réagir par la médiation, sans effet, il accumule mains courantes et plaintes classées sans suite. Totalement déstabilisé, Victor sombre dans une dépression dont il a du mal à sortir. La seule solution : partir, il vit désormais chez un ami.*
- *Le voisin de Matthias a apparemment dressé son chien pour l'attaque. Lors d'un guet-apens il a lancé son chien contre lui en l'encourageant :* « allez attaque, bouffe-la cette tapette ! »*.*

Tout le monde n'a pas la même résistance physique et mentale pour faire face, au quotidien, à de tels propos. Il est difficile de résister seul, ou même en couple, à de telles agressions, morales ou physiques, qui se produisent à la porte de son domicile. La durée, la fréquence, la répétition de tels actes finissent par angoisser les victimes au point de les enfermer à leur domicile. Jean et Bertrand sont ainsi harcelés par leur voisin depuis plus de 15 ans, ils ne savent plus quoi faire. « *J'ai peur, je n'ose plus sortir de chez moi* » sont des propos qui reviennent fréquemment dans la bouche des victimes. Dans les villages, les petites bourgades, les petites communautés, où tout se sait, cette mise à l'écart peut être lourde de conséquences. Jacques commence ainsi son témoignage par

« *je veux en finir* ». D'autres nous disent avoir déjà tenté de mettre fin à leurs jours.

Sans en arriver à cette extrémité, d'autres ne trouvent le salut que dans le déménagement. Pour avoir la paix, pour retrouver une vie normale, de nombreuses victimes se sentent obligées de fuir ceux qui les tourmentent et de s'établir dans des lieux qu'ils espèrent plus calmes. Généralement cependant, le dépôt de plainte ou la médiation permet de mettre un terme aux insultes. Malheureusement tout le monde n'ose pas, et il est très souvent difficile de trouver des témoignages de la part d'autres voisins, les agresseurs réussissant même parfois à liguer tout ou partie du voisinage. Les agresseurs le savent et comptent sur cette peur, cette résignation à subir en silence pour ne pas avoir à évoquer son homosexualité devant la police ou un tribunal. Peur des représailles, peur de croiser encore son agresseur. Hélas, parfois, même la condamnation par la justice ne suffit pas à ramener un voisin homophobe à un comportement acceptable.

Pourtant, au moindre dérapage, mieux vaut réagir, car très vite un climat délétère peut s'instaurer et la spirale infernale s'enclencher. A la demande de certaines victimes, SOS homophobie écrit des lettres de rappel de la loi aux agresseurs.

Les préjudices de ce harcèlement quotidien par le voisinage, de cette intrusion au cœur de son quotidien, à son propre domicile, peuvent avoir de graves conséquences. L'impact financier d'un déménagement est facilement chiffrable. L'atteinte au moral, les angoisses et la terreur qui peuvent être générées au quotidien, sont plus difficilement quantifiables. L'enfermement et l'isolement, le sentiment d'être seul paralysent. Les 150 personnes qui ont témoigné cette année ne sont également certainement pas les seules à être harcelées par leur voisin-e. Cent cinquante, cela fait une personne malmenée tous les deux jours en France par son voisin en raison de son orientation sexuelle. Le droit au respect de sa vie privée, autant que de son domicile, doit ici être rappelé. Et partout défendu.

Communiqué du 16 février 2007

Homophobie : une condamnation trop légère

Le 1er février dernier, un individu était poursuivi devant la 6ème chambre correctionnelle du tribunal de grande instance de Lille pour insultes et agressions physiques homophobes qui ont duré pendant quatre ans de 2002 à 2005.

Pour ne plus rester impassible face à un agresseur qui agissait en toute impunité, en l'absence de réaction du voisinage et malgré les plaintes déposées auprès de la police, la victime, épuisée, avait fini par vendre son logement et déménager.

Dans son réquisitoire, l'Avocate Générale a reconnu qu'il ne s'agissait pas de simples incivilités de voisinage mais d'un véritable harcèlement homophobe. A ce titre et compte tenu du contexte familial et social du prévenu, elle avait requit deux mois de prison avec sursis.

La victime avait demandé que la condamnation soit publiée dans le journal La voix du Nord afin de faire œuvre de pédagogie et de prévention.

Le délibéré a été rendu le 15 février 2007. Malheureusement, la juge n'a pas suivi les réquisitions de l'avocate générale. Le prévenu a été condamné à un euro de dommages et intérêts, cinq cents euros d'amende et quatre cents cinquante euros de frais de procédure.

SOS homophobie déplore l'indulgence du jugement alors qu'il s'agissait d'actes homophobes récurrents qui ont duré pendant quatre ans jusqu'à une agression physique.

Force est de constater que certains individus sont convaincus que l'homosexualité est "inférieure à l'hétérosexualité", comme l'avait déclaré le député UMP Christian Vanneste dans la presse, et se sentent ainsi autorisés à insulter et frapper des homosexuel-le-s.

Ces déclarations doivent être combattues parce qu'elles inspirent et légitiment les agressions verbales et physiques à l'encontre des personnes homosexuelles. Elles sont également responsables de la dépréciation de soi qui conduit de nombreuses jeunes personnes : lesbiennes, gays, bis, transsexuel-les à des comportements à risques : alcoolisme, sexualité non protégée et suicide.

SOS homophobie demande à la Justice la plus grande sévérité face aux homophobes et demande au gouvernement une véritable politique de prévention et de lutte contre l'homophobie notamment en direction de la jeunesse.

Chapitre **18**

Divers

Nous regroupons dans ce chapitre l'ensemble des appels, courriels et courriers ne relevant pas des chapitres précédents. Cela représente cette année encore une part importante du total avec 9%.

Nous classons ici les thématiques abordées dans ce chapitre, par ordre d'importance :

- Médias : les appelant-e-s nous contactent pour nous faire part de propos homophobes entendus ou lus dans les médias généralistes ou « spécialisés », lors d'émissions / rubriques ou dans des publicités…
- SOS homophobie : actualités dans lesquelles l'association est engagée (procès aux côtés de Sébastien Nouchet, contre le député UMP Vanneste,…), demandes de renseignements, remerciements,…
- Associations : contacts d'autres associations, demandes de soutien,…
- Evènements individuels : questionnements sur sa sexualité (transsexuel-le-s en particuliers), sur le milieu gay et lesbien,…
- Etudiants / professeurs / journalistes en demande de documentation / information.
- Juridique : demandes d'ordre général, conseils sur des contacts d'avocats,…
- Etrangers témoignant de cas d'homophobie dans les pays étrangers
- Témoignages divers ou peu compréhensibles.

Enfin, nous avons reçu cette année quatre témoignages insultants. Ainsi, ce jeune homme qui nous écrit: « *à mort les PD. Ce ne sont pas des êtres humains. Il faut tous les crever, ce sont des déchets, des merdes, qui vont détruire notre société. Brûlons les en masse et sans compassion pour ces animaux* ».

Annexes

Chronologie

Cette chronologie de l'actualité française a été établie à partir des informations de *Tétu.com* et *E-llico*, que nous remercions.

Mars 2006 – Février 2007

2 mars • **Pacs / Expulsion**	Un jeune gay marocain sans papier, pacsé à un Français, est expulsé vers le Maroc. Il y risque des représailles du fait de son homosexualité, qui est un délit au Maroc.
3 mars • **Justice**	Deux anciens prostitués parisiens sont condamnés à 30 ans de réclusion pour assassinat et actes de torture ou de barbarie infligés à deux Toulousains rencontrés sur un lieu de drague en mars 2003. .
6 mars • **Politique / UDF**	Création de Centr'Égaux, association de centristes gay, lesbiennes et gay-friendly qui demande son rattachement à l'UDF.
7 mars • **Salon Rainbow Attitude**	Interrogé par un député UDF sur la campagne d'affichage du salon, qu'il jugeait dangereuse pour les mineurs, le gouvernement répond que des photos de couples d'hommes ou de femmes s'embrassant ne « *pouvaient être qualifiées de message à caractère violent ou pornographique* », et ne « *portaient donc pas atteinte à la protection des mineurs* ».
7 mars • **Religions**	Réagissant à la décision de justice accordant une délégation d'autorité parentale à un couple de lesbiennes, l'évêque d'Angers, Mgr Jean-Louis Bruguès, estime « *dangereux que la société organise un déni en laissant croire que des enfants pourraient avoir des personnes de même sexe pour parents naturels* ».
8 mars • **Politique / PS**	Le PS s'engage à soutenir certaines revendications des transsexuel-le-s, notamment sur la dépsychiatrisation du parcours de soin.
9 mars • **Pacs / Expulsion**	Le ministère de l'Intérieur confirme à l'Inter-LGBT que la circulaire du 30 octobre 2004, qui prévoit qu'un étranger pacsé avec un Français obtienne un titre de séjour dès lors qu'il peut justifier d'un an de vie commune, est toujours pleinement valide et ne sera pas remise en cause.
11 mars • **Hommage**	Décès de Gérard Vappereau, l'un des deux fondateurs du magazine Gai Pied en 1979.
13 mars • **Justice**	Confirmation en appel de la condamnation de la ville de Reims,

	qui avait annulé un concert du chanteur de reggae jamaicain Capleton sous la pression d'associations LGBT.
14 mars • **Salon Rainbow Attitude**	Dépôt de bilan de la société organisatrice du salon LGBT, après trois éditions.
16 mars • **Droit d'asile**	Anwar, un homosexuel Pakistanais de 29 ans menacé dans son pays, obtient l'asile politique lors d'un second passage devant la Commission de recours des réfugiés.
17 mars • **Politique / PS**	Interrogée sur le mariage homosexuel, Ségolène Royal répond : « *A l'heure actuelle, ma réflexion est celle d'une mère : quel parent pourrait, quelles que soient ses convictions religieuses, s'opposer au bonheur de son enfant si c'est son choix ? La loi doit pouvoir créer cette union en mairie pour permettre à chacun de construire librement sa vie, à égalité de chances et de devoirs. Je préfère le mot union à celui de mariage pour ne pas bousculer les repères traditionnels, la famille c'est un père et une mère. Mais le débat aura lieu* ».
20 mars • **Politique**	La région Aquitaine adopte un « *plan régional de lutte contre les discriminations* », qui inclut « *les discriminations liées à l'orientation sexuelle* ».
20 mars • **Pacs / Expulsion**	Ibrahim, jeune Tchadien pacsé à un Français depuis décembre 2004, risque d'être expulsé vers le Tchad, la préfecture ayant fait appel de l'annulation de l'arrêté de reconduite à la frontière.
20 mars • **Homoparentalité**	Le tribunal des affaires de la sécurité sociale rejette le recours d'Elodie contre la CPAM de Nantes. Elle souhaitait bénéficier du congé de paternité à la naissance de l'enfant de sa compagne.
24 mars • **Homoparentalité**	Le tribunal de grande instance de Clermont-Ferrand autorise Marie-Hélène B. à adopter l'enfant de sa compagne. La cour note que l'enfant « *est et sera élevé par deux femmes, quelle que soit la présente décision* », « *qu'il n'est pas démontré qu'un enfant élevé par deux personnes du même sexe, situation de fait au caractère non exceptionnel, serait exposé à des perturbations psychiques et autres troubles de la personnalité* ». Le parquet fait appel de la décision.
28 mars • **Politique / UMP**	Le député UMP Marc-Philippe Daubresse dénonce la façon dont lui a été présentée la pétition des maires contre le mariage gay et l'homoparentalité, qu'il a signée : le document était tronqué de son passage sur l'homoparentalité.
Avril • **Religions**	Mgr Santier, évêque de Luçon, « *demande pardon* » aux

« *personnes témoignant de blessures reçues de l'Église et de ses membres* ».

3 avril • **Pologne**	Manifestations à Paris pour protester contre la visite du Premier ministre polonais, Kazimierz Marcinkiewicz, auteur de nombreux propos homophobes.
4 avril • **Justice**	Le tribunal correctionnel de Marseille condamne les six agresseurs mineurs de David Gros à des peines de 2 à 12 mois de prison ferme. Avec un septième agresseur, majeur, ils l'avaient passé à tabac en août 2004 avec des casques et des barres de fer, en raison de son orientation sexuelle.
6 avril • **Pacs / Expulsion**	Menace d'expulsion contre un jeune Algérien homosexuel pacsé avec un Français depuis septembre 2004.
8 avril • **Agression physique**	Un homme de 41 ans est passé à tabac à son domicile, à Paris.
13 avril • **Agression physique**	Un homosexuel échappe de peu à une agression commise par douze personnes sur un lieu de drague de Strasbourg.
14 avril • **Meurtre**	Un homosexuel de 60 ans est retrouvé mort étranglé à son domicile, à Paris.
18 avril • **Agression physique**	A Orléans, deux homosexuels de 18 et 21 ans sont violemment frappés à coups de poings et de pieds par deux hommes d'une vingtaine d'années.
19 avril • **Agression physique**	La police judiciaire des Hauts-de-Seine annonce qu'un homosexuel a été agressé sur son lieu de travail par plusieurs hommes, dont l'un s'était fait passer pour gay.
24 avril • **Agressions**	SOS homophobie, le SNEG, Act Up-Paris et le Groupe action gay et lesbien-Loiret (GAGL) mettent en place une cellule de crise, suite aux violentes agressions homophobes des semaines précédentes.
24 avril • **Pacs / Expulsions**	Retour en France de deux étrangers, Robson et Taoufik, qui avaient été expulsés alors qu'ils étaient tous les deux pacsés et en couple avec un Français depuis plus d'un an. Abdel Wahab, un Algérien de 35 ans dans la même situation, a été relâché.
25 avril • **Justice**	Le conseil de prud'hommes de La Tour du Pin (Isère) condamne un directeur d'hôtel homophobe à 15.000 euros de dommages et intérêts pour harcèlement moral envers une employée lesbienne.
26 avril • **Justice**	Le tribunal de Reims condamne à sept mois de prison ferme et à une obligation de soins trois hommes de 22, 23 et 24 ans,

	en comparution immédiate, retenant la circonstance aggravante d'homophobie. Ils avaient agressé un homosexuel à coups de pieds et de cutter.
2 mai • **Halde**	La Halde publie son premier rapport annuel : 2,5% des 1.822 réclamations enregistrées en 2005 concernent l'orientation sexuelle, soit 48 cas. Un sondage commandé par la Halde montre qu'un quart des Français estime que la discrimination liée à l'orientation sexuelle n'est pas importante. 84% des moins de 30 ans estiment qu'elle l'est.
5 mai • **Politique / UMP**	Le ministre de la Famille Philippe Bas déclare dans *La Croix* qu'il souhaite aborder la question de l'homoparentalité « *avec beaucoup d'humanité* », tout en s'opposant à l'adoption par les couples de même sexe.
9 mai • **Publicité**	Opel France retire une publicité mettant en scène une transsexuelle, suite aux protestations d'Act Up-Paris.
10 mai • **Milieu scolaire**	Un élève homosexuel de 16 ans est renvoyé d'un cours privé du 2ème arrondissement de Paris, après avoir subi des insultes homophobes pendant des mois.
10 mai • **Politique / Vanneste**	Le député UMP du Nord Christian Vanneste répète sur Europe1 les propos homophobes pour lesquels il a été condamné en première instance par le tribunal de Lille en janvier 2006.
11 mai • **Religions**	Alors que la gauche remporte les élections législatives en Italie, le pape Benoît XVI dénonce à nouveau les unions civiles homosexuelles et défend la famille traditionnelle fondée sur l'hétérosexualité et le mariage.
12 mai • **Police**	Le directeur adjoint de la Direction de la formation de la police nationale, Bertrand Michelin, confirme que le module de formation spécifique à la lutte contre l'homophobie n'est qu'optionnel.
12 mai • **Travail**	Une enquête de l'association l'Autre cercle montre que plus de 80% des directeurs des ressources humaines estiment qu'il est difficile d'assumer son orientation sexuelle au sein de l'entreprise.
12 mai • **Justice**	Les deux hommes accusés d'avoir passé à tabac un couple homosexuel à Orléans sont condamnés par le tribunal correctionnel à un an de prison, dont six mois fermes.
15 mai • **Justice**	Un élève de l'Ecole normale supérieure est condamné à 2 mois de prison avec sursis pour avoir envoyé à d'autres élèves des mails de menace de mort à connotation raciste, antisémite et homophobe.

16 mai • **Hommage**	Décès d'André Labarrère, maire PS de Pau et ancien ministre. Il avait été l'un des premiers hommes politiques à avoir annoncé publiquement son homosexualité, en 1998.
16 mai • **Prévention**	Les syndicats de l'Education nationale rappellent « *l'ampleur du problème de l'homophobie visant les jeunes* », notant qu'« *un jeune sur trois qui se suicide entre 14 et 26 ans est homo ou bi* ».
17 mai • **Pacs**	Le Sénat confirme le vote de l'Assemblée nationale sur quelques mesures améliorant le Pacs en matière de successions. Le bénéfice de la pension de réversion n'y figure pas.
17 mai • **Journée mondiale contre l'homophobie**	Deuxième édition de l'International Day Against Homophia (Idaho), qui donne lieu à de nombreuses manifestations dans toute la France. Le Premier ministre Dominique de Villepin donne un accord de principe pour intégrer cette Journée dans le calendrier officiel français. Le Parlement européen de Strasbourg vient de la reconnaître, de même que le gouvernement belge.
18 mai • **Don du sang**	Le ministre de la Santé Xavier Bertrand confirme son refus d'accepter les dons d'homosexuels : « *ce n'est pas le fait d'être homosexuel, mais la pratique de relations homosexuelles entre hommes qui constitue une contre-indication au don de sang* ». Il rappelle que « *l'homosexualité féminine n'est pas une contre-indication* ».
20 mai • **Religions**	Recevant le nouvel ambassadeur d'Espagne auprès du Vatican, le pape Benoît XVI défend « *le droit à naître, à former et à vivre dans une famille, sans que celle-ci ne soit supplantée ou diminuée par d'autres formes ou institutions différentes* ».
26 mai • **Droit d'asile**	L'Inter-LGBT lance une campagne pour la défense du droit d'asile des personnes LGBT réfugiées en France, pour inciter les principales associations de défense des immigrés à élargir leur champ d'action aux personnes LGBT.
30 mai • **Russie**	Le porte-parole du ministère des Affaires étrangères français demande à la Russie de « *faire toute la lumière* » sur les violences survenues pendant la gay pride interdite de Moscou.
1er juin • **Travail**	Le PDG d'EDF s'« *engage à reconnaître et à promouvoir la diversité dans l'entreprise* », et mentionne explicitement l'orientation sexuelle parmi les « *atouts* » dont EDF dit vouloir s'enrichir.
6 juin • **Religions**	Le Vatican réaffirme dans *Famille et procréation humaine*, un document du Conseil pontifical pour la famille, son opposition à la famille homoparentale.

7 juin • **Politique / PS**	Le Bureau national du PS adopte son programme pour l'élection présidentielle : « *Nous garantirons le respect de l'égalité pour les couples de même sexe. Le PaCS sera amélioré en matière d'inscription à l'état civil, de régime des biens, de droits de succession, de droit au logement, de droits sociaux. Le mariage et l'adoption seront ouverts aux couples de même sexe* ». Il prévoit également la « *lutte contre la discrimination en raison de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre* ».
9 juin • **Sondage**	Un sondage BVA/Figaro/LCI montre que 60% des Français sont favorables au mariage des couples homosexuels (38% opposés), et 50% sont contre l'adoption (48% favorables).
9 juin • **Publicité**	Conclue par le slogan « *Les femmes vont devoir se passer des hommes* », une publicité télé pour le magazine gratuit *Sport* montre deux femmes très embarrassées par leur désir de s'embrasser.
13 juin • **Politique / UMP**	Jean-François Lamour, ministre de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative, se prononce pour l'ouverture du mariage civil aux couples homosexuels.
15 juin • **Politique / UMP**	Le ministre de la Justice Pascal Clément déclare sur Canal + être opposé à l'ouverture du mariage aux couples homosexuels.
20 juin • **Religions**	Dalil Boubakeur, le président du Conseil Français du Culte Musulman, réprouve les violences faites aux homosexuels en Irak. Il rappelle cependant que l'homosexualité est rejetée par la Bible et le Coran.
21 juin • **Politique / PS**	Dans un entretien à *Têtu*, Ségolène Royal s'exprime pour la reconnaissance des familles homoparentales et en faveur du mariage des couples homosexuels. Elle aborde également la lutte contre l'homophobie, la prévention du suicide chez les jeunes homos, et les campagnes d'information sur le sida et les IST.
21 juin • **Politique / UDF**	Selon l'Inter-LGBT, le candidat UDF François Bayrou a fait des progrès « *en matière de partage de l'autorité parentale, d'amélioration du PaCS, de lutte contre les discriminations à l'école, des droits des personnes transsexuelles* ». Il propose une union civile devant le maire.
21 juin • **Prévention**	Pour la quatrième fois, le rectorat refuse à l'association LGBT de Reims Ex æquo l'agrément qui lui permettrait de poursuivre son travail de sensibilisation à l'homophobie dans le milieu scolaire.

22 juin • **Politique / PS**	Le groupe PS de l'Assemblée nationale adopte deux propositions de loi visant à ouvrir le mariage et l'adoption aux couples homosexuels.
22 juin • **Politique / UMP**	La députée UMP Valérie Pécresse dépose une proposition de loi visant à créer une « *délégation de responsabilité parentale pour les actes de la vie courante de l'enfant* ». Selon elle, « *l'UMP est majoritairement défavorable au changement des règles de filiation* ».
22 juin • **Religions**	L'archevêque de Paris, André Vingt-Trois, salue dans *Famille chrétienne* « *le fait que 300 parlementaires [*l'Entente parlementaire contre le mariage homo et l'homoparentalité, qui regroupe des députés et sénateurs UMP et UDF*] aient le courage de poser des questions taboues et d'exprimer ce qu'ils pensent* ».
23 juin • **Politique / UMP**	Nicolas Sarkozy confie à Luc Ferry, philosophe et ancien ministre de l'Éducation nationale, une « *mission de réflexion et de propositions* » sur les questions de l'homoparentalité et du mariage homosexuel. Jean-Louis Borloo, ministre des Affaires sociales, déclare sur Canal + être favorable au mariage homosexuel.
24 juin • **Marche des fiertés**	800.000 personnes défilent à Paris lors de la Marche des fiertés LGBT.
26 juin • **Politique / FN**	La vice-présidente du FN, Marine Le Pen, se prononce sur RMC contre le mariage des couples gays et lesbiens, mais favorable à une « *organisation* » des unions de personnes du même sexe.
26 juin • **Justice**	Condamnation à deux mois de prison avec sursis du jeune homme qui avait agressé deux homosexuels le 20 avril dans les jardins du Louvre à Paris.
27 juin • **Homoparentalité**	La cour d'appel de Riom infirme le jugement du tribunal de grande instance de Clermont-Ferrand qui autorisait une femme à adopter l'enfant biologique de sa compagne.
29 juin • **Pacs / Expulsion**	Un couple franco-algérien est menacé de séparation par la police, malgré la signature d'un Pacs et l'attestation d'une vie commune de plus d'un an.
29 juin • **Politique / UMP**	Invité de Canal +, le ministre délégué à l'Egalité des chances Azouz Begag se déclare pour le mariage et l'adoption par les couples homosexuels.
5 juillet • **Politique / PS**	La fédération guadeloupéenne du PS émet des « *réserves* » sur l'inscription de l'ouverture du mariage et de l'adoption aux couples de même sexe dans le projet du PS, invoquant la « *société judéo-chrétienne* » et la « *tradition guadeloupéenne* ».

6 juillet • **Meurtre**	Un homosexuel d'une soixantaine d'années est violemment agressé par son voisin à Parentis-en-Born (Landes). Il décèdera quelques semaines plus tard. Le voisin a été écroué.
7 juillet • **Sida**	Les ministres de la Santé et de l'Economie signent une convention pour permettre aux malades, du sida notamment, d'accéder plus facilement au crédit.
10 juillet • **Don du sang**	Le ministre de la Santé déclare dans *Le Monde* : « *J'entends que l'on ne parle plus à l'avenir de "populations à risque" mais bien de "pratiques sexuelles à risque"* ». M. Bertrand revient ainsi sur l'exclusion totale des homosexuels masculins du don du sang.
12 juillet • **Culture**	Des chansons violemment homophobes sont interprétées lors du 35ème festival culturel de Fort-de-France (Martinique).
13 juillet • **Agression physique**	A Ivry-sur-Seine (Val-de-Marne), plusieurs personnes envoient un cocktail Molotov dans l'appartement de deux homosexuels, après les avoir insultés et menacés de mort. Elles sont remises en liberté sous contrôle judiciaire.
18 juillet • **Agression physique**	A Nîmes, deux homosexuels sont agressés par un groupe de cinq jeunes dans un lieu de drague.
19 juillet • **Politique / Vanneste**	Le député Christian Vanneste dépose une proposition de loi visant à supprimer les articles qui lui ont valu d'être condamné en janvier pour injure envers les homosexuel-le-s.
21 juillet • **Agression physique**	Bruno Wiel, un homosexuel de 28 ans, est retrouvé nu et couvert de traces de coups dans un parc de Vitry-sur-Seine. Il est maintenu dans un coma artificiel.
22 juillet • **Agression physique**	Un vacancier est agressé sur un lieu de drague à Seignosse (Landes).
31 juillet • **Sport**	La Licra publie sa deuxième enquête sur les dérives racistes dans le sport amateur. Elles se répartissent entre racisme (75%), antisémitisme (13%), sexisme (10%) et homophobie (2%).
9 août • **Agression physique**	L'association En tous genres signale l'augmentation des agressions à caractère homophobe à Poitiers.
2 septembre • **Politique / UMP**	Dans un entretien au *Figaro Magazine*, Nicolas Sarkozy se déclare contre le mariage et l'adoption par des couples du même sexe. Il prône une réforme du Pacs.
3 septembre • **Religions / Sida**	Des manifestants, venus rappeler l'opposition de l'ancien Pape à l'usage du préservatif pour combattre le sida, sont arrêtés lors de l'inauguration de la place Jean-Paul II sur le parvis de

	Notre-Dame à Paris.
5 septembre • **Justice**	Trois jeunes hommes sont mis en examen et écroués pour l'agression de Bruno Wiel, le 21 juillet.
5 septembre • **Police**	Nouvelle rédaction du règlement général d'emploi de la police nationale : il précise à l'article 113-2 que « *le policier doit avoir le respect absolu des personnes quelles que soient leur nationalité, […] ou leur préférence sexuelle* ».
6 septembre • **Politique / UMP**	Luc Ferry interrompt la mission que lui avait confiée le président de l'UMP sur les questions de mariage et d'adoption pour les couples homosexuels.
15 septembre • **Education**	Une étude de l'Éducation nationale réalisée en 2005 montre que 73,3% des collégiens interrogés jugent « *inacceptable* » d'insulter des homosexuels.
17 septembre • **Politique / PS**	Ségolène Royal déclare, à Madrid, qu'il faut s'inspirer du « *modèle espagnol* » pour les femmes et les homosexuel-le-s.
18 septembre • **Justice**	Les deux jeunes de 18 ans qui avaient violemment agressé un couple de lesbiennes à Strasbourg sont condamnés, en comparution immédiate, à des peines de 4 mois d'emprisonnement dont 1 ferme et de 3 mois avec sursis.
21 septembre • **Droit d'asile**	L'ex-président d'un comité de soutien à 43 homosexuels marocains emprisonnés en 2004 est menacé d'expulsion par la préfecture de Seine-et-Marne.
21 septembre • **Justice**	Un homme est condamné à une amende pour avoir insulté un couple de lesbiennes et frappé l'une d'elles à Paris le 21 juin.
25 septembre • **Meurtre**	Interpellation d'un homme soupçonné du meurtre d'un homosexuel en janvier 2005, qu'il avait drogué à mort. Un complice avait séduit la victime dans un bar du Marais à Paris.
25 septembre • **Justice**	Une ordonnance de non-lieu est rendue dans l'affaire relative à l'agression de Sébastien Nouchet, qui avait été brûlé dans son jardin, à Nœux-les-Mines le 16 janvier 2004. Il fait appel.
26 septembre • **Justice**	A Brest, deux jeunes de 19 ans sont condamnés à deux et trois mois de prison ferme pour deux agressions à caractère homophobe.
27 septembre • **Pacs**	Le projet de loi de finances pour 2007 n'apporte pas d'amélioration aux couples pacsés en matière de succession.
28 septembre • **Politique / UDF**	Le président de l'UDF, François Bayrou, se dit favorable à l'ouverture de la procédure d'adoption simple aux couples homosexuels.

29 septembre • **Culture**	Le chanteur de dancehall Krys publie des excuses au sujet de sa chanson « *Mac Doom Dead* » : « *Brûlez tous les bisexuels, les transsexuels, les homosexuels et les travestis* ».
29 septembre • **Justice**	A Marseille, deux mineurs de 15 et 16 ans sont condamnés par le tribunal pour enfants à de la prison ferme pour avoir tué, après l'avoir insulté, un homosexuel de 68 ans, le 10 avril 2005.
1er octobre • **Politique / PS**	Raymond Occolier, maire PS du Vauclin, se déclare opposé au mariage de couples homosexuels et « *préfèrerait démissionner* » plutôt que de célébrer un tel mariage.
7 octobre • **ExisTrans'**	Dixième marche des transsexuel-le-s, alors que la transsexualité est toujours classée parmi les maladies mentales.
10 octobre • **Politique / PS**	Suite à ses propos homophobes, l'élue Marlène Lanoix est renvoyée devant la commission nationale des conflits du PS.
16 octobre • **Politique / Parti radical**	Hervé Divet, membre des instances nationales des Jeunes radicaux, est destitué de ses responsabilités départementales. Il serait un peu trop « *efféminé* ».
19 octobre • **Pacs**	A l'Assemblée nationale, l'UMP et l'UDF rejettent les amendements PS visant à aligner la fiscalité des successions des couples pacsés et mariés.
20 octobre • **Politique / UMP**	L'UMP réserve l'actuelle circonscription de Christian Vanneste au CNI, parti associé à l'UMP et auquel le député appartient.
23 octobre • **Culture**	Un Césaire de la Musique est décerné au chanteur Admiral T, qui interprète des chansons violemment homophobes dans six de ses albums.
24 octobre • **Homoparentalité**	Le tribunal de grande instance de Belfort prononce l'adoption simple d'un enfant de 5 ans par la compagne de la mère légale, estimant que « *l'adoption est conforme à l'intérêt de l'adopté* ».
25 octobre • **Justice**	Le tribunal correctionnel de Marseille condamne trois jeunes de 21, 23 et 27 ans à des peines de prison ferme (6 à 30 mois) pour avoir monté un guet-apens contre un homosexuel afin de le voler. La circonstance aggravante d'homophobie n'a pas été retenue.
27 octobre • **Pacs**	La SNCF accorde à ses employés pacsés les avantages de circulation internationale jusqu'alors réservés aux mariés.
27 octobre • **Homoparentalité**	Le gouvernement refuse la demande du PS de transformer le congé de paternité en un « *congé d'accueil d'enfant* ».

27 octobre • **Travail**	L'association l'Autre cercle publie un référentiel de bonnes pratiques pour la fonction publique, pour lutter contre les discriminations homophobes.
30 octobre • **Religions**	Une plainte est déposée par un ancien séminariste contre le prêtre-psychanalyste Tony Anatrella pour abus sexuel. Celui-ci réagit en novembre par une plainte pour dénonciation calomnieuse.
30 octobre • **Agression physique**	A Béziers, un homosexuel de 38 ans est insulté et frappé avec un morceau de bois par deux jeunes, sur un lieu de drague où plusieurs agressions ont déjà eu lieu.
3 novembre • **Culture**	La ville de Fort-de-France (Martinique) interdit que des propos discriminatoires soient tenus par les artistes lors des concerts qu'elle programme.
3 novembre • **Sida**	Act Up-Paris dénonce une pratique du site de rencontres d'AOL, qui oblige les seuls homosexuels à déclarer leur statut sérologique vis-à-vis du VIH.
5 novembre • **Sport**	Le Paris Foot Gay organise une opération de sensibilisation à la lutte contre l'homophobie, en ouverture du match PSG-Lens au Parc des Princes.
6 novembre • **Halde**	La Halde lance une enquête sur l'homophobie au travail.
13 novembre • **Politique / UMP**	Le programme législatif présenté par l'UMP inclut la création d'une union civile pour les couples homosexuels. Il prévoit des droits similaires à ceux du mariage sauf en matière de parentalité.
16 novembre • **Politique / PS**	Ségolène Royal est désignée candidate du Parti socialiste à l'élection présidentielle. Le projet du PS prévoit l'ouverture du mariage et de l'adoption aux homosexuel-le-s.
17 novembre • **International**	Le comité Idaho, organisateur de la Journée mondiale contre l'homophobie, lance une pétition internationale « *Pour une dépénalisation universelle de l'homosexualité* ».
17 novembre • **Religions**	L'assemblée régionale des Eglises protestantes réformées du Sud-Ouest aborde la question de l'homoparentalité : « *Il nous semble important de dire aujourd'hui qu'il n'y a pas un seul modèle de famille qui serait normatif mais qu'il y a plusieurs manières de "faire famille"* ».
20 novembre • **Homoparentalité**	Dominique Versini, la Défenseure des enfants, propose dans son rapport annuel la création d'un statut des tiers pour sécuriser les enfants vivant dans des familles recomposées, monoparentales ou homoparentales.

21 novembre • **Gendarmerie**	L'association Flag ! annonce qu'un module de sensibilisation à l'homosexualité et à l'homophobie est en place depuis septembre dans les écoles de formation des gendarmes.
24 novembre • **Politique**	Le collectif Maires pour l'enfance publie un sondage selon lequel 74% des maires sont opposés au mariage des homosexuel-le-s.
27 novembre • **Justice**	Un homme de 20 ans, qui avait agressé plusieurs homosexuels sur une aire d'autoroute, est condamné par le tribunal correctionnel d'Avignon à un an de prison dont 6 mois avec sursis.
27 novembre • **Pacs**	La majorité UMP du Sénat rejette l'amendement du PS visant à aligner les droits de succession des couples pacsés sur ceux des couples mariés.
4 décembre • **Politique / UMP**	La députée UMP Christine Boutin, virulente adversaire du Pacs en 1999, est nommée conseillère politique de Nicolas Sarkozy.
8 décembre • **Culture**	Interpellé à l'occasion d'un concert à Paris sur une chanson appelant au meurtre des homosexuels, le chanteur de dancehall Admiral T déclare être « *opposé à l'homophobie* ».
12 décembre • **Justice / Vanneste**	Procès en appel du député UMP Christian Vanneste. L'avocate générale demande la confirmation de la condamnation prononcée en première instance.
13 décembre • **Homo-parentalité**	Le parquet d'Amiens s'oppose à une demande d'adoption simple d'un couple de lesbiennes, l'estimant « *contraire à l'intérêt de l'enfant* ».
15 décembre • **Travail**	Le ministère de la Fonction publique s'engage à mettre en œuvre dans les administrations françaises un référentiel de bonnes pratiques contre les discriminations homophobes.
15 décembre • **Sondage**	Un sondage LH2 montre que 50% des Français sont pour le mariage homosexuel et 40% pour l'adoption par des couples homosexuels.
18 décembre • **Justice**	A Mulhouse, un homme de 29 ans qui volait spécifiquement les homosexuels (« *des gens faibles* » selon lui) est condamné à 8 mois de prison ferme.
19 décembre • **Police**	Le directeur de la Sécurité Publique diffuse à ses services une note présentant l'ensemble des infractions et lois relatives à l'homophobie.
21 décembre • **Politique / FN**	Après l'avoir vivement combattu, le candidat FN Jean-Marie Le Pen déclare qu'il ne voit « *pas d'inconvénient* » au Pacs.
22 décembre • **Agression physique**	A Fort-de-France (Martinique), un acteur de prévention VIH est insulté puis frappé de coups de cutter.

22 décembre • **Droit d'asile**	Le renvoi vers l'Algérie du lycéen Karim est confirmé par la cour administrative d'appel de Bordeaux. Le commissaire du gouvernement avait contesté son homosexualité. Le lendemain, le ministre de l'Intérieur annonce à Josiane Balasko, marraine républicaine de Karim, qu'il est régularisé.
5 janvier 2007 • **Politique / FN**	Marine Le Pen, vice-présidente du FN, déclare que « *l'identité sexuelle n'est pas le problème des politiques* ».
5 janvier • **Halde**	La Halde annonce avoir reçu deux fois plus de saisines en 2006 qu'en 2005. Elle mène en janvier une campagne d'affichage dans les grandes villes.
10 janvier • **Politique / PS**	A Nantes, un homme de 24 ans est condamné à 8 mois de prison ferme pour vol avec violence sur un couple d'homosexuels.
10 janvier • **Justice**	Dans un courrier à l'Inter-LGBT, Ségolène Royal s'engage sur le mariage et l'adoption par les couples homosexuels, ainsi que sur les questions d'état civil pour les transsexuel-le-s.
14 janvier • **Agression physique**	Arrestation à Béziers d'un homme de 21 ans qui venait d'agresser très violemment un homosexuel sur un lieu de drague. Il est soupçonné d'être l'auteur de plusieurs agressions survenues les mois précédents. Un homme suspecté d'être son complice est arrêté quelques jours après.
15 janvier • **Politique / Vanneste**	Dans une interview au magazine *Nordik*, le député UMP Christian Vanneste réitère les propos qui lui ont valu une condamnation en première instance.
15 janvier • **Politique / UMP**	Initiateur de l'Entente parlementaire pour le droit de l'enfant, le député UMP Jean-Marc Nesme s'en prend à Ségolène Royal sur son engagement pour le mariage et l'adoption par les couples homosexuels.
16 janvier • **Justice**	Deux hommes d'une vingtaine d'années sont condamnés à 6 mois de prison ferme pour avoir volé, sous la menace d'une arme, un homosexuel qui se trouvait sur un lieu de drague à Paris.
20 janvier • **Agression physique**	Nouvelle agression violente sur un lieu de drague de Béziers.
24 janvier • **Justice / Travail**	A Montpellier, un ancien salarié de Leclerc demande l'annulation de son licenciement, fondé selon lui et ses collègues sur son homosexualité.
25 janvier • **Politique / Vanneste**	La cour d'appel de Douai confirme la condamnation du député UMP Christian Vanneste. Il devra verser 3000 d'amende et 3500 de dommages-intérêts et frais d'avocats à chacune des

	associations parties civiles. Il se pourvoit en cassation peu après.
29 janvier • **Politique / Vanneste**	La porte-parole de l'UMP, Valérie Pécresse, déclare sur RTL que « *Christian Vanneste n'est pas investi à ce jour par l'UMP* ».
2 février • **Politique / UMP**	A l'occasion de rencontres parlementaires sur la bioéthique, la députée UMP Valérie Pécresse s'interroge sur l'insémination artificielle de couples de femmes : « *Faut-il aller vers une AMP de convenance, forme de droit à l'enfant ?* »
3 février • **Homoparentalité**	L'APGL organise un débat scientifique et politique sur l'homoparentalité. Les représentants des principaux candidats à la présidentielle confirment leurs positions sur le mariage et l'adoption.
5 février • **Sport**	Saisi par SOS homophobie et le Paris-Saint-Germain, le tribunal de grande instance de Paris interdit la vente par le site supporters-de-marseille.com de vêtements portant les mentions « PDSG » et « ANAL+ Rectum ». L'éditeur est condamné à verser 5 000 aux plaignants.
5 février • **Politique / UMP**	Le candidat UMP Nicolas Sarkozy déclare sur TF1 : « *Je n'accepte pas qu'on me dise homophobe parce que je refuse l'adoption par les couples homosexuels* ».
6 février • **Droit d'asile**	Deux homosexuels russes obtiennent l'asile politique en France, après avoir été harcelés par la police en Russie.
6 février • **Agression physique**	Un homosexuel d'une trentaine d'années est blessé au visage par deux individus sur un lieu de drague de Bondoufle (Essonne).
6 février • **Religions**	Les responsables catholique, orthodoxe, juif et musulman de la région lyonnaise publient une déclaration contre le mariage homosexuel : « *Ce n'est pas un cadeau à faire aux générations futures* ». L'Eglise réformée de Lyon ne l'a pas signée car « *le sujet du mariage homosexuel lui semble être une question trop importante pour être prise en otage dans un débat préélectoral* ».
8 février • **Sondage**	Un sondage montre que 29% des Français sont favorables à l'AMP pour les couples de lesbiennes.
9 février • **Halde / Travail**	La Halde et l'ANPE signent une convention pour agir contre toutes les discriminations.
9 février • **Justice**	Un Martiniquais est mis en examen pour avoir incité au meurtre d'homosexuels sur son blog.
11 février • **Politique / UMP**	Interrogé sur Canal + sur la reconnaissance de l'homoparentalité, le député UMP Jean-Marc Nesme déclare : « *A ce moment-là, il n'y a pas de raison qu'il ne se crée pas un lobby pro-polygamie et qu'on leur refuse la légalisation de la polygamie* ».

12 février • **Hommage**	Décès d'Arnaud Marty-Lavauzelle, ancien président de Aides, dont il avait fait la première association européenne de lutte contre le sida.
13 février • **Justice**	Un homme d'une trentaine d'années est condamné à un an de prison ferme et 500 de dommages-intérêts pour avoir agressé Cédric, l'assistant de vie scolaire de ses neveux, après avoir appris son homosexualité.
14 février • **Homoparentalité**	La cour d'appel d'Amiens confirme l'adoption simple d'un enfant par la compagne de sa mère biologique, « *dans l'intérêt supérieur de l'enfant* ».
15 février • **Politique / UDF**	Le candidat UDF François Bayrou déclare sur France 2 être pour une « *union civile* » des couples homosexuels, et en faveur de l'adoption simple « *qui crée un lien d'éducation et pas un lien de filiation* ».
20 février • **Religions**	Le grand rabbin de Lyon dément les propos qui lui avaient été attribués dans Lyon Capitale : « *J'ai affirmé que toutes les envies et les pulsions n'étaient pas acceptables […] ce qui est le cas pour la pédophilie et la zoophilie, sanctionnés par la Loi. Je n'ai jamais déclaré et encore moins pensé que l'homosexualité menait à ces délits* ».
20 février • **Homoparentalité**	La Cour de cassation met un terme aux décisions de justice qui avaient permis l'adoption simple d'enfants par la compagne de la mère biologique, car l'adoption implique que la mère renonce à son autorité parentale.
20 février • **Politique / FN**	S'exprimant devant une assemblée de chasseurs, le candidat FN Jean-Marie Le Pen déclare : « *Dans le Marais de Paris, on peut chasser le chapon sans date d'ouverture ou de fermeture, mais dans le marais de Picardie, on ne peut chasser le canard en février* ».
20 février • **Justice**	La cour d'appel de Bordeaux condamne les mariés homosexuels de Bègles à huit mois de prison avec sursis pour avoir volé leur logeuse, afin de payer leurs frais de noce.
22 février • **Agression physique**	La police procède à une quatrième interpellation liée à l'agression de Bruno Wiel. Agressé en août 2006, celui-ci est sorti de l'hôpital en février 2007.
23 février • **Homoparentalité**	Le parquet général d'Amiens se pourvoit en cassation contre l'arrêt de la cour d'appel qui avait confirmé une décision d'adoption simple d'un enfant par la compagne de sa mère biologique.

24 février • **Discriminations**	Suite à une opération de testing, SOS Racisme dénonce une sélection raciale à l'entrée de la boîte gay *Le Queen* à Paris.
25 février • **Politique / FN**	Le candidat du FN, Jean-Marie Le Pen, annonce qu'en cas de victoire « *Nous nous opposerons à toute demande de création d'un mariage homosexuel ou d'une adoption par des couples homosexuels* ».

Les définitions des dictionnaires

Historique

Le mot « homophobia » est un néologisme forgé par le psychologue Kenneth Smith dans les années 1970. Il apparaît pour la première fois dans son ouvrage *Homophobia : a tentative personality profile*, paru en 1971. Il a été repris par George Weinberg dans *Society and the Healthy Homosexual*, en 1972. Le terme a été transposé en français à la fin des années 1970 par Claude Courouve, dans son ouvrage *Les Homosexuels et les autres* (Paris, Athanor 1977).

Dictionnaires en ligne sur Internet

- Dictionnaire de l'Académie Française (www.academie-francaise.fr)
  - Pas de définition pour homophobie, lesbophobie.

- Hachette Multimedia (www.ehmelhm.hachette-multimedia.fr)
  - Homophobie *nom féminin.*
  1. Phobie des contacts, émotionnels ou autres, avec les personnes du même sexe que soi. Synonyme : hétérosexisme
  2. Hostilité marquée à l'égard de l'homosexualité, attitude méprisante ou haineuse à l'endroit des personnes homosexuelles. *L'homophobie de certains groupes d'extrême-droite.*
  - Homophobe *adjectif. Une législation homophobe.*
  - Homoparentalité *adjectif.* Exercice de droits parentaux par deux personnes du même sexe vivant en couple. À part la présence d'au-moins un parent homosexuel, ce terme désigne dans les faits plusieurs situations familiales différentes où procréation, parentalité biologique, parentalité sociologique et relation de couple ne se superposent pas nécessairement.
  - Pas de définition de lesbophobie.

- Wikipédia (au 21 février 2007) - http://fr.wikipedia.org
  - Homophobie : Le terme d'« homophobie » désigne l'hostilité explicite ou implicite subie par les homosexuels. Cette hostilité relève de la peur, de la haine, de l'aversion ou encore de la désapprobation envers l'homosexualité. Par extension, l'homophobie désigne les préjugés et la discrimination anti-homosexuels.
  - Homoparentalité : L'homoparentalité désigne le lien de droit ou de fait qui lie un enfant ou des enfants à un couple d'homosexuels.
  Forcément différente des nombreuses autres constructions familiales, l'homoparentalité partage tout de même des points communs :
  - parentalité, couple et procréation ne sont pas nécessairement synonymes ;
  - coexistence des parents sociaux, qui n'ont pas conçu l'enfant mais se conduisent comme des parents, et des parents biologiques ;
  - la vie sexuelle ne préjuge pas des compétences parentales.

L'homoparentalité soulève de nombreuses questions, notamment dues au regard que porte la société : transparence sur les origines biologiques de l'enfant, coexistence de parents naturels et de parents sociaux et la place de ces derniers ; mais la plupart ne sont pas pour autant spécifiques et traversent également d'autres formes familiales telles que les familles adoptives, familles monoparentales, familles recomposées.

- Lesbophobie : La lesbophobie est, pour les organisations LGBT, une discrimination homophobe et sexiste visant les lesbiennes. C'est une discrimination du fait de l'orientation sexuelle de celles-ci. Le terme « lesbophobie » est de plus en plus utilisé à la place de « homophobie » pour définir l'ensemble des discriminations et violences subies par les lesbiennes.

Dictionnaires papier

• Petit Robert Edition 2007

- Homophobie *n.f.:* 1970 attitude d'hostilité, de discrimination envers les homosexuels et l'homosexualité.
- Homoparentalité *n.f.:* 1997 autodid. Famille homoparentale, famille dont le couple parental qui comporte au moins une personne homosexuelle.
- Pas de définition de lesbophobie.

• Petit Larousse Edition 2007

- Homophobie *n.f.*: rejet de l'homosexualité, critique systématique à l'égard des homosexuels.
- Homoparental : *adjectif:* relatif à l'homoparentalité.
- Homoparentalité *n.f.* : exercice des droits parentaux par deux personnes du même sexe vivant en couple.

Récapitulatif des communiqués de presse de SOS homophobie

2006

6 mars — Afrique Education : homophobe et fier de l'être ..... p. 133

21 mars — Egalité de devoirs, mais toujours pas d'égalité de droits entre couples homosexuels et couples hétérosexuels. ..... p. 111

5 avril — Procès David Gros : justice est rendue, tout reste à faire ..... p. 66

14 avril — Deux agressions d'homosexuels : quelques conseils de prudence ..... p. 30

24 avril — Recrudescence importante des agressions physiques homophobes : il est urgent d'agir ! ..... p. 31

12 mai — Lycéen victime d'homophobie : SOS homophobie enquête ..... p. 98

16 mai — Le député UMP Christian Vanneste persiste et récidive dans l'injure homophobe ..... p. 111
(Communiqué inter-associatif)

19 mai — Attentat à la vie d'un activiste Polonais défenseur des droits de l'Homme ... p. 189
(Communiqué inter-associatif)

28 mai — Haine et violence contre le 1ère gay pride à Moscou. ..... p. 190

12 juillet — Les femmes vont devoir se passer des hommes ..... p. 149

21 nov. — Iran : l'obscurantisme religieux homophobe assassine toujours ! ..... p. 139

9 déc. — Le Haut conseil de la population et de la famille préconise des interventions en milieu scolaire contre l'homophobie. ..... p. 99

11 déc. SOS homophobie souhaite la confirmation en appel de la condamnation de Christian Vanneste ..... p. 112

12 déc. Lettre ouverte à *Libération* : non, les appels au meurtre des homosexuel-les ne se résument pas à « *quelques mots disgracieux* ». ..... p. 124

22 déc. Non à l'expulsion de Karim ..... p. 115

2007

17 janvier Sans attendre le délibéré de la cour d'appel, Christian Vanneste récidive une fois encore ..... p. 113
(Communiqué inter-associatif)

25 janvier SOS homophobie se félicite de la confirmation de la condamnation de Christian Vanneste pour homophobie ..... p. 114

29 janvier Homophobie dans le sport : SOS homophobie et le PSG portent plainte .... p. 149

6 février Plainte de SOS homophobie et du PSG : interdiction de la vente de vêtements injurieux ..... p. 150

16 février Homophobie : une condamnation trop légère..... p. 164

25 février Nouveau dérapage homophobe de Jean-Marie Le Pen ..... p. 115

Attentat à la vie d'un activiste Polonais défenseur des droits de l'Homme

Les associations LGBT de Varsovie sont horrifiées. Ensemble, avec leurs partenaires polonais et allemands, SOS homophobie appelle à mettre un terme à la propagande haineuse et aux agressions envers les homosexuel-le-s en Pologne.

Le 16 mai vers 14h, en plein centre de Varsovie, un militant défenseur des droits de l'Homme, âgé de 30 ans et connu pour son pacifisme a été victime d'une tentative de meurtre. Les coupables appartiennent selon toute vraisemblance à l'organisation d'extrême droite « *les néofascistes de Varsovie* ». La victime, M., avait déjà, à plusieurs reprises, été menacée et agressée sur la voie publique. Selon les médecins, « *la manière dont M. a été agressé cette fois-ci avait bel et bien pour but d'attenter à sa vie* ». En effet, alors qu'un des agresseurs l'aspergeait de gaz lacrymogène, un autre l'a poignardé dans le dos avec un couteau de 30 cm. A l'heure actuelle, il est en soins intensifs, mais son état est stable d'après les médecins du CHU de Varsovie.

Une chasse aux sorcières qui bafoue les droits de l'homme

Le site Internet polonais « Redwatch » (www.redwatch.info/sites/warszawa.htm) a mis en ligne les descriptions, noms et adresses des représentants les plus connus des mouvements LGBT Polonais. Il appelle les Polonais à « *se souvenir des lieux et visages des traîtres de la race. Ils payeront tous de leur personne pour leur crime* ». Jusqu'à présent la police polonaise n'a pas réagi face à ces menaces. Sur le site, chaque jour de nouvelles descriptions, photos et adresses de militants des droits de l'Homme, d'écologistes, d'universitaires et de journalistes de gauche antifascistes complètent cette liste accessible à tous, violant ainsi les règles les plus élémentaires du droit. Le président de la Fondation pour l'égalité des droits (organisation qui coordonne la marche des Fiertés LGBT de Varsovie), Tomasz Baczkowski souligne qu'à côté de groupes comme « Sang & Honneur » ou la « Jeunesse de tous les Polonais », l'association d'extrême droite « La ligue des Familles Polonaises », émanation du parti au pouvoir, participe à la constitution de cette « liste noire ».
Rappelons par ailleurs que le nouveau ministre de l'Education, Roman Giertych, fondateur en 1989 de l'organisation « Jeunesse de tous les Polonais »; a laissé cette dernière manifester dans les rues avec pour mot d'ordre « les Pédés aux chambres à gaz ».

SOS homophobie dénonce la flagrante inaction de la police polonaise. Tomasz Baczkowski, organisateur de la Marche des Fiertés LGBT de Varsovie qui a vu ses informations personnelles dévoilées sur le site de Redwatch, nous fait part de son inquiétude : « *le milieu LGBT est sous le choc. Non pas uniquement en raison de l'attentat perpétré contre M., mais avant tout en raison de l'atteinte aux droits de la citoyenneté* ».

Pour ces raisons, SOS homophobie, ainsi que ses partenaires allemands de « Maneo », polonais de « Campagne contre l'homophobie » et de la « Fondation pour l'Egalité des Droits », ainsi que le Comité IDAHO et l'association « An Nou Allé! » exigent des autorités polonaises

et de l'Union Européenne qu'elles garantissent les droits fondamentaux des femmes et des personnes LGBT en Pologne, aujourd'hui bafoués et invitent toutes celles et tous ceux qui le peuvent a participer avec SOS homophobie le 10 juin prochain à la Marche pour l'Egalité des droits qui aura lieu à Varsovie.

Co-signataires : SOS homophobie, le Comité IDAHO, An Nou Allé!

Communiqué du 28 mai 2006

Haine et violence contre le 1ère gay pride à Moscou

Après l'interdiction des autorités politiques et les menaces des autorités religieuses pour empêcher la première gay pride à Moscou, la haine et la violence se sont abattus sur les manifestants pacifiques. Ces derniers exigeaient simplement le respect de leur droit à vivre librement leur orientation sexuelle et souhaitaient déposer des fleurs sur la tombe du soldat inconnu pour illustrer le parallèle entre la lutte menée jadis contre l'Allemagne nazie et la lutte pour les droits des homosexuels.

Des manifestants ultranationalistes, néofascistes et religieux ont violemment attaqués les manifestants pacifiques russes et leurs amis qui étaient venus notamment de Grande Bretagne, d'Allemagne et de France pour cette première gay pride. La police n'a pas été en reste et a violemment interpellé des dizaines de manifestants pacifiques au lieu de les protéger. Plus d'une centaine de personnes au total ont été interpellées et plusieurs dizaines de manifestants, dont des personnalités étrangères, ont été
victimes de violences.

SOS homophobie salue le courage des lesbiennes et des gays qui ont manifesté malgré le climat de haine véhiculé par le Maire de Moscou, les groupes ultranationalistes et néo-fascistes et les religieux.

Alors que la Russie prend la présidence du Conseil de l'Europe et doit présider le G8 en juillet à St Pétersbourg, SOS homophobie dénonce le climat de haine et de violence développé par les autorités politiques et religieuses Russes. SOS homophobie demande aux autorités françaises et à l'Union Européenne d'intervenir auprès des autorités Russes pour que les droits fondamentaux des personnes lesbiennes, gay, bisexuelles et transgenres soient garantis en Russie.

Table des documents

Le Parisien, 10 août 2006
« Des agressions de plus en plus barbares » ..... p. 29

Le Monde, 10 février 2007
« Les révolutions de l'homoparentalité » ..... p. 45

Le Monde, 27 janvier 2007
« Le député UMP Christian Vanneste condamné en appel pour homophobie » ..... p. 60

Le Monde, 3 février 2007
« En attente de l'égalité après les présidentielles » ..... p. 109

Le Figaro, 8 juin 2006
« Le Vatican excédé par les politiques autorisant les mariages homosexuels » ..... p. 121

Libération, 17 mai 2007
« La justice cherche encore ses marques » ..... p. 123

L'Express, 20 octobre 2006
« Il n'y a pas de gène gay » ..... p. 129

Le Nouvel observateur, 22-28 juin 2006
« Heureux comme un Lesbigay » ..... p. 131

Métro, 13 février 2007
« Le don du sang très contrôlé » ..... p. 144

Libération, 27 février 2006
« Le dernier bastion de la virilité » ..... p. 157

Informations pratiques

- **Vous êtes victime ou témoin**
  - de discriminations homophobes par votre entourage, sur votre lieu de travail, dans un lieu public, ...
  - d'insultes, de menaces ou de violences homophobes

- **Vous avez besoin d'être écouté/e**
- **Vous recherchez des informations (juridiques, pratiques, etc.)**
- **Vous vous posez des questions**

Contactez nous :

- **Par téléphone :**

  Notre ligne d'écoute :
  0 810 108 135 /
  01 48 06 42 41

Lundi : 18h-22h
Mardi : 20h-22h
Mercredi : 20h-22h
Jeudi : 20h-22h
Vendredi : 18h-22h
Samedi : 14h-16h
Dimanche : 20h-22h
(sauf jours fériés)

- **Par Internet :**

  Notre site : www.sos-homophobie.org
  Notre mail : sos@sos-homophobie.org

- **Par courrier :**

  SOS homophobie
  c/o CGL
  3 rue Keller
  BP 255
  75524 Paris Cedex 11

Remerciements

SOS homophobie tient à remercier :

La Fondation Pierre Bergé - Yves Saint-Laurent
Elisabeth de Rotschild

Le Gai Moulin
Arc en Ciel

Le Centre Lesbien, Gay, Bi et Trans de Paris-Ile-de-France
Act Up-Paris
La Fédération Sportive Gaie et Lesbienne
Paris Foot Gay
Maneo
Le CRIPS et la galerie "Au-dessous du volcan"
Flag !

L'ensemble de nos partenaires associatifs
Les commerces qui soutiennent notre action

La Mairie de Paris, la Mairie du 3ème arrdt et les Maisons des Associations des 3ème et 10ème arrdt
Le Conseil national de la jeunesse
Le Ministère des sports, de la jeunesse et de la vie associative

La région Picardie

Illico
Têtu
Les médias qui ont relayé notre action

Les établissements scolaires qui ont accueilli les intervenant-e-s de SOS homophobie

Les organisateurs de salons auxquels SOS homophobie a participé

Tous les membres de SOS homophobie pour leur formidable investissement, ainsi que tous les sympathisants et donateurs de l'association

BULLETIN D'ADHESION ET DE SOUTIEN

Bulletin à découper et à retourner accompagné de votre règlement libellé à l'ordre de SOS homophobie, à :
SOS homophobie, c/o CGL - 3, rue Keller - BP 255 - 75524 Paris Cedex 11

Adhésion

J'adhère à SOS homophobie et je verse la somme de :

- ❑ 30 : Adhésion individuelle, cotisation normale (coût réel après réduction d'impôt* : 10)
- ❑ 16 : Cotisation réduite (études, chômage, RMI, service national, AAH)
- ❑ 30 : Association à but non lucratif
- ❑ 50 : Couple (coût réel après réduction d'impôt* : 17)
- ❑ 80 : Commerce, entreprise

L'adhésion est valable un an.

Soutien

Je soutiens SOS homophobie et je verse la somme de :

- ❑ 15 (coût réel après réduction d'impôt* : 5)
- ❑ 45 (coût réel après réduction d'impôt* : 15)
- ❑ _____

Bon de commande

Je désire recevoir :

- ❑ le Rapport annuel au prix de 12,90 (frais de port inclus)

Coordonnées

Nom/Raison sociale :
Prénom :
Pour les personnes morales, nom, prénom et fonction du représentant légal :

Adresse :

Code postal : Ville :
Téléphone (facultatif) : E-mail :

Comment avez-vous connu SOS homophobie ?

Fait à : le :
Signature :

Ces données confidentielles feront l'objet d'un traitement informatique interne à l'association. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant.
* Les dons effectués à SOS homophobie peuvent faire l'objet de réduction de l'impôt sur le revenu (oeuvre à caractère social), conformément à l'article 200 du Code Général des Impôts. SOS homophobie n'est pas pour l'instant reconnue d'utilité publique, et il ne nous est donc pas possible de recevoir des legs.

Votre avis nous intéresse

Nous aimerions connaître vos réactions à la lecture de ce 11ème Rapport sur l'homophobie en France. Nous vous remercions de répondre à ces quelques questions et d'envoyer cette page à l'adresse suivante :

SOS homophobie – Rapport annuel
c/o CGL BP 255
75524 PARIS cedex 11

Qu'avez-vous le plus apprécié dans ce Rapport ?
……
……
……
……

Qu'avez-vous le moins apprécié ?
……
……
……
……

Que devrions-nous ajouter ?
……
……
……
……

Que devrions-nous supprimer ?
……
……
……
……

Commentaire libre :
……
……
……
……
……

ISSN 1282-1713
Dépôt légal à parution,
publication de SOS homophobie, association loi 1901
Parution : Mai 2007

Reproductions effectuées par l'association SOS homophobie avec l'autorisation du Centre Français d'exploitation du droit de Copie (CFC - 20 rue des Grands Augustins - 75006 Paris). Le document reproduit est une œuvre protégée et ne peut être à nouveau reproduit sans l'autorisation préalable du CFC.

© SOS homophobie - Photo : DR
Création couverture : Marty de Montereau

Rapport *sur* l'homophobie 2007

A l'heure des élections présidentielle et législatives, déterminantes pour les avancées des droits des homosexuel-le-s, et alors que la loi réprime plus fortement certains actes et propos homophobes, où en est-on de l'homophobie en France ?

Force est de constater, au vu des témoignages recueillis chaque jour par l'association (et qui ne sont que la partie visible de l'iceberg), qu'elle est encore une réalité et que certains de ses traits évoluent peu : persistance des agressions physiques, insultes, idées reçues et préjugés récurrents, le milieu professionnel et la famille demeurent les premiers lieux d'expression de l'homophobie.
Cette année est pourtant marquée par des évolutions positives : première condamnation prononcée pour injures homophobes, à l'encontre du député Christian Vanneste, développement des interventions en milieu scolaire, les lesbiennes victimes de lesbophobie réagissent plus souvent, baisse des témoignages exprimant un mal de vivre…mais aussi inquiétantes, comme le doublement des témoignages de faits homophobes dans les lieux publics.

Comme chaque année depuis 11 ans, ce Rapport informe, analyse et dénonce les actes homophobes en France au travers des témoignages reçus par **SOS homophobie**. Connaître, comprendre pour alerter, sensibiliser et combattre plus efficacement l'homophobie : la lutte continue !

SOS homophobie
c/o CGL
3 rue Keller
BP 255
75524 Paris Cedex 11

n° Azur 0 810 108 135
01 48 06 42 41
www.sos-homophobie.org
sos@sos-homophobie.org

9 782917 010006

10 €